

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

PAR-DELÀ LES MURS DE LA PRISON : LE TRAVAIL DE CARE DES PROCHES DES
PERSONNES INCARCÉRÉES

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

MAITRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR

MATHILDE CHABOT-MARTIN

AOÛT 2025

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.12-2023). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Si le *care* est au cœur de ma recherche, il est également ce dans quoi ce projet baigne depuis ses premières itérations. À l’automne 2022, une première proposition de projet a vu le jour, suivant une propédeutique, une année de scolarité et une courte période de rédaction à l’été 2022. Dans les mois qui ont suivi, les étapes subséquentes de la recherche se sont enchaînées : l’obtention du certificat éthique, le recrutement des participantes, la réalisation des entretiens, la transcription des verbatims, l’analyse des données colligées, puis, enfin, la rédaction du mémoire. Dans cette énumération, on pourrait être tenté d’y voir un processus linéaire et relativement solitaire. Or, il n’en est rien. La réalisation de ce projet a plutôt pris une forme sinueuse, remplie d’allers-retours avec la théorie et de moments de doutes, ainsi que collective, faite d’échanges avec mes pairs. Les temporalités du travail de recherche et d’écriture se sont à maintes reprises étirées, engendrant leur lot d’incertitudes pour une apprentie chercheuse ne pouvant prétendre détenir à elle seule tous les outils nécessaires pour mener à bout un travail d’une telle envergure. Au moment de rédiger un mémoire de maîtrise, l’importance de la collectivité apparaît avec force. Les réflexions qui ont mené à l’écriture de ce mémoire sont le fruit de discussions avec des collègues, des camarades de luttes, des ami·e·s, des proches, des professeurs·e·s et des personnes directement concernées par l’incarcération, notamment. Matériellement, la réalisation de cette recherche a notamment été rendue possible par le *care* dont j’ai bénéficié pendant les dernières années. Un *care* grandement invisibilisé, gratuit et, surtout, essentiel. Ce projet est pour moi l’exemplification de ma profonde interdépendance – il est tout sauf le fruit de l’effort d’une seule personne.

Mes premiers remerciements vont à ma directrice, Catherine Chesnay, qui m’accompagne depuis maintenant plus de trois ans dans la réalisation de ce mémoire. Catherine, merci pour ton support, ta confiance, tes encouragements et tes réflexions toujours enrichissantes. Je suis immensément reconnaissante de toutes les opportunités que tu m’as offertes au cours de mon parcours. Elles m’ont permis de grandir à la fois comme chercheuse, mais également – et surtout – comme militante. Merci pour ces supervisions collectives qui m’ont permis d’échanger avec d’autres étudiantes engagées et inspirantes. Alex, vivement nos prochains soupers au Normandin.

Merci aux dix femmes exceptionnelles qui ont pris le temps de s’entretenir avec moi. Vous êtes ce qui a permis à ce mémoire de prendre forme.

Merci à mes précieux·ses ami·es de travail social, Charlotte, Catherine, Gui, Rox, Gab, Wolfgang, Amé, Karl. C’est un privilège d’avoir pu compter sur vous ces trois dernières années. Nos retraites à Baie-Saint-Paul et nos conversations autour d’une bière, d’un café ou d’un lunch à la kitchenette ont fait toute la différence.

Merci à mes (nombreux·ses!) camarades de rédaction, sans qui ce processus aurait été beaucoup moins plaisant. Les *mardiamis*, les discussions profondes au Thèsez-vous, les *coworkings* au Muscade et chez l’un ou l’autre vont me manquer. Merci à mes ami·es pour votre soutien indéfectible, de près ou de loin. Alexis, Lau, Ben, Martin, Laurie, Jeanne, Flav, Ana, Phil, Tan, P-O, Flo, Lono, Bern, Nathan, Mathilde, Hugo, ChrisG, Anneju, Julianne, Salomé, Gui, Raph, Gabri, Terence, Reb, Clau, Louis, Andy, Rosa, Lucas, Sim, Nis, Xio, Margot : vous avez tous·tes été là à des moments importants. Un merci tout particulier à mes poulettes du 4419/15, Caro, Mahé et Willia, aux côtés de qui j’ai débuté ce long projet en pleine pandémie. Charlotte, je remercie la vie (oui, oui) que nos chemins se soient croisés à la propédeutique à l’automne 2020. Je ne peux pas m’imaginer ce qu’aurait été la maîtrise sans toi. Ton amitié est parmi ce que je retire de plus précieux de cette aventure, merci pour tout.

Louise, merci pour les discussions stimulantes, tu es inspirante. Merci aux militant·e·s du comité pour les enjeux carcéraux de la Ligue des droits et libertés pour tout ce que vous faites et ce que vous m’apprenez. Merci à tous les collègues avec qui je travaille sur d’importants projets de recherche. Merci à l’Observatoire des profilages pour le soutien et les opportunités, ainsi qu’à toutes les personnes que j’ai rencontrées par ce biais. Merci également à la Faculté des sciences humaines et au Fonds de recherche du Québec – Société et culture pour le financement. Cela a fait toute la différence.

Merci à ma grande et merveilleuse famille. Maman et papa, merci pour votre relecture et vos retours. Maman, merci pour ta présence constante, ton écoute attentive, ta joie inébranlable et ta chaleur. Papa, merci de m’avoir appris le sens de la rigueur, de la curiosité et de l’amour inconditionnel. La confiance que vous avez en moi est un cadeau inestimable. Cam, Béa, Phil, vous êtes les meilleur·es

partenaires de vie que j'aurais pu espérer avoir. Merci de toujours être là. Lionel et Céleste, merci de me ramener à l'essentiel. Merci grand-maman et grand-papa de nous montrer, chacun à votre façon, l'importance de s'engager dans nos collectivités. Merci à mes cousins-cousines, mes tantes, mes oncles, mes belles-sœurs, mes beaux-frères, mes beaux-parents. Vous rendez ma vie « chaotiquement » plus belle. Christophe, merci pour ton écoute quotidienne, ta présence soutenante, tes relectures ponctuelles et tes conseils judicieux. Merci d'être mon pilier.

DÉDICACE

À mes parents, qui m'ont appris l'importance de faire
communauté.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	ii
DÉDICACE.....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	ix
LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES	x
RÉSUMÉ.....	xi
ABSTRACT	xii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 PROBLÉMATIQUE.....	7
1.1 La néolibéralisation des États québécois et canadien et la judiciarisation des problèmes sociaux.....	8
1.1.1 La montée du féminisme carcéral dans un système néolibéral	9
1.1.2 La prison gouvernementale	11
1.2 La problématisation de la prison contemporaine d'un point de vue féministe anticarcéral ...	16
1.2.1 Bref portrait de la population carcérale québécoise	17
1.2.2 La prison selon les féministes anticarcérales	23
1.3 Penser la place des proches des personnes incarcérées d'un point de vue féministe anticarcéral	25
1.3.1 Qui sont les proches?	26
1.3.2 Le vécu des proches des personnes incarcérées	27
1.3.3 Que nous disent les proches de la prison?.....	33
1.3.4 Le piège de la politique de l'innocence.....	33
CHAPITRE 2 CADRE CONCEPTUEL.....	35
2.1 Le <i>care</i> comme objet	35
2.2 Comment comprendre le <i>care</i> et ses usages	37
2.2.1 Le <i>care</i> comme processus	37
2.2.2 Le <i>care</i> comme « services rendus »	38
2.2.3 « Désentimentaliser » le <i>care</i>	40
2.2.4 Penser le <i>care</i> des proches des personnes incarcérées comme un processus caractéristique de l'activité humaine et comme services rendus	40
2.2.5 Le <i>care</i> et l'abolitionnisme pénal.....	41
2.3 Penser la place des proches des personnes incarcérées à travers le prisme du <i>care</i>	41
2.3.1 Les relations entre les proches et les personnes incarcérées : des relations de <i>care</i>	42
2.3.2 Le <i>care</i> en contexte carcéral	43

2.4	Question et objectifs de recherche	44
2.4.1	Question de recherche	44
2.4.2	Objectifs de recherche	44
CHAPITRE 3 MÉTHODOLOGIE		46
3.1	Réflexion sur les connaissances produites	46
3.2	Positionnement épistémologique de la recherche	47
3.2.1	Implications d'un positionnement épistémologique féministe anticarcéral	47
3.2.2	Produire un savoir sur le <i>care</i> à partir du <i>feminist standpoint</i>	48
3.2.3	Se situer	49
3.3	Stratégie générale de recherche	50
3.4	Méthode de collecte de données	51
3.5	Population à l'étude, critères de sélection et mode de recrutement	52
3.5.1	La population à l'étude : qui sont « les proches » ?	52
3.5.2	Mode de recrutement	54
3.5.3	Composition de l'échantillon	56
3.6	Le déroulement des entretiens semi-dirigés	57
3.6.1	Le contenu des entretiens semi-dirigés	58
3.6.2	Retour réflexif sur la collecte de données	59
3.6.3	Réflexions sur la méthode de recrutement	60
3.7	Méthode d'analyse des données	61
3.8	Considérations éthiques	62
3.8.1	Retombées de la recherche	63
3.9	Limites et biais de la recherche	64
CHAPITRE 4 RÉSULTATS		66
4.1	Présentation des participantes	67
4.1.1	Le genre des participantes	68
4.2	La mise en place d'un appareil de <i>care</i> en milieu carcéral	69
4.2.1	Le soutien moral et identitaire : l'importance de maintenir un lien	70
4.2.2	Le soutien pratique : la prise en charge du soutien matériel et financier	101
4.2.3	L'implication dans le processus de réinsertion sociale et de libération conditionnelle	104
4.2.4	Le soutien substitutif : l'appareil de <i>care</i> hors du système pénal	107
4.2.5	La création de réseaux de soutien	110
4.3	Conclusion : les différentes composantes de l'appareil de <i>care</i>	122
CHAPITRE 5 DISCUSSION		125
5.1	Des relations de <i>care</i> en milieu carcéral ou ce que veut dire être la proche d'une personne incarcérée	125
5.1.1	De l'attachement à l'autre à la responsabilité de soutenir	126

5.1.2	Travail de <i>care</i> , travail de femmes	128
5.1.3	Une bouée de secours ou une cathédrale de lumière : la responsabilisation aiguë des proches dans l'espace carcéral diffus	132
5.2	Témoins privilégiés du système carcéral : que nous disent les proches?	137
5.2.1	Injustices systémiques ou erreurs pénales : à quoi servent les lois ?	138
5.2.2	Les proches au cœur du continuum « réinsertion sociale – risque – besoins ».....	139
5.3	Les proches : une fissure dans le mythe de la prison gouvernementale	141
5.3.1	Porter la complexité de l'histoire de son proche incarcéré : le travail narratif	144
5.3.2	Ce que les participantes nous disent de la prison et de la responsabilité	145
5.3.3	La présence des proches comme résistance	147
CONCLUSION		148
ANNEXE A FORMULAIRE DE CONSENTEMENT		152
ANNEXE B COURRIEL DE RECRUTEMENT		157
ANNEXE C CANEVAS D'ENTRETIEN INDIVIDUEL		159
BIBLIOGRAPHIE		162

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1 Caractéristiques sociodémographiques des participantes	56
--	----

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

MSP : Ministère de la Sécurité publique

PMQI : Population moyenne quotidiennement incarcérée

RPM : Rationalité pénale moderne (pour une définition de la rationalité pénale moderne, voir à la page 13 du chapitre 1)

SCC : Services correctionnels Canada

VFP : Visites familiales privées

RÉSUMÉ

Cette recherche qualitative exploratoire a pour but de documenter les expériences des proches des personnes incarcérées au Québec selon une perspective féministe anticarcérale. Nous y considérons les proches comme des agents actifs au sein de l'espace carcéral diffus (Ferreccio, 2019), accomplissant un travail de *care* quotidien aux portes des prisons. Conséquemment, non seulement vivent-ils de plein fouet les conséquences directes et indirectes de la peine d'incarcération, mais leur présence est déterminante de la façon dont celle-ci est vécue au sein des murs de la prison (Ricordeau, 2008; Touraut, 2019). En mobilisant un cadre conceptuel fondé sur les théories de l'éthique du *care*, nous mettons en lumière l'interdépendance des personnes incarcérées et leur entourage, tout en analysant l'assignation genrée au travail de *care* (Hamrouni, 2013; Paperman, 2013).

Pour ce faire, nous avons mené des entretiens auprès de dix proches de personnes incarcérées. Nous avons par la suite conduit une analyse thématique et théorisante de leur contenu (Gaudet et Robert, 2018; Paillé et Mucchielli, 2021) afin de répondre à la question suivante : que révèlent les expériences des proches des personnes incarcérées au Québec sur l'incarcération, à l'aune des théories du *care*? Les résultats montrent la mise en place d'un large dispositif de *care* porté principalement par les femmes de l'entourage, conséquent avec leur responsabilisation accrue. En outre, notre analyse féministe anticarcérale met en lumière la nécessité de prendre en compte les expériences et les expertises des proches pour toute démarche rigoureuse visant à s'affranchir des pratiques punitives du système pénal.

Mots clés : prison, incarcération, féminisme anticarcéral, éthique du *care*, travail de *care*, abolitionnisme pénal, abolitionnisme carcéral, travail social, proches des personnes incarcérées.

ABSTRACT

The aim of this exploratory qualitative research is to document the experiences of relatives of incarcerated people in Quebec from an anticarceral feminist perspective. We consider relatives as active agents within the diffuse prison space (Ferreccio, 2019), performing daily care work at prison gates. Consequently, not only do they bear the full brunt of the direct and indirect consequences of the prison sentence, but their presence is a determining factor in the way the sentence is experienced in itself within prison walls (Ricordeau, 2008; Touraut, 2019). By mobilizing a conceptual framework based on theories of care ethics, we highlight the interdependence of incarcerated people and their entourage, while analyzing the gendered assignment to care work (Hamrouni, 2013; Paperman, 2013).

We conducted interviews with ten relatives of incarcerated people and analysed their narratives using a thematic and theorising method of analysis (Gaudet and Robert, 2018; Paillé and Mucchielli, 2021) to answer the following question: what do the experiences of relatives of incarcerated people in Quebec reveal about incarceration, in the light of care theories? The results show that a large-scale care system has been put in place, mainly by women in the entourage, in line with their increased sense of responsibility. Our anticarceral feminist analysis of these findings leads us to conclude that the experiences and expertise of relatives need to be considered in any real effort to free ourselves from the punitive practices of the penal system.

Keywords: prison, incarceration, anticarceral feminism, care ethics, care work, penal abolition, carceral abolition, social work, relatives of incarcerated people.

INTRODUCTION

*Ils m'ont enfermé
Malgré tout t'étais là pour les visites
Tu gardais l'sourire et ça malgré les fins de mois difficiles
(...)
Tu te mettais belle
Les jours de libérations conditionnelles
Tu nous as toujours aimés de manière inconditionnelle*
– Ceci n'est pas une chanson triste, Kevin St-Laurent (Souldia), 2024 –

Dans cette recherche, nous nous intéressons aux expériences des proches de personnes incarcérées au Québec selon une perspective féministe anticarcérale. Nous souhaitons documenter les effets délétères de la peine d'incarcération qui s'étendent bien au-delà des murs de la prison, bouleversant la vie d'un nombre incalculable de collectivités chaque année. Bien que le sujet principal de cette recherche ne soit pas nouveau – le « crime » et ses sanctions fascinent depuis longtemps de nombreux sociologues, historien·ne·s, politologues, criminologues, philosophes, psychologues et travailleuses sociales, pour diverses raisons¹ – son approche, centrée sur l'expérience des proches plutôt que sur celle des personnes incarcérées elles-mêmes, en fait son originalité. En effet, malgré que le champ de recherche portant sur les *peines invisibles* des proches des personnes incarcérées a pris de l'ampleur depuis les dernières décennies², l'analyse de la peine d'incarcération à partir de l'extérieur plutôt que de l'intérieur des murs de la prison demeure l'exception plutôt que la norme (Salle, 2003). Cette tendance au « carcéralo-centrisme »³ des recherches sur la prison contribue ainsi à maintenir la représentation collective fallacieuse que nous entretenons à propos des personnes incarcérées, les présentant comme des individus déliés de liens sociaux, subissant seuls et de manière isolée les conséquences de leur incarcération (de Saussure, 2019, 2024).

¹ Si leurs formes ont varié en fonction des époques et des besoins des institutions de pouvoir qui les ont déterminées, la naissance de la prison au XIXe siècle a progressivement concentré les mesures correctives autour de l'enfermement, en faisant le modèle dominant de punition (Foucault, 1975), sans que cela n'ait pour autant freiner les critiques et les écrits qui lui ont été adressés.

² Par exemple, au Québec, la revue *Criminologie* leur a consacré un numéro complet pour la première fois en 2019 (Lehalle, 2019a).

³ Nous reprenons ici l'expression de Grégory Salle (2003).

Allant à rebours de cette tendance, les recherches sur les *peines invisibles* des proches des personnes incarcérées ont entrepris de mettre en lumière combien l’incarcération d’une personne bouleverse également tout son entourage et sa communauté⁴. Ce dernier constat, établi par l’ensemble des recherches produites sur le sujet, n’est plus à prouver (Ferreccio, 2019; Hannem, 2019; Lehalle, 2019a; Ricordeau, 2008). En revanche, la façon dont est pensée la place des proches dans l’espace carcéral diffère grandement en fonction des perspectives choisies pour analyser leur vécu. Par exemple, certain·e·s chercheur·se·s pensent d’abord les familles et les ami·e·s des personnes incarcérées en tant que victimes collatérales des impensés du système carcéral (Braman, 2007; Knudsen, 2019), tandis que d’autres recherches ou des rapports produits par les divisions de recherche des services correctionnels mettent plutôt de l’avant leur rôle ou leur utilité pour la réinsertion sociale des personnes incarcérées (Hannem, 2019; Regroupement canadien d’aide aux familles des détenu(e)s, 2018). Dans notre recherche, à l’instar de Caroline Touraut ou Gwénola Ricordeau, notamment, nous croyons que les proches doivent être considérés comme des agents actifs au sein du système carcéral. En effet, non seulement vivent-ils de plein fouet les conséquences directes et indirectes de la peine purgée par leur proche, mais le travail qu’ils accomplissent aux portes des prisons⁵ est déterminant de la façon dont celle-ci est vécue entre ses murs (Ricordeau, 2008, 2012, 2019b; Touraut, 2009, 2019).

Par ailleurs, s’intéresser au système carcéral – et plus précisément aux populations qui *le*⁶ vivent quotidiennement – impose un détour réflexif afin d’asseoir la suite de nos analyses : la problématisation de l’objet de recherche en question. En effet, pour situer notre recherche dans son contexte spécifique, en l’occurrence celui de la prison québécoise de la fin des années 2010 et du début des années 2020, il faut bien comprendre ce à quoi nous faisons référence : quelle(s) forme(s) prend donc la prison au Québec à notre époque actuelle ? Si, comme l’affirmait Foucault en 1975, « la réforme de la prison est à peu près contemporaine de la prison elle-même. Elle en est comme

⁴ Voir notamment les écrits de (Braman, 2007; Comfort, 2007; de Saussure, 2019, 2024; Ferreccio, 2019; Hannem, 2019; Knudsen, 2019; Lehalle, 2019a; Lehalle et Beaulieu, 2019; Lehalle et Plamondon-Dufour, 2021; MacKenzie, 2019; Ricordeau, 2008, 2019b; Touraut, 2019).

⁵ Nous reprenons ici l’expression maintes fois utilisées par Ricordeau dans ses écrits (Ricordeau, 2008, 2019c).

⁶ C’est en cohérence avec notre ancrage dans une littérature critique que nous choisissons de mettre le focal sur les personnes qui *le* vivent, plutôt que celles qui *en* vivent – tels les gardes ou les travailleurs sociaux en milieu carcéral (en parlant ici du système carcéral), reprenant la formule et la méthodologie privilégiée par Gwénola Ricordeau dans ses recherches sur les personnes incarcérées et leurs proches (Ricordeau, 2008).

le programme » (p. 271), cela signifie, qu'elle a intégré à son fonctionnement les critiques qui l'ont fustigée dans les dernières décennies, afin d'assurer sa survie et sa légitimité sociale (Chantraine, 2006). Ainsi, l'analyse de la prison actuelle est *de facto* l'analyse simultanée des récupérations faites par l'institution des précédentes luttes pour les droits des personnes incarcérées. En effet, en réponse aux critiques qui remettent, au fil des années, une partie de la légitimité de l'institution carcérale à l'épreuve, cette dernière n'a d'autre choix que d'intégrer certaines des contestations jugées légitimes socialement à son fonctionnement (Chantraine, 2006, pp. 277 et 286). Ceci lui fournit, à chaque fois, la latitude nécessaire pour défendre sa légitimité, sans jamais pour autant devoir remettre en question le cadre plus large de ces critiques : l'existence de la prison en elle-même. Dans cette recherche, nous souhaitons nous éloigner de postures positivistes qui peinent à penser la prison autrement que comme un fait social pratiquement indépassable, pour la voir pour ce qu'elle est : une institution socialement et culturellement définie, dont l'existence peine à trouver une justification suffisante (Chantraine, 2006; Davis, 2014).

Le premier chapitre a donc pour objectif de se défaire des mécanismes à l'œuvre pour « naturaliser la structure normative des lois pénales et ses pratiques institutionnelles » (Pires, 2001, p. 181) en problématisant la prison québécoise et canadienne d'aujourd'hui en tant qu'institution néolibérale (Chantraine, 2006; Fontaine, 2022) façonnée par une rationalité pénale moderne (RPM) (Pires, 2001). Par une mise en contexte critique de la réalité sociodémographique prévalant dans les prisons du Québec (Davis, 2014; Vergès, 2020), nous faisons la démonstration que la prison n'est pas neutre : elle est à la fois la productrice et le produit de processus coloniaux de discrimination, de différenciation et du profilage social et racial auxquels les proches n'échappent pas – nous y reviendrons.

Au second chapitre, nous présentons le cadre d'analyse à partir duquel nous abordons le vécu des proches des personnes incarcérées, c'est-à-dire celui de l'éthique du *care*. Puisque nous souhaitons mettre en lumière l'ensemble des services rendus quotidiennement et discrètement par les conjoint·e·s, les ami·e·s, les mères, les pères, les filles, ou les sœurs des personnes incarcérées, l'éthique du *care* nous est apparue comme un cadre fécond pour l'analyse. En considérant la participation des proches comme une forme de travail de *care*, nous y voyons une piste pour mener une réflexion féministe portant, *in fine*, sur l'ensemble du système carcéral. La définition que nous faisons du *care* est issue de celle élaborée par Tronto et Fisher, pensant le *care* comme :

[une activité caractéristique de l'espèce humaine qui inclut tout ce que nous faisons en vue de maintenir, de continuer ou de réparer notre 'monde' de telle sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde inclut nos corps, nos individualités (*selves*) et notre environnement, que nous cherchons à tisser ensemble dans un maillage complexe qui soutient la vie (Tronto & Fisher, 1990),

à laquelle nous intégrons celle proposée par la philosophe spécialiste de l'éthique du *care* Naïma Hamrouni, qui « [entend] le *care* en tant que “service rendu” » (2013, 2015). Cet ajout du cadre théorique de Hamrouni permet de rendre visible un des aspects du *care* longtemps invisibilisé : celui qui « est quotidiennement, ordinairement, fourni aux indépendants qui ne souffrent ni d'une faiblesse chronique ni d'une vulnérabilité particulière, qui n'ont pas besoin de soins médicaux particuliers et qui seraient capables de se fournir ces services à eux-mêmes » (2013, p. 250). En conceptualisant le *care* ainsi, Hamrouni pose le rapport entretenu à celui-ci comme étant au cœur des rapports de domination puisqu'il « détermine qui, parce qu'il peut en être libéré, pourra accéder au statut de l'indépendance, en même temps qu'il détermine qui, parce qu'il y est condamné, sera en même temps subordonné » (p. 188). Enfin, notre cadre d'analyse prend également appui sur les réflexions de Patricia Paperman concernant l'importance de *désentimaliser* le *care*, en l'appréhendant comme un processus (Laugier *et al.*, 2016). Paperman nous invite à « conceptualiser différemment que ne le fait l'approche du *care* comme sentiment, la subjectivité et les expériences du *care*, en intégrant dans ces expériences les rapports sociaux entre les différents protagonistes du processus, y compris les destinataires » (Paperman, 2016, p. 110). Sans nier que « le registre de la sensibilité est constitutif de la perspective du *care* » (Paperman, 2013, p. 32), la sociologue considère les affects qui s'y rattachent comme s'inscrivant dans des rapports sociaux spécifiques, notamment des rapports de domination racialisés et genrés (Hamrouni, 2013; Laugier *et al.*, 2016). Ainsi, les sentiments liés au *care* ne peuvent avoir du sens qu'à condition de prendre en considération les activités et les processus au sein desquels ils prennent effet (Paperman, 2013, p. 34).

Au troisième chapitre, abordant la méthodologie, nous présentons en premier lieu notre positionnement épistémologique féministe, inspiré par les théories féministes anticarcérales, informant toutes les étapes de la recherche (Davis, 2014; Dorlin, 2008; Kaba, 2021; Vergès, 2019, 2019). En effet, dès les premières itérations du projet, nous avons le souci de déterminer un sujet de recherche qui soit cohérent avec notre positionnement épistémologique féministe. Partir du point

de vue des personnes qui sont aux portes de prisons concernant leur propre vécu contribue à valoriser un savoir situé, provenant de l'intérieur⁷, qui est en phase avec les épistémologies féministes de production de la connaissance (Smith, 1990). Par ailleurs, nous nous revendiquons également d'un féminisme anticarcéral, donc issu de l'abolitionnisme pénal et carcéral, ce « positive project that focuses, in part, on building a society where it is possible to address harm without relying on structural forms of oppression or the violent systems that increase it » (Kaba, p. 2). Une fois notre positionnement épistémologique établi, nous abordons dans ce troisième chapitre les divers aspects méthodologiques du projet, allant de la stratégie générale de recherche jusqu'aux limites du projet, en passant par les enjeux éthiques et le recrutement des participantes.

Dans le quatrième chapitre, nous détaillons l'ensemble des résultats tirés de la collecte de données. Après une courte présentation des participantes de la recherche, nous brossons le portrait de l'ensemble des services rendus par les proches, que nous réunissons sous le concept d'un *appareil de care*. Nous pensons cet appareil de *care* à partir de notre cadre conceptuel et des recherches menées par Caroline Tourault sur les formes de soutien rendu par les proches des personnes incarcérées (Tourault, 2009). Nous y présentons les services rendus directement aux personnes incarcérées, l'implication dans le processus judiciaire des participantes et le travail qu'elles effectuent à l'extérieur du système pénal. Enfin, nous abordons la question des ressources de *care* disponibles pour les participantes et l'enjeu de la reconnaissance de leur travail.

Au cinquième chapitre, nous proposons une analyse de cet appareil de *care* en trois temps. D'abord, nous plongeons dans l'analyse de l'appareil de *care* constitué par les participantes. Par la suite, nous présentons ce que nous disent les proches sur la prison, en tant que témoins privilégiés de celle-ci. Finalement, nous mettons en commun ces trois premières analyses, pour proposer un autre récit du système carcéral que celui que ce dernier produit à son propos.

En somme, cette recherche cherche à formuler des critiques du système carcéral qui ne puissent être réintégrées par ce même système et, par le fait même, être dépolitisées et perverties de leurs objectifs radicaux. Au Québec, en 2024, ce mandat, loin d'être modeste, est d'autant plus ardu

⁷ Même si, dans le cas présent, les proches sont généralement à l'extérieur de la prison, leurs connaissances et leurs expertises sur celle-ci proviennent d'une expérience vécue de celle-ci.

compte tenu de la complexité grandissante qui caractérise le fonctionnement de nos prisons, et en raison de la difficulté de réfléchir aux problèmes pénaux autrement qu'à travers les systèmes de pensées dominants du droit pénal et de la carcéralité (Fontaine, 2017; Pires, 2001). C'est néanmoins le projet que nous nous donnons dans ce mémoire, celui de faire le pont entre la réalité d'une prison fonctionnant selon un « continuum sécuritaire » (Chantraine, 2006, p. 6) où les individus sont pensés de manière atomisée (Pires, 2001), avec une réflexion féministe anticarcérale, plaçant les politiques du *care* au cœur de la réflexion sur le système pénal. Ce faisant, nous croyons que nous pourrions dépasser les conceptions issues du modèle néolibéral qui ne font que reproduire des logiques défailtantes, tout en redonnant à ces difficultés vécues individuellement une nature collective, passant par une réflexion sur le *care* rendu aux portes des prisons :

Quand nous prenons soin des autres, nous pensons à nos proches et à leurs besoins concrets et particuliers. Dans une société compétitive, prendre soin de nos enfants signifie que nous veillons à ce qu'ils aient une avance dans la compétition contre les autres enfants. Mais si l'on considère le *care* non pas au niveau individuel mais au niveau social, le *care* – sa distribution – reflète le pouvoir des groupes sociaux. Il se voit dans la capacité d'un groupe à obliger d'autres à endosser le travail de *caregiving*, à reporter le travail sur d'autres : les hommes sur les femmes, les classes supérieures sur les classes inférieures, les hommes libres sur les esclaves, etc. (Paperman, 2013, pp. 45-46; Tronto, 2002).

En somme, nous posons le *care* rendu par les proches aux portes des prisons comme le reflet d'une organisation sociale qui repose sur le travail gratuit et invisible des femmes, et d'un système pénal qui s'appuie sur le mythe toujours réifié de l'humain néolibéral autosuffisant et entrepreneur de lui-même. Nous faisons le pari que l'expérience des proches des personnes incarcérées constitue un terrain privilégié pour penser une lutte féministe anticarcérale, et qu'une analyse du *care* rendu par les proches est un vecteur de production de connaissances nouvelles sur l'incarcération. S'intéresser au vécu des proches des personnes incarcérées est, à notre sens, un incontournable pour une réflexion aboutie sur le système carcéral.

CHAPITRE 1

PROBLÉMATIQUE

Dans ce chapitre, nous problématisons la prison à partir des analyses qui en ont été faites par des théoriciennes féministes antiscarcérales (ou abolitionnistes pénales et carcérales). Nous posons ainsi le système pénal comme un sujet de la pensée féministe – une posture qui guidera l’ensemble de notre recherche – et la prison comme un espace où doivent se mener ses luttes. Plus précisément, nous problématisons la prison en tant qu’institution néolibérale, qui perpétue les logiques des systèmes d’oppression structurels et engendre des violences institutionnelles. Ce faisant, nous souhaitons mettre en lumière comment la prison non seulement reflète, mais amplifie les inégalités et les injustices de notre société. Par ailleurs, les fondements épistémologiques sur lesquels repose l’existence de la prison agissent comme des obstacles à de réelles transformations sociales (Davis, 2014; Dorlin, 2019; Kaba, 2021; Ricordeau, 2019b; Vergès, 2019, 2020). En effet, le système pénal ainsi que les institutions qui le constituent ne sont en rien « naturels » : leur matérialité est contingente à des systèmes de pensées et des pratiques qui les maintiennent en place (Pires, 2001, 2004). Nous postulons qu’en considérant l’existence de la prison et le recours à l’incarcération comme des processus sociaux dépassables, il devient plus facile d’interroger en profondeur les logiques et les conséquences de la prison, et, ultimement, de s’en affranchir.

En revanche, faire de la prison un sujet de la pensée féministe pourrait revêtir une signification fort différente. En effet, si nous nous réclamons de la pensée féministe antiscarcérale, d’autres courants du féminisme tiennent un discours diamétralement opposé sur la prison, considérant la voie pénale comme un outil duquel faire usage afin de mener à la reconnaissance et l’éradication des violences faites aux femmes. Cette posture, opposée au féminisme antiscarcéral, est considérée comme celle du *féminisme carcéral* (Bernstein, 2012). Nous en ferons la définition dans la présente section.

Dans l’objectif de mieux comprendre le contexte social dans lequel le point de vue des féministes antiscarcérales sur la prison s’est construit, un détour par la montée du néolibéralisme et ses intrications avec la pensée féministe carcérale dominante permettra de nous éclairer. Par la suite, nous ferons le portrait des prisons québécoises et des pénitenciers canadiens contemporains ayant adopté un mode de gouvernement néolibéral – ou post-disciplinaire. Nous détaillerons alors ce

qu'est une lecture féministe anticarcérale de la prison et de la peine d'incarcération pour, finalement, placer au centre de notre analyse la place des proches de personnes incarcérées – un angle mort commun aux assises théoriques d'une prison gouvernementale et au féminisme carcéral.

1.1 La néolibéralisation des États québécois et canadien et la judicialisation des problèmes sociaux

Depuis les années 1980, le néolibéralisme a infiltré l'ensemble des institutions sociales québécoises et canadiennes, à l'instar de la plupart des pays occidentaux (Beckett et Western, 2001; Bernheim, 2019; Davis, 2014; Wacquant, 2010a; Wang, 2019). Son essor s'est manifesté par une certaine dissolution de l'État-providence, conduisant à redéfinir les segments les plus précaires de la population non plus comme des citoyens, mais comme des clients de l'État, dont l'accès à l'assistance dépend de leur assujettissement aux contraintes imposées. Parallèlement, un appareil pénal intrusif et proactif a été mis en place, visant à exercer un contrôle social sur les populations marginalisées (Wacquant, 2010). L'État néolibéral manufacture ainsi une augmentation de l'insécurité sociale au sein des tranches les plus défavorisées de la population, à laquelle il répond par une gestion pénale active et forte (Hache, 2007; Wacquant, 2010a). Le mode de gouvernance du néolibéralisme se traduit alors de manière fondamentalement différente en fonction de la position sociale des individus :

[On] peut dire que le néolibéralisme signe une évolution vers un type de gouvernamentalité paradoxale : le retrait apparent de l'État marque en réalité un interventionnisme encore plus fort mais déplacé, une « politique active sans dirigisme. Le néolibéralisme ne va donc pas se placer sous le signe du laissez-faire, mais, au contraire, sous le signe d'une vigilance, d'une activité, d'une intervention permanente » (Hache, 2007, pp. 50-51).

S'appuyant sur des valeurs individualistes et des méthodes de responsabilisation individuelle, l'État néolibéral a pour fonction première le maintien de l'ordre public plutôt que la mise en place de mesures de protection sociale (Bellot et Sylvestre, 2017, p. 14). En s'appuyant sur l'étude de cas de la judicialisation de l'itinérance au début des années 2000 au Québec, les chercheuses Céline Bellot et Marie-Ève Sylvestre ont documenté ce passage « d'un État-providence à un État pénal "actif" » (Bellot et Sylvestre, 2017, p. 13). Au terme de leurs analyses, elles dévoilent avec justesse la pénétration de l'idéologie néolibérale au sein des services sociaux et judiciaires québécois et canadiens (Brochu *et al.*, 1998; Tircher et Hébert, 2021). Ultimement – citant le cas de l'itinérance

tout en prenant garde de le situer parmi un mouvement global de néolibéralisation des services sociaux – les chercheuses constatent que la gestion pénale s’est imposée de plus en plus comme principale et unique réponse fournie aux problématiques sociales, à défaut de la mise en place de services sociaux concertés (Bellot et Sylvestre, 2017).

1.1.1 La montée du féminisme carcéral dans un système néolibéral

C’est donc dans ce contexte de la montée du néolibéralisme et de la judiciarisation des problèmes sociaux qu’il faut comprendre le tournant carcéral qu’ont pris les luttes féministes pendant ces mêmes années. Au moment où l’État-providence laissait progressivement la place à plus de mesures pénales, les mouvements féministes dominants de l’époque – portés principalement par des femmes blanches et issues de milieux privilégiés – militaient entre autres pour l’émancipation sexuelle des femmes, le droit de disposer de leurs corps librement et le droit des femmes à la sécurité (Bernstein, 2012; Wang, 2019). Cette militance, ayant des objectifs importants du point de vue de l’atteinte de l’égalité des genres, a rapidement été pénétrée par le discours néolibéral privilégiant la gestion pénale des problèmes sociaux et le contrôle social des individus marginalisés. En effet, à l’instar de plusieurs mouvements de revendications sociales de la même époque, les luttes féministes de la deuxième vague ont activement lutté pour une plus grande criminalisation de la « délinquance sexuelle » et pour que les enjeux concernant la sécurité des femmes dans l’espace public soient pris en charge par les instances légales (Bernstein, 2012; Bumiller, 2008; Wang, 2019). Prenant pour exemple les mobilisations des féministes contre la traite des femmes, Bernstein illustre les liens indéniables qui se sont tracés entre la mise en place de mesures néolibérales et le féminisme dominant :

L’essor d’un cadre *féministe carcéral* est lié à l’effondrement de l’État-providence social, et ce à plus d’un titre – à la fois comme nouvelle stratégie sociale de contrôle législatif des autres classes et des autres races, mais aussi dans le contexte d’une stratégie néolibérale de genre qui sécurise la famille et confère au mariage un primat moral (Bernstein, 2021, p. 29).

La pensée des militantes féministes à l’avant-plan de ces luttes n’a donc pas évolué en vase clos. Plutôt, plusieurs ont adhéré à cette vision du danger comme étant situé hors de leur sphère sociale et « [envisageant] la famille comme sphère de sécurité privatisée pour des femmes et enfants censée jouir de la protection du système pénal » (Bernstein, 2021, p. 23). C’est dans ce contexte que les

luttons féministes dominantes ont donc à la fois été réutilisées par l'État punitif néolibéral, tout en participant en elles-mêmes à « la mise en place d'un modèle policier et carcéral hautement intolérant » (Bumiller, 2008 dans Wang, 2019, p. 258).

Pour Elizabeth Bernstein, ce tournant signe l'émergence du *féminisme carcéral*, défini comme « une mouvance culturelle et politique entraînant la reformulation en termes carcéraux des luttes de justice et de libération des générations précédentes » (Bernstein, 2012, p. 235). Par l'arrimage des normes néolibérales aux revendications féministes, le recours aux systèmes pénaux a ainsi revêtu des habits plus respectables – pour reprendre une expression de Gilles Chantraine (2006, p. 287) – aux yeux des féministes carcérales. Elles ont vu dans la mise en place d'un système pénal fort une forme de progrès, un levier à l'émancipation des femmes (Bernstein, 2012; Bumiller, 2008; Kim, 2020; Terwiel, 2020). En bref, le féminisme carcéral propose un recours accru à la police, aux tribunaux et ultimement à l'emprisonnement comme réponse aux différentes formes de violences sexistes ou sexuelles (Terwiel, 2020). Dans le passé plus récent, on n'a qu'à penser aux mouvements prônant le recours aux tribunaux lorsqu'il est question de violences sexuelles ou à l'investissement du système pénal dans la prise en charge de la violence conjugale pour voir des manifestations de luttes féministes demandant plus de mesures répressives en réponse aux enjeux sociaux les concernant (Barrie, 2020; Deck Marsault, 2023; Lanctôt, 2024)⁸. Si la plupart de ces mouvements féministes populaires font le procès de nos systèmes pénaux et judiciaires actuels – dénonçant notamment leur incapacité à protéger les victimes de violences sexistes et sexuelles, leur traitement discriminatoire envers les personnes marginalisées, ou encore les processus de victimisation secondaire qu'ils exigent pour bien fonctionner – cela ne signifie pas pour autant que tous ces mouvements remettent en question l'idée même de punition ou d'incarcération. Les propositions qui cherchent à penser en dehors des modèles dominants restent en effet marginales par rapport à la norme pénale, révélant l'attachement persistant des courants féministes dominants au système de justice contemporain (Lanctôt, 2024).

⁸ Pour de plus amples lectures sur ces enjeux, les ouvrages *Faire justice : Moralismes progressistes et pratiques punitives dans la lutte contre les violences sexistes* (2023) d'Elsa Deck Marsault et *Personne ne s'excusera* (2024) d'Aurélien Lanctôt offrent d'importantes réflexions.

1.1.2 La prison gouvernementale

La néolibéralisation et les évolutions récentes de l'ensemble des services sociaux et judiciaires ont façonné l'administration du dernier maillon de la chaîne pénale qu'est la prison (Bérard et Chantraine, 2017; Chantraine, 2006; Chantraine et Cauchie, 2006; Fontaine, 2013, 2022). Dans les dernières années, plusieurs recherches ont tenté de faire le portrait du fonctionnement des prisons canadiennes contemporaines, dont les techniques d'exercice du pouvoir se sont grandement complexifiées. Selon Gilles Chantraine, des évolutions à la fois progressistes *et* néolibérales des services correctionnels ont abouti en ce qu'il identifie comme la gouvernementalisation de l'administration carcérale (Chantraine, 2006). Chantraine et ses collègues voient dans le programme pénal canadien un fonctionnement qui ne soit ni en rupture totale avec le modèle disciplinaire foucaldien, ni une évolution claire de ce dernier (Bérard et Chantraine, 2017; Cauchie et Chantraine, 2005; Fontaine, 2013). Plutôt, ils affirment que « le projet disciplinaire est loin d'être périmé ou dépassé, mais certaines évolutions actuelles ne peuvent plus directement être pensées dans sa stricte filiation » (Chantraine, 2006, p. 5). Ainsi, de prisons avec un programme disciplinaire, où le sujet était docile et son corps dressé, on passe à des prisons qui seraient « post-disciplinaires » (ou néolibérales), où le sujet-entreprise est appelé à se réguler et se responsabiliser (Chantraine, 2006; Fontaine, 2013, 2022). Pour Chantraine :

[une prison post-disciplinaire – ou gouvernementale – accomplie est celle où, tout à la fois, les droits sont davantage respectés, les risques hyperévalués, la communication sécuritaire renforcée, l'influence du leadership maîtrisée, les détenus émulsés, leur autonomie contrôlée, leurs privilèges dosés, leurs espoirs fragmentés et leur solidarité dissoute (Chantraine, 2006, p. 285).

Dans une prison post-disciplinaire, les objectifs sont donc de s'assurer de gérer les risques que poseraient les personnes incarcérées, tout en amenant ces dernières à se responsabiliser, devenir autonomes (l'autonomie était ici pensée en tant qu'autosuffisance). À l'instar des injonctions néolibérales qui s'étendent à toutes les sphères de la vie sociale, il est donc attendu des personnes incarcérées qu'elles soient « des entrepreneures d'elles-mêmes », se saisissant des programmes mis à leur disposition pour devenir « une meilleure version d'elles-mêmes » dans un contexte où le risque régit toutes les décisions prises par l'administration pénale (Chantraine, 2006; Fontaine, 2013; Hache, 2007). Dans les prisons du Québec, et de façon plus marquée au niveau fédéral, le

risque et la responsabilité sont donc au cœur des techniques de gouvernement, l'un ne pouvant être pensé sans l'autre.

1.1.2.1 La gestion gouvernementale

D'une part, la gestion du risque occupe une place centrale dans le modèle des prisons québécoises et canadiennes depuis les dernières décennies (Bérard et Chantraine, 2017; Fontaine, 2013; Hannah-Moffat, 2005; Hannah-Moffat et Shaw, 2002; Maurutto et Hannah-Moffat, 2006). Pour définir le risque, nous reprenons la définition de Hacking (2003), telle qu'elle est traduite par Mackenzie, comme étant le : « concept de calcul qui module la relation entre la peur et le tort » (2019, p. 161). Poser notre attention sur le « risque », néanmoins, ne nous renseigne sur les pratiques qu'il engendre qu'à condition de le remettre dans son contexte. En effet, « bien qu'il soit le socle d'une forme singulière de savoir, un « risque » n'a pas de signification en soi : il ne prend réellement sens qu'en s'insérant dans des logiques d'action et des rationalités spécifiques qui elles constituent le véritable horizon de l'analyse » (Cauchie et Chantraine, 2005, p. 1). Il s'agit donc d'identifier les logiques néolibérales particulières à la gestion du risque dans le système pénal d'ici pour comprendre la signification qu'il porte.

En l'espèce, l'une des spécificités de la gestion par le risque des prisons post-disciplinaires québécoises et canadiennes est son hybridation avec un discours clinique sur les besoins des personnes incarcérées et son indifférenciation des dispositifs de réinsertion sociale (Hannah-Moffat, 2005, p. 30). En effet, depuis 1980, les services correctionnels canadiens ont mis en place des outils pour évaluer de manière clinique les « besoins criminogènes » des personnes incarcérées, pour leur administrer ensuite un traitement pénal permettant de réduire les risques qu'ils constitueraient pour eux-mêmes et la collectivité (Bérard et Chantraine, 2017; Hannah-Moffat et Shaw, 2002). On leur donnerait ainsi la « possibilité » de suivre des programmes de réduction des risques qui seraient adaptés à leurs besoins et s'intégreraient entièrement dans le processus de réinsertion sociale leur étant imposé (Bérard et Chantraine, 2017; Hannah-Moffat et Shaw, 2002). Ces interventions individualisées s'appuient sur des évaluations actuarielles et des outils cliniques arrimés afin de produire un « savoir validé scientifiquement » (Chantraine et Cauchie, 2006, p. 14) sur lequel l'institution s'appuie pour justifier ses pratiques. La gestion du risque dans nos systèmes pénaux repose donc sur cette conception bien particulière du risque, situé au cœur d'un continuum

indissociable allant de l'identification des besoins criminogènes de la personne incarcérée à la mise en place de mesures de réinsertion sociale (Hannah-Moffat, 2005; Maurutto et Hannah-Moffat, 2006).

D'autre part, un aspect fondamental de ce qui constitue le mode de gouvernement pénal de nos prisons est la place centrale qu'occupent les procédés visant à « responsabiliser » les personnes judiciarisées :

Au lieu de présupposer que tout adulte est « naturellement » capable d'une action responsable et autonome (*self-directed*), et d'un comportement (*agency*) moral, les régimes pénaux contemporains traitent ce point comme un problème à régler à travers des procédures qui cherchent activement à « subjectiver » et à « responsabiliser » les individus (Hache, 2007, p. 13).

Se responsabiliser est par ailleurs une entreprise qu'il faudrait accomplir seul, le mode de gouvernement néolibéral posant « la capacité de prendre soin de soi-même – la capacité à pourvoir à ses propres besoins, à poursuivre ses propres ambitions » (Brown, 2007, p. 71) comme l'idéal moral à atteindre (Hache, 2007). Mise en application à l'intérieur du système pénal, « la responsabilité comme technique de gouvernementalité néolibérale » (Hache, 2007, p. 1) implique donc que les personnes incarcérées ne soient pas seulement tenues responsables de leurs actes d'un point de vue juridique, mais qu'elles témoignent d'une prise de responsabilité morale (Hache, 2007). Par ailleurs, le processus de responsabilisation qui s'en suit ne se restreint pas uniquement au fait de reconnaître sa « faute » et se « repentir », mais implique plutôt de faire preuve de motivation, s'impliquer dans son traitement, démontrer de l'initiative et de l'engagement (Chantraine et Cauchie, 2006, p. 13). Également, rappelons-le, l'injonction à faire preuve d'autonomie en prison est pour le moins paradoxale, sachant combien celle-ci y est limitée (Chantraine, 2006).

1.1.2.2 Autosuffisantes et atomisées : les personnes incarcérées dans le système pénal

La responsabilité comme mode de gouvernement néolibéral et l'individualisation des interventions et traitements proposés aux personnes incarcérées découlent tous deux d'une conception des individus comme étant atomisés ou « délivrés de tout lien » (Hache, 2007, p. 6). Cette atomisation des individus est un phénomène propre à la fois à la théorie pénale néolibérale, ainsi qu'à ce

qu'Alvaro Pires, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en traditions juridiques et rationalité pénale, nomme la rationalité pénale moderne (RPM) (Pires, 2001). La RPM est le système de pensée⁹ qui forge notre droit pénal moderne. Ce système de pensée réunit deux normes – une norme de comportement à proscrire ou à autoriser, et une norme de sanction – dans un binôme dont les deux parties semblent ensuite inséparables : « celui qui fait x doit être puni par y » (Pires, 2001, p. 182). La sanction la plus souvent privilégiée dans ce binôme est, par ailleurs, la sanction afflictive, et plus particulièrement la peine d'incarcération. Dans le champ du droit et des sciences sociales, cette façon de penser le crime et le système pénal s'est consolidée au point d'avoir naturalisé cette dynamique, dans la pratique comme dans la théorie. Pour Pires, la RPM agit ainsi comme une limite à la production de connaissances sur le système pénal et au dépassement de certaines pratiques (Pires, 2001)¹⁰.

Héritière de la pensée des théories classiques de la peine, la RPM s'appuie donc sur « [une conception de] la protection de la société (ou l'affirmation des normes) de façon hostile, abstraite, négative et atomiste » (p. 184). Chacune de ces normes se révèle respectivement par la représentation faite des criminels comme des parias; l'intangibilité des conséquences directes de la peine (que ce soit la dissuasion ou la souffrance du criminel considérée comme produisant un bien moral); la disqualification de sanctions qui ne provoqueraient aucun mal à la personne coupable; et, finalement, l'indifférence totale à l'égard des relations sociales des personnes concernées dans l'attribution d'une peine afflictive : l'individu est plutôt considéré comme étant seul et autosuffisant (de Saussure, 2019, 2024; Pires, 2001). Cette dernière composante des théories

⁹ Pour une définition de « système de pensée », voir au bas de la page 3 de l'introduction.

¹⁰ « Les sciences sociales, la philosophie et le savoir juridique éprouvent de grandes difficultés à penser le crime et le système pénal sans appliquer à ces objets les catégories de pensée produites et garanties par la rationalité pénale elle-même. L'esprit de peine obnubile la pensée des chercheurs qui étudient le système pénal ou le droit pénal. En effet, ces savoirs ne réussissent pas à prendre suffisamment de recul par rapport au système de pensée et aux pratiques institutionnelles qu'ils sont censés décrire et analyser. Cette distance critique exige la possibilité théorique de pouvoir décrire la configuration effective de ce système comme étant une possibilité parmi d'autres (et non nécessairement la plus heureuse) d'actualisation du système. La rationalité pénale moderne constitue alors un obstacle épistémologique à la connaissance de la question pénale et, en même temps, à l'innovation, c'est-à-dire à la création d'une nouvelle rationalité et d'une autre structure normative » (Pires, 2001, p. 184). Par ailleurs, selon Pires, la RPM s'est construite de manière indépendante des systèmes de pensée politique. Des gens issus de la gauche comme de la droite politique peuvent donc aisément adhérer à ses principes. Pensons notamment aux appels faits par des féministes carcérales, pour des réponses pénales plus fortes.

classiques de la peine s'accompagne d'un principe qui lui est corollaire, celui de l'individualité de la peine, auquel la criminologue Sophie de Saussure attribue deux implications :

Dans un premier temps, c'est la responsabilité individuelle du justiciable accusé qui devra être déterminée, le refus de la responsabilité du clan pour un acte commis par un de ses membres apparaissant comme un « progrès » du droit criminel moderne. Dans un second temps, la sanction pénale est infligée à l'individu reconnu coupable, et la peine individuelle préside le droit criminel moderne (de Saussure, 2019, p. 208).

Le postulat selon lequel les personnes incarcérées sont considérées comme des êtres autosuffisants et atomisés, dont « [l']identité n'est pas même en partie constituée par ses relations sociales » (Karmis, 1993 dans de Saussure, 2024, p. 108) est donc l'un des fondements de la construction et de l'autolégitimation de notre système pénal. Il semble donc essentiel de s'assurer que celui-ci tient la route. Or, de nombreuses féministes et théoriciennes du *care* l'ont démontré : l'indépendance ou l'autosuffisance des êtres humains comme norme sociale est non seulement un mythe, il traduit également une injustice : celle de la possibilité inégale d'y accéder – ou plutôt d'accéder à son illusion (Hache, 2007, p. 15; Hamrouni, 2013, p. 248). En effet, l'accès à l'illusion de l'indépendance des uns repose inéluctablement sur l'invisibilisation du travail de *care* rendu par les autres (Hamrouni, 2013, p. 246). La philosophe Naima Hamrouni fait ainsi du *care* l'indicateur principal de la domination de genre, et son invisibilisation ce qui permet à cette conception mythifiée et inaccessible de l'indépendance de perdurer (Hamrouni, 2013). Nous reviendrons plus en profondeur sur ces notions dans le prochain chapitre. Par ailleurs, les recherches sur le vécu des proches des personnes incarcérées le démontrent : la peine d'incarcération ne se vit pas seule. Plutôt, lorsqu'une personne est incarcérée, c'est tout son entourage qui en vit également les conséquences (Braman, 2007; Comfort, 2003, 2007; de Saussure, 2019, 2024; Ferreccio, 2019; Hannem, 2019; Ricordeau, 2008, 2019c; Touraut, 2019). Néanmoins, en maintenant en place le principe de l'individualité de la peine, s'appuyant sur cette conception atomiste des êtres humains, le système pénal se dégage de toute responsabilité à leur égard :

Ainsi, le principe de l'individualité de la peine comporte des effets occultants, et la centralité du coupable participe à la construction du mythe voulant que la peine prononcée ne touche qu'un individu; cette fiction contribue à produire l'absence de l'entourage du contrevenant, témoignant de l'abstraction du droit criminel moderne et de la déconnexion dont celui-ci fait preuve à l'égard des relations sociales concrètes

entretenues par les individus. Or, comme le relève Bülow (2014), « *no man is an island, and neither are offenders* » (p. 776) (Saussure, 2019, p. 209).

Partant du constat qu'un des postulats fondamentaux sur lequel repose la théorie pénale néolibérale est un mythe, la remise en question du narratif qui en découle apparaît donc comme une nécessité. Dans les sections ultérieures, nous mettrons donc la lumière sur certains des angles morts des postures féministes carcérales qui s'inscrivent dans ce narratif. Nous remettrons en question nos a priori sur la prison et le crime en nous fondant sur les problématisations qu'en ont faites les féministes anticarcérales.

1.2 La problématisation de la prison contemporaine d'un point de vue féministe anticarcéral

Se positionnant à l'opposé de la mouvance carcérale, les féministes anticarcérales militent, à l'inverse, pour un recours moins grand au système pénal (Davis, 2016; Dorlin, 2019; Kaba, 2021; Kim, 2018; Ricordeau, 2019b; Vergès, 2019, 2020). Elles soutiennent que la prison ne constitue pas une réponse souhaitable aux conflits et problématiques sociales qu'elle dit enrayer, produisant davantage de dégâts qu'elle n'apporte de solutions satisfaisantes, tant pour les femmes que pour toutes les populations concernées. En effet, les analyses produites par les féministes anticarcérales jettent la lumière sur les limites et les angles morts de nos systèmes actuels, pointant du doigt leurs fondements racistes, coloniaux, sexistes, transphobes et classistes. S'inscrivant dans le large courant de l'abolitionnisme pénal, les féministes anticarcérales « s'insurgent contre toute réponse répressive qui ne fait que renforcer et légitimer un système de violence d'État. Selon cette position, l'incarcération ne pourrait être la réponse aux violences de genre » (Chetcuti-Osorovitz et Sanos, 2022, p. 23). En somme, en réfutant les postulats sur lesquels repose la théorie pénale néolibérale, les analyses des féministes anticarcérales élargissent notre réflexion sur le système pénal et offrent des pistes nouvelles pour un projet transformateur de nos sociétés (Bernstein, 2021; Kim, 2018, 2020). S'appuyant sur les travaux des féministes anticarcérales, la prochaine section sera consacrée à la problématisation de la prison comme un espace où se produisent et se reproduisent diverses formes de violences institutionnelles. Nous partons du postulat que la prison est une institution à la fois néolibérale et coloniale, située à l'intersection de nos systèmes d'oppression. Elle incarne, à la fois, les causes et les conséquences des mécanismes sociaux d'oppression, de profilage, de différenciation et de discrimination. Pour illustrer cette réalité, nous brosserons un portrait des prisons contemporaines, en croisant des données factuelles et une analyse critique. Par la suite,

nous reviendrons sur les angles morts du féminisme carcéral quant aux conséquences de ce système pénal. Ceci nous permettra de poser les bases de l'analyse d'une population dont l'existence même confronte la logique pénale de l'autosuffisance ontologique des personnes incarcérées : leurs proches. Dans cette dernière section, nous identifierons d'abord qui ils sont, avant de détailler ce que les recherches nous disent de leur vécu et, inversement, ce que ce vécu spécifique de la prison nous révèle sur l'expérience carcérale.

1.2.1 Bref portrait de la population carcérale québécoise

En premier lieu, rappelons qu'il existe au Québec deux grandes catégories d'établissements de détention dédiés aux personnes purgeant une peine au criminel (ou étant en attente de celle-ci) : les pénitenciers et les prisons provinciales. Les pénitenciers, des établissements sous la responsabilité du gouvernement fédéral, abritent des individus purgeant une peine de deux ans et plus, alors que les prisons provinciales détiennent des individus en attente de leur procès (aussi qualifiés de prévenus) ainsi que ceux dont la peine est d'une durée de moins de deux ans (Malakieh, 2020). En 2022-2023, on comptait dix-huit établissements de détention provinciaux au Québec, ainsi que dix pénitenciers. Cette même année, les services correctionnels du Québec ont comptabilisé 28 592 admissions et ont abrité une population moyenne quotidienne incarcérée (PMQI) de 4383,3 personnes¹¹ (Ministère de la Sécurité publique, 2024). Au niveau fédéral, ce sont 7287 admissions qui ont été comptabilisées pour la même année dans l'ensemble du Canada. Le compte moyen dans les pénitenciers fédéraux – mesure équivalente à la PMQI – était pour sa part de 12 667,2 (Statistique Canada, 2024a). Notons que ces statistiques sont compilées par deux institutions distinctes, c'est-à-dire le Ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP) et Services correctionnels Canada (SCC), et que les données de la première concernent uniquement les personnes incarcérées dans les prisons provinciales du Québec, alors que les secondes ont trait aux

¹¹ Les Services correctionnels canadiens et québécois utilisent deux mesures pour calculer le nombre de personnes en détention, nommément les admissions et les comptes moyens (au niveau fédéral) ou la population moyenne quotidiennement incarcérée (au niveau provincial) (Malakieh, 2020; Ministère de la Sécurité publique, 2020). La première mesure, l'admission, est comptabilisée toutes les fois où « une personne commence une nouvelle période de détention, de placement sous garde ou de surveillance au sein de la collectivité ou qu'elle passe d'un programme à l'autre au cours de l'exercice financier » (Malakieh, 2020, p. 3). Elle permet donc d'avoir un portrait non seulement des nouvelles admissions, mais aussi des différents déplacements des personnes incarcérées au sein de l'ensemble du système carcéral. La deuxième mesure, le compte moyen ou la population moyenne quotidiennement incarcérée (PMQI), permet d'avoir un portrait immédiat de la réalité à l'intérieur des murs de la prison, pour une journée typique (Malakieh, 2020).

personnes incarcérées dans les quarante-trois pénitenciers du Canada – il ne suffit donc pas de les additionner pour connaître le nombre total de personnes emprisonnées sur l’ensemble du territoire québécois. Pour néanmoins avoir donner une idée de l’ampleur du phénomène de l’incarcération au Canada, en 2022, dans l’ensemble du pays, le taux d’incarcération était de 85 sur 100 000.

1.2.1.1 L’ordre carcéral genré

En observant la composition de la population carcérale, un premier élément apparaît de manière assez évidente : l’écart marqué de l’incarcération selon le genre. En effet, autant au niveau fédéral que provincial, près de neuf personnes sur dix sont incarcérées dans une prison pour hommes, et ce, depuis plus d’une décennie (Statistique Canada, 2024b). Bien que le nombre de femmes détenues soit en augmentation depuis quelques années (Division de la recherche et de la statistique, 2018), la très forte majorité des personnes incarcérées au Canada demeure néanmoins dans des prisons pour hommes, à l’instar de ce qui se produit dans les services correctionnels de l’ensemble des pays occidentaux (Malakieh, 2020; Ministère de la Sécurité publique, 2020). Soulignons également que les prisons sont des institutions non mixtes, différenciées selon le genre (Cardi, 2007, 2009). Or, les prisons pour hommes n’abritent pas que des hommes, de la même manière que les prisons pour femmes n’abritent pas que des femmes, ce qui d’emblée participe à la non-reconnaissance des personnes de la diversité des genres, tout en renforçant une compréhension binaire de celui-ci¹² (Laidlaw, 2024; Ricordeau, 2019b; Wang, 2019).

La prison n’est donc pas neutre en ce qui concerne le genre. *A contrario*, le genre est un élément structurant du système pénal (Chetcuti-Osorovitz et Paperman, 2020; Chetcuti-Osorovitz et Sanos, 2022b; Davis, 2014; Laidlaw, 2024). « Espace non mixte, [la prison] met clairement en évidence le rapport entre ordre social et ordre sexué » (Cardi, 2009, p. 76). En effet, non seulement y a-t-il une ségrégation sexuelle au sein des institutions carcérales, les fonctionnements internes des prisons sont également profondément marqués par des normes genrées. D’un côté, les prisons pour femmes sont encore imprégnées des luttes réformistes du 19^e siècle menées, entre autres, par Elizabeth Fry et Josephine Shaw, et fondées sur l’argument d’une différence ontologique des

¹² Pour cette raison, l’utilisation des expressions « prison pour hommes » et « prison pour femmes » doit être comprise comme une reconnaissance que nous ne parlons pas nécessairement d’hommes ou de femmes lorsque l’on parle de leurs occupant·e·s, en reconnaissance de la diversité de genres.

femmes. À l'époque, l'objectif explicite de ces militantes était d'améliorer les conditions de vie en prison, les femmes prisonnières devant être guidées afin de devenir « de meilleures femmes » (Davis, 2014). Ce passage de la criminologue Joanne Belknap est particulièrement révélateur des fonctions de normalisation et de contrôle social spécifique aux prisons pour femmes :

[The] aim was to train the prisoners in the “important” role of domesticity. Thus an important role of the reform movement in women’s prisons was to encourage and engrain “appropriate” gender roles, such as vocational training in cooking, sewing and cleaning. To accommodate these goals, the reformatory cottages were usually designed with kitchens, living rooms, and even some nurseries for prisoners with infants (Belknap, 1996).

Notons cependant que ce traitement différencié était exclusivement réservé aux femmes blanches : les femmes noires et racisées recevaient des traitements qui n'avaient aucune prétention de conserver leur féminité, les réformistes considérant qu'elles n'en avaient jamais eu une (Davis, 2014). À l'instar des luttes des féministes carcérales, ces militantes pensaient la catégorie « femme » très strictement.

Aujourd'hui encore, l'assimilation des femmes à leur condition de mères, de victimes ou simplement de personnes « à protéger » influence la manière de concevoir leur prise en charge institutionnelle : « le rôle maternel a une valeur de référence absolue, tout comme la féminité dans les manières dont la déviance des femmes est évaluée » (Ricordeau, 2019, p. 93). Par exemple, les formations auxquelles elles ont accès en prison sont toujours en correspondance avec les normes de genre traditionnelles, tout comme les emplois qu'elles peuvent occuper¹³.

De l'autre côté des murs, le genre structure tout autant les prisons pour hommes. La « masculinité hégémonique »¹⁴ en prison est façonnée par les relations sociales et le mode de gouvernement des personnes incarcérées. Du point de vue de l'institution, l'objectif est de « “fabriquer” des “hommes respectables”, aptes à s'inscrire dans un collectif social dit “normalisé” » (Chetcuti-Osorovitz et

¹³ Par exemple, les emplois salariés offerts aux femmes, à l'extérieur des emplois permettant le fonctionnement à l'intérieur de la prison, sont surtout dans le milieu de textile (L'Écuyer, 2017b). À Joliette, les femmes incarcérées peuvent faire un AEC de spécialisation en Bureaucratique (Cégep Marie-Victorin, s. d.).

¹⁴ Nous mobilisons ici le concept de « masculinité hégémonique » telle que théorisé par R.W. Connell : « 'Hegemonic masculinity' is not a fixed character type, always and everywhere the same. It is, rather, the masculinity that occupies the hegemonic position in a given pattern of gender relations, a position always contestable » (Connell, 2005, p. 76).

Sanos, 2022, p. 161). Poursuivant cet objectif, l'institution pénale façonne et exploite les masculinités, celles-ci pouvant être tour à tour source de conflits comme créatrices d'un lien entre les membres du personnel et les personnes incarcérées (Carrabine et Longhurst, 1998). Dans leur recherche sur les masculinités et la gouvernance pénale, les chercheurs Carrabine et Longhurst prennent l'exemple de l'éducation physique (ci-après nommé PE) comme forme de contrôle social genré des personnes incarcérées dans une prison pour hommes. Ils prennent le cas de figure d'un prisonnier qui, s'étant conformé aux attentes de l'institution en fréquentant la salle d'entraînement assidument, avait sculpté son corps selon les critères d'une masculinité dominante en milieu carcéral, puis s'était fait reprocher par un employé de la prison de porter un chandail rendant visible ses bras musclés :

Our suggestion is that the form of embodiment entailed in PE in male prisons is a place of significant exchange and struggle over power. The regime seeks to use PE to structure the management of prisons and prisoners. However, as our second example demonstrates, this emphasis allows the prisoner a place to develop an excessive body and masculinity which itself represents a challenge to the dominant masculinity of disciplined male minds and bodies (Carrabine et Longhurst, 1998, p. 168).

La masculinité normative à partir de laquelle les hommes incarcérés sont gouvernés est centrale au mode de gestion pénal et façonne les rapports sociaux. À l'instar de ce qui se produit dans les prisons pour femmes, on offre, encore aujourd'hui, aux personnes incarcérées d'occuper des emplois et suivre des formations en phase avec une forme de masculinité traditionnelle¹⁵. Par ailleurs, la culture carcérale des prisonniers – et encouragée par la gouvernance néolibérale – en est une d'une hiérarchie directement reliée aux masculinités (Carrabine et Longhurst, 1998, p. 163).

1.2.1.2 La prison et la surreprésentation des personnes racisées

Dans leur analyse de la prison, les féministes anticarcérales s'intéressent également aux groupes qui composent sa population. Or, la production et l'accès à des données ethno-raciales officielles soulèvent plusieurs enjeux. Au niveau provincial, les services correctionnels québécois ne tiennent aucun registre rigoureux et facilement accessible des informations ethno-raciales sur la population

¹⁵ Par exemple, dans certains pénitenciers pour hommes, on offre aux personnes incarcérées de suivre des formations dans le milieu de la plomberie ou de l'électricité (Service correctionnel Canada, 2024).

qu'ils incarcèrent (Tircher et Hébert, 2021)¹⁶. Au niveau fédéral, bien qu'elles contiennent aussi plusieurs angles morts et incongruences, les données ethno-raciales sont compilées. Un rapport publié en 2022 révèle notamment une surreprésentation des personnes noires parmi la population carcérale fédérale, ainsi qu'une réponse punitive disproportionnée à leur égard (Division de la recherche et de la statistique, 2022). Dans son ouvrage majeur *Policing Black Lives*, la chercheuse Robyn Maynard (2017) identifie le colonialisme de l'État canadien, couplé à du racisme systémique, comme responsable de la mise en place d'une surveillance policière accrue des populations racisées, et plus spécifiquement des personnes noires. Elle fait la démonstration de la violence d'un racisme institutionnalisé à toutes les étapes de la chaîne pénale, dont la prison est le maillon final : « Si l'esclavage a été officiellement aboli il y a près de deux siècles, le système canadien de justice pénale réaffirme aujourd'hui, peut-être avec plus de force encore qu'autrefois, le contrôle exercé par l'État sur le corps et la vie des Noirs » (Maynard, 2017, p. 115).

Également, nombre d'études font état d'une surreprésentation des populations autochtones dans l'ensemble du système judiciaire, et de façon encore plus marquée à l'intérieur des établissements de détention (Chartrand, 2019; Malakieh, 2020; Ministère de la Sécurité publique, 2020; Nichols, 2014; Tircher et Hébert, 2021). En 2022-2023, ces dernières comptaient pour 32 % de la population carcérale fédérale totale. Dans les prisons pour femmes, ce phénomène est encore plus visible, ces dernières représentant plus de la moitié de la population des pénitenciers (Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2023a). Qui plus est, une fois en détention, les personnes autochtones sont soumises à des traitements discriminatoires, selon le rapport annuel de 2022-2023 de l'Enquêteur correctionnel du Canada :

Sur presque toutes les mesures du rendement correctionnel – temps passé derrière les barreaux avant la première libération, placement dans des établissements de sécurité maximale, recours à la force, taux de récidive et de révocations, suicide et automutilation, placement dans des unités de confinement restrictif – le système correctionnel semble perpétuer les conditions de désavantage et de discrimination pour les populations autochtones (Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2023b).

¹⁶ Par exemple, pour constituer le *Profil des personnes judiciairisées au Québec*, publié en 2021, Tircher et Hébert ont fait parvenir des demandes d'accès à l'information aux Services correctionnels québécois. Ces derniers leur ont alors transmis les données ethno-raciales à partir de quatre catégories de « teint de peau », c'est-à-dire pâle, clair, moyen et foncé. Ces catégories sont non seulement hautement problématiques, elles sont également complètement non opérationnalisables.

À ce propos, la sociologue Vicki Chartrand considère l’incarcération des personnes autochtones par les services correctionnels fédéraux et provinciaux comme partie prenante du processus de colonisation (Chartrand, 2019, p. 68). Elle fait le pont entre les premières logiques coloniales d’assimilation et celles qui ont mené à la naissance du projet carcéral au Canada (Chartrand, 2019). Abondant dans le même sens, Ivan Zinger, enquêteur correctionnel du Canada, qualifie sans équivoque en 2023 l’institution carcérale d’« institution intrinsèquement coloniale » et invite les services correctionnels canadiens à assumer leur « héritage colonial » pour prendre la voie de la désincarcération des personnes autochtones (Bureau de l’enquêteur correctionnel, 2023b). Enfin, la féministe décoloniale française Françoise Vergès pose un regard similaire à celui de Chartrand sur les systèmes carcéraux de manière générale, voyant en la logique pénale une finalité de destructions des liens sociaux similaire à celle visée par des processus de colonisation (Vergès, 2019).

1.2.1.3 Prison et pauvreté

Pour clore notre brève analyse critique d’un portrait sociodémographique de la population carcérale, nous nous sommes finalement intéressées au statut socioéconomique des personnes incarcérées. D’entrée de jeu, de nombreuses études s’étant penchées sur ce sujet l’ont démontré : l’incarcération concerne de manière disproportionnée les franges les plus défavorisées de la population. Notamment, une recherche menée par des chercheurs de l’IRIS sur l’ensemble des personnes judiciairisées au Québec en 2019-2020 (Tircher et Hébert, 2021) fait état d’une surreprésentation des personnes peu scolarisées au sein des prisons, la grande majorité (84,5 %) des personnes nouvellement admises en détention ayant interrompu leur scolarité au niveau primaire ou secondaire (Tircher et Hébert, 2021). À titre comparatif, dans la population québécoise de 15 ans et plus, la proportion de personnes n’ayant pas leurs diplômes secondaires s’élevait à 40 % au dernier recensement de 2016. Également, le profil de la population carcérale québécoise de 2015-2016 dressé par le Ministère de la Sécurité publique révèle que parmi les personnes incarcérées ayant révélé leur source de revenus principale, 49,9 % d’entre elles ont nommé une aide financière de dernier recours; 4 % recevaient l’assurance-emploi; 13,6 % n’ont déclaré aucun revenu ou une autre source de revenus et, finalement; seules 32,4 % d’entre elles avaient un emploi (Chéné, 2019). Somme toute, ces données sont cohérentes avec la néolibéralisation de l’État et la mise en place

d'un système pénal actif et fort comme réponse à la baisse de services sociaux offerts aux populations les plus marginalisées (Wacquant, 2010b).

1.2.2 La prison selon les féministes anticarcérales

Nous l'avons vu, se posant comme critiques d'une prison néolibérale et coloniale, les féministes anticarcérales considèrent non seulement qu'elle n'est pas une réponse à la violence de genre, mais que, plus largement : « Prison is simply a bad and ineffective way to address violence and crime » (Kaba, 2021, p. 31). En effet, elles posent la peine d'incarcération comme une réponse violente et inefficace à ce qui est socialement déterminé comme étant de la violence criminelle¹⁷. Bien que le mode de gouvernement néolibéral de la prison construit un discours aseptisé sur ce que fait la prison, la pratique de l'enfermement en demeure une de privations, d'abus de pouvoir, de violences, de mauvaises conditions et d'accès déficient à des soins (Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2023a; Henry, 2022; Protecteur du citoyen, 2023). L'isolement est encore une pratique commune dans les prisons provinciales – et bien que sa forme ait changé dans les pénitenciers fédéraux, la pratique de la réclusion comme façon de gérer les populations carcérales demeure (Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2023a; Protecteur du citoyen, 2023). Les conditions de détention délétères, le déni de soin et l'insalubrité des lieux sont toujours la norme, comme en témoignent de nombreuses personnes anciennement incarcérées, selon l'Enquêteur correctionnel du Canada et le Protecteur du citoyen au Québec (Bureau de l'enquêteur correctionnel, 2023a; Henry, 2022; Protecteur du citoyen, 2023).

Plusieurs réformistes de la prison vont considérer ces enjeux comme justifiant des appels à des améliorations pénales. Néanmoins, formuler ces demandes c'est faire le jeu de la prison. Comme l'affirmait Foucault en 1975 :

La réforme de la prison est à peu près contemporaine de la prison elle-même. Elle en est comme le programme. La prison s'est trouvée dès le début engagée dans une série de mécanismes d'accompagnement, qui doivent en apparence la corriger mais qui

¹⁷ En effet, si on peut s'entendre sur le fait que la violence sexuelle est une forme inéluctable de violence, certaines formes sont moins facilement identifiables comme tel. Par exemple, l'exploitation capitaliste; l'extractivisme; l'oppression systémique peuvent être considérées comme des formes de violences. Néanmoins, elles sont bien plus difficiles à reconnaître et sont tout à fait légales. Pour aller plus loin dans ces réflexions, les écrits de Foucault sur la notion d'illégalisme en est un point de départ essentiel (Brodeur, 1993; Foucault, 1975).

semblent faire partie de son fonctionnement même, tant ils ont été liés à son existence tout au long de son histoire (Foucault, 1975, pp. 271-272).

En d'autres mots, si le système produit des violences et ne répond pas aux problématiques qu'il dit vouloir enrayer, ce n'est pas une erreur : c'est qu'il fonctionne précisément ainsi (Brodeur, 1993; Davis, 2014; Foucault, 1975; Kaba, 2021).

Les féministes anticarcérales considèrent donc la prison comme amplificateur de la violence, répondant à la violence interpersonnelle par une violence étatique, institutionnelle (Davis, 2014; Kaba, 2021; Ricordeau, 2019b). Elles accusent le fonctionnement d'exclusion sociale de la prison – l'individu reconnu coupable est retiré de son milieu social et de la collectivité pour purger sa peine – de reposer sur des logiques coloniales de bris de liens sociaux (Davis, 2014; Gilmore, 2007; Kaba, 2021). Selon la géographe et féministe anticarcérale Ruth Wilson Gilmore, nos prisons se fondent sur la prémisse que des corps ont plus de valeur que d'autres, et s'assoient sur l'idée que certaines personnes, se trouvant à l'intersection de ces systèmes sexistes, coloniaux, racistes et capitalistes, peuvent être considérées comme *jetable*s (*disposable*) dans nos sociétés (Gilmore, 2007). Dans ce système, le corollaire consiste à déterminer quelles femmes et quels individus méritent une protection, et lesquels n'y ont pas droit. (Vergès, 2019, 2020). Les luttes des féministes carcérales s'arriment donc à un féminisme dit civilisationnel (en opposition au féminisme décolonial) pensant les luttes pour les droits des femmes hors d'une analyse intersectionnelle (Vergès, 2019, 2020). Elles s'inspirent grandement, par ailleurs, des luttes des féministes décoloniales qui font de la prison et du système pénal un point majeur de leurs luttes : « une conscience aiguë de la violence de l'État, du poids du colonialisme et du racisme sur les corps et les consciences, comme de l'importance de toute forme de lutte, si « petite » soit-elle, anime un féminisme décolonial » (Vergès, 2020, p. 151).

Ainsi, lorsque les féministes carcérales, ou civilisationnelles, ont écarté certaines femmes de leurs luttes, elles ont alors simplifié à outrance des enjeux sociaux complexes et formulé des revendications occultant les effets multiples des systèmes pénaux sur les femmes, qu'elles soient victimes, judiciairisées ou proches de personnes incarcérées. D'abord, lorsqu'elles s'y retrouvent comme victimes, elles sont appelées à vivre plusieurs formes de victimisation secondaire et être dépossédées de leurs récits (Morris, 2000). Leurs besoins sont rarement pris en compte, et plus

rarement encore sont-ils entièrement répondus (Morris, 2000). Ensuite, les femmes incarcérées sont évacuées d'un récit qui pense la prison de manière androcentrique et dans une lecture binaire du genre (Ricordeau, 2019c). Il en va également de même pour toutes les personnes non cisgenres pour qui la binarité de la prison est une violence directe (Laidlaw, 2024). Également, la mise en récit de la prison occulte le vécu de celles qui se trouvent dans l'entourage des personnes incarcérées. Ces dernières ne sont pas les seules à vivre la peine ou les conséquences d'un bris de lien social. Et la recherche à ce sujet est sans équivoque : ce sont surtout les femmes qui sont aux portes des prisons, qui offrent leur soutien, leur appui, leur solidarité (Comfort, 2007; El Atifi et Le Mer, 2021; Ricordeau, 2008; Touraut, 2019). L'ordre carcéral genré s'étendrait donc à l'extérieur des murs de la prison. Enfin, les féministes anticarcérales ont soulevé combien le cadrage de ce qu'est un crime et une réponse appropriée à celui-ci occulte l'importance de miser sur des transformations du contexte social à un niveau collectif. Notamment, pour venir à bout des violences de genre, il nous faut nous affranchir de ses causes profondes et de la culture du viol – ce qui ne peut être atteint par le fait de mettre quelques individus derrière les barreaux : « Carceral feminism wants to imprison more and greater numbers of men to make us safer. But incarcerating violent men will not stop others from learning to be violent and killing each other, their kin or themselves » (Whynacht, 2021, p. 97). Dans leurs critiques des systèmes carcéraux en place et leurs plaidoyers en faveur de leur abolition, les féministes anticarcérales proposent également de nous engager dans des voies de justices alternatives. Nous y reviendrons en conclusion de notre recherche.

1.3 Penser la place des proches des personnes incarcérées d'un point de vue féministe anticarcéral

Pour les féministes anticarcérales, les proches doivent impérativement faire partie d'une réflexion sur le crime et la peine (Ricordeau, 2008, 2019c). Souvent invisibilisés non seulement par le système pénal mais également par la recherche, ils sont victimes de la vision étroite sur le crime produite par la théorie pénale néolibérale, la RPM (Cauchie et Chantraine, 2005; de Saussure, 2019; Pires, 2001) et les études carcéralo-centrées qui négligent l'analyse des manifestations de la carceralité par-delà les murs des prisons (Ferreccio, 2019; Salle, 2003; Touraut, 2019). Des recherches se sont néanmoins intéressées à leur réalité, révélant comment les proches vivent la peine. Dans cette section, nous présenterons un bref portrait de ces derniers, puis de certains des

impacts qu'ils vivent au contact avec le système pénal. Pour finir, nous explorerons ce que la place des proches peut révéler sur la prison.

1.3.1 Qui sont les proches?

Pour présenter un portrait statistique des proches des personnes incarcérées, nous sommes confrontés à deux obstacles méthodologiques. D'abord, il est difficile de s'entendre sur les critères déterminant la composition même de cette population. Du point de vue des services correctionnels, les proches sont surtout assimilés à la famille nucléaire immédiate. Par exemple, les visites sont souvent réservées aux conjoint·e·s, aux enfants, aux parents ou à la fratrie de la personne incarcérée (Ministère de la Sécurité publique, 2022). Or, de toute évidence, les proches d'une personne peuvent à la fois ne pas s'inscrire parmi ces rôles et, inversement, les membres de la famille nucléaire d'une personne peuvent ne pas entretenir de liens de proximité avec cette dernière. En outre, le ruissellement des impacts de l'incarcération est large, et les personnes affectées sont diverses et nombreuses (Braman, 2007).

Ce premier obstacle méthodologique est par ailleurs intimement lié au second : l'absence de données concernant cette population. En effet, les services correctionnels canadiens et québécois ne tiennent aucun registre des relations sociales et familiales significatives des personnes incarcérées (Knudsen, 2019)¹⁸. Les statistiques sur les proches des personnes incarcérées étant tantôt difficiles à opérationnaliser, tantôt tout simplement indisponibles, on ne peut se faire un tableau précis des personnes concernées au Québec et au Canada.

Néanmoins, si on s'intéresse plus particulièrement aux proches qui sont aux portes des prisons, donc celles qui demeurent présentes pendant l'incarcération, les recherches font état d'une surreprésentation des femmes (Comfort, 2003; El Atifi et Le Mer, 2021; Ricordeau, 2008, 2019b; Touraut, 2019). En effet, « [l'ensemble] des études sociologiques montre que le travail carcéral continue d'être un travail de femmes contenu dans la division sexuelle du travail » (Chetcuti-Osorovitz et Sanos, 2022, p. 156). Dans les parloirs, au bout du fil et pendant les différentes étapes

¹⁸ À tout le moins, quelques estimations ont été faites concernant certaines catégories de proches. Par exemple, l'organisation *Kids with Incarcerated Parents Canada* (KIP) estime qu'au moins 375 000 enfants sont affectés chaque année par l'incarcération d'un parent au Canada (KIP, 2021).

du processus judiciaire, ce sont les femmes de l'entourage des personnes incarcérées, et plus particulièrement les conjointes et les mères, qui sont présentes à leurs côtés (Comfort, 2003; El Atifi et Le Mer, 2021; Ricordeau, 2008, 2019a, 2019b; Touraut, 2009, 2019).

1.3.2 Le vécu des proches des personnes incarcérées

Malgré le fait que les impacts subis par les proches soient peu ou pas reconnus par l'institution pénale, l'importance que ces derniers revêtent pour les personnes incarcérées est incontestée dans la recherche : « [toutes] les études en sociologie ont montré qu'en situation d'incarcération, le soutien des proches est fondamental pour supporter l'enfermement, mais également pour « résister à la désocialisation, remplir des rôles sociaux » (Touraut, 2012) » (Chetcuti-Osorovitz et Sanos, 2022, p. 156). Cette vision est en partie partagée par les services correctionnels qui les perçoivent comme un atout pour le bien-être émotif et social des personnes incarcérées (Comfort, 2007; de Saussure, 2019; Lehalle et Beaulieu, 2019; Touraut, 2019). Les proches sont donc explicitement encouragés par les services correctionnels à maintenir un contact avec leurs proches incarcérés (Service correctionnel Canada, 2019b)¹⁹. En effet, en consultant les sections de leurs sites internet consacrés aux proches, on y trouve principalement des informations concernant les différentes manières d'apporter leur soutien en prison, c'est-à-dire par le biais de visites, d'appels téléphoniques, d'envoi de courrier, d'argent ou d'aide matérielle, par exemple. Pour les services correctionnels, les proches sont considérés comme utiles pour leur fonction pacificatrice et leur capacité à faire contrepoids à la déshumanisation en milieu carcéral (Ferreccio, 2019; Vacheret, 2005).

Outre cette considération intéressée, la recherche démontre que leur présence est appréhendée comme un risque à gérer du point de vue des établissements carcéraux (Lehalle, 2019a). Pour Mackenzie, si le traitement pénal des personnes incarcérées est clairement défini comme la prise en charge d'une « population à risque », la façon dont le personnel doit interagir avec les visiteur·se·s n'est pas clairement balisée (MacKenzie, 2019). Conséquemment, ces derniers vivent

¹⁹ Dans les prisons provinciales, ce sont les visites en parloir et par visioconférence qui sont autorisées, et ce, uniquement pour les membres de sa famille nucléaire immédiate (Ministère de la Sécurité publique, 2022). Dans les pénitenciers fédéraux, quatre types de visites sont permises : les visites avec contact, les visites sans contact, les visites par visioconférences et les visites familiales privées (VFP). Cette dernière catégorie de visites est la seule permettant aux familles de se retrouver ensemble dans un bâtiment distinct sur le terrain de l'établissement carcéral pendant un maximum de 72 heures.

« les conséquences liées au transfert du statut de population « dangereuse » des prisonniers à leurs visiteurs, (...) le personnel carcéral [ayant] recours aux technologies du risque pour « gérer » ces derniers » (MacKenzie, 2019, p. 162). Notamment, la recherche de MacKenzie sur le cas de figure des scanners à ions²⁰ démontre que le « « “stigmatisme collant”²¹ de l’association à un “criminel” amène les proches à « être ciblés de manière distincte des bénévoles et des autres invités des institutions » (MacKenzie, 2019, p. 170).

Dès qu’ils pénètrent l’univers carcéral, les proches sont donc immédiatement soumis·es aux règlements du milieu et aux conséquences d’une gestion par le risque de leurs faits et gestes. Pour Comfort (2003), ce que les visiteur·se·s vivent serait une forme de « prisonnérification » secondaire²², qu’elle définit comme « a weakened but still compelling version of the elaborate regulations, concentrated surveillance, and corporeal confinement governing the lives of ensnared felons » (Comfort, 2003, p. 101). Les proches doivent donc suivre les règles du milieu à la lettre et accepter des contraintes souvent incohérentes, arbitraires, humiliantes et dégradantes (Comfort, 2003; Lehalle, 2019a). Certains d’entre eux révèlent ressentir fortement cette impression d’être considérés comme des facteurs de risques à gérer, et non pas comme des êtres humains dignes (Touraut, 2019) : « l’acceptation tacite des règles du régime carcéral, en franchissant la première clôture du périmètre extérieur, implique pour les proches de laisser à l’extérieur leur téléphone, mais bien plus encore : leur autonomie, leur intimité et parfois leur sentiment de dignité » (Lehalle, 2019, p. 10). Par ailleurs, la responsabilisation qui s’opère par le mode de gestion gouvernemental de la prison s’étend aux proches qui, en plus d’être traités comme un risque à gérer par l’institution, sont simultanément appelés à devenir des agents du contrôle social en prison. Dans leur recherche sur le traitement pénal des jeunes contrevenants à Montréal, Sallée *et al.* emploient l’expression

²⁰ « le scanner à ions est un appareil qui sert à détecter la présence éventuelle de drogues chez les visiteurs, au moyen d’un prélèvement, et qui donnera un résultat positif ou négatif » (MacKenzie, 2019, p. 160).

²¹ « Selon Goffman (1963), la stigmatisation est une fonction d’une identité sociale gâchée qui réduit une personne ordinaire et entière à une personne entachée et diminuée à partir d’un attribut négativement stéréotypé (p. ex.: la criminalité). Mais le théoricien écrit aussi que « les problèmes des personnes stigmatisées se diffusent comme des ondes, d’intensité toujours moindre » (pp. 43-44), ce qui finit par faire partager aux familles le discrédit de la personne stigmatisée. Comme argumenté plus tôt, les familles sont perçues, par association à un condamné ou à un détenu, comme étant à risque d’être impliquées elles-mêmes dans des crimes » (Hannem, 2019, p. 229).

²² L’expression « prisonnérification secondaire » provient du concept prisonnérification développé par Donald Clemmer, référant à la manière dont les personnes incarcérées intègrent les codes de conduites du milieu carcéral pour s’y adapter (Clemmer, 1940).

« auxiliaire du contrôle pénal » pour désigner les attentes de l'institution à l'égard de l'entourage des jeunes (2020, p. 5). Il ne semble pas exagéré de faire ce même constat dans le contexte de la prison, compte tenu de ce que nous en savons. Ainsi, que ce soit comme atouts ou comme éléments à prendre en considération dans la gestion du risque, les proches font partie de l'ordre carcéral et sont pleinement inscrits dans son mode de gouvernement néolibéral (Chantraine, 2006; Hannem, 2019; MacKenzie, 2019).

1.3.2.1 L'implication des proches ou le travail de *care*

Dans son étude de ce qu'elle nomme « l'expérience carcérale élargie », la sociologue Caroline Touraut décline le soutien que l'entourage, et majoritairement les femmes de l'entourage, apporte à leur proche incarcéré en quatre composantes : le soutien pratique; le soutien moral; le soutien identitaire; et le soutien substitutif (Touraut, 2019). La première forme de soutien, le soutien pratique, comprend toutes les actions prises par les proches et qui ont une incidence sur les conditions de détention. Il comprend l'envoi d'argent et de biens matériels, comme des vêtements ou des produits d'hygiène, par exemple. La seconde forme de soutien, le soutien moral, correspond à tout ce que les proches font pour permettre à leur proche de « supporter psychologiquement la vie carcérale » (p. 26). C'est un travail qu'elles réalisent à travers des visites et des appels, notamment. La présence de l'entourage immédiat au cours de la peine d'incarcération d'un proche est effectivement déterminante dans la manière dont ce dernier la vit. Dans son étude ethnographique de la prison de Santa Fe en Argentine, la chercheuse Vanina Ferreccio rapporte en ces mots ce que lui disent les personnes incarcérées illustrant l'importance qu'ont les proches : « Celui qui n'a pas de visite n'a rien » (Ferreccio, 2019, p. 49). La troisième forme de soutien, le soutien identitaire, correspond à l'importance qu'a l'entourage dans le maintien de l'identité sociale de leur proche afin d'éviter qu'il ne souffre de la dépersonnalisation de la prison (p. 27). Finalement, la dernière forme de soutien définie par Touraut, le soutien substitutif, comprend l'ensemble des tâches que les proches remplissent à l'extérieur de la prison pendant que leur proche est incarcéré (Touraut, 2019). Le travail de soutien, ou le travail de *care*, que les proches effectuent prend ainsi plusieurs formes. Il a par ailleurs lieu non seulement tout au long de la peine d'incarcération, mais également en amont de celle-ci et après la sortie de prison. Les proches sont, en effet, partie prenante du processus de réinsertion sociale et, bien souvent, impliqués dans le processus judiciaire (de Saussure, 2019, 2024; Hannem et Leonardi, 2015; Lehalle, 2019b, 2019a; Sallée *et al.*, 2020).

Pour les proches, engendrant plus que des coûts, que nous étayerons plus bas, cette implication signifie également une reconfiguration des rôles et des dynamiques sociales dans la famille (Touraut, 2019). Si des familles et des communautés ont l'habitude de s'entraider et de se supporter mutuellement hors du système pénal, le support nécessité en prison prend en effet une tout autre forme (Braman, 2007). Alors que la présence d'un réseau familial soutenant et présent est un avantage à l'extérieur du monde carcéral, le support d'un proche incarcéré peut devenir émotivement drainant pour l'ensemble du clan rapproché (Braman, 2007; Touraut, 2019) : « Les proches se présentent comme les premiers soutiens du détenu et sont pleinement inscrits dans une démarche de *care*. Beaucoup affirment mettre leur vie entre parenthèses pour soutenir le détenu » (Touraut, 2019, p. 25).

De surcroît, l'impossibilité pour les personnes incarcérées d'obtenir l'aide comme elles le souhaiteraient peut devenir un irritant, et très difficile à vivre pour ces dernières (Braman, 2007). L'impact est d'autant plus important pour les parents incarcérés, pour qui ce rôle devient beaucoup plus difficile à bien jouer. Également, le maintien d'une relation avec une personne incarcérée est complexifié par le décalage temporel qui s'opère entre l'intérieur et l'extérieur des murs de la prison, ce qui peut éventuellement mener à une rupture des liens sociaux : « entre *dehors* et *dedans*, c'est un temps qui sépare. Plusieurs détenus évoquent la souffrance d'être absents des moments traditionnels de réjouissance, comme les fêtes et les célébrations (les « temps forts ») du groupe » (Ricordeau, 2012, p. 64).

Par ailleurs, comme vu plus haut, ce que ces études susmentionnées démontrent, c'est que ce travail gratuit de soutien et de maintien des liens sociaux est essentiellement effectué par des femmes, et d'autant plus par les mères et les conjointes des personnes incarcérées (Comfort, 2007; Ferreccio, 2019; Hannem, 2019; Lehalle et Beaulieu, 2019; Ricordeau, 2019b). Pour Ricordeau, ce constat explique une partie du désintérêt politique pour les proches des personnes incarcérées :

Que ce temps-là soit en grande partie le temps des femmes et consacré à des tâches typiquement féminines (travail domestique et émotionnel notamment) est sans doute un indice pour comprendre le désintérêt qui a jusqu'à présent entouré cette question – et la nécessité politique de s'en emparer (Ricordeau, 2019, p. 70).

1.3.2.2 Les impacts de l’incarcération ou le ricochet carcéral

Que ce soit en raison du travail de soutien effectué; en raison de l’absence du proche ou; en raison de la stigmatisation par courtoisie (*sticky stigma*) (Hannem, 2009), l’entourage des personnes incarcérées vit une panoplie de conséquences découlant de l’incarcération. D’abord, la stigmatisation de courtoisie fait notamment en sorte de balayer du revers de la main les discussions sur les besoins des proches en leur faisant plutôt porter une partie de l’odieux de l’individu incarcéré (Hannem, 2019). Les proches vont couramment être la cible de jugements par cette association avec un·e « détenu·e » :

Des suppositions stigmatisantes sont souvent faites sur leur classe, leur origine ethnique et « le genre de personne » qui entretiendrait une relation avec une personne incarcérée et qui façonnent la réponse de la population aux besoins d’assistance de ces familles. » (Hannem, 2019, p. 229).

Inversement, socialement, il est courant de faire porter aux personnes incarcérées le blâme des conséquences vécues par leur entourage, les accusant de n’avoir « [pas pensé] aux conséquences pour [leurs familles] » (Hannem, 2019, p. 230). Ce déplacement du blâme s’inscrit dans la pensée néolibérale du choix rationnel selon laquelle « tout individu criminel est responsable de son comportement, qu’il échoue à être dissuadé par une analyse rationnelle coût-bénéfice et à opter pour des solutions de rechange qui lui évitent les conséquences et les torts causés par la criminalisation » (Hannem, 2019, p. 230). L’alliance de ces discours au sujet des personnes incarcérées et leurs proches a ultimement pour effet de surresponsabiliser ces derniers quant à leur situation, et de déresponsabiliser le reste de la société (Hannem, 2019).

Le stigmatisme porté par les familles ou les ami·e·s des personnes incarcérées peut ainsi interférer avec leurs relations sociales. Ces derniers peuvent recevoir le jugement des autres qui voient d’un mauvais œil leur volonté de rester en relation avec un·e « criminel·le », et donc ne plus se sentir concernés par leur vécu (Braman, 2007; Hannem, 2019). Le marquage du système carcéral peut mener à de l’isolement social pour plusieurs (Braman, 2007).

Par ailleurs, l’incarcération d’un proche apporte nombre de conséquences matérielles et symboliques pour son entourage. Parmi celles-ci, on compte la perte d’une source de revenus de par l’arrêt de travail qui vient avec une période d’incarcération; l’augmentation des coûts reliés au

transport vers la prison pour des visites; les coûts des appels à frais virés; les congés à prendre pour se déplacer aux heures de visites strictes; l'envoi d'argent pour la personne incarcérée; les frais d'avocats; et plus encore (Braman, 2007; Lehalle, 2019a; Touraut, 2019). S'ajoute à ces dépenses et ces pertes de revenus tout le travail gratuit comprenant l'éducation des enfants et la réalisation de tâches domestiques qui tombe entre les mains de celles restées à l'extérieur, qui sont, encore une fois, très majoritairement des femmes (Ricordeau, 2019c). D'ailleurs, cette augmentation drastique de leurs responsabilités contribue aussi à l'isolement social. Également, un autre pan des coûts financiers indirects de l'incarcération se révèle dans ce que Braman (2007) appelle le capital humain, c'est-à-dire le fait d'investir dans l'éducation des enfants; d'acheter de meilleurs effets scolaires ou de déménager dans un quartier plus favorisé. En effet, l'incarcération d'un membre de la famille implique une réduction des investissements faits dans d'autres domaines, impactant donc les conditions matérielles et symboliques présentes et futures pour l'ensemble de la famille (Braman, 2007).

Enfin, le contact avec la prison se répercute sur la santé globale des proches. En effet, dans leurs recherches, Touraut (2019) et Lehalle (2019a) énumèrent plusieurs maux physiques et psychiques dont des proches ont souffert. Parmi ceux-ci se trouvent des problèmes de sommeil, une prise ou une perte de poids, des problèmes de tension, de l'anxiété. Cette extension des coûts psychiques et physiques de la peine sur les proches peut en venir à perturber la nature des relations existantes entre les membres d'une famille et exacerber les responsabilités ou en créer de nouvelles pour certains. Par exemple, une femme ayant souffert d'une dépression alors que son mari était incarcéré a dû se reposer sur l'aide de ses enfants pour prendre soin d'elle (Braman, 2007).

Par ailleurs, les impacts de l'incarcération pour l'entourage se conjuguent différemment selon le milieu social, l'identité de genre ou la race du proche et de la personne incarcérée. Par exemple, le stigmatisme de courtoisie agit différemment pour une personne selon qu'elle soit elle-même perçue comme plus ou moins « à risque » socialement (Hannem, 2009, 2019). Lorsque le rôle de « proche d'une personne incarcérée » se conjugue aux effets du racisme, du classisme ou du capacitisme, par exemple, il en est amplifié (Hannem, 2009). Également, les coûts financiers, psychologiques ou physiques de l'incarcération agissent différemment selon la situation et le capital social, financier ou culturel d'une personne (Ricordeau, 2008; Touraut, 2009).

1.3.3 Que nous disent les proches de la prison?

Comme vu plus haut, en nous intéressant aux expériences des proches, nous constatons combien la peine d’incarcération est une peine collective. Plus encore, elles confirment que l’espace carcéral est un espace « diffus », ce que les études carcéralo-centrées ne prennent pas suffisamment en considération dans leur analyse des interactions entre les murs de la prison (Ferreccio, 2019; Salle, 2003) :

Les études carcéralo-centrées (Salle, 2003) tentent d’expliquer les problèmes de l’emprisonnement en observant ce qui arrive à l’intérieur de la prison dans les dynamiques instaurées entre ses acteurs. Cependant, l’espace carcéral est diffus et ne se restreint pas à ses limites physiques. C’est pourquoi les actions qui se déroulent au-delà de ses limites, même lorsqu’elles sont réalisées par des personnes qui apparemment n’y appartiennent pas, peuvent être utiles pour comprendre des dynamiques qui, autrement, demeureraient obscures en raison de la force des canaux communicants (Foucault, 1975) (Ferreccio, 2019, p. 48).

Les proches faisant partie intégrante de l’ordre carcéral (Ferreccio, 2019, p. 37), il est essentiel de porter attention à leur vécu pour préciser notre portrait de la prison. Notamment, il est manifeste que la façon dont le genre façonne l’institution carcérale est intimement liée à la prise en charge du travail de *care* par les femmes proches des personnes incarcérées. De plus, leur posture ambiguë révèle les paradoxes de la gouvernance par le risque et la responsabilisation selon laquelle opère une prison gouvernementale : « bref, nous montrons qu’il existe une relation bidirectionnelle qui fait en sorte que les proches sont à la fois partie intégrante de l’ordre carcéral et soumis à la gouvernance des logiques pénitentiaires, même en étant « hors » de la prison » (Ferreccio, 2019, p. 37).

1.3.4 Le piège de la politique de l’innocence

Dans les précédentes sections, nous avons surtout abordé les impacts négatifs de l’incarcération pour les proches, ainsi que la façon paradoxale dont l’institution les considère. Nous l’avons toutefois dit dès le départ : les proches ne forment pas un groupe homogène. Leurs réalités sont multiples et leurs rapports à la prison le sont donc tout autant. Ceux qui la côtoient régulièrement – ou qui ne peuvent pas s’y rendre à cause d’une trop grande distance à parcourir pour s’y rendre (Bony, 2013) – en subissent tous les effets que nous avons nommés plus haut. Mais la séparation avec son être cher, occasionnée par sa détention, peut parfois plutôt être vue positivement et même

souhaitée par ses proches. Parfois, les proches peuvent vivre tout cela à la fois. Ce peut être le cas, par exemple, pour les familles victimes de la violence d'un des membres, qui peuvent finalement respirer, tout en devant composer avec la perte d'une importante source de revenus. Ce peut aussi être un soulagement pour une communauté épuisée de prendre soin d'un des leurs jusqu'au moment où celui-ci se retrouve finalement incarcéré. On ne peut nier le sentiment de protection – et la protection réelle – que la prison peut avoir pour l'entourage de ses occupant·e·s, et le droit des proches à une bonne vie, tout autant que les personnes incarcérées (Whynacht, 2021). Ce constat ne doit cependant pas faire en sorte de créer une dichotomie morale entre les personnes incarcérées qui seraient « coupables » et leurs proches qui seraient « innocents ». Dans son ouvrage phare, *Capitalisme carcéral*, Wang (2019) affirme que :

Le privilège donné à l'innocence se traduit par le refus d'écouter les personnes que l'État considère comme « coupables » ou « criminelles ». Quand nous faisons appel à l'innocence d'une victime, nous excluons toute forme de résistance qui déborde des limites de la loi pour nous allier au contraire avec l'État (Wang, 2019, p. 279).

De par notre ancrage parmi les courants féministes anticarcéraux, nous nous extrayons de la théorie pénale néolibérale. En partant de la réalité des proches des personnes incarcérées, nous souhaitons élargir la vision du crime, de la criminalité et de la peine d'incarcération. Nous rejetons donc la politique de l'innocence comme posture d'analyse qui aurait pour effet de nous proposer à nouveau une vision étroite et faussée du sujet de notre recherche.

CHAPITRE 2

CADRE CONCEPTUEL

Dans ce chapitre, nous faisons la présentation de notre cadre conceptuel, composé des théories de l'éthique du *care* de Joan Tronto, Patricia Paperman et Naïma Hamrouni. Par le choix de ces approches, nous souhaitons nous affranchir de la vision néolibérale posant les individus comme des êtres atomisés, autosuffisants. Plutôt, nous posons comme postulats de base à notre analyse ceux de l'éthique de *care*, c'est-à-dire la vulnérabilité ontologique, l'interdépendance des êtres humains et les processus genrés d'assignation au *care* (Hamrouni, 2013; Laugier et al., 2016). Lorsque nous considérons la prison pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un espace diffus allant au-delà des lieux physiques, nous comprenons que les interactions qui s'y produisent sont façonnées par le monde extérieur, et vice-versa (Foucault, 1975; Salle, 2003). En choisissant le cadre théorique du *care* pour comprendre la place des proches et le travail qu'elles remplissent dans l'espace limitrophe aux murs de la prison, nous faisons du *care* un vecteur de production de connaissances nouvelles sur la prison et les relations qui s'y vivent. Dans les prochaines sections, nous préciserons les bases de notre posture théorique. Nous présenterons les différents usages faits de l'expression *care* et préciserons les définitions retenues dans le cadre de cette recherche. Par la suite, nous présenterons les implications découlant du fait de choisir le *care* comme cadre conceptuel pour penser la place des proches des personnes incarcérées. Enfin, nous présenterons notre question et nos objectifs de recherche.

2.1 Le *care* comme objet

Pour définir notre cadre conceptuel, il faut d'abord définir ce qu'est le *care*. D'abord, le *care*, ce terme anglophone, renferme une multitude de significations. Le choix de ne pas le traduire s'explique ainsi par la volonté de conserver la polysémie du terme, qui ne trouve pas son équivalent en français :

La langue française, riche et complexe, mettait en effet à leur disposition des termes différents pour chacune des dimensions possibles du *care* (se soucier de; avoir de la sollicitude pour; donner ou recevoir des soins; prendre en charge; se préoccuper de ou être attentif à). Depuis les dix dernières années, les théoriciennes françaises du *care* ont fait le pari de ne plus traduire la notion de *care*, de manière à ce qu'elle conserve son principal attrait, soit son évocation simultanée de ses multiples dimensions : la

dimension motivationnelle (devoir, amour, nécessité); la dimension pratique ou technique (donner et recevoir des soins); la dimension émotionnelle d'une attention particulière, d'un souci ou d'une préoccupation à l'égard d'autrui ou de quelque chose et, enfin, la dimension de l'engagement moral à se charger de ces responsabilités (Garreau et Le Goff, 2010; Laugier et Paperman, 2005 : p. 10; Molinier, Laugier et Paperman, 2009; Tronto, 2009a). Ces diverses dimensions sont vues comme impliquées simultanément dans le *care* et interreliées, bien qu'à des degrés divers selon les contextes » (Hamrouni, 2013, pp. 170-171).

La notion de *care* renvoie à la fois à des notions issues de la philosophie éthique, telles que le devoir ou la responsabilité, à des actes de soins et, finalement, au souci et à l'attention portée aux autres. La polysémie du terme ouvre des voies à une analyse vaste, à laquelle on ne saurait échapper dans une étude rigoureuse de ses composantes. Dans le contexte des relations entre les personnes incarcérées et leurs proches, le *care* qui les caractérise renvoie à toutes ces composantes précédemment nommées, que nous déclinerons dans les sections qui suivent.

Typiquement, il existe trois usages principaux de la notion de *care*. D'abord, en philosophie, l'éthique du *care* est considérée comme « porteur[s] d'une revendication fondamentale concernant l'importance du *care* pour la vie humaine, des relations qui l'organisent et de la position sociale des pourvoyeur·se·s de soins (care-givers) » (Paperman, 2016, p. 92). Le *care*, selon l'éthique qui s'en revendique, est au cœur du commun, de la collectivité. Il est en quelque sorte le liant de nos réseaux humains complexes. Selon l'approche de l'éthique du *care*, nous avons la responsabilité de nous soucier et de prendre soin d'autrui et de nos environnements (*Éthique et travail de care avec Cécile Gagnon*, s. d.). À la suite du développement de l'éthique du *care* s'est ajoutée la réflexion politique sur le *care*, surtout développée par la politologue Joan Tronto dans les années 1990 (Tronto, 1993). Il s'agissait alors de reconnaître que pour exercer une éthique du *care*, encore faut-il que le contexte politique lui fournisse les conditions nécessaires d'existence (Raïd, 2016). En pensant le *care* à la fois comme une posture éthique et politique, il y a une reconnaissance que bien que « nous sommes tous des destinataires de *care*, nous ne le sommes pas tous de la même façon ni de façon égale » (Molinier *et al.*, 2016, p. 29). Finalement, le troisième usage courant de l'expression *care* renvoie au travail de *care*, ce travail réparti inégalement, non reconnu ou mal reconnu, souvent invisibilisé et dévalorisé (Bessière et Gollac, 2020; Guberman, 2004; Hamrouni, 2011). Regroupant sous une seule expression ce qui est autrement appelé le travail reproductif, gratuit ou domestique par des analyses marxistes ou des féministes matérialistes, notamment

(Galerand et Kergoat, 2008; Kergoat, 2005; Simonet, 2018), le travail de *care* est considéré par la psychologue Pascale Molinier comme désignant :

(...) des activités spécialisées où le souci des autres est explicitement au centre, le travail des infirmières et des aides-soignantes par exemple. Il désigne également l'ensemble des activités domestiques réalisées au sein de la famille et leur délégation à des nourrices, des gardes d'enfants, des femmes de ménage. Plus largement, le travail de *care* désigne une dimension présente dans toutes les activités de service, au sens où servir, c'est prêter attention à (Molinier, 2010, p. 3).

2.2 Comment comprendre le *care* et ses usages

L'expression "care" est effectivement polysémique, renvoyant à de multiples dimensions, ce qui en fait un concept difficile à cerner. Toutefois, la plupart des théoriciennes du *care* en ont proposé des définitions, chacune reposant sur des conceptions analytiques distinctes. Dans cette recherche, nous appuyons sur les définitions et analyses de la politologue Joan Tronto, de la philosophe Naïma Hamrouni et de la sociologue Patricia Paperman, qui partagent l'idée que la répartition du *care* est un enjeu central dans la constitution des rapports de pouvoir et de domination au sein de nos systèmes sociaux.

2.2.1 Le *care* comme processus

En 1990, Joan Tronto et Berenice Fisher ont émis une définition du *care*²³ devenue un incontournable pour les théoriciennes ultérieures, faisant du *care* une activité, un processus. Elles découpent ensuite ce processus en quatre phases, auxquelles Tronto attribue différentes dimensions morales (Tronto, 1993). La première phase du *care* est celle de se soucier de quelque chose ou de quelqu'un (*caring about*). Elle implique la reconnaissance en première instance qu'il y a nécessité de *care*, ce qui est seulement rendu possible en développant ses capacités d'attention à l'autre et de reconnaissance de leurs besoins. La seconde phase du *care* consiste en la prise en charge du soin (*caring for*). Cette étape implique d'assumer la responsabilité du travail de *care* à remplir et de chercher à y répondre. La troisième phase, celle de la dispensation de soins (*care-giving*), concerne pour sa part tout ce qui touche concrètement aux soins. Elle nécessite le développement des compétences nécessaires pour le rendre, et l'acte physique de s'y adonner. Enfin, la dernière phase

²³ Voir la page 3 de l'introduction.

du *care* est imputable à la personne recevant le *care*, devant développer les capacités pour d'abord le recevoir, puis l'évaluer (*care-receiving*) (Tronto, 1993).

Selon la définition de Tronto, le *care* implique de penser au-delà de soi-même, avant de tendre vers une prise d'action. C'est un acte, un processus auquel se rattachent des dimensions morales essentielles : l'attention à l'autre, la prise de responsabilité, le développement de compétences pour le travail de *care* et la réactivité à ce dernier. Ultimement, ce sont les aptitudes morales développées au cours de l'activité du *care* qui informent une éthique du *care*, dont le questionnement central se formule ainsi : « How can I (we) best meet my (our) caring responsibilities? » (Tronto, 1993, p. 137).

2.2.2 Le *care* comme « services rendus »

De son côté, Naïma Hamrouni a concentré ses recherches sur une dimension souvent invisible du *care* : celui « discrètement fourni aux indépendants » (Hamrouni, 2013, p. 224). Pour la philosophe, la plupart des théories sur le *care* omettent d'inclure pleinement cette part du travail de *care* dans leurs analyses, pensant plutôt le travail de *care* comme un travail de la dépendance, rendu aux personnes vulnérables. Ce faisant, parce que tout ce pan du travail de *care* est à la fois absent de la théorie et nié par ses bénéficiaires, le mythe de l'indépendance et de l'autosuffisance humaine perdure. Or, le *care* rendu aux indépendants est un travail rendu quotidiennement, s'inscrivant profondément dans la construction de nos rapports sociaux (Hamrouni, 2013). Le rapport au *care* constitue ainsi « la pierre angulaire de la domination » (Hamrouni, 2013, p. 11) et « le lieu où se jouent les enjeux de pouvoir » (Hamrouni, 2013, p. 170). Selon Hamrouni, dans une société néolibérale, la capacité de se soustraire au travail de *care*, tout en pouvant nier en être bénéficiaire constitue un statut social, nommément celui qui rend possible de prétendre à l'autosuffisance :

Il est ce qui rend possible pour certains, qui en sont libérés parce qu'ils disposent déjà du pouvoir, d'accéder à ces places d'individus indépendants, et ce qui discrédite et affaiblit d'emblée le pouvoir de celles qui y ont été assignées précisément parce qu'elles ne disposaient déjà que de trop peu de pouvoir. Que les femmes aient été assignées au *care* n'a pas seulement justifié leur statut subordonné, mais a conditionné leur façon même de penser leur rapport au *care* et orienté par avance les stratégies qu'elles mettraient en place pour en atténuer les conséquences les plus criantes (Hamrouni, 2013, p. 23).

De ce fait, Hamrouni pose l'invisibilisation du *care* quotidiennement rendu aux indépendants comme responsable du maintien du mythe de l'indépendance ainsi que de nos systèmes de domination (Hamrouni, 2015). Pour replacer cette part du *care* au cœur de nos analyses, et réfléchir au rôle central qu'occupe sa répartition dans l'accès à un statut social privilégié, Hamrouni propose « [d'] entendre le *care* comme « services rendus » » (Hamrouni, 2015) :

Redéfinir le *care* comme services rendus aux indépendants qui impliquent une proximité des corps nous permet d'en faire une notion pertinente pour éclairer les différents vecteurs du pouvoir à travers lesquels se joue l'accès à l'illusion de l'indépendance, un jeu dont l'issue déterminera lesquels parmi tous seront considérés et traités comme pleinement humains, et lesquelles demeureront *carers*, citoyennes de seconde zone » (Hamrouni, p. 80).

Par ailleurs, plusieurs activités du *care* ne reçoivent pas la même reconnaissance ou le même traitement social. Situait ses recherches sur le *care* rendus aux indépendants dans le contexte actuel, Hamrouni démontre avec justesse combien ce dernier est morcelé et comment certaines composantes de celui-ci sont davantage assignées à certaines femmes qu'à d'autres (Hamrouni, 2013, p. 251). Elle utilise l'expression *care* « en miettes » pour référer à la dislocation du *care* et à la répartition inégale de ses parties en fonction de la position sociale de celles qui le rendent (p. 239). Les soins à la personne, qui impliquent « une proximité des corps » (p. 80), sont ainsi majoritairement assignés aux femmes les moins privilégiées, en particulier celles qui sont marginalisées, paupérisées ou racisées (Dorlin, 2011; Nakano Glenn, 2016). Ce travail de *care* est non seulement mal reconnu et mal rémunéré, mais il génère également bien moins de bénéfices sociaux pour celles qui l'effectuent. Pour Hamrouni, ce serait précisément *parce qu'*elles ramènent l'humain à sa condition de vulnérabilité que ces activités du *care* sont méprisées, invisibilisées (Hamrouni, 2015). En revanche, parce qu'elles impliquent une proximité avec l'autre, ces moments créent autant d'occasions de nouer des liens et de fortifier des relations humaines. La philosophe pose ainsi ce *care* comme étant « créateur de lieu aux autres [donc] créateur de sens (Hamrouni, 2013, p. 252) ». Le manque de reconnaissance de certaines activités du *care* n'en fait donc pas des activités inutiles au plan humain : au contraire, elles sont essentielles. C'est donc les conditions dans lesquelles celles-ci ont lieu qui doivent être repensées de manière à ce que toutes les activités du *care* soient reconnues à leur juste valeur (Hamrouni, 2013).

2.2.3 « Désentimentaliser » le *care*

Enfin, Paperman, à l'instar de Tronto, insiste sur l'importance de « désentimentaliser » le processus du *care* dans nos analyses (2016). La sociologue identifie habilement le piège qui attend ceux qui assimilent le *care* aux sentiments qu'il évoque. En effet, ce mouvement a alors pour effet de disqualifier l'analyse politique des processus genrés – et racialisés – qui déterminent son assignation :

Selon Tronto, la perspective du *care* gagne à ne pas donner aux sentiments une place centrale dans l'analyse. Non parce qu'ils ne jouent aucun rôle dans l'identification des questions morales et les réponses qu'elles reçoivent, mais parce que l'association des femmes à la sensibilité et aux émotions fonctionne comme un cheval de Troie dans la discussion politique : faites entrer les sentiments et vous obtenez à coup sûr la relégation des femmes et de leurs revendications hors du champ politique (Paperman, 2016, p. 98).

Selon Tronto, Paperman et Hamrouni, la politisation du *care* agit comme bouclier à ce « cheval de Troie » et fournit les outils nécessaires pour déplacer les frontières morales de l'analyse éthique, renversant la fausse dichotomie que les éthiques traditionnelles de la justice tracent entre le public et le privé, entre ce qui appartiendrait au domaine de la justice et ce qui n'y appartiendrait pas. Ce constat ne nie pas que le *care* peut avoir un aspect sentimental et affectif. Néanmoins, ces sentiments n'existent et ne se déploient qu'à l'intérieur de la mise en œuvre du *care* : on ne peut donc en faire le cœur de notre analyse (Paperman, 2013, pp. 40-41). Le *care*, plutôt, est à comprendre comme un « enchainement complexe d'activités dont l'organisation même produit des inégalités diversifiées : d'accès aux soins, mais aussi de chances, de capacités de vie et de pouvoir » (Paperman, 2016, p. 99). Les affects qui y sont rattachés sont par ailleurs régis et influencés par des facteurs sociaux et économiques, notamment (Hochschild, 2003). Nous en tenons compte dans nos analyses comme étant des pratiques sociales et culturelles, et non pas que des états psychologiques (Ahmed, 2014). En effet, les émotions du *care* s'inscrivent dans des relations de pouvoir et sont imbriquées à l'intérieur des dynamiques qui s'y jouent (Ahmed, 2003, p. 240).

2.2.4 Penser le *care* des proches des personnes incarcérées comme un processus caractéristique de l'activité humaine et comme services rendus

En somme, la conception que nous avons du *care* dans cette recherche regroupe celles des trois chercheuses précédemment nommées. Le *care* est un processus dont la mise en pratique est

inextricablement liée au développement de compétences morales qui guident une éthique du *care*. Le *care* existe en réponse à notre vulnérabilité ordinaire, cette vulnérabilité qui :

[Naît] du fait brut de notre existence biologique incarnée, inscrite dans une temporalité finie. Elle n'est pas le propre des plus faibles ou des « dépendants »; elle est notre lot à tous. Nous sommes des êtres de besoin, donc des êtres éminemment relationnels, sociaux et interdépendants (Hamrouni, p. 86).

Le travail de *care* incombe majoritairement aux femmes dans nos sociétés actuelles, et plus encore, sa répartition suit une hiérarchisation genrée, classiste et racialisée (Nakano Glenn, 2016; Paperman, 2016). Il inclut par ailleurs le travail rendu de manière invisible aux personnes clamant l'autosuffisance, ce que Hamrouni propose d'entendre comme « services rendus ». Enfin, il n'en fait aucun doute, la responsabilisation éthique de *care* est fortement genrée – non pas par une propension féminine plus grande au *care*, mais par les processus et structures sociales qui associent *care* et genre (Hamrouni, 2015).

2.2.5 Le *care* et l'abolitionnisme pénal

Le *care*, qui est le sujet central de notre projet de recherche, se déploie dans un contexte spécifique, c'est-à-dire à l'intérieur de l'espace carcéral. Par souci de cohérence avec notre positionnement critique, l'usage spécifique que nous faisons de la notion de *care* doit également être cohérent avec une posture anticarcérale ou abolitionniste pénale. En l'occurrence, nous nous inspirons de la pensée de Mariame Kaba pour informer notre posture sur le *care*. Dans son ouvrage *We Do This Til' We Free Us*, l'autrice affirme, reprenant les mots de la militante Saidiya V. Hartman, que « *Care is the antidote to violence* » (Kaba, 2021, p. 111). Dans ce contexte-ci, l'usage des théories du *care* pour interroger la peine d'incarcération est une stratégie permettant de démontrer toute la violence d'une conception atomiste de la justice faisant preuve d'une totale indifférence à l'égard des proches des personnes incarcérées.

2.3 Penser la place des proches des personnes incarcérées à travers le prisme du *care*

Selon les théories de l'éthique et des politiques du *care* que nous mobilisons, trois postulats centraux et interreliés se dégagent :

- (1) La vulnérabilité ontologique est la condition de base de l'expérience humaine;

- (2) L'interdépendance humaine, corolaire de ce premier constat, nous enjoint à rejeter les conceptions atomistes des individus; et
- (3) L'assignation genrée et la répartition inégale du *care* dans la société contribuent à un système où « l'autonomie d'un groupe (...) repose sur le sacrifice de l'autonomie d'un autre groupe » (*Éthique et travail de care avec Cécile Gagnon*, s. d.). L'assignation d'un groupe au *care* implique donc une augmentation de sa vulnérabilité circonstancielle.

Dans le contexte de cette recherche, ces postulats fournissent d'une part les bases théoriques pour s'affranchir des études carcéralo-centrées, puisqu'elles réfutent le mythe de l'autosuffisance produit par la théorie pénale néolibérale. D'autre part, ils offrent un modèle pour penser l'expérience des proches des personnes incarcérées : celles de pourvoyeuses du *care*. En effet, l'un des rôles principalement endossés par les proches qui se trouvent aux portes des prisons – qui, nous le savons, sont principalement des femmes – est celui de prendre en charge le soutien des personnes incarcérées (Ricordeau, 2008, 2019b; Touraut, 2019). Le cadre conceptuel du *care* apparaît donc fertile pour faire l'analyse de ce que ce rôle implique, à qui il incombe et des impacts qui s'en suivent pour celles qui l'assument. Ce choix de cadre conceptuel nous amène à penser les relations entre les personnes incarcérées et leurs proches comme des relations de *care*, et ces dernières en tant que pourvoyeuses du *care* au sein de l'espace carcéral diffus²⁴.

2.3.1 Les relations entre les proches et les personnes incarcérées : des relations de *care*

Penser les relations entre les personnes incarcérées et les proches qui offrent leur soutien au cours de l'incarcération comme des relations de *care* se justifie par plusieurs arguments. D'abord, la prison étant une institution qui favorise et accélère l'effritement, voire la rupture, des liens sociaux avec l'extérieur (de Saussure, 2019; Vergès, 2019), la présence des participantes dans un espace qui leur est hostile n'est ni banale, ni neutre. Pour comprendre que des mères, des conjointes, des amies ou des filles de personnes incarcérées s'exposent « volontairement » aux violences, à la surveillance et au contrôle du système pénal, penser la relation comme une relation de *care* permet d'en dégager du sens et de se l'expliquer. En effet, selon l'éthique du *care*, prendre soin et se soucier d'autrui est une responsabilité éthique (*Éthique et travail de care avec Cécile Gagnon*, s. d.).

²⁴ Notons qu'il ne s'agit pas ici d'affirmer que le *care* n'est qu'une affaire entre proches (Paperman, 2016). En revanche, dans cette recherche, c'est sur cette composante du *care* que nous mettons l'accent.

Dans une relation de proximité, ce sentiment est d'autant plus présent, malgré que les conditions dans lesquelles le *care* est intimé de se déployer, en l'occurrence entre les murs de la prison, influence sans contredire les possibilités qu'un *care* de qualité se déploie (*Éthique et travail de care avec Cécile Gagnon*, s. d.; Hamrouni, 2013; Tronto, 2016). En pratique, ce poids de la responsabilité éthique du *care* repose disproportionnellement sur les épaules des femmes dans notre société (Bessière et Gollac, 2020; Hamrouni, 2014) – ce que la littérature sur les proches des personnes incarcérées exemplifie parfaitement (Comfort, 2003; Ricordeau, 2008; Touraut, 2019).

Ensuite, affirmer que la relation entre une personne incarcérée et son proche est une relation de *care* n'a rien de révolutionnaire pour les théoriciennes du *care*. Au contraire, cela repose sur le fondement même de l'éthique du *care*, qui postule que nous sommes tous interdépendants, pris dans des réseaux complexes de soutien réciproque (*Éthique et travail de care avec Cécile Gagnon*, s. d.; Hamrouni, 2013; Tronto, 2016). La vulnérabilité humaine ontologique, qui constitue le point de départ de cette éthique, traverse toutes nos relations. L'incarcération exacerbe néanmoins certaines de ces vulnérabilités ou en crée de nouvelles, souvent ponctuelles, que l'analyse à travers ce prisme permet de mettre en lumière (*Éthique et travail de care avec Cécile Gagnon*, s. d.).

En outre, notre cadre conceptuel composé des théories du *care* nous enjoint à poser la catégorie « proche » et les théories du *care* comme deux concepts interreliés. Nous l'avons vu, le *care*, dans son aspect le plus routinier et corporel, est à la fois gouverné et distribué en cohérence avec nos systèmes de domination, et créateur de liens avec les autres (Hamrouni, 2013, p. 252). De même, les caractéristiques des relations de *fictive kins* étudiées par la sociologue Nelson (2020), dont nous nous inspirons pour préciser la manière dont nous comprenons ces relations entre proches, révèlent la place importante qu'a le *care* au sein de ces relations²⁵. En ce sens, considérant que notre recherche s'appuie sur l'expérience de personnes s'auto-identifiant comme la proche d'une personne incarcérée, la présence d'une forme de *care* dans la relation en serait le corolaire.

2.3.2 Le *care* en contexte carcéral

Dans cette recherche, nous n'abordons qu'une portion du *care* existant au sein de l'espace carcéral, c'est-à-dire celui rendu par les proches des personnes incarcérées. Notre choix d'en faire l'unique

²⁵ Voir chapitre « Méthodologie », section 3.5.1.

sujet de notre recherche ne doit néanmoins pas avoir pour effet de masquer celui qui est rendu, quotidiennement, au sein des murs de la prison. Les services rendus dans l'espace carcéral reposent principalement sur le travail des personnes incarcérées, un travail parfois salarié en fonction d'un taux horaire très bas (nettoyage, cuisine, couture), et souvent gratuit (support mutuel, soutien psychologique) (Henry, 2022; L'Écuyer, 2017a); sur le travail des agents correctionnels, d'agents de programmes sociaux ou d'agents de programmes correctionnels – dont le travail de *care* est peu valorisé et mal reconnu; ou sur la présence de travailleuses sociales et d'infirmières – dont le *care* offert est modulé par la prison, notamment. Le travail des proches s'insère parmi l'ensemble des sources de *care* qui permettent aux personnes incarcérées de vivre en prison (Frye, 1983).

2.4 Question et objectifs de recherche

En somme, nous postulons que le *care* est un cadre conceptuel utile pour analyser ce qui se vit à l'intérieur du système pénal, un espace peuplé par des personnes vulnérables ontologiquement et inextricablement liées par tout un ensemble de relations sociales desquelles elles sont interdépendantes. Il est également un facteur définitif de la relation entre les participantes et leurs proches incarcérés. Cette recherche ne poursuit donc pas l'objectif de prouver l'existence du *care* dans ces relations – en tant qu'il est une réalité pour l'ensemble des êtres humains, et que le contexte carcéral agit sans contredit en créant ou en exacerbant des vulnérabilités dites ponctuelles – mais plutôt d'analyser et comprendre les expériences des proches à travers les outils analytiques qu'il nous offre, tout en identifiant ce qui ne correspond pas à des manifestations du *care*. Le rapport au *care*, en tant que « pierre angulaire de la domination » (Hamrouni, p. 11) en a long à dire sur nos systèmes sociaux. Et les personnes qui le vivent quotidiennement sont les mieux placées pour en parler.

2.4.1 Question de recherche

La question qui guide nos recherches est donc la suivante : *Que révèlent les expériences des proches des personnes incarcérées au Québec sur l'incarcération, à l'aune des théories du care?*

2.4.2 Objectifs de recherche

- (1) Rendre visibles les expériences des proches des personnes incarcérées au Québec;
- (2) Faire émerger le *care* des récits des proches des personnes incarcérées; et

- (3) Mener une analyse du fonctionnement des systèmes carcéraux au Québec à partir des constats faits à l'égard des deux premiers objectifs, dans une perspective féministe anticarcérale.

CHAPITRE 3

MÉTHODOLOGIE

Le prochain chapitre sera consacré à la description de la démarche méthodologique employée pour répondre à notre question et à nos objectifs de recherche. En premier lieu, nous proposerons une réflexion sur les connaissances produites dans cette recherche. Par la suite, nous préciserons notre positionnement épistémologique et ses implications. Nous étayerons ensuite la stratégie générale employée, avant de préciser ce qui a guidé le choix de notre méthode de collecte de données. Par la suite, nous présenterons les critères de sélection de la population à l'étude, la manière dont nous opérationnalisons le concept de « proche » et les méthodes de recrutement privilégiées, ainsi que les caractéristiques sociodémographiques de notre échantillon. Enfin, nous présenterons les méthodes d'analyse choisies pour interpréter nos données et discuterons des considérations éthiques, des limites et des biais de la recherche.

3.1 Réflexion sur les connaissances produites

Dans cette recherche, nous voulons dévoiler les expériences des proches des personnes incarcérées, comprises comme étant des activités de *care*. Nous nous intéressons à ces personnes, ce qu'elles font, ce qu'elles sont, ce qu'elles vivent, ce qu'elles subissent, ce qu'elles ressentent, ce qu'elles donnent et ce qu'elles reçoivent. Nous nous intéressons à toutes ces composantes de leur vécu, qui coexistent alors que leur conjoint, leur ami, leur fils ou leur parent, notamment, est incarcéré. En mettant l'accent sur ce qu'elles expérimentent comme actrices ambiguës au sein de l'espace carcéral, nous visons à préciser notre compréhension des rouages de l'ordre carcéral genré et de ce que produit une gouvernamentalité carcérale néolibérale sur la vie de tous ceux qui s'y trouvent, y compris les proches. Si les nombreux effets de nos institutions pénales sont parfois difficiles à capter et à se représenter, nous fondons cette recherche sur le postulat que porter attention au vécu des proches des personnes incarcérées peut nous éclairer sur les significations et les impacts de l'incarcération, dont les effets s'étendent bien au-delà des murs de la prison (de Saussure, 2019, 2024; Salle, 2003). En quelque sorte, notre recherche pose donc la visibilisation de l'expérience des proches des personnes incarcérées comme le vecteur de production d'une connaissance nouvelle sur l'ensemble du système pénal.

3.2 Positionnement épistémologique de la recherche

Pour ce qui est du positionnement épistémologique de la recherche, nous empruntons celui des théories féministes antiscarcérales (Davis, 2014; Dorlin, 2008, 2011; Kaba, 2021; Vergès, 2019, 2020), informant toutes les sections du mémoire. Comme mentionné au premier chapitre, les théoriciennes de ces mouvements féministes ont réfléchi à la question de la prison et des systèmes pénaux en faisant le pont entre les luttes féministes et les luttes abolitionnistes pénales (Davis, 2016; Dorlin, 2008; Ricordeau, 2019b; Vergès, 2019, 2019). À leur tour, leurs écrits et leurs luttes nous ont fourni les outils théoriques nécessaires afin d’asseoir nos premières réflexions sur le sujet, et informer les choix faits tout au long du processus de recherche.

3.2.1 Implications d’un positionnement épistémologique féministe antiscarcéral

Un positionnement épistémologique féministe antiscarcéral a plusieurs implications pour la recherche. D’abord, il nous exhorte à réfléchir aux intrications entre « les rapports sociaux de genre, de classe et de race, et les institutions et expériences carcérales “dans une perspective intersectionnelle des rapports de domination” » (Chetcuti-Osorovitz et Sanos, 2022). Plus précisément, ce cadrage épistémologique pose les dynamiques de pouvoir en présence dans les expériences des proches des personnes incarcérées au centre de l’analyse – ces mêmes dynamiques qui, selon notre cadre conceptuel, sont inextricablement liées à la manière dont se distribue le *care* dans notre société (Hamrouni, 2013).

Par ailleurs, un positionnement épistémologique féministe amène à penser les rapports sociaux et les conditions d’existence des individus à travers une remise en question des a priori sur lesquels ceux-ci se fondent (Weedon, 1987). Dans le cas d’un positionnement féministe antiscarcéral, celui-ci nous amène notamment à contester les compréhensions dichotomiques et binaires sur lesquelles s’appuient nos institutions pénales, en l’occurrence celles qui opposent agresseurs et victimes, le crime et la peine, l’innocence et la culpabilité. Pour ainsi dire, notre positionnement épistémologique féministe antiscarcéral, couplé à une réflexion basée sur le *care*, est cohérent avec notre rejet d’une conception des êtres humains comme étant atomisés, indépendants et campés dans des rôles sociaux polarisés. Nous opposons, à cette vision réductrice, celle de l’interdépendance humaine et de la multiplicité des identités portées par toutes. Nous problématisons également la

prison comme une institution qui produit et reconduit ces catégorisations binaires et incomplètes du monde – occultant, notamment, les proches et les pourvoyeuses du *care* de façon plus large.

3.2.2 Produire un savoir sur le *care* à partir du *feminist standpoint*

S'inscrire parmi la recherche féministe, c'est aussi, et surtout, reconnaître les injustices épistémiques en jeu dans la production de connaissances, et bousculer la conception même de ce qui constitue un savoir. C'est reconnaître que ces derniers sont toujours situés (Smith, 1974), qu'il : « n'existe pas de savoir objectif, mais une multiplicité de points de vue sur des objets » (Perriard *et al.*, 2020, p. 242). C'est donc créer des savoirs féministes qui « ne produisent donc pas seulement un nouveau savoir sur les femmes, mais disqualifient à leur tour la “connaissance vraie”, ils bouleversent l'économie du savoir lui-même et la distinction entre sujet et objet de connaissance » (Dorlin, 2008, p. 13). Ces épistémologies féministes ont d'abord été théorisées au cours des années 1970 et 1980 par Dorothy Smith et Sandra Harding, notamment, et sont désignées comme les théories du point de vue situé, ou *feminist standpoint theory* (Harding, 1986; Smith, 1974). « Feminists point to the unification of mental, manual, and emotional labor in women's work which provides women with a potentially more comprehensive understanding of nature and social life » (Harding, 1986, p. 663). Le *feminist standpoint* rend compte, pour le dire simplement, « de la perspective de l'expérience sociale du sexe/genre dominé (nous traduisons) » (Harding, 1986, p. 655). Éventuellement, la féministe intersectionnelle Patricia Hill Collins a fait l'argument que la classe et la race fournissent autant de points de vue situés sur les façons dont les systèmes de pouvoir agissent sur ceux qui y sont subordonnés (Collins, 1997). Le sujet d'étude est alors considéré comme étant aussi producteur de connaissances, au sens où l'entend la philosophe Maria Puig de Bellacasa lorsqu'elle affirme que « les conditions de vie sont aussi des conditions de vue » (Dorlin, 2008, p. 17).

Dans cette recherche, nous nous inscrivons parmi les théoriciennes féministes du *standpoint* au point de vue épistémologique, ce qui est également cohérent avec le développement d'une connaissance sur le *care*. En effet, le *care* ne peut se « mesurer » et se comprendre qu'à partir du point de vue de celles qui le pourvoient, en l'occurrence les proches des personnes incarcérées (Paperman, 2016). Il est un objet dont l'analyse, en lui-même, est un enjeu :

Par ailleurs, prendre le *care* pour objet d'analyse est un défi, en raison des obstacles pour le percevoir : « certains objets sociaux sont peu accessibles à l'enquête sociologique, en particulier ceux que protège le secret des initiés ou dont la présence dans notre quotidien est si banale, la définition si floue que cela les rend invisibles. C'est le cas du *care* » (Benelli et Modak, 2010, p. 2).

Or, c'est à travers le point de vue de celles qui le connaissent intimement que nous pourrions le rendre visible. Ce sont toutes ces assises théoriques sur la production de la connaissance et ce qui caractérise une connaissance nouvelle qui nous amènent à souhaiter partir de l'expérience des proches des personnes incarcérées, en reconnaissant l'expertise de leur point de vue sur leurs propres réalités :

Mettre en évidence la dimension politique du *care* nécessite de travailler contre des habitudes de pensée et les tendances positivistes des sciences sociales, de la sociologie en particulier (française ou non). Cela requiert des méthodes et une épistémologie différentes, inspirées de l'épistémologie féministe du point de vue : c'est-à-dire une manière de produire des connaissances qui intègre des protagonistes qui en seraient normalement absents, qui élargit son public, et explicite (ou revendique) son caractère politique. Les connaissances sur le monde social qui sont produites sur la base d'une neutralité axiologique ignorent ce que les points de vue dits ordinaires, qui peuvent aussi être des points de vue moraux, savent du monde social en les traitant comme des points de vue particuliers (Paperman, 2013, p. 47).

3.2.3 Se situer

Finalement, se réclamer de l'épistémologie du *feminist standpoint* implique de me situer, en tant que chercheuse principale²⁶. En effet, les connaissances produites dans le cadre de cette recherche sont directement influencées par ma posture comme principale responsable de la collecte de données ainsi que le rapport que j'entretiens avec le sujet de recherche. En l'occurrence, mon rapport avec la peine d'incarcération et le système pénal et carcéral est un rapport extérieur. Je ne suis pas moi-même la proche d'une personne incarcérée. Plutôt, mes connaissances du milieu proviennent des recherches que j'ai effectuées sur le sujet, de mon militantisme et de mes relations interpersonnelles avec des personnes qui sont, elles, directement concernées par ce dernier. Précisons, par ailleurs, que je suis par ailleurs une femme blanche cisgenre dans la vingtaine, étudiant à temps plein à la maîtrise en travail social au moment de mener à bien cette recherche.

²⁶ L'usage du « je » dans cette section et la suivante vise à rendre visible la posture spécifique de la chercheuse principale au moment d'entrer en relation avec les participantes de la recherche.

C'est donc à partir de ce positionnement que je rencontre les participantes et que cette recherche est d'abord pensée, inévitablement.

3.3 Stratégie générale de recherche

En considérant les proches des personnes incarcérées comme étant sujets et objets de connaissance, nous adoptons une méthodologie qualitative inductive exploratoire critique, alignée avec les fondements épistémologiques féministes mentionnés précédemment. La recherche qualitative, tout d'abord, se caractérise comme étant une méthode souple de construction du sujet (Anadón et Guillemette, 2006). Elle permet de partir d'expériences vécues pour en saisir et en produire le sens. Ce processus se produit notamment en faisant converger la sensibilité des chercheuses avec l'expérience des participantes (Paillé et Mucchielli, 2016), valorisant ainsi la subjectivité de chacune des actrices présentes (Anadón et Guillemette, 2006). La donnée qualitative est « au centre de l'expérience humaine » (Paillé et Mucchielli, 2016, p. 67). L'expérience humaine étant, inversement, au cœur de notre recherche, le choix d'une méthode qualitative nous est apparu comme une nécessité – s'il en est une.

En ce qui concerne les qualités inductives et critiques de notre méthode, elles apparaissent à chaque étape de notre démarche et se manifestent clairement dans la constitution de nos objectifs. Pour le dire simplement, notre recherche vise à développer une compréhension holistique et approfondie de la réalité des proches des personnes incarcérées, s'appuyant sur une épistémologie féministe anticarcérale. Il ne s'agit donc pas simplement de valider ou d'invalider certaines hypothèses en s'appuyant sur une typologie fixe et préétablie (Anadón et Guillemette, 2006). *A contrario*, la méthode de production de connaissance ici employée est guidée par un modèle dit « émergent », où le croisement des subjectivités donne naissance à des connaissances nouvelles sur nos systèmes sociaux, en l'occurrence sur la prison et tout ce qui l'entoure (Anadón et Guillemette, 2006). Toutefois, cette rencontre entre chercheuse et participantes n'est pas exempte des dynamiques de pouvoir qui s'y jouent. Conséquemment à notre positionnement épistémologique féministe, notre démarche se doit donc d'en être particulièrement sensible (Anadón, 2006), sans pour autant avoir la prétention – résolument fausse – d'être en mesure de gommer les conséquences de ces rapports sociaux. L'asymétrie de rôle et d'accès à la production de savoir entre les deux actrices est une limite fondamentale de la recherche critique féministe.

Pour réduire le plus possible les conséquences de cette asymétrie, nous avons opté pour une posture d'humilité, d'écoute active, de non-jugement, de respect et d'ouverture pendant les entretiens. Nous avons communiqué du début à la fin des rencontres notre solidarité et notre positionnement critique face aux dommages engendrés par la prison. Également, en tant que chercheuse principale, je me suis clairement positionnée comme une apprenante, nommant lors de chaque entretien mon statut d'étudiante et d'apprentie chercheuse. Grâce à ce positionnement, les participantes ont semblé mieux assumer leur rôle d'experte face à moi. Par ailleurs, la posture de solidarité a été facilitée par le fait que l'ensemble des participantes rencontrées étaient des femmes (voir section 3.5), tout comme moi. De même, nous avons échangé avec deux avocates carcéralistes lors d'une rencontre informelle en amont des entretiens. Ce faisant, nous avons affiné notre compréhension des enjeux auxquels sont confrontés les proches des personnes incarcérées et avons évité de poser des questions insensibles ou pouvant démontrer une ignorance face à leurs réalités. Notons toutefois que l'idée qu'une forme de solidarité existe entre les participantes et la chercheuse était directement influencée par le niveau de proximité sociale perçu par les premières avec cette dernière. Notamment, l'assimilation de la chercheuse à une posture d'aidante par certaines participantes lors de la rencontre ou l'appartenance visible à une classe sociale différente ont été certains des obstacles à la création d'un lien. Les biais qui demeurent à l'intérieur de ces relations éphémères, existant le temps de la réalisation d'un projet de recherche, ont donc été pris en considération lors de l'analyse des données. Notamment, par l'accomplissement d'un travail de vérification auprès des participantes avant le dépôt final du mémoire afin d'obtenir leurs points de vue sur nos conclusions. En effet, celles-ci ont pu émettre leur point de vue sur les résultats lors de deux séances de présentation de la recherche, validant les conclusions auxquelles nous étions arrivées.

3.4 Méthode de collecte de données

Parmi les méthodes de collecte de données privilégiées par la méthodologie qualitative, nous avons opté pour la réalisation d'entretiens semi-dirigés menés auprès de proches de personnes incarcérées²⁷. D'abord, l'entretien permet d'avoir un accès direct au monde de l'autre, d'entrer en profondeur dans sa perspective et de recueillir des données riches (Savoie-Zacj, 2009). Il y a donc

²⁷ Voir Annexe C.

une cohérence avec notre positionnement épistémologique du *feminist standpoint*. La rencontre lors d'un entretien semi-dirigé est par ailleurs propice à l'émergence de connaissances nouvelles, de savoirs riches en faits vécus et en émotions par le croisement des intersubjectivités de la chercheuse et des participantes. L'entretien semi-dirigé permet une conversation plus souple, où les sujets émergents sont accueillis avec flexibilité, puis réintégrés au schéma de recherche pour la suite de la recherche (Savoie-Zacj, 2009). Ce choix est donc également motivé par notre volonté de mener une recherche inductive.

Étant donné la participation de sujets humains dans cette recherche, nous avons pris part à un processus d'évaluation éthique auprès du Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains de la Faculté des sciences humaines (CERPÉ-FSH) de l'Université du Québec à Montréal. Nous avons obtenu la certification éthique en date du 1^{er} janvier 2023 (N° de dossier 2023-5256), renouvelée l'année suivante.

3.5 Population à l'étude, critères de sélection et mode de recrutement

Nous le mentionnons depuis les toutes premières pages de cette recherche : nous nous intéressons aux expériences des proches des personnes incarcérées. Pour le recrutement, nous avons ciblé des personnes dont le proche était incarcéré dans un établissement de détention situé au Québec au moment de l'entretien, ou l'ayant été dans les cinq années précédant la période de recrutement, c'est-à-dire entre 2018 et 2023. Au moment du recrutement, la définition de la population à l'étude s'est donc limitée à la délimitation d'une temporalité et à l'usage de l'expression « proche » : nous n'avons inclus aucun autre critère discriminant. Ce faisant, nous souhaitons que les personnes nous contactant après avoir consulté l'invitation à participer à la recherche s'identifient elles-mêmes comme telles. L'objectif visé était d'éviter de tomber dans une conception familialiste de ce que peut être une relation de proximité, élargissant plutôt notre définition afin d'y inclure l'expérience de toute personne entretenant un lien avec une personne incarcérée.

3.5.1 La population à l'étude : qui sont « les proches » ?

Bien que nous ne souhaitons pas imposer de définition à la catégorie « proche », il demeure nécessaire d'en faire une catégorie opérationnalisable pour l'analyse, ce qui n'est pas chose facile. Si l'expression « proche » ne se limite pas uniquement aux membres de la famille d'une personne

incarcérée ou à ses partenaires de vie, il reste plus difficile de définir ce terme de manière à inclure des personnes de l'entourage qualifiées de *like family*, ou des *fictive kins*, comme l'explore la sociologue Margaret K. Nelson dans son ethnographie des relations de proximité extrafamiliales (Nelson, 2020), sans se contenter de reproduire la catégorie traditionnelle de la « famille » sous d'autres termes. Typiquement, repenser la famille est le propre de recherches menées au sein de communautés marginalisées proposant des conceptions alternatives de ce que peuvent être la famille et la communauté. Par exemple, dans les communautés autochtones, on a démontré comment le concept de famille pouvait inclure bien plus de membres de la communauté que ce que l'on entend habituellement dans la conception occidentale du noyau familial (Guay *et al.*, 2018). Également, le concept de la « famille choisie » ayant émergé au sein des communautés LGBTQIA2S+ a mis en lumière la place centrale que peuvent jouer les relations d'amitié dans la constitution d'un réseau de support pour les personnes *queers* autrement marginalisées ou dont les liens familiaux ont été brisés (Ricordeau, 2019c). Néanmoins, cet usage du concept de famille pour désigner les relations de proximité que se créent les personnes appartenant à la communauté LGBTQIA2S+ est source de tension. En effet, le rappel du concept de famille pour désigner des relations de proximité est une forme de transgression de la famille traditionnelle, en même temps qu'un conformisme aux discours dominants sur l'importance de la famille hétéro cisnormative (Beaudry, 2018).

Pour comprendre ce qui fait le fondement de ces relations extrafamiliales, dont Nelson identifie la présence dans tous types de milieux sociaux, la sociologue a mené des entretiens avec soixante-quinze personnes (2020). Notamment, il en ressort que les participants de l'étude de Nelson cherchaient à démontrer l'importance de ces relations entre *fictive kins* en les assimilant à des relations familiales, conceptualisant la famille comme « *the site of generalized reciprocity, an obligation to care, deep affection, and trust* » (Nelson, 2020, p. 134). Il y a donc, au cœur de la constitution de ces relations de proximité, la présence du *care* vu comme obligation, l'importance d'une confiance mutuelle en l'un et l'autre, une profonde affection, et une réciprocité dans l'échange. Cette dernière caractéristique fait écho aux recherches ethnographiques phares de Claude Lévi-Strauss (1949) sur la réciprocité et les relations de parenté, ainsi qu'à celles menées plus récemment par un professeur américain en droit criminel, Donald Braman, portant sur les impacts de l'incarcération sur les familles des prisonniers aux États-Unis (Braman, 2007). Dans

ces recherches, Braman identifie également la place centrale qu'occupent les relations que nous entretenons dans la construction de nos identités singulières : « *our identities and relationships are intermingled with the exchanges we have with one another; gifts and letters help to establish and maintain social relationships that give life its meaning* » (Braman, 2007, p. 94). Sans qu'elle ne soit nommée comme telle, la notion d'interdépendance apparaît ici comme une composante centrale de la relation de proximité, faisant ici aussi écho à l'éthique du *care* (Hamrouni, 2013).

En outre, bien que la manière dont chacune des participantes conceptualise la relation de proximité qu'elle entretient avec son proche lui est propre, notre opérationnalisation du concept de proche reprend ces définitions des relations entre proches parents, ou entre *fictive kins* (Nelson, 2020). Il ne s'agissait pas ici de rendre une définition parfaite de ce qu'est un proche lors du recrutement, mais plutôt d'en tracer des contours opérationnalisables et de choisir un terme qui soit porteur pour des participant·e·s potentiel·le·s. C'est pourquoi nous avons choisi de faire des « proches » des personnes incarcérées le sujet de notre recherche, à l'instar des recherches menées, notamment, par Ricordeau (2005, p. 19).

3.5.2 Mode de recrutement

Le choix de la méthode de recrutement s'est cristallisé au courant de l'été et de l'automne 2022, au moment de la rédaction du projet de mémoire et du processus de demande de certification éthique. Une première méthode a d'abord été envisagée, c'est-à-dire un recrutement par affichage et par une présence physique à même les parloirs et les espaces transitoires pour s'y rendre. Néanmoins, la pandémie ayant réduit de beaucoup l'usage de ces espaces, à profit de rencontres en visioconférence ou de l'annulation totale de possibilités de contact à certains moments (Tanguay, 2022), cette possibilité fut éventuellement écartée. C'est ainsi qu'une seconde méthode nous est apparue en tant que possibilité intéressante, nommément le recrutement de proches à partir d'organismes communautaires œuvrant auprès d'eux. À l'issue d'une courte recherche sur des organismes correspondant à ce critère, quelques-uns furent retenus, notamment Relais-Famille, seul organisme au Québec ayant pour unique mission l'accompagnement des proches des personnes incarcérées, l'organisme ADHARA (anciennement Continuité-famille auprès des détenues (CFAD)) et la société Elizabeth Fry du Québec.

La première étape du processus de recrutement fut donc la prise de contact avec ces organismes, par l'envoi d'un courriel présentant les grandes lignes du projet et s'enquérant de la possibilité d'une forme de collaboration pour le recrutement. Rapidement, l'organisme Relais-Famille a transmis une réponse favorable au projet, proposant l'organisation d'une rencontre avec la directrice et la coordonnatrice. Pendant la rencontre, la chercheuse a pu présenter plus exhaustivement la recherche et répondre aux questions des interlocutrices, qui acceptèrent *in fine* de faire le pont avec les membres de leurs organismes. Un courriel de Relais-Famille contenant toutes les informations sur la recherche et la chercheuse principale fut donc fourni aux travailleuses de l'organisme qui l'ont, par la suite, transféré aux membres de l'organisme avec les coordonnées de la chercheuse²⁸. Dans les semaines suivant l'envoi, dix personnes ont pris contact avec la chercheuse, neuf d'entre elles ayant par la suite choisi de participer à la recherche. En parallèle, quelques organismes ont aussi répondu favorablement à l'invitation initiale de partenariat. Notamment, une réponse positive de l'organisme CFAD a résulté en une rencontre avec l'une de ses travailleuses, puis l'envoi du courriel de recrutement à tous les membres. Également, la participation de la Société Élisabeth-Fry au processus de recrutement a permis le recrutement de la dixième participante de la recherche. C'est donc grâce au soutien et à la participation active d'organismes communautaires volontaires que le recrutement a pu être un succès aussi rapide. En l'espèce, le processus de recrutement n'aura pris que quelques semaines, et plus de la moitié des participantes ont contacté la chercheuse dans les 48 heures suivant l'envoi du premier courriel. Il n'a donc pas été nécessaire d'envoyer le second courriel de recrutement, préalablement rédigé.

Une fois le contact établi entre les participantes potentielles et la chercheuse, des informations plus exhaustives concernant la nature de leur participation et l'objet de la recherche leur ont été fournies. Lorsque celles-ci reconfirmaient leur intérêt à y prendre part, le choix de l'endroit, la méthode et le moment de la rencontre leur était réservé. Une fois le rendez-vous programmé, le formulaire de consentement était acheminé par courriel afin de donner l'occasion aux participantes de prendre connaissance de son contenu à leur propre rythme, et de réfléchir à de possibles interrogations.

²⁸ Voir Annexe B.

3.5.3 Composition de l'échantillon

Au terme du processus de recrutement, notre échantillon regroupait dix participantes, toutes des femmes. Chacune d'elles a pour langue première le français, et elles se disent toutes blanches ou caucasiennes. Cinq participantes se décrivent comme la conjointe d'un homme incarcéré, ou l'ayant été; trois d'entre elles ont un fils incarcéré, ou l'ayant été; l'une d'elles a un ami incarcéré; et, finalement, une participante est la fille d'une femme incarcérée. Quant aux proches incarcérés des participantes, quatre se trouvaient dans un établissement provincial au moment de l'entretien, et six dans un établissement fédéral. Par ailleurs, au moins la moitié de ces femmes ont aussi vécu l'incarcération d'un autre proche à un autre moment de leur vie, qu'il s'agisse d'un parent, un ami, un fils ou un autre membre de leur entourage. Elles avaient entre 22 et 62 ans au moment de l'entretien et résidaient toutes au Québec.

Tableau 3.1 Caractéristiques sociodémographiques des participantes

Caractéristiques sociodémographiques					
Participante				Proche	
Pseudonyme choisi	Identité de genre	Âge	Lien avec la personne incarcérée	Identité de genre	Lieu de l'incarcération
Émilie	Femme	30 ans	Conjointe	Homme	Fédéral
Aure	Femme	22 ans	Conjointe	Homme	Provincial
Rosie	Femme	40 ans	Amie proche	Homme	Fédéral
Laurie*	Femme	31 ans	Conjointe	Homme	Provincial
Claire	Femme	62 ans	Mère	Homme	Provincial

Dorothée	Femme	53 ans	Mère	Homme	Fédéral
Sophie	Femme	31 ans	Conjointe	Homme	Provincial
Marie	Femme	53 ans	Mère	Homme	Provincial
Virginie	Femme	42 ans	Conjointe	Homme	Fédéral
Léa	Femme	22 ans	Fille	Femme	Fédéral

** Ce pseudonyme a été déterminé par la chercheuse, la participante n'en ayant pas choisi un.*

3.6 Le déroulement des entretiens semi-dirigés

Pendant la phase de collecte de données de la recherche, dix entretiens ont été réalisés. Ceux-ci ont été d'une durée allant de 54 minutes à 144 minutes, pour une moyenne d'environ 98 minutes par entretien. Ayant tous eu lieu à l'hiver et au printemps 2023 dans une période postpandémique, neuf sur dix des participantes ont choisi de faire les rencontres en visioconférence, sur la plateforme Zoom proposée en amont par la chercheuse. Une seule de ces rencontres a eu lieu en présentiel, sur le lieu de travail de la participante. Au début et à la fin de la rencontre, une période était allouée pour des discussions informelles, d'abord pour permettre la création d'un lien de confiance et se mettre à l'aise, ensuite pour faire un retour sur l'entretien et clore la rencontre en douceur. Cette dernière étape de retour était souvent d'autant plus cruciale que les sujets discutés pouvaient parfois susciter des émotions douloureuses et évoquer des moments difficiles. Une fois l'informel bien assis, la chercheuse rappelait le sujet de l'entretien et lisait le formulaire de confidentialité dans son entièreté ²⁹ afin de s'assurer que l'interlocutrice avait une compréhension totale des implications de la recherche. La signature dudit formulaire se déroulait ensuite – cette dernière étant soit orale ou écrite selon le choix de la participante – signe du début de l'enregistrement de l'entretien à proprement parler.

²⁹ Voir Annexe A.

3.6.1 Le contenu des entretiens semi-dirigés

Dans l'entretien semi-dirigé, l'emploi d'un guide d'entretien fournit une certaine structure à la discussion, quoique celle-ci soit flexible et dynamique. Dans le cas présent, nous avons construit notre guide à partir des thématiques suivantes :

- (1) L'expérience de l'incarcération et du milieu carcéral pour soi et son proche;
- (2) La relation avec son proche incarcéré – avant, pendant et après l'incarcération;
- (3) Les impacts hors les murs de l'incarcération;
- (4) Le *care* reçu et le *care* donné.

Ces sections étaient constituées en vue de répondre à notre question de recherche (*Que révèlent les expériences des proches des personnes incarcérées au Québec sur l'incarcération, à l'aune des théories du care?*), ainsi qu'à remplir nos objectifs spécifiques, soit (1) rendre visible les expériences des proches des personnes incarcérées; (2) faire ressortir le *care* des récits des proches des personnes incarcérées; et (3) mener une analyse du fonctionnement des systèmes carcéraux au Québec à partir des constats faits à l'égard des deux premiers objectifs, dans une perspective féministe anticarcérale. Néanmoins, au fur et à mesure du processus de collecte de données, il est apparu évident que la manière dont ces sections avaient été pensées et les questions d'entretien qui en découlaient ne résonnaient pas toujours avec les participantes. Alors que le guide proposait d'encadrer la discussion à l'intérieur de grandes thématiques, les échanges se sont plutôt déroulés spontanément en suivant l'ordre chronologique des événements discutés, ou à partir de la situation actuelle dans laquelle la participante se trouvait. Ce faisant, les quatre sections ont plutôt servi de repères à la chercheuse afin d'évaluer si toutes les thématiques de la recherche avaient bien été abordées, sans vraiment informer du déroulement de la rencontre. Ce fonctionnement s'est imposé dès les premiers entretiens, et a par ailleurs permis une plus grande fluidité dans les échanges. De plus, en laissant les participantes guider la discussion, celles-ci ont pu s'attarder plus longuement sur les thématiques qui avaient plus de sens et d'importance pour elles. Ce faisant, il nous est apparu plus facile de « mesurer » le travail de *care* en fonction de ce qui importait pour les participantes (Benelli et Modak, 2010). Également, l'émergence de thématiques nouvelles a été favorisée par ce fonctionnement plus souple. Parmi ces nouvelles thématiques se trouve la question des privilèges, de la sexualité et du point de vue des proches sur le système pénal, notamment – nous y reviendrons

dans le prochain chapitre. Ces thèmes, abordés spontanément dans les premiers entretiens, ont été ensuite plus systématiquement intégrés dans les suivants. La collecte de données fut donc un processus profondément itératif et dynamique.

3.6.2 Retour réflexif sur la collecte de données

La collecte des données est au cœur du processus de recherche. C'est une étape cruciale, dont le déroulement influe directement sur les données récoltées et les possibilités d'analyse. Dans le cas de cette recherche, la collecte des données a été un processus plutôt lisse, sans trop d'écueils. La rapidité du processus de recrutement (voir section suivante) a permis de conduire les entretiens dans un laps de temps court, s'étalant sur quelques semaines à peine. Cette promptitude du processus de collecte a eu quelques avantages notables, que ce soit sur le processus de recherche en lui-même, ou sur la qualité de la collecte de données en elle-même. Notamment, nous étions plus à même d'ajuster les entretiens en fonction des réponses données au cours des précédents afin de préciser les réponses obtenues et mieux se saisir de notre objet de recherche, le souvenir de ces derniers étant toujours frais. De même, les étapes suivantes du processus ont pu être enclenchées plus rapidement. En revanche, certaines composantes de la collecte auraient sans doute bénéficié d'une meilleure préparation de la chercheuse et peut-être qu'un plus grand étalement dans le temps aurait été utile pour y remédier. Considérant l'usage minimal que nous avons fait du canevas d'entretien, nous en arrivons à la conclusion que celui-ci n'était pas suffisamment adapté et aurait gagné à être davantage retravaillé. Certes, la souplesse du processus nous a permis de dépasser ce qui aurait pu être un obstacle plus grand à la collecte. Il n'en demeure pas moins que la réflexion que nous en dégageons est pertinente pour l'élaboration de projets futurs.

Par ailleurs, la majorité des entretiens ont eu lieu en mode virtuel, ce qui a eu une incidence directe sur le cadre dans lequel s'est déroulée la collecte. D'abord, le lien créé lors d'une rencontre en mode virtuel est différent de celui créé lors d'une rencontre en personne. Ne se trouvant pas dans le même lieu, il existe moins d'occasions de partager « un moment » ensemble. Le contact est créé par la parole et par les jeux de regards médiés par les écrans, sur lesquels nous sommes rivées, immobiles. La rencontre en mode virtuel est d'une durée plus limitée et il y a moins d'espace pour des échanges informels. Également, le langage non verbal est plus difficile à saisir et à interpréter dans un contexte virtuel, ce qui sera pris en considération dans l'analyse des données colligées. En

revanche, il y a certains bénéfices à réaliser des entretiens par visioconférence. D’abord, comme les participantes se trouvent chez elles, cela leur permet à certains moments de diriger la caméra sur leur chambre, des objets spécifiques ou des photos pour accompagner leurs propos. À d’autres moments, la réalité de leur quotidien – un chien qui jappe, un bébé qui pleure ou un appel survenant au milieu de la rencontre – agit simultanément comme une distraction pour les participantes, et comme une fenêtre sur leur vie privée pour la chercheuse. Une rencontre se déroulant dans un tiers-lieu ne nous aurait pas donné le même accès. Enfin, le mode virtuel permet l’inclusion dans notre échantillon de personnes demeurant loin de la chercheuse ou ayant des contraintes pour se déplacer³⁰.

3.6.3 Réflexions sur la méthode de recrutement

En passant par les organismes communautaires œuvrant auprès de proches pour faire notre recrutement, non seulement nous nous sommes assurées que toutes les participantes correspondent à notre critère de base – c’est-à-dire d’avoir un proche incarcéré – nous savons également qu’elles ont, à au moins un moment, eu recours aux services d’organismes spécialisés pour les appuyer dans l’accompagnement de leur proche. Ainsi, leur implication dans la vie de leur proche incarcéré semble relativement significative – ou, à tout le moins, elle est vécue comme telle. Ce constat a également pour incidence de transformer la manière dont nous intégrons le biais de notre mode de recrutement dans notre analyse. En effet, plutôt que de le poser uniquement comme une limite méthodologique, nous le posons comme un facteur justifiant d’autant plus de mener une analyse à partir du *care*. Autrement dit, *c’est parce que* les proches utilisent les services de Relais-Famille que nous savons que le *care* est un outil adapté pour plonger dans leur vécu. Par ce renversement, nous en venons à faire du mode de recrutement de notre échantillon l’un des fondements justifiant notre cadre d’analyse. Qui plus est, nous prenons acte de la spécificité de notre échantillon : dans cette recherche, nous ne nous intéressons pas à *toutes* les proches des personnes incarcérées. Nous nous intéressons aux proches qui sont aux portes des prisons (Ricordeau, 2019c), leur rendant les « services qui permettent la reproduction, le maintien et le développement de la vie, et l’entretien et l’embellissement du cadre de vie » (Hamrouni, p. 86). Loin de nous l’idée d’affirmer que ce ne sont que celles et ceux qui maintiennent un lien avec leur proche incarcéré qui démontrent du *care*.

³⁰ Cela n’est pas sans rappeler ce que les participantes diront plus loin à propos des visioconférences (voir [section 4.2.1.4.2](#)).

Néanmoins, nous considérons le fait de garder contact avec son proche incarcéré comme un premier acte clair du *care* en tant que service rendu (Hamrouni, 2015).

3.7 Méthode d'analyse des données

L'analyse de nos données débute dès l'étape de la transcription intégrale des entretiens, ayant tous été enregistrés. Cette étape importante de la création des *verbatim* permet de conserver toutes les parties de la discussion, même celles qui pourraient a priori avoir été considérées sans importance (Van Campenhoudt *et al.*, 2017). Au cours du processus de retranscription des verbatim, nous pouvions dès lors identifier certains sujets clés et l'émergence de thématiques nouvelles. Par la suite, nous avons procédé à une analyse d'abord thématique du contenu de chaque entretien, en faisant émerger l'ensemble des thèmes présents (Paillé et Mucchielli, 2021), puis une analyse théorisante de ces mêmes entretiens (Gaudet et Robert, 2018). Pour ce faire, nous avons utilisé le logiciel NVivo, facilitant le processus de codage des entretiens et la création d'un arbre thématique dynamique. Sur NVivo, l'analyse s'est faite en deux temps. D'abord, nous avons fait l'analyse thématique des cinq premiers entretiens (selon l'ordre chronologique de leur réalisation) en effectuant plusieurs allers-retours entre la création des codes, leur modification et leur regroupement dans de plus grands thèmes au fur et à mesure du processus d'analyse. Concrètement, il s'agissait de faire une première analyse verticale de chaque entretien, donc de faire émerger tous les thèmes abordés dans la discussion (par exemple : sous-thèmes, grands thèmes, etc.). Cette première étape s'insère parfaitement dans notre stratégie de recherche inductive, puisqu'elle implique de faire une première analyse le plus près possible des mots employés, et du sens y étant accordé, par les participantes, avant de procéder à un second niveau d'analyse du sens que peut prendre leur vécu dans la théorie. La parole des participantes s'impose ainsi en tant que premier niveau d'analyse pour comprendre notre objet de recherche. Au terme de ce premier exercice de codage, nous avons réuni l'ensemble des codes créés pour en faire émerger un premier arbre thématique, ce qui marquait aussi le début de l'analyse horizontale de nos entretiens (Gaudet et Robert, 2018)³¹.

³¹ Voir Annexe C.

Par la suite, une fois les thèmes émergeant directement des propos des participantes bien schématisés, un retour à notre cadre théorique et aux théories du *care* a permis de faire dialoguer ces premières données empiriques avec les concepts issus de la littérature scientifique. Cet alliage des données extraites par une méthode inductive avec le cadre théorique imposant certaines catégories d'analyse a engendré un recalibrage de l'arbre thématique. En est alors ressortie la création d'un arbre thématique plus en phase avec l'interprétation souhaitée de nos données (Gaudet et Robert, 2018). Par après, nous avons fait le codage de nos cinq derniers entretiens à partir de ce nouvel arbre thématique, puis une relecture de l'ensemble des entretiens pour effectuer les derniers ajustements théoriques.

Par ailleurs, une partie de notre processus d'analyse, ayant accompagné toutes les étapes de la recherche, fut la condensation contextualisante des entretiens (Gaudet et Robert, 2018). Il s'agissait ici de s'intéresser à tout ce qui entoure la conduite des entretiens, par exemple : la forme; le lieu; la durée; le lien entre la chercheuse et les participantes; l'expérience de la chercheuse influant sur la conduite de l'entretien; etc. Cette étape cruciale du processus d'analyse permet d'ancrer les résultats sémantiques dans leurs contextes matériels, leur rendant toute leur force analytique. C'est aussi une étape essentielle pour amenuiser les effets des biais qui persistent lors de la recherche.

3.8 Considérations éthiques

Tout au long du processus de recherche, une préoccupation phare nous a habitée : le maintien de l'anonymat de nos participantes. Sachant combien il a pu en coûter aux participantes de dévoiler leur relation de proximité avec une personne incarcérée à leurs différents entourages, et étant conscientes des risques encourus par toutes les personnes concernées par le système judiciaire lorsqu'elles s'ouvrent publiquement sur leur situation, nous en avons fait notre priorité. Pour nous en assurer, nous avons posé plusieurs gestes. D'abord, après chaque entretien réalisé sur Zoom, nous avons immédiatement supprimé les enregistrements vidéo. Nous n'avons conservé que les enregistrements audio et les verbatims, qui se logent à deux endroits distincts sur notre ordinateur, dont l'accès est sécurisé à l'aide d'un mode de passe. Lors de la rédaction, nous avons limité au minimum le dévoilement d'informations identificatoires sur les participantes et avons fait des altérations mineures à leurs récits au besoin pour bloquer les possibilités d'identification croisée. Par ailleurs, bien que nous ayons collaboré avec des organismes communautaires pour le

recrutement de participantes, nous n'avons fait aucun suivi auprès des organismes quant à la participation – ou non – de leurs membres. Enfin, nous nous engageons à supprimer l'ensemble des enregistrements audios et des échanges courriel avec les participantes dans les cinq années suivant le dépôt final de ce mémoire.

Par ailleurs, les sujets abordés au cours de nos entretiens ont parfois été émotivement très chargés. Pour encadrer le mieux possible ces moments, les participantes ont été informées avant chaque entretien qu'elles pouvaient y mettre fin à tout moment si elles le désiraient, et qu'elles n'étaient jamais dans l'obligation de répondre à une question. Nous avons mobilisé nos aptitudes d'intervenante psychosociale afin de créer un climat sain, sécuritaire et bienveillant pour la conduite des entretiens. Une grande importance était allouée à la mise en place d'un cadre de confiance (Gagnon et al., 2019). Un temps était systématiquement alloué à la fin de chaque rencontre pour faire un retour sur la rencontre et s'assurer de la clore dans de bonnes conditions. Des ressources d'accompagnement étaient recommandées dans le formulaire de confidentialité et, lors d'une rencontre particulièrement émotive, elles furent réitérées à l'oral.

Enfin, nous avons le souci de produire une recherche qui serve aux personnes concernées. Sans aller jusqu'à émettre des recommandations pour les services correctionnels ou le droit pénal – ce qui dépasserait largement le cadre et les objectifs de cette recherche – nous souhaitons à tout le moins que les discussions proposées dans ce mémoire puissent servir à mener une analyse rigoureuse des conditions auxquelles sont soumises les proches des personnes incarcérées. Les remises en question théoriques que nous effectuons dans ce travail s'incarnent matériellement dans les expériences des proches – elles trouvent appui dans leur réalité.

3.8.1 Retombées de la recherche

Par son mode d'analyse itératif, cette recherche ne vise pas à produire des résultats généralisables. Plutôt, l'objectif consiste à produire une connaissance théorique transférable qui permette de se saisir d'un phénomène en particulier (Gaudet et Robert, 2018). L'échantillon ici constitué a donc été sélectionné non pas pour sa qualité de représentativité d'un groupe, mais pour sa capacité à comprendre l'objet de la recherche. L'ensemble de la méthode employée dans cette recherche vise à approfondir une réflexion théorique. Il n'est donc pas question ici de revendiquer la production

d'une connaissance totalisant tout ce que les proches des personnes incarcérées ont vécu, et vivront, aux portes des prisons. Il est plutôt question de proposer des outils théoriques pour penser ce qu'une analyse des expériences des proches des personnes incarcérées à partir des théories du *care* peut nous révéler sur les systèmes pénaux au Québec en 2024.

En revanche, pour les participantes, nous espérons que cette recherche a représenté un espace à l'intérieur duquel elles ont pu partager leur vécu et être entendues par des milieux autrement difficiles à rejoindre. Nous espérons que cette recherche agira comme une preuve de notre solidarité à leur égard, une preuve que leur vécu, et celui de tous les proches des personnes incarcérées, n'est ni ignoré, ni oublié. Pour le travail social, nous souhaitons que cette recherche serve d'exemple d'une recherche résolument critique, enjoignant à demeurer vigilant·e·s face aux visions du social véhiculées par les courants néolibéraux des dernières décennies. Plus largement, nous souhaitons participer à une réflexion déjà entamée par plusieurs travailleuses sociales anticarcérales sur les liens entretenus entre le travail social et les institutions pénales (Jacobs *et al.*, 2021; Kim, 2018).

3.9 Limites et biais de la recherche

Bien évidemment, notre recherche comporte des limites et n'échappe pas à certains biais. Certaines de ces limites ont été soulevées dans les sections précédentes du chapitre. Notamment, notre processus de recrutement ainsi que la nature exploratoire de notre recherche nous ont amenées à écarter la possibilité que nos résultats soient généralisables à l'ensemble des proches des personnes incarcérées. Par ailleurs, l'entretien semi-dirigé comme méthode de collecte de données contient certaines limites. Il n'a pas lieu dans un contexte qui se situe hors du temps réel, mais plutôt dans un lieu et à un instant précis, celui de la rencontre entre une chercheuse et une participante. Conséquemment,

Le chercheur doit alors considérer les propos que la personne tient comme une manifestation unique et irrévocable. Autrement dit, l'expérience de la personne dépasse largement son discours sur celle-ci. Il faut donc se garder de réifier les idées et de camper de façon définitive l'interlocuteur dans le portrait qu'il a donné de sa réalité au cours de l'entrevue (Savoie-Zacj, 2009, pp. 356-357).

Pour éviter de commettre cette erreur, nous mettrons en lien les propos recueillis avec les autres entretiens et la littérature. Également, l'étape de la condensation textualisante de l'analyse

théorisante nous fournit des outils pour prendre en considération les éléments du contexte dans lequel se tient l'entretien.

Enfin, la méthode de l'entretien semi-dirigé comporte également certains biais qu'il convient de reconnaître afin de mieux s'en affranchir : l'interaction propre à ce type d'entretien instaure une relation d'asymétrie entre les protagonistes (Savoie-Zacj, 2009). Malgré les stratégies mises en place pour diminuer les effets d'un certain différentiel de pouvoir entre les deux interlocutrices en présence, l'entretien demeure un exercice au cours duquel se confrontent deux individus incarnant des rôles distincts – celui de chercheuse et celui de participante, mais aussi une variété de rôles sociaux qui peuvent être revendiqués par les deux parties (par exemple : étudiante, travailleuse, mère, sœur, enseignante, etc.) – conférant plus ou moins de contrôle à la direction prise par la discussion. Ces rapports de pouvoir exercent une influence sur la conduite des entretiens qu'il importe également de prendre en considération dans l'analyse, ce que nous avons fait attention de ne jamais gommer au moment de l'analyse.

CHAPITRE 4

RÉSULTATS

Dans cette section, nous présenterons les résultats issus de l'analyse thématique (Paillé et Mucchielli, 2021) et théorisante (Gaudet et Robert, 2018) du contenu des dix entretiens menés auprès de proches de personnes ayant été incarcérées dans un établissement de détention au Québec entre 2018 et 2023. Les thématiques abordées dans cette section sont un arrimage des réponses obtenues au cours des entretiens puis soumises à une analyse en fonction de notre cadre conceptuel du *care*. Pour rappel, nous conceptualisons le *care* en tant que « services rendus » (Hamrouni, 2015) et correspondant à au moins une des quatre phases qui le constituent selon Tronto (1990), nommément le souci de l'autre (*caring about*); la prise en charge du soin (*caring for*); le travail de *care* (*care giving*); et la nécessité d'être également l'objet de soin (*care receiving*). Également, les recherches menées par Caroline Touraut sur la place des proches des personnes incarcérées dans l'espace carcéral élargi, ou diffus, nous serviront d'appui afin de départager certaines composantes du soutien qu'elles sont amenées à rendre : le soutien pratique; le soutien moral; le soutien identitaire; et le soutien substitutif (Touraut, 2019). Enfin, poser le *care* comme un processus ou une activité nous procure des outils théoriques pour en faire une analyse « désentimentalisée », c'est-à-dire qui ne pose pas les émotions rattachées au *care* comme point central de l'analyse mais plutôt comme le « corollaire des attitudes et des activités pratiques qui sont premières » (Paperman, 2013, p. 40). Dans ce chapitre, nous répondons plus spécifiquement à nos deux premiers objectifs, soit : (1) rendre visibles les expériences des proches des personnes incarcérées au Québec; et (2) faire émerger le *care* des récits des proches des personnes incarcérées.

Comme nous en avons fait état dans le chapitre précédent, au terme d'un recrutement prompt ne posant aucun critère en regard du genre, ce ne sont que des femmes qui ont manifesté un intérêt à participer à cette recherche. La première section sera donc consacrée à une courte analyse de la composition entièrement féminine de la population à l'étude. Par la suite, les résultats issus des contenus des entretiens seront présentés. Nous déclinons ce en quoi constitue le travail de *care* rendu par les participantes en tant que proches d'une personne incarcérée. Nous présenterons d'abord l'ensemble des services qu'elles rendent à l'intérieur des murs de la prison, que nous conceptualisons comme un appareil de *care*. Nous référons ici à la seconde définition du Robert de

l'appareil, c'est-à-dire comme [un] ensemble d'éléments qui concourent au même but en formant un tout (Le Robert en ligne, 2024a)³². À la suite de la présentation de cet appareil de *care*, nous aborderons leur implication dans le processus judiciaire ainsi que les services qu'elles rendent à l'extérieur du système pénal. Enfin, nous détaillerons les réseaux de soutien des participantes et conclurons par une courte réflexion sur le travail de mise en récit d'elles et de leur proche qu'elles sont amenées à réaliser quotidiennement.

4.1 Présentation des participantes

Les dix participantes ont en commun d'être la proche d'une personne incarcérée. Qu'elles soient leur mère, leur amie, leur conjointe ou leur fille, leur rapport au système carcéral est modulé par cette posture de « proche », tout comme leur inclusion dans cette recherche en a dépendu³³. Au moment de l'entretien, la plupart de leurs proches se trouvaient toujours en prison, que ce soit dans un établissement fédéral ou provincial (n = 8). Pour quelques-unes seulement (n = 2), celui-ci en était sorti, résidant soit en maison de transition ou dans son propre logement. En ce qui concerne les participantes entretenant une relation de couple ou d'amitié avec une personne incarcérée (n = 6), un peu plus de la moitié de ces relations ont débuté, ou se sont concrétisées, pendant la période d'incarcération. En effet, quatre d'entre elles ont rencontré leur proche alors que celui-ci se trouvait en prison – ou en thérapie fermée. Pour les deux autres, si elles connaissaient déjà l'être cher avant son incarcération, la relation n'était pas aussi intime qu'elle l'est devenue ensuite. Toutes les participantes résident au Québec, mais dans diverses régions de la province et sur des territoires tout aussi variés, allant de la ville à la région. Les participantes se sont toutes présentées comme étant blanches, et, lorsqu'elles précisaient leur identité de genre au moment de leur présentation, toutes se sont dit cisgenres³⁴. Leurs situations socioéconomiques sont grandement diversifiées. La moitié (n = 5) d'entre elles occupent un emploi à temps plein dans la fonction

³² Foucault considère les appareils en tant que parties prenantes de dispositif plus vastes : « Autrement dit, un dispositif aposte historiquement un ensemble construit de relais, d'appareils, d'institutions, de techniques et de savoirs qui font circuler un type de pouvoir » (Mazabraud, 2010, p. 130). En l'occurrence, nous posons l'appareil de *care* constitué par les participantes comme l'un de ces circuits de pouvoir au sein du large dispositif pénal.

³³ Voir le chapitre *Discussion* pour une réflexion sur l'usage de la notion de proche dans ce mémoire.

³⁴ Pendant les entretiens, nous demandions aux participantes de se présenter elles-mêmes à partir des caractéristiques qu'elles jugeaient pertinentes à aborder. Nous leur demandions de préciser « leur âge, leur genre, leurs origines ethniques, leur occupation, leur milieu de vie, leur historique résidentiel et tout ce qui [leur] semble important de révéler ».

publique, au sein d'un organisme communautaire ou dans un cabinet. Deux d'entre elles reçoivent des prestations de l'aide sociale en raison de contraintes à l'emploi, tandis qu'une participante reçoit des prestations parentales et travaille à temps partiel dans le domaine des services. Une participante est travailleuse autonome contractuelle, et la dernière est aux études à temps plein et travaille à temps partiel dans un organisme communautaire. En ce qui concerne leurs réseaux sociaux, trois participantes ont exprimé pouvoir compter sur la présence d'un grand réseau social et se considèrent comme étant bien entourées. Trois autres d'entre elles ont mentionné au cours de l'entretien la présence de quelques proches comme source de support assez constant. Les quatre autres participantes se sont dit relativement isolées, ayant un cercle social très restreint ou pratiquement inexistant. Les différences dans le capital social, financier et culturel des participantes ont influencé la manière dont elles ont expérimenté la prison. Notamment, elles ont eu des accès différents aux autorités carcérales en fonction de leur statut social et de leur capacité à naviguer à travers les rouages des services correctionnels. En outre, toutes ces femmes revêtent plusieurs chapeaux. Bien qu'être la proche d'une personne incarcérée est ce qui a légitimé leur participation à ce projet, elles sont toutes individuellement bien plus que cela.

4.1.1 Le genre des participantes

Au-delà de la singularité de chacune des participantes et de la multiplicité des identités qu'elles portent en elles, un élément commun saute aux yeux : ce ne sont que des femmes qui ont répondu à notre appel, malgré que le recrutement ne faisait aucune mention du genre³⁵. D'emblée, ce premier constat est cohérent avec ce que révèle la littérature mobilisée dans les premiers chapitres, c'est-à-dire que ce sont surtout des femmes qui se trouvent aux portes des prisons, notamment en raison du rôle de soutien qu'elles y occupent (Ferreccio, 2019; Ricordeau, 2008, 2019b; Touraut, 2019). En effet, dans la société québécoise, le travail de *care* repose disproportionnellement sur les épaules des femmes, ce qui permet d'expliquer la composition exclusivement féminine de notre échantillon (*Éthique et travail de care avec Cécile Gagnon*, s. d.; Hamrouni, 2013; Raïd, 2016). En revanche, ce premier constat n'est pas tant un *résultat* de notre recherche, qu'un *argument* appuyant le choix de notre posture analytique. Plusieurs facteurs ont certainement influencé la composition de l'échantillon (notamment la collaboration avec des organismes communautaires

³⁵ Voir Annexe B.

qui sont majoritairement fréquentés par des femmes, selon les travailleuses associées au recrutement). De même, considérant la méthodologie employée ici, ce n'est pas la force du nombre qui doit éclairer nos analyses, mais plutôt les savoirs expérientiels des personnes avec lesquelles nous nous sommes entretenues (Gaudet et Robert, 2018; Harding, 1986). Dans le présent chapitre, nous nous intéresserons donc aux *expériences* rapportées par les participantes, qui forment le cœur de nos résultats, en faisant du genre un élément structurant de celles-ci.

4.2 La mise en place d'un appareil de *care* en milieu carcéral

Ayant pris le temps d'identifier brièvement *qui* sont les participantes, nous sommes maintenant en mesure de plonger au cœur de notre question de recherche afin de mieux cerner ce qu'elles *font* et ce qu'elles *expérimentent* dans le système pénal à partir de cette posture de « proche d'une personne incarcérée ». Partant toujours du postulat que les relations entre les participantes et leurs proches sont des relations de *care*, nous en venons à voir leur présence, leur support et leurs actions comme une forme de travail de *care*, ce dernier étant compris comme l'ensemble des activités où l'on rend service à l'autre, où l'on est attentifs à ses besoins et qu'on cherche à y répondre (Hamrouni, 2015; Molinier, 2010). L'arrimage de ces services rendus prend *in fine* la forme d'un appareil de *care*. Il ne s'agit pas seulement pour les participantes de rendre quelques services ici et là, mais plutôt d'apporter un appui large, complexe et en phase avec les exigences coercitives imposées par le système correctionnel. En l'espèce, l'atteinte de la possibilité de *care* pour son proche est conditionnelle au franchissement des contraintes institutionnelles qui agissent comme des obstacles à ce que celui-ci puisse se déployer. Nous réunissons donc l'ensemble des implications des participantes auprès de leur proche incarcéré sous l'expression « appareil de *care* », que nous déclinons dans les prochaines sections.

Pour organiser la présentation de cet appareil de *care*, nous présenterons d'abord les manifestations du *care* qui s'inscrivent dans ce que Touraut appelle le soutien moral et identitaire – c'est-à-dire qui aide les personnes incarcérées à supporter la vie en prison et agit comme contrepoids à la déshumanisation de celle-ci – puis nous présenterons celles qui appartiennent plutôt à un soutien pratique – c'est-à-dire l'apport d'une aide matérielle (Touraut, 2019). Par leur nature, ces formes de travail impliquent une proximité des corps, une disponibilité de l'esprit et, surtout, du temps, « [l]es temps du *care* ne [peuvent] être contrôlés et compressés de la même façon que

d'autres temps de travail » (Paperman, 2016, p. 94). En effet, ces formes de soutien exigent une grande implication de la part de celles qui le rendent, ainsi que le développement de compétences spécifiques, telles que l'empathie et la capacité à entretenir une conversation, par exemple, pour que ce *care* en soit un de qualité (Paperman, 2016, p. 94). Dans le contexte carcéral, ces formes d'engagement exigent des proches qu'elles développent une connaissance aiguë des services correctionnels, alors que la proximité qu'ils requièrent les expose à la violence de l'espace carcéral.

Par la suite, nous aborderons l'implication des participantes dans le processus de libération conditionnelle et de réinsertion sociale, un travail grandement invisibilisé au sein du système pénal. Pourtant, à plusieurs étapes de la judiciarisation d'une personne, la présence et l'implication de l'entourage immédiat sont déterminants, surtout au moment de la sortie de prison et du processus de réinsertion sociale. Nous présenterons ensuite les tâches qui incombent aux participantes en dehors du système pénal, telles que l'augmentation de leur travail domestique et la prise en charge des responsabilités sociales de leurs proches, ce que Touraut désigne comme étant le « soutien substitutif » (Touraut, 2019). Enfin, nous explorerons les réseaux de support que les participantes se créent, ou auxquels elles ont accès, et aborderons la question de la reconnaissance formelle et informelle de leur travail. Tout au long de la présentation de ces résultats, nous verrons comment le contexte carcéral impose un cadre au maintien de ces relations et aux possibilités de donner et recevoir du *care*, tout en exacerbant la vulnérabilité de celles et ceux qui le vivent, faisant de la prison un espace où coexistent plusieurs vulnérabilités.

4.2.1 Le soutien moral et identitaire : l'importance de maintenir un lien

Toutes les participantes témoignent, à plusieurs reprises au cours de leur entretien, de leur souci de soutenir émotionnellement leur proche afin qu'il puisse surmonter les difficultés de la vie en prison et résister à la déshumanisation qui en découle. Ces deux aspects du travail de soutien rempli par les participantes s'inscrivent au cœur de ce que Touraut conceptualise comme le soutien moral et identitaire (Touraut, 2019, p. 26). Dans notre recherche, nous dégageons des témoignages reçus quelques éléments communs de réponse à propos de ce qu'elles mettent en place. D'abord, elles s'engagent dans un combat incessant pour se frayer un chemin jusqu'à l'autre à travers les contraintes du milieu correctionnel, notamment par la réactualisation d'un travail émotionnel constant face au personnel de la prison – et face à leur proche (Hochschild, 2003). Également, elles

se rendent disponibles pour recevoir des appels téléphoniques de leur proche de façon quasi permanente. Finalement, elles réalisent des visites ponctuelles ou plus régulières en prison, qu'il s'agisse de visioconférences, de visites avec ou sans contact, ou d'incursions complètes dans l'établissement carcéral lors de visites familiales privées (VFP)³⁶. En outre, certaines des participantes créent leurs propres espaces à l'extérieur des sentiers battus afin d'offrir un support moral et identitaire à leur proche, notamment en mettant en œuvre des projets créatifs communs dépassant les murs de la prison. Nous y reviendrons en dernier lieu.

Dans tous les cas, soutenir émotionnellement son proche implique pour les participantes de développer un savoir-être et un savoir-faire spécifiques et sans cesse renouvelés à travers la pratique du *care*. D'après leurs récits respectifs et suivant une analyse transversale de leurs expériences, nous identifions cinq grandes phases lors desquelles leur support se rend de l'extérieur vers l'intérieur de la prison : (1) le repérage et l'obtention des informations essentielles; (2) la navigation à travers les nombreuses contraintes; (3) la (re)négociation constante de leur place dans l'espace carcéral; (4) la création d'espaces pour « être ensemble » en prison et; (5) la défense de droits pendant l'incarcération afin d'agir sur le vécu de la peine d'incarcération. En découpant le travail de soutien moral et identitaire ainsi, le *care* apparaît alors pleinement comme une activité, le cumul de services rendus permettant le développement de compétences pratiques et morales (Hamrouni, 2015; Tronto, 2016).

4.2.1.1 Trouver l'information et la déchiffrer

La première étape à laquelle les participantes sont systématiquement confrontées lorsqu'elles souhaitent entrer en contact avec leur proche est celle de l'accès à l'information. En effet, comprendre le fonctionnement des services correctionnels n'est pas simple : plus de la moitié des participantes témoignent s'être butées à de nombreuses difficultés dans leur recherche de renseignements. Elles doivent régulièrement faire face à l'absence d'information claire ou

³⁶ Les VFP sont, selon la définition officielle : « [des] visites qui ont lieu dans des bâtiments distincts à l'intérieur du périmètre de l'établissement, où le détenu peut rencontrer des visiteurs autorisés en privé afin d'améliorer ses habiletés de vie quotidienne, d'entretenir des relations constructives avec la collectivité et sa famille (par ex., ses compétences parentales), de s'acquitter de ses responsabilités et/ou de diminuer les effets négatifs de l'incarcération sur les relations familiales » (Service correctionnel Canada, 2012). Pouvant être d'une durée maximale de 72 heures, ces visites impliquent pour les proches une incursion totale dans le monde carcéral pendant l'ensemble du séjour (Vacheret, 2005). Elles ne sont accessibles que dans les pénitenciers fédéraux.

reçoivent des réponses fermées et froides de la part du personnel des services correctionnels, parfois après avoir patienté pendant de longs délais pour les obtenir :

Aure : Pis y’a tellement personne pour répondre à nos questions, là. Y’a pas de, y’a pas de gardes. Tu peux pas vraiment appeler la prison. Quand t’appelles la prison, sont ouverts genre 4 heures par jour, pis 2 heures – un long temps d'attente – 2 heures (...) Ça a pris comme... Ça a pris quasiment trois semaines avant que je puisse avoir... Ben trois, plus que ça! Quatre semaines avant que je réussisse à avoir des informations sur les visites! Sur ses heures de visite!

Plusieurs participantes soulignent combien peu, si ce n’est rien, n’est mis en place pour faciliter l’accès des proches à des informations sur le fonctionnement spécifique de chaque établissement. Ces constats sont soulevés autant par des participantes ayant à composer avec un établissement provincial que celles dont le proche se trouve dans un pénitencier fédéral. Plusieurs se sont senties seules face à un institution ne faisant aucun effort pour faciliter leur accès :

Sophie : Fait que t’sais, le système est pas fait en sorte que... autant pour nous autres, tu rentres là, pis y’a pas un guide d’instructions qui te disent comment ça marche en prison, là, c’est comme « Arrange-toi avec tes troubles! » Pis, si tu cherches pas l’information, ben l’information viendra pas. T’sais moi, juste les visites, ça m’a pris trois fois à aller là-bas pour avoir l’information, comment ça marchait! Parce que quand t’appelles là-bas, le téléphone disait que fallait que t’appelles à 11h telle journée pis que à 11h02, les visites était toutes comblées là. Y’ont changé ça maintenant, c’est eux-autres qui font les papiers, mais... Ça a pris trois fois que j’ai été en prison pour avoir l’information t’sais. Sinon, ils me la donnaient pas, l’information, fait que, t’sais, c’est comme...

Même lorsqu’il s’agit pour elles de passer plusieurs jours entre les murs de la prison dans le cadre d’une VFP, un séjour hautement impliquant pour elle, les participantes disent n’avoir reçu aucune instruction provenant spécifiquement de l’établissement afin de les aider à se préparer à leur séjour, et ce, sans égard aux capacités de la personne incarcérée de s’acquitter de cette tâche :

Rosie : T’sais comme, y’a pas un *How to : vivre en prison*, là, t’sais. Un petit criss de dépliant là, t’sais, qui te dit : “ Si le téléphone sonne pour le décompte, tu n’as pas le droit de répondre, c’est le détenu, tu peux jamais répondre au téléphone de la prison, jamais. ” Fait que, y’a pas de *How to*. Y prennent pour acquis que les détenus vont tout expliquer aux familles. Mais, quelqu’un comme [mon ami] (...) n’avait pas les compétences de me passer l’information.

Cette difficulté de trouver de l'information fiable est cohérente avec ce que Lehalle et Plamondon-Dufour ont découvert dans une recherche menée entre 2016 et 2021 auprès de proches de personnes incarcérées au Québec et en Ontario : « Ils doivent eux-mêmes découvrir ce qui est permis ou pas, les procédures et modes de fonctionnement. Le plus souvent, c'est donc un apprentissage autodidacte à tâtons rythmé par des erreurs et des rappels à l'ordre du personnel » (Lehalle et Plamondon-Dufour, 2021, p. 14). Dans leur recherche, les participants sont unanimes sur ce point. Dans la présente recherche, une participante ne trouve pas « si mal » d'accéder à de l'information, et considère que c'est surtout pour son conjoint que l'accès à de l'information fiable est déficiente en prison. Or, cette participante a des expériences antérieures avec le système carcéral et rencontre son conjoint alors qu'il est déjà incarcéré depuis près d'une vingtaine d'années. Elle cumule donc ses savoirs personnels à ceux que son conjoint lui transmet plus aisément dès leurs premières rencontres, lui permettant de naviguer plus aisément à travers le milieu correctionnel. En fait, ce constat fait écho à une réalité commune à l'ensemble de notre échantillon : les premiers contacts avec le monde carcéral sont souvent les plus difficiles en terme d'accès à l'information. À force, les participantes trouvent ça et là des réponses à leurs questions et en viennent à bâtir une forme d'expertise. Trouver des réponses demeure néanmoins un travail qu'elles doivent réaliser par elles-mêmes et selon leurs propres moyens. Notamment, plusieurs participantes ont trouvé des réponses et de l'aide auprès d'autres proches ou des co-détenus de leur conjoint, leur ami, leur fils ou leur mère. Plusieurs identifient ces derniers comme une source beaucoup plus fiable d'information que les autorités carcérales. C'est notamment l'expérience de Marie : « L'information aussi, je pense que l'information, je l'ai beaucoup plus obtenue par les proches que je voyais quand j'allais visiter. T'sais comment, le fonctionnement tout ça, c'était beaucoup plus clair avec eux que ce que les gens de l'établissement pouvaient me dire (Marie) ». L'information relayée par les proches aide également les participantes à comprendre des consignes qui ne sont parfois disponibles nulle part ailleurs concernant des fonctionnements très spécifiques à un établissement. Pour Claire, de l'aide venant d'une autre femme l'a sécurisée lors de sa première visite à son fils :

Claire : Fait que t'sais, les premières fois que je suis allée [à la prison], t'sais, quand t'attends à la barrière, j'le voyais même pas, moi, le gardien dans la petite cabane. Pis, t'sais, il me gueulait après, là : "Ben voyons Madame, c'est à vous que je parle". Ben là, mais... Pis une chose, y'avait une fille qui était super fine. (...) Pis, premièrement je savais pas d'où venait la voix, pis ça, ça me stressait, parce que j'me disais... "Y'est où le monsieur qui me parle? (*rires*)" Là, la jeune fille a me dit "Hey, y'est juste là." J'y

dis "OK c'est bon." Fait que là j'y dis : "Pis, lui, y'a le droit de me crier de même après, là? Parce que je comprends pas, pas capable de..." Elle me dit : "Tu vas te rendre compte que sont pas toujours très sympathiques..." Fait que là, elle m'avait dit : "Fais ça de même, fais ça de même" Pis là, ça m'a comme sécurisée.

Une fois ces cruciales informations obtenues, plusieurs participantes disent les avoir relayées à leur tour à d'autres proches qui en avaient besoin. Marie parle d'une solidarité « acquise » entre eux – nous y reviendrons plus loin.

Accéder à de l'information sur le milieu carcéral est donc le résultat d'un travail. Les participantes sont actives dans leur quête : elles ne subissent pas passivement les conséquences de l'absence d'informations; elles se mettent en action pour la trouver. Cette mise en action est conséquente avec le souci qu'elles ont pour leur proche (*caring about*), qui s'inscrit pleinement dans la première phase du *care* selon Tronto (2016).

4.2.1.2 Contraintes formelles aux contacts : le cadre carcéral et la bureaucratie

Une fois l'information obtenue et déchiffrée concernant les visites, les appels ou les visioconférences, notamment, les participantes doivent traverser les contraintes formelles d'accès à leur proche. Par exemple, plusieurs ont dû attendre plusieurs jours – voire plusieurs semaines – avant de recevoir un premier appel venant de l'intérieur de la prison. L'accès lent, coûteux et laborieux à un téléphone et une carte d'appel pour les personnes incarcérées se couple souvent à plusieurs contraintes administratives s'adressant spécifiquement aux proches et pouvant s'étendre dans le temps. Notamment, pour recevoir un appel de leur proche, les participantes ont eu à attendre que leur numéro soit approuvé et inscrit sur la liste d'appel de celui-ci, exigeant qu'elles valident les informations : « Parce que, dans le fond, mon numéro de téléphone, il fallait qu'il soit approuvé. Fallait qu'ils m'appellent, pis c'était comme long les démarches, je comprends pas, genre, au staff ou peu importe, mais c'était *fucking* long. Fait que je pouvais pas tant lui parler... (Léa) ».

En ce qui concerne les visites, la lourdeur bureaucratique auquel les participantes sont confrontées est d'autant plus forte. Pour être admises parmi la liste de visiteur·se·s de leur proche, toutes ont eu à remplir plusieurs formulaires. Ici encore, l'information rendue disponible étant déficiente, certaines participantes rapportent avoir eu à faire plusieurs allers-retours avec l'institution faute

d'avoir fourni tous les bons documents du premier coup. Au fédéral, selon l'expérience de Rosie et Léa, la tâche est ardue, requiert beaucoup de patience et nécessite une grande autonomie :

Léa : Pis là, les visites, ils disaient que y'avait comme un comité qui se réunissait une fois par mois pour accepter les visites. Pis là, il fallait que j'envoie, comme, c'est super compliqué là, les papiers, là! Je pensais que c'était compliqué au Leclerc les papiers, mais seigneur qu'à Joliette c'était plus compliqué. Pis là, j'avais été sur leur site, pis là j'l'avais envoyé. Finalement, il me manquait un papier. Pis là les photos, ça avait l'air d'être des photos qu'il fallait que tu fasses comme de passeport. Pis là, finalement, c'était pas ça. J'ai juste payé ça pour rien. En fait, tout était *fucking* pas clair. Pauvres personnes (*pires*) qui comme... ont aucune connaissance là-dedans, parce que Seigneur que c'était compliqué!

Par la suite, une fois le droit de visite obtenu, le processus à mettre en place pour que la rencontre ait lieu doit être enclenché, suivant le fonctionnement propre à chaque établissement. Par exemple, Marie, dont le fils est incarcéré dans une prison provinciale, explique que chaque semaine elle doit passer plusieurs centaines d'appels à un numéro de téléphone consacré à la réservation de visite, pour ensuite sélectionner une plage horaire et finalement pouvoir le visiter. Ce rituel peut s'étendre sur plusieurs heures et ne lui assure même pas une place :

Marie : J'ai pu le visiter, ça aussi, ça a été long, mais quand on a pu le visiter, c'est les appels qu'on doit faire qui sont assez ardues, c'est... Pour vrai, là, j'ai fait 300 appels sur mon cell, pis 300 appels sur mon téléphone maison, afin d'obtenir la ligne, parce que tout le monde appelle en même temps. Fait que ça, c'est à chaque fois que tu veux faire une visite, les nombreux appels que tu dois effectuer. (...) Pis là, on peut réserver, pis bon, on a, mettons, j'me rappelle pu des heures exactes, ça fait longtemps que je l'ai pas fait, mais, je pense qu'on avait 9h et..., en tout cas il y avait comme une limite d'appels d'entre telle heure et telle heure. Fait que, ça aussi, des fois tu pouvais obtenir la ligne pour te faire dire, ben, finalement il y a plus de place. Donc, ça c'était un obstacle.

Pour sa part, Aure explique remplir chaque semaine un nouveau formulaire en ligne afin de prévoir une visioconférence avec son conjoint, incarcéré lui aussi dans un établissement provincial. Et chaque fois, c'est la même histoire, elle ne reçoit la confirmation de la visite que quelques heures avant son commencement :

Aure : Fait que tous les jeudis soirs, je peux le voir en visio, mais c'est tout. Pis encore là, ça c'est un courriel. Ils t'envoient un formulaire, mais c'est même pas un formulaire Google Docs, fait que faut que je le remplisse. Là je le remplis quand même, j'ai réussi

à trouver un moyen de le remplir avec PDF, là. Là, faut que tu le rerenvoies par courriel, pis eux-autres ils t'avertissent à peu près 4 heures en avance, si c'est accepté ou non. (...) Fait que moi le jeudi, là, moi je fais ma demande le jeudi, pour le jeudi suivant. Mais je vais recevoir ma réponse juste à 4h de l'après-midi pour me dire "Oui, vous avez bien une rencontre à 8h le soir (*rires*)!"

Les périodes allouées aux visites sont déterminées par les différents établissements. Les plages horaires varient d'un endroit à l'autre, mais aussi d'une semaine à l'autre, au gré des modifications du régime de vie dans l'institution ou du manque d'effectif, par exemple. Les participantes doivent donc absolument faire preuve de flexibilité et avoir les moyens de se déplacer – ou de se rendre disponibles pour des visioconférences – pendant les quelques heures de visites permises :

Aure : Parce que là j'avais dit : "Ben je vais tu pouvoir le voir?" "Ouais, ben ça dépend." Ok. "OK, pis c'est quoi ses heures de visites?" "Ah, ben, c'est soit le mardi matin ou le jeudi après-midi." Quand est-ce que j'ai des disponibilités là-dedans? Je peux pas me déplacer! C'est ma belle-mère qui me fait un lift. "On peut pas s'organiser pour que ma belle-mère.... Ma belle-mère, elle, elle finit plus tôt le mardi, elle finit en avant-midi... Mais t'sais, après les heures, c'est tu possible d'avoir une heure pour le voir vers 14h?" "Non, faut que ce soit dans ces heures-là, pis y'a droit à une visite par semaine."

Par ailleurs, si les participantes font part d'horaires des visites inflexibles pour elles, les retards et les annulations causées par l'institution sont, à l'inverse, chose courante. Elles sont plusieurs à témoigner d'annulations de dernière minute de leurs visites, sans préavis ou sans explication. La plupart en viennent à s'habituer à l'incertitude, n'ayant d'autre choix que de composer avec l'inconstance chronique des services correctionnels, dont elles et leurs proches paient le prix. En effet, lorsque la prison prend du retard sur son horaire, des participantes se sont vu accorder des rencontres de seulement quelques minutes, au lieu de la demi-heure initialement prévue.

Laurie : On se voit une fois par semaine, mais même là, elle se donne pas tout le temps, ça fait 2 fois qu'ils nous coupent nos visios eux-autres là-bas là, (...) pour aucune raison. Pas de raison. On sait jamais...

Chercheuse principale : Ils l'expliquent pas du tout?

Laurie : Non! Pis on le sait pas! Y nous coupent, c'est juste que j'arrive pis finalement, y'a rien qui allume, j'suis comme, « Ok? » Fait que faut que j'appelle là-bas, j'dis : "Les visios ont été annulées?" "Ah je sais pas!" Fait que là... Ah ok! C'est tout! C'est de même que tu sais si tu les as les visios ou pas.

Pour Laurie, c'est notamment pour cette raison qu'elle préfère les visioconférences aux visites en personne : de cette façon, elle s'évite au moins des déplacements inutiles : « Fait que t'sais si je fais 4 heures de route, 4 heures 30 de route pour là-bas, pour le voir en vrai, j'peux arriver pis me faire retourner de bord. À Sorel, c'est comme ça que ça fonctionne. T'sais... M'a faire quasiment 9 heures aller-retour pour ça ? Ça fait pas de sens là (Laurie) ». Par ailleurs, résidant à plusieurs heures de route de la prison où est incarcéré son conjoint, les visioconférences lui offrent la possibilité de le « visiter » plus souvent, considérant qu'elle ne peut se permettre de faire le déplacement aussi souvent que des appels en visioconférence. À ce sujet, plusieurs participantes identifient la proximité géographique avec l'établissement de détention comme un facilitant pour les visites en personne :

Émilie : Ouin. Ben t'sais, au début quand j'étais avec mon chum j'allais le voir, quand j'habitais à Montréal. Parce que y'était là-bas. Fait que j'ai pu aller le voir, j'allais quasiment le voir à chaque semaine, fait que c'était vraiment plus facile dans le temps que je pouvais aller le voir.

Logiquement, *a contrario*, la distance agit comme frein aux visites dans l'établissement pour les participantes dont le proche est incarcéré loin de leur résidence. Parfois, la distance et le temps pour se rendre font partie des raisons évoquées pour y aller moins souvent, sans cesser complètement de s'y rendre : « Moi, j't'à pied, là. J'allais là en métro, ça me prenait 1 heure 30 revenir (Claire) ».

En ce qui concerne les VFP, les obstacles pour y avoir droit sont encore plus grands. Tout d'abord, rappelons que ces visites ne sont offertes que dans les pénitenciers fédéraux, ce qui limite d'emblée leur accès à la moitié de notre échantillon ($n = 5$). Parmi celles pour qui elles sont donc techniquement accessibles, trois d'entre elles – Virginie, Dorothée et Rosie – les ont expérimentées : la première en tant que conjointe d'une personne incarcérée; la seconde en tant que mère; et la troisième en tant qu'amie. Les critères pour accéder aux VFP étant beaucoup plus restrictifs que ceux pour accéder aux visites dans les salles communes, la question de *qui* en fait la

demande est centrale au processus d'accès³⁷. Pour Rosie, obtenir un droit de visite a été un chemin de croix, qu'elle se considère privilégiée d'avoir été en mesure de parcourir :

Rosie : Les amis ont pas accès à ça. En fait, officiellement, ça dit « conjoint, mère des enfants du détenu ou personne significative dans la vie du détenu ». Mais, concrètement là, la sécurité quand qu'ils t'envoient des déliants, faut que tu remplisses les papiers de conjoint de fait. Si tu veux te faire reconnaître comme personne significative, faut que t'écrives un texte, que tu montes un dossier, pis là, c'est en équipe avec l'agente de libération de mon ami, c'est elle qui a dit "J'vais autoriser les visites parce que je le sais que tu fais une différence dans sa vie". Fait que, y'a fallu que qu'elle monte un dossier en partenariat avec moi, qui correspond à aucun formulaire. Ça a été des mois de processus, là. Pis t'sais, pour vrai, faut vraiment être compétent, intelligent pis outillé dans la vie pour avoir accès... Les accès que j'ai réussi à avoir comme amie, c'est parce que j'suis brillante et compétente, là. T'sais, parce que, c'est beaucoup, beaucoup d'ouvrage pour avoir ces droits-là.

Chercheuse principale : Parce que ça existe même pas, là, dans le fond, y'a pas de formulaire, faut que tu trouves comment, que tu travailles pour.

Rosie : Pour justifier que t'es une personne significative dans la vie du détenu, ça, c'est ta job.

Pour Virginie, ayant rencontré son conjoint alors qu'il purgeait déjà sa peine depuis plusieurs années, elle aussi a dû faire plusieurs démarches et preuve de patience pour être admise à une VFP. En ce qui concerne Dorothee, étant la mère d'une personne incarcérée, l'enjeu de l'obtention du droit de visite pour des VFP n'en était pas un, malgré qu'elle et son fils n'entretenaient pas de lien avant son incarcération. L'accès aux VFP est donc entièrement relié au lien *officiel* unissant les deux parties.

Enfin, notons que l'acquisition d'un droit de visite – tous types de visites confondus – ne signifie pas qu'il le soit *ad vitam aeternam* : personne n'est à l'abri de se les faire retirer. En effet, et Rosie et Virginie racontent toutes deux se l'être fait retirer au moins une fois, sans qu'elles soient capables

³⁷ « Les personnes suivantes sont admissibles aux visites familiales privées : la famille immédiate; une personne avec qui le détenu a une relation personnelle étroite, y compris le conjoint de fait. La famille immédiate d'un détenu comprend : le conjoint légal ou de fait du détenu, l'enfant du détenu, l'enfant du conjoint légal ou de fait du détenu*, les parents du détenu, les parents du conjoint légal ou de fait du détenu, le conjoint légal ou de fait du père ou de la mère du détenu, les parents de la famille d'accueil du détenu, les parents de la famille d'accueil du conjoint légal ou de fait du détenu, l'enfant du père ou de la mère du détenu*, le conjoint légal ou de fait du père ou de la mère du détenu*. Un conjoint de fait s'entend d'une personne qui, au moment de l'incarcération du détenu, cohabitait avec lui dans le cadre d'une relation conjugale depuis au moins un an. Il incombe au détenu et/ou au visiteur de prouver qu'ils sont conjoints de fait. *Un enfant mineur doit être escorté par un adulte accompagnateur » (Service correctionnel Canada, 2019a).

d'identifier une raison valable. Pour le récupérer, elles ont dû attendre que d'autres personnes soient impliquées dans les démarches afin que celles-ci portent fruit – leurs seules paroles n'étant pas suffisantes pour avoir gain de cause. Outre les difficultés psychologiques qu'elles ont engendrées, ces deux expériences ont eu pour effet de rappeler aux participantes qu'en tant que proches et visiteuses, leurs droits ne sont jamais acquis.

En bref, les participantes doivent faire preuve d'une grande résilience, de débrouillardise et de beaucoup de flexibilité. Elles doivent accorder énormément de leur temps et de leur énergie et être en constante adaptation face à une institution qui leur impose de nombreuses contraintes, sans égard aux conséquences de celles-ci sur leur vie. Après la naissance de son fils, Laurie raconte s'être fait refuser de le tenir dans ses bras pendant un appel vidéo avec son conjoint, sous prétexte que l'enfant n'avait pas les papiers nécessaires pour apparaître à l'écran. Bien plus qu'un détail administratif, cette contrainte avait pour effet de l'exclure elle-même de l'appel :

Laurie : Non, les policiers y voulaient pas [*que son fils d'un mois apparaisse dans l'écran*]! Ils voulaient pas! Mon chum oui là, mais les policiers voulaient pas, parce qu'elle avait pas les papiers! J'suis mère toute seule! Tu veux que j'la mette où la petite là? M'a aller dans le coin là? Ça a pas de sens-là! Mais voyons donc!

Cette anecdote exemplifie toute la violence des pratiques bureaucratiques formelles sur la vie de ces participantes ainsi que l'indifférence totale face à leur réalité. En effet, s'additionnant à la difficulté d'obtenir de l'information, les contraintes formelles et inconstantes des services correctionnels mettent des bâtons dans les roues et engendrent des conséquences pour les proches. Dans la littérature récente, ce même constat ressort : les contraintes institutionnelles sont dommageables au bien-être et à l'intégrité physique et mentale des proches des personnes incarcérées (Lehalle, 2019a; Lehalle et Plamondon-Dufour, 2021). À cette étape-ci, les participantes font également preuve d'autonomie et agissent conformément à leur sentiment de responsabilité à l'égard de leur proche. Elles font le nécessaire pour mettre en place les moyens leur permettant de se rendre à la fin souhaitée, c'est-à-dire l'apport de soutien pour leur proche.

4.2.1.3 Négocier sa place dans l'espace carcéral

Lorsque les étapes à franchir pour avoir le *droit* d'être avec l'autre sont remplies, les participantes ont alors la *possibilité* de le faire. Dans le contexte de l'incarcération, « être avec » implique

d'intégrer l'espace carcéral – ou, du moins, les espaces rendus accessibles aux proches. Or, ces accès durement obtenus exposent ces dernières à la surveillance, la violence et au contrôle absolu de la prison. Dans leurs récits, les participantes évoquent toutes de nombreuses contraintes auxquelles elles doivent constamment faire face au sein de l'espace carcéral. Dans cette section, nous verrons les compétences que les participantes développent pour y négocier leur place ou les stratégies qu'elles utilisent pour amenuiser leurs effets.

Pour la plupart, la prison est un environnement qu'elles expérimentent pour la première fois, et qui, dans tous les cas, ne les laisse pas indifférentes. Comme l'euphémise Dorothée, les établissements carcéraux sont loin d'être paradisiaques : « C'est le monde carcéral, là, t'sais c'est pas... c'est pas, c'est pas une énergie paradisiaque t'sais (*rires*). C'est pas comme le monde académique ou le monde médical ou le monde dans une coopérative d'habitation, t'sais, là, c'est un groupe carcéral, là! (Dorothée) ». Les participantes ont toutes expérimenté au moins une visite en personne à l'intérieur d'un établissement carcéral. Certaines y retourneront à plusieurs reprises, d'autres préféreront plutôt limiter leurs contacts à des appels ou des visioconférences – l'une des stratégies employées pour diminuer les impacts de la prison sur elles. En effet, peu importe sa forme, l'univers carcéral est source de stress ou d'anxiété pour la majorité des participantes, mais il demeure que ce sont lors des visites que les difficultés se manifestent le plus fortement :

Émilie : Pis, la prison ben, c'est malaisant là. J'avais déjà été pour visiter mon père pis... j'étais vraiment stressée d'aller là-bas. T'sais toutes les procédures là, là ils te passent une petite affaire pour la... un petit tissu que tu passes entre tes poches pour être sûr que t'as pas de drogues. Des fois y'a même un chien qui te sent. C'est toutes des affaires que je sais que j'ai rien, mais comme... pour moi c'était vraiment anxiogène de rentrer dans un établissement... fédéral en plus, j'avais jamais été là. Mais à chaque fois je ressentais le même stress, même après 2-3 fois, même après 10 fois. J'étais pas bien à chaque fois que j'allais là, je me sentais pognée.

Pour elle, comme pour Dorothée, on ne s'habitue pas à vivre les procédures de fouille, à subir les regards des gardiens et à vivre de la claustrophobie par le fait d'être littéralement emprisonnée. Si Virginie et Sophie disent s'y être éventuellement accoutumées, leurs premières visites ont été éprouvantes et Sophie vit toujours du stress à l'occasion, selon la façon dont se passe la visite : « La première fois (...) que je suis rentrée là, c'est un peu paniquant. Parce que tu sens que toi-même, t'es coincée entre quatre murs (Sophie) ». Aure et Claire emploient toutes deux le mot

« traumatisant » pour qualifier l'expérience des premières visites : « Pis, j'avais te dire, ça me traumatisait beaucoup au début. T'sais, les premières fois je suis arrivée, j'étais un peu stressée. Quand j'suis stressée, on dirait que je vois pu pis j'entends pu (Claire) ». Pour Aure, les contraintes carcérales et l'obligation de voir son conjoint derrière une vitre pendant la visite ont été très dures. Elle avait la désagréable impression de se trouver dans un « zoo humain », ce pour quoi elle ne répétera pas l'expérience et privilégiera plutôt les appels par vidéoconférence : « Ouais, c'était, c'est... l'image était forte, là. Quand j'suis sortie de là, j'étais comme "Bon, ben je viens d'aller faire une visite au zoo humain! Yay!" (...) C'était bizarre. Mais, t'sais, c'est... c'est ça. Fait que, c'est moins difficile de le voir derrière mon écran, aussi (Aure) ».

Lors de leurs visites, les participantes sont contraintes de côtoyer les agent·e·s correctionnel·le·s et différents membres du personnel de l'établissement. Certaines des participantes mentionnent avoir eu quelques interactions positives avec des agent·e·s : « Ben y'en avait qui étaient super gentils, mais t'sais on s'est fait avertir souvent (Émilie) ». Ces participantes précisent alors que certains agents leur causaient plus de difficultés que d'autres. Selon Rosie, « 100 % de la violence provient toujours d'hommes blancs hétérosexuels. Les hommes noirs ne me font pas de violence. Les immigrants non plus. Les femmes non plus. Les femmes, c'est les plus gentilles (*rires*) (Rosie) ». Sophie, également, fait la différence entre des agents qui abusent de leur pouvoir, et les agentes plus humaines :

Sophie : T'sais, t'as des super bonnes personnes, t'sais, je peux pas mettre tout le monde dans le même bateau, là. J'en ai attrapé des *agentes* qui étaient super fines, super correctes. Pis, t'sais, qui j'asaient avec nous autres comme des êtres humains, là, comme toi pis moi, pis... Pis, t'en as d'autres qui sont *hautains*³⁸, pis qui te traitent de haut, là. Tu te sens comme minable d'aller là, là.

Certaines participantes voient également une distinction dans le traitement reçu selon l'établissement de détention. Pour celles qui ont vécu le transfert de leur proche, elles sont en mesure de comparer les approches et, dans certains cas, de noter une différence dans la culture carcérale selon le lieu. Rosie le résume ainsi : « Chaque prison est un pays. T'sais, le gouvernement fédéral gère les prisons fédérales, mais chaque prison a son *staff*, ses règles à eux de plus, leur façon

³⁸ Nous soulignons ici l'usage spontané du féminin pour parler des agentes qui seraient plus gentilles et du masculin pour désigner les agents ayant une approche plus « hautaine ».

de travailler à eux de plus (Rosie) ». C'est également ce qu'ont constaté Marie, Laurie et Virginie. Pour cette dernière, le contraste entre les deux prisons qu'elle a connues est immense, et le transfert récent de son conjoint était clairement pour le mieux : « C'est le jour et la nuit, j'adore ça (Virginie) ». Le fonctionnement et la culture carcérale d'une prison donnée ne seraient donc pas généralisables à l'ensemble des établissements correctionnels, qu'ils soient fédéraux ou provinciaux.

Or, malgré que des participantes font la distinction entre certains « bon·ne·s gardien·ne·s » qui se distingueraient d'autres « moins bon·ne·s » agent·e·s correctionnel·le·s, elles sont plusieurs à témoigner de la difficulté de se sentir constamment surveillées, épiées et jugées par l'ensemble des agent·e·s :

Émilie : Ben le voir, t'sais c'était genre tout le temps... on se sentait toujours comme des sous-merdes là, genre on était épiées par les gardiens pis on se faisait chialer au moindre petit déplacement de mains là. Je me sentais vraiment comme de la grosse merde, j'ai déjà écrit des poèmes là-dessus dans le groupe d'art-thérapie, comme à quel point les gardiens font sentir comme de la merde.

Plusieurs, comme Émilie, font aussi le récit d'interactions empreintes de mépris, les faisant sentir non seulement comme de la « merde », mais aussi jugées et traitées « comme des détenues » ou « comme des criminelles », pour reprendre leurs propres mots :

Sophie : Les premières fois, on dirait que t'es comme un peu, pas humiliée, mais tu sens comme... Tu te sens comme mal d'aller visiter un gars en-dedans, genre. Tu te sens comme quelqu'un... Tu te sens jugée par les agents, si on peut dire. Ça dépend lesquels agents, parce qu'il y en a des super, super gentils, j'en ai eu qui étaient super corrects. Mais t'en as là, y'en a un qui nous a fait enlever nos manteaux, fouiller nos poches. D'habitude ils font jamais ça, ils passent le détecteur de métal, pis *that's it, that's all*, mais t'sais, tu te sens quasiment traitée comme un criminel autant qu'eux-autres, là. Fait que t'sais, c'est comme... Des fois, c'est pas évident.

Plus encore, des participantes font part d'événements où des agent·e·s correctionnel·le·s ont eu des gestes inappropriés à leur égard. Notamment, Rosie et Marie racontent avoir subi des commentaires sexistes. La première explique avoir à plusieurs reprises reçu des remarques sur son corps, et avoir dû se battre pour accéder à ses visites lorsqu'on l'accusait de ne pas être habillée de manière « appropriée » : « Pis les... souvent les gardiens commentent mon corps. Comme dans l'ancien

temps, t'sais des vieux mononcles cochons, t'sais (Rosie) ». De son côté, Marie a parfois entendu des agents discutant d'elle entre eux, faisant des commentaires sur son physique qui l'ont fait sentir extrêmement mal à l'aise. Souvent, les participantes sont aussi témoins de commentaires déplacés dirigés envers d'autres proches.

Les participantes racontent avoir également avoir été victimes d'abus de pouvoir et d'intimidation de la part des agents correctionnels. Par exemple, des participantes ont subi des fouilles à nue abusives pour lesquelles elles n'identifient pas de motif valable. Une participante décrit une visite lors de laquelle un agent l'a enfermée volontairement pendant plusieurs minutes dans un espace contigu, seule avec un chien. Une autre raconte s'être fait retirer un appareil de soutien essentiel pendant une fouille à nue imposée, avant de subir un interrogatoire pendant plus d'une heure sans avoir le droit de le récupérer, tout cela pour des motifs obscurs qu'elle ne s'explique que par le souhait délibéré de l'intimider. Certaines femmes partagent l'impression qu'elles ont été spécifiquement ciblées par les agents, parce qu'elles auraient « choisi leur bord » dans le milieu carcéral en visitant des proches incarcérés, ou parce qu'elles ont porté des revendications au sein de la prison. Les humiliations des agent·e·s correctionnel·le·s ne sont toutefois pas seulement réservées à celles qui les « provoqueraient » : elles sont plusieurs à en avoir fait l'expérience, sans qu'elles ne tracent de lien de causalité avec une de leurs actions précédentes.

Lorsque les participantes se présentent à la prison pour une VFP, les fouilles qu'elles doivent subir sont encore plus invasives, et laissent également place à des commentaires inappropriés de la part des agents correctionnels :

Rosie : Quand on arrive en prison, les gardiens y fouillent tout tout tout notre stock même jusqu'à l'intérieur de nos petites culottes là t'sais, c'est très invasif, pis y mettent nos choses dans un sac qui appartient à la prison : j'ai même pas le droit de rentrer avec ma valise à moi! (...) Pis quand ils revoient tout mon stock avec la liste, ils réouvrent les choses, pis ils *recheckent* tout, pis là ils remettent le stock. Mais les gardiens commentent mes culottes, mes brassières... (...) C'est tout le temps...

Lors de ces visites, les participantes sont plongées encore plus profondément dans la *quotidienneté* de la prison, qu'elles peuvent vivre jusqu'à 72 heures. Pendant l'entièreté de leur séjour, elles doivent se soumettre à l'autorité et aux règlements du monde carcéral. Elles vivent sous le régime

carcéral de l'établissement, devant notamment participer aux décomptes ³⁹ des personnes incarcérées et se faire surveiller au moment de prendre leur médication : bref, elles doivent accepter de vivre au rythme de la prison. Cette incursion totale dans le milieu carcéral implique d'être encore plus exposées à la violence qui s'y produit. Rosie raconte notamment avoir subi les commentaires déplacés d'un agent correctionnel alors qu'elle se trouvait dans un état de vulnérabilité :

Rosie : Fait que moi, quand je changeais de roulotte, c'est là que le gardien me parlait. Pis là le gardien me dit " Là, moi, j'vais te le dire c'qui se passe. Là, toi, t'es en amour avec un gars qui est ben plus malade que tu pensais, tu vaux plus que ça. Pis, moi, je te serrerais dans mes bras, mais je peux pas. " Là là, t'sais le gars, genre, douchebag protecteur qui comme me semi-cruise, y me regarde en p'tites shorts, pas de brassière dans ma camisole parce que j'comme en semi-pyjama, y fait 45 degrés, pis là y'est comme " T'aimes un gars qui est trop malade, pis moi j'serais ben mieux! " Tu comprends là, on est là-dedans là! Moi j't'en anxiété, j't'en panique, là le gars y profite de ma faiblesse pour me cruiser pis décider qu'y va me crisser à la porte de la prison pour ma propre sécurité!

Dans ce cas-ci, Rosie dénonce plus particulièrement le paternalisme de cet agent qui la perçoit comme nécessitant une protection de sa part et qui agit non pas en tant que garant du maintien de la sécurité dans la prison, mais plutôt en tant « qu'homme ». Cette expérience est cohérente avec les recherches de Stacey Hannem sur les contacts entre visiteuses et agents correctionnels empreints de paternalisme et de sexisme bienveillant (Hannem, 2009, p. 215). Elle est également parlante de la façon dont le genre structure les relations interpersonnelles dans l'institution carcérale.

Étant confrontées régulièrement à la violence de la prison et sachant combien leurs « privilèges » de visiteuses peuvent facilement être perdus, près de la moitié des participantes ont mentionné surveiller leurs actions et moduler leurs réactions face aux agissements du personnel des services correctionnels. Lorsqu'elles se trouvent dans la prison, plusieurs se sentent soumises à l'autorité carcérale et forcées de garder le silence :

Marie : T'as toujours l'impression, en tout cas moi j'avais l'impression que je peux pas parler, que je peux pas être critique, que je peux pas dire ce que je pense, par peur que ça aille des répercussions sur la personne détenue en fait, parce que, si j'entends que mon fils faisait des plaintes, pis que on me dit qu'il est fatigant, ben, c'est sûr que je

³⁹ Nous référons ici aux comptes des personnes incarcérées faits à intervalles régulières par les agents correctionnels.

vais prendre ma place, pis je vais laisser passer des choses. Par contre ça va pas avec ma personnalité, évidemment. Je suis une personne qui est capable de s'affirmer, mais dans cette optique-là, je me sentais vraiment brimée, pis... C'est ça, fallait que je sois au silence, pis que je sois *soumise*⁴⁰ et... Écouter les consignes, ouais.

Ce faisant, elles souhaitent non seulement éviter des représailles personnelles, mais elles ont également la crainte que leurs proches en subissent les conséquences. Sophie résume cette réflexion ici :

Sophie : Ben, c'parce que si moi je dis quelque chose, je fais quelque chose, lui, peut avoir les effets, les répercussions directes. Lui, il est pris entre quatre murs avec eux-autres. Fait que tous les commentaires reliés, tu fais attention à c'que tu dis ou c'que tu fais, parce que, après ça, ils peuvent l'écœurer lui, en disant, les agents, là. C'est vraiment comme ça que ça marche...

En somme, les participantes doivent accepter les contraintes de fouilles, les attentes indues, les regards déplacés, les abus de pouvoir, les violences et les privations induites par la prison afin d'accéder à leur proche. Plusieurs affirment que de se taire dans des situations humiliantes ou violentes leur apparaît comme la seule option envisageable afin de ne pas nuire à leur proche ou perdre leur droit de visite. Que les agent·e·s correctionnel·le·s soient sympathiques ou non, ce sont eux qui détiennent le pouvoir à l'intérieur de l'espace carcéral. Face à un traitement inconsistant et souvent humiliant de leur part, les participantes se retrouvent ainsi à devoir effectuer un travail émotionnel constant, c'est-à-dire qu'elles doivent « changer le degré ou la qualité [de leurs émotions] ou [de leurs sentiments] » (Hochschild, 2003, p. 32) dans le but de correspondre aux normes sociales attendues. En prison, celles-ci sont extrêmement restreintes étant donné que tout acte peut engendrer des conséquences majeures et souvent insoupçonnées. Lorsqu'elles se trouvent dans l'espace carcéral, les participantes sont ainsi en négociation permanente pour conserver leur place, l'alternative étant de ne plus y retourner – que ce soit par choix ou par obligation.

Par ailleurs, malgré qu'elles aient toutes eu à traverser de nombreux obstacles, nous observons, à l'instar des participantes, que les accès qu'elles ont eus à l'espace carcéral sont médiés par leur position sociale. C'est ce que remarque notamment Rosie lorsqu'elle affirme que les accès qu'elle

⁴⁰ Nous soulignons l'usage du mot « soumise » en raison de sa connotation fortement genrée qui ne doit pas manquer au lecteur.

a eus à son proche malgré qu'elle ne soit pas une membre de sa famille immédiate ne sont pas à la portée de toutes :

Rosie : Quelqu'un, pis quand je dis Suzanne qui manque 3 dents, qui est analphabète, je suis pas dans le jugement, j'en ai des Suzanne dans ma vie là, t'sais moi j'arrive d'un milieu de pauvreté, pis je connais l'ampleur... des problèmes en milieu de pauvreté, fait que, ces gens-là, c'est pas vrai qu'on a tous une chance égale. Ces gens-là, la lourdeur du système de Service correctionnel Canada pour être capable d'aider un proche, la lourdeur va faire en sorte qu'ils vont pas les franchir les étapes, fait qu'encore une fois, la réinsertion sociale va en pâtir.

Rosie a notamment réussi à avoir un lien direct avec les directions des établissements, par exemple, ce qui relève pratiquement de l'exploit – ou plutôt de l'utilisation stratégique des privilèges que lui accorde son statut social. Si ces privilèges n'ont pas adouci les traitements reçus par les agents correctionnels lorsqu'elle se trouvait à l'intérieur de la prison, ils ont été créateurs d'opportunités pour Rosie et son proche – des opportunités qui ne sont même pas imaginables pour la plupart des participantes.

4.2.1.4 Être avec l'autre : la pratique du *care* dans un contexte carcéral

Ultimement, en se saisissant des quelques espaces qui leur sont rendus disponibles par les institutions carcérales, les participantes peuvent alors offrir une forme de présence auprès de leur proche. En revanche, celle-ci est entièrement déterminée par les normes établies par les services correctionnels. Les échanges qui y ont lieu ne sont donc pas « libres » ou « naturels » : ils ont lieu dans un contexte particulier qui informe ce qui s'y produit. Pour elles toutes⁴¹, la relation de *care* qu'elles entretiennent avec leur proche n'a d'autre choix que de se plier aux exigences et aux restrictions du milieu carcéral. La prison influence la manière dont la relation se déploie entre les deux protagonistes, les contraignant à développer d'autres façons d'être ensemble dans la prison que ce qui est permis à l'extérieur. Dans les prochaines sections, nous explorons la manière dont les appels, les visites et les autres moyens permettant aux participantes et leur proche d'être ensemble en prison agissent sur le déploiement de ces relations de *care*.

⁴¹ Nous faisons ici un clin d'œil au titre de l'ouvrage *Pour elles toutes : femmes contre la prison* de Gwenola Ricordeau, publié en 2019 chez Lux Éditeur.

4.2.1.4.1 Les appels : le rôle de l'appelé et le rôle de l'appelant

Au Québec, les appels téléphoniques constituent le moyen de communication le plus efficace pour les personnes incarcérées souhaitant entrer en contact avec l'extérieur. Évidemment, des restrictions encadrent leurs usages, ils entraînent des coûts et les coupures de service sont chose fréquente (Lehalle et Plamondon-Dufour, 2021). Il n'en demeure pas moins qu'ils sont ce qui permet le plus aisément aux participantes de conserver un lien avec leur proche. En fait, la majorité des participantes dit s'attendre à recevoir un coup de téléphone provenant de l'intérieur de la prison à tout moment. Pour la plupart d'entre elles, les appels sont au minimum quotidiens : « Ça, par exemple, le téléphone, ça, ça m'a coûté cher. Il m'appelait tous les jours (*rires*). Tous. Les. Jours (Claire) ». Ces appels fréquents ont plusieurs fonctions, notamment au niveau du soutien moral et identitaire et du partage d'informations importantes, mais ils entraînent également des réajustements dans les dynamiques interpersonnelles et engendrent plusieurs conséquences sur la vie des participantes. Par ailleurs, dans l'ensemble des établissements de détention du Québec, les appels ne peuvent être initiés que par la personne incarcérée. Les participantes ne peuvent donc en aucun cas décider de téléphoner à leur proche; elles doivent attendre que le téléphone sonne. Cette contrainte les place alors dans une posture d'attente et induit en elles le sentiment de devoir se rendre constamment disponibles. Cela peut également affecter les décisions qu'elles prennent au quotidien afin d'éviter de se sentir coupable de manquer un appel :

Émilie : Pis t'sais, moi j'me sentais suuuper mal... je voulais jamais manquer son appel, pis j'étais tout le temps en mode attente. On dirait que des fois j'étais comme... "Ah, je commencerai pas telle affaire, parce que j'vais attendre qu'il m'appelle, mettons". Fait que j'étais tout le temps en train, genre, d'attendre. C'est *rough*!

Également, l'impossibilité de pouvoir initier un appel et le souci de ne pas causer d'inquiétude chez leur proche en ne répondant pas amènent certaines à décrocher le combiné même lorsque le moment n'est pas opportun, pouvant créer des tensions entre elles et leur proche :

Virginie : Pis, j'ai beau savoir d'avance quand est-ce qu'il va m'appeler, des fois, des fois c'est des moments que, genre, si je vis une frustration, je suis pas de bonne humeur, là, il m'appelle, j'ai comme pas le choix d'y parler là, mais. Y'a des fois que ça me tente pas, là. Fait que, ce côté-là, y'est comme... Souvent, on a des frictions un peu des fois, avec ça, là. Fait que là, j'lui dis, j'lui dis "Câline, je viens de vivre ça, ça, ça, là, t'sais, je peux pas dire "Je réponds pas, là" (*rires*) "C'est v'là une heure que j'aurais

voulu te parler, là, mais ça, je l'ai pas, cette option-là! (*rires*). Ça, c'est le côté le plus plate.

Malgré la posture d'attente que ces appels quotidiens induisent chez les participantes, elles y voient plusieurs bénéfices. D'abord, ils forment une courroie de transmission d'informations de l'un à l'autre, parfois de l'extérieur vers l'intérieur de la prison : « T'sais, moi j'ai encore ma liberté, fait que ce qu'il veut entendre, c'est qu'est-ce que je fais au quotidien qui l'amène à... En tout cas, de ce que je comprenais, c'est qui l'amène à.... à sortir un peu de sa tête, de où ce qu'il est, pis de ce qu'il vit. Fait que... (Marie) ». Mais aussi souvent de l'intérieur vers l'extérieur des murs de la prison : « Ben, [pendant nos appels] elle me disait ce qu'elle avait fait de sa journée, elle travaillait, elle a travaillé au service alimentaire, fait que, elle me contait ses journées, elle me contait des anecdotes, voir comment son programme avançait... (Léa) ». Ces informations permettent également de partager des informations cruciales, voire urgentes, ainsi qu'un lieu pour offrir et recevoir du soutien, que ce soit au niveau moral, identitaire ou affectif. Par leur quotidienneté, les appels contribuent à freiner, en partie, l'effritement des liens sociaux causé par l'incarcération et permettant à leur proche de se positionner socialement autrement que comme « détenu » (Ricordeau, 2008; Touraut, 2019).

Certaines participantes se disent rassurées de recevoir des nouvelles fréquemment sur l'état de leur proche, lesquelles leur permettant de ne pas être envahies d'inquiétude tous les jours et d'agir rapidement lorsqu'elles remarquent un changement dans l'état psychologique de leur proche (Touraut, 2019). En effet, la présence téléphonique quotidienne est la voie principale par laquelle les proches offrent leur support émotif à leur conjoint, leur fils, leur ami ou leur mère. À l'autre bout du fil, les participantes offrent de l'écoute et de l'empathie à leur égard, leur ouvrant un espace pour qu'ils y trouvent du réconfort : « Ben, par rapport au soutien émotif, c'était d'être à son écoute, de comprendre un peu ce qu'y vivait à l'intérieur (Marie) », ainsi qu'en leur permettant de se défouler ou simplement s'exprimer plus librement :

Sophie : D'habitude, moi, quand je lui parlais, ça le ramenait. T'sais même depuis le début, j'y ai dit : "T'sais au lieu de sauter dans la face à un gars qui est avec toi, si t'as besoin de ventiler, appelle-moi, on va parler de n'importe quoi, on va se changer les idées! Mais, saute pas sur quelqu'un, t'sais, non plus pour n'importe quoi, là!" Fait que, t'sais, des fois il m'appelait, y'était agressif, pis là, il me dit : "Je m'excuse". Mais je

dis : "Non, c'est correct, c'est moi qui t'ai dit de m'appeler pour ventiler! (*rires*) Je préfère que tu ventiles avec moi, que tu sautes dans la face à quelqu'un, là!"

Dans ce dernier extrait, Sophie affirme préférer que son conjoint l'appelle pour ventiler et lui exprimer ses frustrations plutôt que de les vivre à l'intérieur des murs de la prison. Selon elle, s'il les faisait plutôt vivre à ses codétenus ou au personnel des services correctionnels, il risquerait alors d'en subir des conséquences. Loin d'être la seule à affirmer ceci, plusieurs participantes mentionnent préférer être celles vers qui le « chialage » ou les émotions désagréables de leur proche sont dirigés, plutôt que de les savoir sans aide ou, pire, qu'ils les expriment par de la violence ou de l'agressivité à l'intérieur de la prison et en vivent les potentielles répercussions. Dans le cas de Rosie, par exemple, son ami l'appelle lorsqu'il vit des moments de crises psychotiques, afin qu'elle l'accompagne et lui permette de les traverser le plus facilement possible. En bref, une majorité des participantes s'offrent non seulement en tant que soutien émotif pour leur proche, mais également en tant qu'« éponge affective » absorbant une partie de la charge émotionnelle produite à l'intérieur de l'environnement carcéral pour la rediriger ensuite hors de la prison. En offrant ainsi cet espace pour que leurs proches soient entendus et accompagnés lorsqu'ils traversent des émotions plus désagréables, plusieurs des participantes disent y avoir vu des bénéfices clairs pour ces derniers. C'est ce qu'exprime notamment Émilie : « Mais moi, je le sais que quand que lui il allait pas, pis il m'appelait, souvent quand il raccrochait il *feulait* mille fois mieux. T'sais, ça l'a vraiment aidé à passer au travers, pis aussi, à pu faire de conneries dans, dans les murs, là (Émilie) ». Nous avons vu plus haut que l'espace carcéral bénéficie de la présence des proches pour leur effet de pacification : ces situations en sont des exemples parlant (Ferreccio, 2019; Vacheret, 2005).

En revanche, lorsqu'on s'habitue à recevoir des nouvelles quotidiennement, ne pas en avoir est vécu difficilement par les participantes : « T'sais, moi ça me dérange pas, ça me fait plaisir, pis, au contraire quand j'ai pas de nouvelles, je suis super inquiète. Pis, il le sait, fait que t'sais, il m'appelle souvent (Sophie) ». Dans un contexte où les appels sont unidirectionnels, ne pas en recevoir devient une forme d'information en elle-même. Autrement dit, l'excitation ou le stress causé par l'attente constante peuvent facilement se transformer en inquiétude lorsque cette dernière se fait longue : « Parce que j'aime mieux qu'y m'appelle à tous les jours, comme ça si je sais qu'y file pas, ben, je sais qu'y va me parler. Y'a pas d'aide, fait que comment tu veux qui parle ? Y parle pas à un gars là-bas là! Eux aussi, y sont aussi pas tout là, là! (Laurie) ». Pour la personne à l'intérieur des murs

de la prison, que l'autre ne réponde pas à son appel peut aussi provoquer d'autres types d'inquiétudes et d'insécurités, menant dans certains cas à ce qu'une entente soit prise dès le départ entre les deux parties afin d'établir une base de confiance dans la relation :

Virginie : C'est déjà arrivé, une fois, que j'étais... J'étais à un endroit, pis toute la fin de semaine, je le savais pas d'avance, mais toute la fin de semaine, y'a comme pas eu de réseau. J'ai eu beau changer mon message sur mon répondeur, t'sais, j'y avais dit "Écoute, je pense que les ondes sont pas très bonnes, mais à telle heure, telle heure, je vais m'arranger pour être dehors. Essaie de m'appeler à ces heures-là, t'sais." Pis ça avait comme pas fonctionné. Chaque fois, c'est comme juste si j'avais fermé mon téléphone. (...) Hey, je me suis sentie mal, je le savais que... Je savais qu'il y aurait, qu'il aurait des pensées qui partiraient, là. Quand je suis revenue cette fin de semaine-là là, ça avait pas été évident. Il me l'avait dit. "Mes pensées m'ont amené à une place que j'ai vraiment pas tripé là, vraiment pas."

En bref, la plupart des participantes éprouvent plusieurs émotions, souvent contradictoires, par rapport à ces appels, évoluant dans le temps et selon les périodes d'incarcération. Émilie en vient éventuellement à comparer les appels avec son conjoint à une drogue dont l'effet s'atténue avec le temps, illustrant bien toute l'ambivalence que les participantes ressentent à leur égard :

Émilie : C'était comme ma drogue là t'sais à chaque soir, j'avais hâte qui m'appelle là. Pis t'sais, j'avais tout le temps hâte. C'est sûr qu'à la fin j'étais un peu tannée, là, on répétait tout le temps la même affaire, on disait tout le temps la même affaire, j'étais un peu tannée. T'sais, veut veut pas, à un moment donné t'as fait le tour au téléphone. T'sais, y'a pu rien qui se passe, ça stagne...

Pour clarifier les attentes venant de part et d'autre des murs de la prison, quelques-uns des binômes instaurent un horaire plus ou moins fixe d'appel, s'entendant sur les modalités de leur fonctionnement au préalable. Par exemple, il est entendu que le conjoint de Virginie l'appellera une première fois vers l'heure du dîner pour qu'ils organisent ensuite ensemble le cours de la journée. Elle attend toujours impatiemment cet appel, qu'elle priorise dans son horaire de journée. Certaines vont en venir à réorganiser leur horaire pour être certaines d'être prêtes à répondre à leur téléphone en tout temps. Dans cet extrait, Sophie illustre bien la charge que cela représente :

Sophie : C'est vraiment là, c'est... c'est... c'est incroyablement stressant et... T'sais on dirait que... Hey, t'attends l'appel, la prison, les visites, t'attends l'appel, comme, ils t'appellent la journée même pour le soir. Mais, t'es comme, à tous les jours, tu cours après le téléphone, pis t'as assez peur de manquer un appel, genre, t'es comme stickée

sur un téléphone, sur ton téléphone, tout le temps. T'sais, tu vas toute mettre de côté si le téléphone sonne, parce que t'es comme "Ok, non non, faut que je le prenne!" Parce que tu peux pas appeler quand tu veux, fait que ça rend comme... T'sais, tu viens... Même, pour te dire, des fois, je suis comme "Ahh, j'irai pas faire telle activité, d'un coup qui appelle." Non mais, ok "Dis tu vas faire telle activité, pis c'est pas grave, je vais y reparler demain...!" Mais, on dirait que tu mets comme ta vie sur pause pour... pour le téléphone, pour ça, pis pour les visites, pis...

Si l'impossibilité pour les participantes de communiquer à leur guise avec leur proche les place dans des postures d'attente, elle crée également une asymétrie dans la relation, un obstacle à la réciprocité. En effet, non seulement ne sont-elles pas toujours dans les meilleures dispositions pour recevoir un appel ou doivent-elles arranger leur horaire en conséquence, elles n'ont pas non plus la possibilité d'appeler leur proche lorsqu'elles en ressentent le besoin, que ce soit pour être rassurées quand elles n'ont pas de nouvelles, ou pour des raisons strictement personnelles. Pour Virginie, c'est un des aspects les plus désagréables :

Virginie : Ça, c'est le bout le plus plate, je trouve, ça. De pas, moi, pouvoir l'appeler. C'est vraiment quelque chose ça, ouais, ouais!

Chercheuse principale : C'est ça, si y'a quelque chose qui arrive soudainement, il faut que t'attendes, dans le fond, qu'y t'appelle pour...

Virginie : Faut que t'attendes, t'sais, si j'ai un... t'sais, admettons, j'ai un coup dur, là, j'apprends une mauvaise nouvelle, là, il me semble que, t'sais, j'aurais le goût d'y parler des fois, pis c'est comme... Faut que j'attende, là. Pis, j'ai beau savoir d'avance quand est-ce qu'il va m'appeler, des fois, des fois c'est des moments que, genre, si je vis une frustration, je suis pas de bonne humeur, là, il m'appelle, j'ai comme pas le choix d'y parler là, mais. Y'a des fois que ça me tente pas, là.

Ici encore, les participantes sont appelées à effectuer une forme de travail émotionnel pour ne pas laisser transparaître certaines émotions désagréables lors de ces appels (Hochschild, 2003). Mentionnons néanmoins que malgré les contraintes et l'impossibilité pour elles d'initier l'appel, ces conversations sont, pour certaines, une occasion de trouver du réconfort et une oreille attentive. C'est surtout le cas pour les conjointes (n = 5), qui mentionnent toutes avoir eu besoin de ces moments au téléphone pour elles aussi. Pour Émilie, les appels avaient un certain effet positif sur elle lorsqu'elle se sentait moins bien : « C'est parce que c't'un peu contradictoire parce que, oui, quand j'feelais pas ben, je feelais vraiment mieux après y avoir parlé. » Aure et Virginie réfèrent également à leur conjoint en tant que source de réconfort et de soutien majeur pour elles pendant l'incarcération. Elles n'ont toutefois pas le luxe de choisir *le moment* où auront lieu ces appels.

Dans ce contexte, le fait que les deux membres du binôme soient tout autant assujettis aux contraintes carcérales doit être souvent nommé pour éviter que le blâme ne soit rejeté sur l'un ou sur l'autre. Autrement dit, les participantes doivent faire l'effort de se remémorer que les contraintes d'accès ainsi que l'unidirectionnalité de l'appel sont imposées par l'institution pour ne pas en vouloir, à tort, à leur proche, et développer de la rancœur à son égard :

Virginie : Ouais, c'est sûr que j'ai pas toujours le même ton, t'sais, j'essaye, je veux ben... T'sais, je veux pas lui faire porter ce poids-là, c'est pas de sa faute non plus. Mais, t'sais, y'a des fois qu'on n'est pas capables de... Ouais, t'sais, d'être enjoués, d'être... c'est ça, quand qu'il le sent, c'est ça que je lui dis, t'sais, j'ai... "Peut-être qu'aujourd'hui, ça aurait été mieux que je te parle pas à cette heure-là, t'sais. C'est ça, fait qu'on va faire avec."

Cette unidirectionnalité de l'initiation des appels entre les personnes incarcérées et leurs proches peut avoir pour effet de camper les rôles d'aidé·e·s et d'aidantes que prennent les protagonistes dans la relation. En effet, bien qu'ultimement, les deux parties sont soumises aux mêmes contraintes de l'institution, dans la relation interpersonnelle, ce sont les personnes incarcérées qui doivent être instigatrices de l'appel, leurs besoins ou envies en étant les moteurs. De même, *in fine*, le cadre institutionnel donne à la personne incarcérée le dernier mot sur la fréquence du contact téléphonique et, ultimement, sa permanence. Au moment de notre entretien, Dorothée expérimente la part extrême de cette contrainte : son fils a coupé les ponts avec elle et, ce dernier étant toujours incarcéré, elle ne peut le contacter directement. De son côté, Virginie, consciente de cette possibilité (son conjoint lui a confié avoir mis fin à une ancienne relation de cette manière), a rapidement mis au clair avec lui qu'elle n'accepterait pas qu'il reproduise cette technique avec elle, puisqu'elle se retrouverait alors complètement impuissante et dans l'impossibilité de le rejoindre, ne serait-ce que pour avoir des réponses à ses questions.

4.2.1.4.2 Les visites : ensemble sous haute surveillance

Une seconde manière par laquelle les participantes offrent leur soutien à leur proche est par la réalisation de visites. Sachant combien le processus pour visiter un proche est demandant et éprouvant, nous avons questionné les participantes afin de comprendre ce qui explique qu'elles s'en acquittent. Certaines, précisons-le, ont justement pointé du doigt la difficulté engendrée par ces visites (notamment les fouilles, les humiliations, les abus de pouvoir, les violences sexistes)

comme les ayant découragées à chercher à répéter l'expérience. C'est notamment le cas d'Aure, qui a préféré s'en tenir à des appels par visioconférence après une visite en prison éprouvante. En revanche, les raisonnements formulés par les participantes pour expliquer leur présence s'inscrivent dans le registre de « l'évidence ». D'une part, certaines vont y voir une possibilité d'être ensemble, de se sentir plus proche de l'autre :

Sophie : Pis comme j'y ai toujours dit : "Même si la visite en présentiel est de 30 minutes, ça me fait du bien de venir à la prison, pis de te voir en personne." Parce qu'en vidéo, c'est pas pareil, souvent t'entends rien pantoute, t'as de la misère... Fait que, t'sais, c'est comme... Pis, t'sais, ça me fait du bien. Juste d'aller à la prison, là, c'est niaiseux, mais ça me fait du bien d'y aller. Même si je le vois même pas. Parce que j'ai l'impression d'être comme proche dans ces moments-là, même si il le sait même pas que je suis là, le trois quarts du temps.

D'autre part, certaines vont attribuer leur visite au fait qu'elles ne se permettraient pas de l'abandonner. Claire, par exemple, qui avait toujours dit à ses fils qu'elle n'irait jamais les visiter en prison, a fait marche arrière lorsque son aîné s'est retrouvé en détention :

Sophie : Une des fois, je me souviens que c'était vraiment parce que son père s'en allait en voyage avec sa nouvelle conjointe, pis je savais qu'il allait être un très bon bout de temps sans avoir de visite. Fait que là, je me suis forcée. Fait que là je suis allée. (...) Pis, t'sais, j'allais le voir, parce que j'me disais, t'sais "Je peux pas pas aller le voir, là!"

Comme nous pouvons le constater dans ce dernier extrait, le fait de visiter son proche étant souvent pensé comme une évidence du point de vue des participantes, la plupart ne prennent pas le temps de le justifier ou de l'expliquer plus explicitement. En revanche, Laurie résume bien comment les quelques visites qu'elle a faites en prison ont servi plusieurs fins : s'assurer que son conjoint se portait bien, lui apporter des nouvelles plus complètes de sa grossesse puis de l'état de leur nouveau-né, et le rassurer que rien ne changerait entre eux, malgré l'acte qu'il avait commis et malgré son incarcération, puisqu'elle connaît le « vrai lui ». En ce sens, ses visites avaient donc pour fonction d'humaniser son conjoint, lui confirmer que son identité sociale perdure et agir comme frein à la perte de soi induite par la prison : ces éléments qui appartiennent au soutien identitaire (Touraut, 2019).

Lors des visites, la manière d'être ensemble est par ailleurs marquée par plusieurs contraintes spécifiques au contexte carcéral. Selon les établissements et le type de visite, les couples peuvent se prendre la main, passer une main dans les cheveux de l'autre, se faire un câlin ou simplement se regarder dans les yeux en discutant. La réglementation établit des barèmes de ce qui est permis, ce qui est également influencé par la présence des agent·e·s correctionnel·le·s et la surveillance constante en prison :

Claire : Pis, pour vrai, quand j'y allais, je le trouvais pas toujours cool mon fils, t'sais (*rires*) tu comprends? Fait que, t'sais, moi t'as vu j'ai une facilité à parler, fait que je parlais de n'importe quoi, pis là, il disait "Ben non, arrête, là." Là, j'y dis "Pourquoi?" Il dit "Ben là, tout le monde, maman, ici, tout est enregistré. Le monde nous voit." Je dis "Oui mais j'ai rien dit de compromettant." Mais lui, il aimait pas ça. Aussi, quand j'allais le voir, je trouvais aussi qu'y'avait toujours l'air bête. T'sais, là, à un moment donné, je dis "Ben là, t'es ben bête. Moi, j'ai pas besoin de ça là." Fait que là, y me dit "Ben, qu'est-ce que tu veux que je te raconte? J't'en dedans (*rires*) t'sais, j'peux pas faire grand-chose." Vu de même, y'avait pas de tout à fait tort.

Ce décalage ressenti par Claire entre elle et son fils résonne avec ce que Ricordeau qualifie de décalage temporel entre les personnes incarcérées et leur proche, créant une distance entre les deux et engendrant incompréhensions et frustrations :

La rupture entre les temps de dehors et de dedans se nourrit souvent d'un passé commun qui devient irréel. La force des expériences vécues en prison, comme celle de l'affrontement du système pénal, relègue irrémédiablement certains événements de la vie antérieure au second plan. Beaucoup de détenus, comme des proches, évoquent l'impression, avec le temps, de devenir étrangers les uns aux autres et d'avoir moins de choses à se raconter. Cela se traduit par la tendance, observée dedans comme dehors, de rédiger, à la longue, des lettres stéréotypées et de tenir, au parloir, des propos convenus, et finalement de se comporter comme on le fait d'ordinaire avec une personne gravement malade (Ricordeau, 2019a, p. 64).

4.2.1.4.2.1 Les visites familiales privées (VFP) : entre dedans et dehors

Parmi les visites effectuées par les proches, les VFP occupent un statut particulier. Effectivement, elles impliquant à la fois une incursion complète dans le monde carcéral mais aussi une occasion de passer du temps seules avec leur proche, de dormir ensemble, d'avoir des rapprochements physiques, de cuisiner, de manger, de jouer ou même d'écouter un film ensemble. En somme, pour les trois participantes qui les ont expérimentées, les VFP sont des occasions d'être avec l'autre, dans un contexte plus près de la normalité, élargissant les possibilités de ce qui peut être fait

ensemble au-delà de seulement discuter, tout en étant moins surveillé·e·s que lors de visites dans des salles communes :

Virginie : C'était vraiment le fun de passer du temps, de un, sans avoir les yeux de tout le monde qui te regardent, sans être au milieu de tout le monde, aussi là. Ouais, vraiment le fun. Cuisiner ensemble, manger ensemble, c'est toutes des affaires qu'on fait pas, là. J'allais le voir souvent la fin de semaine, c'est des blocs de 2 heures, mais t'sais, c'est ça, tu manges pas ensemble. T'es juste assis, pis... tu parles, là. Tu parles, tu t'embrasses, c'est sûr. Mais, tu fais rien d'autre, là, ouais. Ahh, c'était vraiment le fun.

Pour Dorothée, les moments passés dans les roulottes ont été importants dans le déploiement de sa relation avec son fils, celle-ci étant pratiquement inexistante avant l'incarcération de ce dernier. Selon ses dires, les visites qu'elle lui a rendues en prison étaient autant de possibilités pour elle de retrouver un contact plus « normal » ensemble : « Ouais, on rigolait, on discutait un peu, il se reposait plus aussi. Il dormait, puis euh... massage dans le dos, t'sais, ça y faisait du bien là, t'sais peut-être un contact plus chaleureux, pis normal, pis ordinaire, là que j'me rends compte, avec les années-là t'sais (Dorothée) ». Pendant les VFP, elle pouvait lui payer une épicerie, manger des bons repas à deux, offrir un espace à son fils pour qu'il échappe pendant un instant au milieu carcéral. Pour sa part, Rosie considère les moments passés dans la roulotte avec son ami comme des moments privilégiés pour prendre soin de lui et l'accompagner dans sa maladie mentale. Les VFP ont fourni un peu d'espace et le temps nécessaires pour mettre en œuvre un processus d'art-thérapie, lire et, tout simplement, créer en communion. Rosie et Dorothée ont ainsi en commun d'avoir apprécié la possibilité offerte par les VFP d'assumer pleinement un rôle maternel de *care-givers*, ce que les recherches de Touraut démontrent de façon plus générale : « Si l'expérience carcérale élargie est une épreuve, elle amène les proches à s'engager dans un rôle de *caregivers* » (Touraut, 2019, p. 32). Pour Rosie, cet accompagnement qu'elle offre à son ami donne en partie un sens à sa vie : « J'me suis dit, au lieu d'être une mère, j'veis m'impliquer d'une autre façon pour aider des gens qui sont déjà sur la planète. Fait que c'est comme ça que ma vie fait du sens (Rosie) ». Pour Dorothée, l'incarcération de son fils lui offre la possibilité de reprendre ce rôle qu'elle n'occupait plus auparavant et par lequel elle trouve une valorisation, à l'instar d'autres mères de personnes incarcérées d'âge adulte :

L'investissement maternel semble même être intensifié par l'incarcération de l'enfant adulte qui présente des besoins nouveaux, ou plutôt renouvelés, qui touchent aussi bien sa subsistance (argent pour la cantine, achats de vêtements, hébergement à la sortie, etc.) que sa socialisation. En effet, la plupart des stratégies mises en place visent le maintien du lien social de leur enfant. Notamment, les mères maximisent au mieux leurs ressources et les possibilités de contact avec la personne incarcérée au moyen du courrier et de visites. Pour certaines, le temps des visites devient un moment de tête-à-tête privilégié qu'elles n'avaient pas (ou plus) avant l'incarcération » (Lehalle et Beaulieu, 2019, p. 149).

Si elle vit d'abord très bien cette reprise de contact et cette possibilité de reconnecter avec son fils, le regard qu'elle porte sur ces moments d'abord vus comme précieux se voit ensuite modifié par la rupture de contact souhaitée par son fils à sa sortie :

Dorothée : (...) quand y m'a dit que là c'était fini, (...) t'sais j'me suis sentie comme utilitaire, là, t'sais juste être là pour la roulotte ou... C'est ça! Payer l'épicerie pendant la roulotte, ça y faisait quand même un 3-4 jours relax là, avec une belle épicerie que lui, il peut faire sa bouffe qu'il aime, là, t'sais. C'était nono, là, un poulet, un pâté chinois, puis un... Mais t'sais, quand t'en en prison, puis c'est jamais ça là, c'est toujours un peu comme de la bouffe d'hôpital finalement là.

Enfin, pour Virginie, l'attrait des VFP réside principalement en ce qu'elles offrent la possibilité de vivre une forme de conjugalité à l'abri des regards incessants du milieu carcéral. Elle apprécie les moments qu'elle et son conjoint y ont passés ensemble, les qualifiant même de magiques et merveilleux. En fait, la difficulté des rencontres se fait sentir au moment où celles-ci se terminent, la coupure étant toujours dure à vivre pour les deux à chaque fois. Néanmoins, le rapport entretenu avec les VFP est principalement positif pour Virginie, malgré qu'elle ait hâte d'avoir plus de temps avec son conjoint hors des murs de la prison :

Virginie : Ah ouais, ouais, c'est sûr là. Dès la 2e journée, là, on voit déjà le temps avancer. On sait que... t'sais, la dernière journée, t'es déjà comme triste, là. Tu vois le temps avancer, pis... Tu vois le... Je dirais que t'as comme, en dernier là, t'as quasiment hâte que ça coupe, parce que c'est vraiment triste, là, t'as juste le goût qu'ils viennent le chercher, pis que la coupure se fasse.

En revanche, ce regard positif et assumé sur les formes de conjugalité rendues possibles lors des VFP n'est pas le même chez toutes les participantes. En l'occurrence, Émilie, la seule autre participante dont le conjoint est dans un pénitencier fédéral, n'a pas le même rapport à ces visites, qu'elle considère comme humiliantes : « Lui, un coup qu'on était ensemble, il me parlait d'aller

aux fameuses roulottes. Moi, y'était pas question que j'aïlle dans ces affaires-là, pis j'y ai dit non. J'ai dit : " Moi, si tu sors pas dans ta semi-liberté, c'est juste fini-là. C'est pas vrai que je vais aller me ridiculiser là, là! " (Émilie) ».

Pour la participante, visiter son conjoint en prison dans une roulotte serait l'équivalent de révéler à toute l'institution carcérale le *où* et le *quand* de sa vie sexuelle intime, les VFP étant étroitement associées à la sexualité dans son expérience. En ce sens, elle refuse d'avoir le fardeau d'accomplir un travail sexuel pour « satisfaire [s]on homme » dans l'enceinte de la prison, ce qui lui mettrait énormément de pression : " T'sais, c'est qui qui va dire « Je vais aller voir mon chum aux roulottes, pis ça me tentera pas » ? T'sais, tu comprends? Là, après tu vas te sentir crissement mal, pis moi j'aurais eu de l'anxiété ben raide. Pis je veux pas être sous la pression pendant que je fais de quoi d'aussi important (Émilie) ».

Cette omniprésence de la sexualité dans les roulottes est également observée par Rosie lors de ses séjours en VFP. En effet, non seulement a-t-elle reçu des commentaires sexuellement chargés de la part des agents correctionnels alors qu'elle quittait les roulottes, elle a aussi été témoin de l'importance considérable accordée à la sexualité dans le matériel fourni à l'intérieur de celles-ci, tout comme dans celui que les visiteurs – et, surtout, les visiteuses – sont autorisé·e·s à apporter. Pour Rosie, cette place centrale impartie à la sexualité contraste avec le peu de valeur attribuée à d'autres besoins, notamment ceux des enfants :

Rosie : Fait que, t'sais, ils vont mettre des limites sur les livres pour s'éduquer, mais par exemple, ils vont t'autoriser à amener du lubrifiant, pis trois déshabillés, pis des bas de nylon, pis... Fait que, du stock pour fourrer, là, y'en a beaucoup qui est autorisé, mais amener des crayons, par exemple, il faut se battre pour amener des crayons de couleur. Fait que, t'sais, l'éducation, ça passe après le cul (*rires*). (...) Ça [*la photographie placée devant la caméra*] c'est la chambre des maîtres. Les tiroirs des tables de chevet, c'est juste des condoms pis du lubrifiant en sachet. Fait que, y'a des condoms, les deux tiroirs sont bourrés de condoms pis de sachet de lubrifiant, mais le bac de jouets pour les enfants, c'est juste des jouets détruits, cassés, pis des affaires qui fonctionnent pas. Mais, quand j'disais, fourrer c'est important, c'est plus que la famille ou plus que l'éducation, t'sais! Les gardiens quand je sors de prison y me demandent toujours "*Ouain, vous avez dû avoir du fun?*"

En bref, si les VFP fournissent la possibilité pour les couples, les duos mère-fils ou les amis de se retrouver un peu plus loin des regards indiscrets, elles n'échappent pas aux contraintes imposées

par l'institution et aux stigmates qui leur sont accolés. La « normalité » qui y est trouvée est donc bien relative, et les possibilités que les roulettes renferment sont, pour le moins, restreintes et intéressées. L'existence des VFP reposerait sur l'admission « que le soutien réciproque entre les personnes incarcérées et leurs proches est un élément indispensable tant pour permettre la survie en détention que pour permettre de vivre l'absence à l'extérieur » (Vacheret, 2005, p. 9). Néanmoins, oscillant entre lieu de contrôle et d'intimité, les possibilités de *care* offertes par les VFP sont ambivalentes, et peuvent mettre une pression sur les femmes qui y vont d'avoir envie de s'adonner à des activités sexuelles.

4.2.1.4.3 Sortir des chemins imposés : être ensemble autrement

Toujours pour maintenir un lien avec leur proche, certaines participantes vont user de créativité afin de dépasser les seuls espaces offerts par la prison, notamment en élaborant des projets créatifs communs. Par exemple, une participante raconte qu'elle et son conjoint se sont échangés du courrier pendant plusieurs semaines, en parallèle de leurs appels et de leurs visites. Dans leurs lettres, ils se racontaient autrement, à travers la création d'une histoire fictive qu'ils écrivaient à deux. Pour Émilie, ces échanges ont offert une alternative, un espace pour animer autrement leur lien :

Émilie : On s'envoyait des lettres, mais comme, vraiment intenses là! Pis, c'est ça. Mettons on avait commencé à faire... parce que moi j'écris beaucoup... fait que, on faisait des... on se faisait des genres de scénarios là, que moi j'écrivais le début, pis là, lui il continuait l'histoire. Mais t'sais, ça, ça nous motivait! (...) Pis, vraiment, à chaque fois qui recevait mes lettres, y'a dit que ça y remontait le moral, là. Pis, on en a vraiment une tonne, y'es a toutes gardées, pis là on les a toutes mis dans mon tiroir, eux que y'a reçues, eux que moi j'ai reçues, je pense que y'en a genre ça d'épais là (*environ 10 cm*).

Émilie n'est pas la seule à avoir communiqué avec son conjoint par courrier. Virginie y a aussi eu recours dans les premiers temps de sa relation avec son conjoint, alors qu'ils apprenaient à se connaître. Également, Rosie échangeait beaucoup avec son ami par courrier lorsqu'ils ont pris contact pendant l'incarcération. Les trois ont accumulé des boîtes ou des tiroirs de ces lettres, qui témoignent d'une sorte d'« amour à l'ancienne! » comme l'explique Virginie. Le courrier offre ainsi une autre voie pour maintenir le lien entre les participantes et leurs proches, n'imposant pas de moments spécifiques aux communications ou d'unidirectionnalité à celles-ci. Néanmoins, comme la temporalité des échanges qu'ils permettent est très lente, ils ne sont pas les principaux

moyens de communication utilisés par les participantes. C'est ce qu'explique Sophie lorsqu'une employée lui propose d'écrire à son conjoint qu'elle n'arrive pas à rejoindre : « Elle m'a dit "Ben, s'il peut pas t'appeler, écris-y une lettre." Ouais, mais, c'parce que je veux pas savoir dans 2 semaines comment qu'il va, je veux savoir maintenant! (Sophie) ». Par ailleurs, la surveillance va jusque dans les retranchements les plus intimes de la vie privée des personnes incarcérées et leurs proches n'ont d'autre choix que d'accepter que leurs échanges épistolaires soient lus par un membre du personnel des services correctionnels, et potentiellement interceptés.

Rosie et son ami ont également mis sur pied un projet de création au fil des rencontres, des appels, des échanges de lettres et des visites par visioconférences. Ce projet leur a permis de se retrouver autrement, autour d'un projet commun, par le biais de l'art. Évidemment, pour ce faire, elle a dû s'assurer d'obtenir toutes les autorisations nécessaires en amont – ce qui relève d'un travail acharné et de longue haleine.

4.2.1.5 La défense des droits pendant l'incarcération : agir sur la peine, une forme de soutien moral

En offrant leur soutien quotidiennement aux portes des prisons, les participantes se retrouvent également aux premières loges des conditions dans lesquels leurs proches vivent leur peine. Et parce qu'elles s'en soucient, qu'elles ont développé une connaissance de la prison et qu'elles ont un sentiment de responsabilité envers eux, elles vont couramment se mobiliser afin d'agir sur celles-ci dans le meilleur de leur capacité (Tronto, 2016). Ce travail de défense de droits quotidien s'inscrit selon nous au sein du soutien moral de Touraut, puisqu'il s'agit alors de faire en sorte que leurs proches puissent mieux supporter la réalité de la prison en agissant alors sur celle-ci (Touraut, 2019).

D'une part, d'un point de vue plus individuel, plusieurs d'entre elles racontent avoir fait acheminer des plaintes au Ministère de la Sécurité publique, aux Services correctionnels québécois, au Protecteur du citoyen ou même aux corps policiers lorsque leur proche avait été victime, selon elles, d'une injustice institutionnelle. En d'autres circonstances, certaines d'entre elles gardent des traces écrites de ce qu'elles voient et entendent. Par exemple, au cours de leurs appels quotidiens, Marie prenait en note les moments où son fils était à l'intérieur ou à l'extérieur de sa cellule afin d'en informer son avocat :

Marie : T'sais, je prenais note de toutes ses journées qu'il était incarcéré où est-ce qu'il avait pas pu aller dehors. Ça, c'était à Rivière-des-Prairies. Fait que, je tenais comme un journal, il me donnait toutes ses dates, de telle heure à telle heure, le moment qui est incarcéré, les moments qu'il a pas été dehors, les moments qu'il a été en COVID. Fait que, après ça, j'envoyais ça à l'avocat pour peut-être aider au niveau du temps.

Parfois, ce sont plutôt les responsables de la prison qu'elles ont appelés directement pour les prévenir de situations alarmantes ou pour demander que les conditions d'incarcération de leur proche s'améliorent. Par exemple, Laurie explique avoir fait plusieurs appels directement aux autorités carcérales dans le but de faire sortir son conjoint de l'isolement, ou après que son conjoint l'avait mise au courant pendant un de leurs appels que son partenaire de cellule était dans état critique et n'avait toujours pas reçu de soin après 24 heures. De même, après qu'un échange téléphonique ait alerté Sophie quant à l'état mental de son conjoint, elle fera tout en son pouvoir pour contacter les autorités carcérales et les enjoindre à agir – tout en prenant garde de ne pas provoquer plus de difficultés pour lui :

Sophie : Fait que là, je les ai appelés, justement, jeudi matin, j'ai dit : "Là, faut que vous fassiez quelque chose" pis t'sais, sans dire qu'y'est suicidaire, parce que je veux pas qu'ils l'enferment non plus, parce qu'il est suicidaire, t'sais. J'essaie de trouver une façon qu'ils l'aident autrement.

En plus d'agir en réaction à ce qui se produit à l'intérieur de la prison, les participantes expliquent agir aussi de façon proactive. En effet, certaines racontent avoir mené des recherches par elles-mêmes en appui aux processus judiciaires, qu'elles communiquaient ensuite à leur proche lors de leurs échanges. Par exemple, Émilie a été celle qui a mis au courant son conjoint d'une décision de la Cour d'appel à son endroit en fouillant dans les registres publics : « Pis, j'ai tombé sur une décision en y parlant au téléphone qui venait de sortir, j'ai dit : "Hey, t'as perdu ton appel!" Y'est là : "De quoi tu parles?" Lui, y'était comme déconnecté, il comprenait pu rien (Émilie) ». Marie explique aussi avoir effectué des recherches à propos des droits des personnes incarcérées :

Marie : Fait que, après ça, j'envoyais ça à l'avocat pour peut-être aider au niveau du temps. J'ai été fouillé au niveau des droits des détenus pour lui partager les informations. J'ai été voir les recours collectifs, aussi, avec les conditions. Fait que ça a été ma façon à moi de... de rester saine là-dedans, pis de contribuer aussi à l'informer, pis à lui donner un soutien.

D'autre part, l'implication des participantes a parfois pris une forme collective, certaines d'entre elles s'engageant dans des projets de plus grande échelle. Par leurs implications sociales, ces participantes ont dit vouloir sensibiliser le public aux réalités des personnes incarcérées, informer d'autres proches se trouvant dans une situation similaire, ou même participer à l'amélioration des pratiques pénales dans l'ensemble du système carcéral. Si les effets de ces démarches sont moins immédiats, ils expriment clairement une volonté d'améliorer la vie en prison, de la rendre plus supportable.

4.2.2 Le soutien pratique : la prise en charge du soutien matériel et financier

Le travail que les participantes effectuent pour créer de toutes pièces un appareil de soutien moral et identitaire aux portes des prisons se superpose à une seconde forme de soutien : le soutien pratique, défini par Touraut comme ce qui « [permet] d'adoucir les conditions de détention » (Touraut, 2019, p. 26). Il comprend l'ensemble de l'aide matérielle fournie par les participantes. En premier lieu, les participantes doivent s'acquitter des frais directement reliés à la mise en place de l'appareil de *care* que nous avons décliné en cinq phases. Par exemple, en prison, tous les appels sont payants. Comme mentionné plus haut, afin de soutenir quotidiennement leurs proches via des appels téléphoniques, les participantes doivent donc soit s'acquitter des coûts engendrés par les appels à frais virés, soit envoyer de l'argent à leur proche pour que celui-ci puisse se procurer des cartes d'appels :

Léa : Pis, comme, finalement, j'ai pu lui parler au téléphone, à ma mère, parce que dans le fond, fallait que j'envoie des sous (*rires*)... pis qu'elle les reçoit. Pis là, après ça, elle pouvait me mettre sur sa carte d'appel, pis après ça, elle pouvait acheter une carte d'appel, comme, une semaine plus tard. Fait que ça a été *fucking* long.

Pour certaines, leur proche étant incarcéré dans une ville éloignée, les frais pour les appels interurbains sont faramineux – une information également inconnue préalablement à l'incarcération :

Marie : Ben, ça aussi, ça l'amène un autre... Il y a des frais interurbains hein, qu'on le sait pas au début. Fait qu'il y a des frais, pis t'es à Montréal, fait que ça, c'est aussi frustrant. Pis, c'est des coûts, fait que... C'est au moins 400\$ par mois, là, que j'ai payé, 300 à 400.

Les visites occasionnent aussi des dépenses causées par le déplacement ou par l'absentéisme au travail, par exemple. Également, lorsqu'il s'agit de VFP, les personnes incarcérées doivent être en mesure de couvrir l'ensemble des dépenses qui y sont reliées. Bien souvent, en l'occurrence pour deux des trois participantes, ce sont elles qui s'assurent d'envoyer en amont les montants nécessaires à ces achats.

En second lieu, en plus des dépenses directement liées à la mise en place de leur soutien moral et identitaire, la totalité d'entre elles ont, à un moment ou un autre, envoyé des sous à leur proche incarcéré pour sa cantine⁴² et des besoins occasionnels :

Laurie : T'sais, j'envoie quand même des sous pas mal à mon chum, là. Il vient de recommencer aussi à parler à sa famille, ça fait pas longtemps, parce qu'y s'est passé des choses, quand qu'y... y l'a pas eu facile jeune. Fait que... là un petit peu, sa famille aide un petit peu, mais eux-autres, ses parents sont sur le chômage, fait que...

Sans grande surprise, considérant les obstacles que les participantes racontent avoir traversés pour accéder à des visites sous toutes leurs formes, l'encadrement imposé par les établissements correctionnels pour apporter des biens et faire parvenir des sous à un proche incarcéré se révèle lui aussi complexe et engageant :

Aure : Il manque de personnel [à la prison], mais t'sais, j'ai été y porter ses affaires le 7 décembre, la journée que j'ai été le voir, parce que tu peux pas y porter ses affaires en même temps d'aller le voir. Faut que... Ça, c'est un autre rendez-vous. C'est compliqué là. C'est-à-dire que le rendez-vous pour rencontrer quelqu'un, ça se fait par courriel, faut que t'envoies un courriel. Après ça, eux-autres y t'envoient un courriel automatisé pour te dire "Remplis un formulaire Google Docs". Tu remplis le formulaire Google Docs, pis, eux-autres ils t'avertissent genre... quelques jours d'avance pour te dire "Ah c'est beau, ça a été accepté, tu peux venir!" Ça donne pas ben ben de marge pour t'organiser ça!

D'une part, les participantes font parvenir à leur proche des vêtements, des petites télévisions, des produits d'hygiène ou des chaussures, par exemple. Pour cela, elles doivent s'assurer de suivre les contraintes, qui varient selon chaque établissement – plusieurs participantes ont fait l'expérience

⁴² La cantine consiste en l'ensemble des biens que les personnes incarcérées peuvent se procurer à l'intérieur de la prison. Leurs prix sont fixés par l'administration.

d'erreurs coûteuses, en temps comme en argent. Léa a dû accomplir toutes ces étapes au moment où sa mère a commencé son incarcération :

Léa : Fait que je suis arrivée [à la prison], j'avais du stock d'été, du stock plus chaud, du... (*rires*). Fait que j'étais comme, j'avais... Ouain, c'est ça, j'avais tout mis dans des boîtes, pis là fallait comme pas que tu dépasses 2 boîtes, fait que, genre, j'avais mis 2 boîtes. (...) [Ma mère] avait commencé, mais comme... Y'avait plein de trucs qu'elle pouvait pas envoyer, là. Fait que là, j'étais genre "Esti, elle a pas checker le site avant de checker!" Pis là j'étais genre "Fuck." Fait que j'avais tout refait ses boîtes, pis je suis allée lui porter. (...) Fait que j'étais comme "Ben, elle a besoin du stock d'hiver, elle a besoin d'un manteau, mais là, il faut pas qu'y'ait de capuchon, pis là..."

D'autre part, l'argent envoyé par les participantes permet aux personnes incarcérées de se procurer de la nourriture, des produits d'hygiène et des objets de divertissement, en plus de couvrir les frais des cartes d'appels. Pour les participantes, participer à l'envoi de sous et de biens matériels tombe sous le sens. On peut le voir dans l'extrait tiré de l'entretien avec Claire, alors qu'elle affirme que donner des sous à son fils incarcéré était une certitude. C'est aussi ce que révèle le discours de Laurie quand elle affirme qu'elle n'avait « pas le choix » :

Chercheuse principale : Donc ce moment tu lui envoies de l'argent en prison, c'est ça?

Laurie : Oui, ben *pas le choix*! Tu veux qui s'achète du savon comment ? Pour laver son linge? Pis 6 pieds 1, 110 kilos, on s'entend qu'il mange pas mal hein!

Sachant à quel point les rémunérations des personnes incarcérées sont minimales⁴³, les participantes sont bien conscientes que sans leur aide, les personnes incarcérées ont peu de possibilités d'amélioration de leur qualité de vie à l'intérieur. Selon l'expérience de Rosie, les conditions de vie délétères que créent les prisons amènent les proches à payer la différence : « Fait que si les familles envoient pas des sous pour les aider, t'as pas de façon de *pimper* ta vie, pis t'as même pas les moyens de t'acheter des livres ou des affaires pis... les bibliothèques, ben tout est en retard en prison là. Fait que, c'est les familles qui finissent par payer (Rosie) ».

L'impact de ces coûts n'est évidemment pas le même pour les participantes selon leur situation socioéconomique. Si Rosie, considérant ses revenus et ses conditions matérielles, pouvait se

⁴³ Depuis 2016, le salaire maximal est de 6,90\$ par jour dans les pénitenciers fédéraux (Service correctionnel Canada, 2014).

permettre ces dépenses sans que cela ne lui cause de stress financier, ce n'est pas le cas de toutes les participantes. Pour Laurie, l'envoi d'argent à son conjoint se conjugue à la perte de son revenu et aux dépenses qu'elle doit faire pour son nouveau-né, ce qui ne lui laisse que très peu pour elle : « Ouais, ben y me reste comme 80\$ pour moi-même à manger par mois. Mon bébé manque de rien là, c'est ça l'important, mais moi y me reste juste 80\$ pour manger par mois. J'ai été un bout à ne pas manger (Laurie) ».

Marie a dû demander au père de son fils, avec qui elle n'entretenait plus de liens, de s'acquitter des plus gros frais reliés à l'incarcération, n'étant pas en mesure de les couvrir seule. Claire a également sollicité son ex-conjoint afin qu'il contribue aux dépenses, elle-même en cumulant déjà plusieurs : « Fait que là, c'est sûr qu'on lui donnait de l'argent pour les cantines. Mais moi, comme je payais l'avocat, à un moment donné, j'avais dit au père "Là, la cantine, c'est toi qui lui donnes, là, parce que moi, je paye les avocats, pis ça suffit, là" (Claire) ». Au bout du compte, les dépenses de Claire pour son fils auront tout de même grugé une bonne partie de ses économies : « Oui, oui. Je t'avoue que c'était beaucoup. (...) Tout le monde me disait "Ah, t'as pas de coussin?" J'disais "Non, mon coussin, là, c'est le Ministère de la Justice qui l'a" (Claire) ». Jamais, cependant, l'envoi de cet argent n'a été remis en question par l'une d'entre elles : elles ont toutefois parfois fait appel à d'autres membres de l'entourage pour les aider au besoin.

4.2.3 L'implication dans le processus de réinsertion sociale et de libération conditionnelle

Dans les précédentes sections, nous nous sommes uniquement intéressées à ce qui était relié au soutien direct à la personne incarcérée. Or, le travail de *care* réalisé par les proches se déploie également à d'autres moments et en d'autres lieux. L'une des implications majeures des participantes se situe hors de la prison, mais à l'intérieur du système pénal, c'est-à-dire dans l'ensemble du processus judiciaire. À chacune des étapes du processus, le travail de support que les participantes ont mis en œuvre pour accompagner leur proche est multiple. Par exemple, plusieurs d'entre elles ont expliqué avoir assisté à certains moments clés du processus traversé par leur proche, notamment lors de leur comparution, pendant le procès, à l'annonce du verdict et du prononcé de la sentence ou lors des audiences à la Commission des libérations conditionnelles du Québec ou du Canada. Lors de ces moments souvent très émotifs que sont les différentes étapes judiciaires, les participantes font état d'expériences parfois troublantes et exigeantes

émotionnellement, à la fois pour elles et pour leur proche. Dans le cadre de la présente recherche, nous avons fait le choix de nous intéresser plus spécifiquement à l'implication des participantes dans les processus de libération conditionnelle et de réinsertion sociale, qui sont directement liés à la façon dont est vécue la peine d'incarcération.

Les proches participent au processus de libération conditionnelle de plusieurs manières, directes et indirectes. Leur implication directe comprend toutes les actions mises en œuvre pour appuyer le processus de sortie de prison, avec pour but de prouver aux commissaires que la réinsertion de leur proche sera des plus « réussie ». Parmi les participantes, beaucoup témoignent avoir fait preuve d'un engagement considérable, le qualifiant même de travail ou de combat :

Aure : Il va voir les commissaires le 4 juillet! Pis, c'est eux qui vont décider s'il peut sortir ou non, fait que... Mais là, c'est ça, en fait, c'est là que... ça a été un combat pour moi.

Chercheuse principale : Qu'est-ce que tu veux dire?

Aure : C'est-à-dire que c'est moi qui a fait le 90 % de la job.

Pour ce qui est des actions indirectes, nous l'avons vu plus tôt, la présence d'un entourage soutenant pèse fort dans la balance pour que l'institution accorde une libération conditionnelle (Hannem et Leonardi, 2015). Les participantes et leurs proches en sont très conscients :

Aure : Donc là, premièrement j'ai [demandé à mon conjoint] : “OK, ça te prend quoi pour [être libéré au sixième de ta peine]? – parce que là, il faut que tu convainques les commissaires – Qu'est-ce que ça te prend? ” Fait que là il dit : “ Ben, ça va me prendre une déclaration comme quoi que j'suis bien entouré, fait que, que t'es là pour moi, t'es ma conjointe, t'es là pour moi.”

Ainsi, on comprend que l'engagement des participantes à soutenir leur proche, détaillé dans les sections précédentes, constitue également un argument en faveur de la libération conditionnelle future de ces derniers. Cet engagement peut inclure des actes directs, comme la rédaction de déclarations ou de lettres, par exemple. Par ailleurs, elles doivent également démontrer que le support qu'elles pourront apporter à leur proche au moment de leur sortie sera adéquat aux yeux de l'institution, ou, pour le dire autrement, qu'elles-mêmes sont jugées adéquates. Dans certains

cas, les participantes ont donc dû accepter de faire l'objet d'une enquête communautaire⁴⁴. Ce fut notamment le cas d'Émilie : « Ben dans le fond, mon chum a reçu le rapport de l'enquête communautaire pour voir si je serais une ressource bonne pour sa sortie, parce que c'est quand même important les ressources qu'ils vont avoir à leur sortie pour voir s'ils peuvent sortir justement (Émilie) ». C'est aussi le cas de Léa :

Léa : Pis, c'était juste qu'il fallait faire une enquête communautaire, là, c'était comme encore une personne qui te parle pendant 1 heure 30 pour essayer de deviner si tu vas causer du trouble ou si tu vas lui dire que "Non, il faut pas que tu fasses ça, pis il faut que tu respectes tes conditions, là." En gros, c'est ça. Pis voir si c'est sécuritaire, là.

Selon l'expérience de Léa, l'enquête communautaire a donc aussi comme fonction de s'assurer que la personne enquêtée agira en tant que surveillante de son proche après sa sortie afin que ce dernier respecte ses conditions de libération. Ce rôle de prise en charge et de surveillance apparaît dans le discours de plusieurs participantes. Aure, par exemple, nous a dit avoir promis au patron de son conjoint qu'elle s'assurait personnellement qu'il ne manquerait pas d'heures de travail à sa sortie de prison :

Aure : Après ça, j'ai réussi à appeler [l'ancien patron de son conjoint pour lui demander] : « Est-ce que vous êtes prêt à le reprendre? » Pis là il me dit : « Ben, si il manque pas la job, moi ça me dérange pas. » Fait que j'ai fait : « Ah cool! » Fait que là, je l'ai remercié, pis j'ai dit « Inquiétez-vous pas, je vais m'en assurer personnellement, il va être à l'heure, t'sais (*rires*) ». Mets-en que je vais y donner des coups de pied dans le derrière, pas question que j'aie donné ma parole, pis qu'y brise ma parole.

Dans ses recherches, Touraut (2019) fait un constat similaire. En effet, elle remarque que le support immense rendu par les proches dans le processus de réinsertion sociale des personnes incarcérées en amène certains à trouver légitime d'exercer un contrôle sur la vie de l'autre :

Contre leur présence et leur soutien multidimensionnel, les proches entendent aussi obtenir un contrôle sur les affaires de l'autre. (...) Et les proches, encore une fois,

⁴⁴ Les évaluations communautaires sont effectuées par Service correctionnel Canada auprès de proches d'une personne incarcérée. Les agents responsables sont invités à faire « une évaluation globale du tiers, du niveau de soutien communautaire disponible, de l'incidence sur le potentiel de réinsertion du délinquant et de son niveau d'engagement » (Service correctionnel Canada, 2019c).

essentiellement de sexe féminin, expriment leur intention de renforcer leur surveillance sur les agissements de leur partenaire ou fils à sa sortie de prison (Touraut, 2019, p. 31).

Par ailleurs, ce rôle de surveillance est encouragé par l'institution carcérale qui incite les proches à devenir des « auxiliaires du contrôle pénal » (Sallée et al., 2020, p. 5), notamment en imposant des conditions de libération restrictives et impliquant l'entourage de la personne incarcérée. En l'occurrence, certaines des participantes dont le proche est en libération conditionnelle expriment se sentir responsables de s'assurer de leur respect :

Émilie : C'est sûr qu'au début, l'enquête ça m'a stressée là (...) t'sais je me suis beaucoup informée sur les conditions, parce que j'étais là « Ok » mais t'sais.. Des fois y'en parlaient, on dirait quasiment que c'était moi qui avais des conditions. T'sais, elle disait “ Toi, t'as pas de conditions. T'sais, exemple, lui y'a pas le droit de consommer de l'alcool... Mais, toi tu peux avoir de l'alcool chez vous.” Mais là, en tout cas, c'était comme *touché*, fait que là, t'sais, moi, honnêtement pour, comment on dit ça là... en tout cas... Pas par compassion, mais t'sais exemple, je vais jamais boire de l'alcool en avant de lui! T'sais, j'suis solidaire là!

En plus d'endosser ce rôle de soutien et de surveillance, les participantes font également part de beaucoup d'autres manières dont elles s'impliquent dans le processus de libération. Notamment, certaines partagent : avoir fait plusieurs recherches pour trouver un logement pour leur proche (ou avoir organisé le leur de manière à pouvoir les y accueillir); ciblé des programmes d'accompagnement à suivre dans la communauté au moment de leur sortie; contacté elles-mêmes d'anciens ou de futurs employeurs pour leur garantir un emploi dès la sortie de prison; accompagné leur conjoint dans l'ouverture d'un compte de banque; préparé un petit trousseau de vêtements et de biens à offrir à leur fils; ou même mené diverses démarches administratives et bureaucratiques. Tout ce travail, elles le font en vue de la sortie de l'être cher, alors que celui-ci est toujours incarcéré.

4.2.4 Le soutien substitutif : l'appareil de *care* hors du système pénal

Finalement, en plus du soutien rendu directement à la personne et de l'implication dans les processus de libération conditionnelle et de réinsertion sociale, le travail de *care* des participantes prend une dernière forme : celle de services rendus à la personne à l'extérieur du système pénal. En effet, l'incarcération implique souvent pour les proches une augmentation du travail à prendre en charge pour combler l'absence de la personne et agir comme lien avec le monde extérieur. Caroline Touraut identifie cette prise en charge comme la dernière forme de soutien rendu par les

proches, le soutien substitutif (Touraut, 2019). Il s'agit de « combler l'incapacité d'action du détenu » (Touraut 2019, p. 27). Dans les témoignages des participantes, nous identifions deux types de soutien substitutif : la prise en charge du travail domestique et l'accomplissement de tâches pour son proche afin d'agir comme « relais avec l'extérieur » (Touraut, 2019, p. 27).

4.2.4.1 L'augmentation ou la prise en charge du travail domestique

Lorsque le conjoint de Laurie est arrêté et incarcéré, celle-ci approche la fin de sa grossesse. Pendant les derniers mois de sa grossesse et les premiers de sa maternité, elle devra conjuguer le soutien apporté en prison à la prise en charge de toutes les responsabilités qui incombent à une nouvelle mère monoparentale. De son côté, lorsque le conjoint d'Aure commence sa sentence, les deux vivent séparément, faute de moyens financiers. Alors qu'elle résidait chez son père et sa belle-mère, son conjoint louait une chambre dans un appartement non loin de là. Ce dernier n'ayant pas fait de démarches pour déménager avant son incarcération, Aure a dû s'en occuper :

Aure : Parce que là, moi, y'a fallu que j'aille dans sa chambre, faire le ménage. Ça m'a pris 2 heures 30 laver sa chambre! (...) Après qu'il soit parti. Une semaine après. J'ai réussi à prendre rendez-vous avec le gars qui avait l'appart. J'suis rentrée dans sa chambre. C'était le bordel! Y'avait un mois de vidanges accumulées, cachées dans son garde-robe. Que y'a fallu que je ramasse. Pis là, ben, j'suis pognée avec tout ça dans ma chambre. Genre ma chambre, là? Voici ma chambre : *(elle met la caméra sur les piles de boîtes qui s'empilent autour de son bureau et de son lit)*.

Pendant que son fils est incarcéré, Claire prend le relais. Elle aura la garde de sa petite-fille plusieurs jours par semaine, s'occupant de la gestion des jours de garde avec la mère de la fillette. Travaillant à temps plein, elle l'amènera à tous les vendredis sur son lieu de travail. Elle s'occupe également des chiens de son fils et de son appartement. Elle fait tout ça pour éviter à son fils de perdre quoi que ce soit, et surtout son lien avec sa fille :

Claire : Mais, j't'ais en train de devenir complètement cinglée. T'sais, dans le temps, que [mon fils] était en incarcération pis à la maison de transition? Ben, t'sais, j'avais [sa fille] ici toutes les vendredis avec moi, au travail. (...) Mais t'sais, j'ai donné, là. La première fois qu'il était incarcéré, là, ben, j'assumais la maison toute seule, là, t'sais pis toute. Avant qu'il revienne, pis qu'y se trouve un emploi, pis tout. Regarde, ça a été long longtemps. J'ai dit "Regarde, moi je pense que j'ai donné là." (...) Pis t'sais, moi, je m'occupais de ses chiens... J'aime pas ben ben les chiens, là. Je m'occupais de sa fille 2 jours semaine. Parce que je voulais pas qu'il perde le lien de sa fille.

De son côté, Léa étant toujours mineure au moment de la première incarcération de sa mère, elle a dû apprendre rapidement à prendre en charge toutes les tâches reliées au fait d'être la personne responsable d'un ménage. Si elle le fait en partie pour elle, par nécessité, Léa aussi exprime avoir eu le souci que sa mère ne perde pas tout ce qui lui appartenait :

Léa : T'sais, j'suis... j'étais quand même prête, relativement, à aller quand même en appartement même si j'étais jeune, t'sais, j'avais un travail, j'avais une vie établie. J'suis quand même responsable dans la vie, j'sais budgéter et tout. Mais, c'était plus comme... Comme, qu'est-ce que je fais avec tout le stock qui est dans l'appartement? Qu'est-ce que? Qu'est-ce que... t'sais, c'est du jour au lendemain, 'est pas comme si... Comme, la deuxième fois qu'elle a été incarcérée, elle avait eu le temps plus de préparer son incarcération, versus là, c'est comme du jour au lendemain, je veux pas que ma mère perde ses trucs, je veux pas, moi, me retrouver, comme, dans la marde. T'sais, j'suis quand même, encore mineure, je suis encore, t'sais, j'tais au secondaire, fait que j'étais comme, t'sais... C'est beaucoup de trucs à gérer, autant dans ma vie que de gérer la sienne, finalement, là.

Tous ces exemples témoignent de la manière dont l'incarcération de leur proche a pour conséquence l'augmentation de la charge de travail domestique des participantes. Qu'il s'agisse de faire le ménage, garder ses petits-enfants, s'occuper de ses animaux de compagnie; prendre en charge toutes les responsabilités de son ménage, ou s'occuper seule d'élever un nouveau-né, l'absence du proche provoque une augmentation considérable du fardeau domestique pour plusieurs participantes. Ce constat est en phase avec les observations de Touraut, voyant dans les conséquences de l'incarcération pour l'entourage une « inscription des femmes dans des rôles dits féminins » (Touraut, 2019, p. 29).

4.2.4.2 « Relais avec l'extérieur »

Par ailleurs, les proches agissent également « pour le détenu » (Touraut, 2019, p. 27) de plusieurs autres façons, en plus de tout ce qu'elles effectuent en vue de les aider dans leur réinsertion sociale. Par exemple, Virginie s'est attelée aux démarches administratives nécessaires à l'ouverture d'un compte bancaire pour son conjoint incarcéré depuis longtemps :

Virginie : T'sais, tu vois, je suis allée m'informer à la caisse, où est-ce que j'ai un compte. Pis, là, à la caisse, je peux comme pas y faire ouvrir de compte, parce que y'a pas de carte d'identité avec photo. Parce que lui, depuis qu'il est là, y'a pu ça, là, une carte d'assurance maladie, y'a pu... Fait que là, on est là-dedans, là, à essayer de trouver

une façon de, soit lui faire faire une carte d'assurance maladie, ou de trouver une institution bancaire qui est plus souple sur (...) ce que ça prend pour ouvrir un compte.

De même, plusieurs d'entre elles ont fait le lien entre leur proche et leurs avocats afin de les renseigner sur les procédures judiciaires à venir. Pour sa part, en plus de s'occuper de sa petite-fille et de l'appartement de son fils, Claire a pris en charge le paiement de ses factures tout au long de son incarcération : « Pis, là, j'ai dit à mon fils : "Regarde, moi j'me suis mise dans la marde pour toi, là, j'ai payé tes avocats, ton loyer, ton assurance, tes cartes de crédit, toute!" Je payais toute! Parce ce que je voulais pas qu'il perde rien! (Claire ».

Pour certaines, cette prise en charge de leur proche procure un sentiment de fierté, comme c'est le cas pour Aure : « Juste le fait d'avoir pu traverser tout ça, pis avoir toute pris en main pour mon chum, pour moi, c'est comme une preuve que je vais être capable de... de m'en sortir (Aure) ». Ces éléments du travail de *care*, appartenant au fait de « prendre en charge » (*take care of*), sont typiquement attribués aux plus puissants, à ceux qui peuvent aspirer à l'autonomie (Raïd, 2016). Il y a donc une cohérence avec ce qu'ils peuvent induire comme sentiment de fierté chez certaines participantes.

En mettant l'accent sur ces services rendus à l'extérieur de la prison, nous voyons comment l'appareil de *care* mis en place par les participantes va au-delà de l'apport d'un soutien à leur proche incarcéré : il s'étend à des sphères de la vie qui n'appartiennent pas à la carceralité. Par leur absence, ces derniers laissent néanmoins leurs responsabilités en suspens, qui sont alors prises en charge par celles qui restent à l'extérieur.

4.2.5 La création de réseaux de soutien

Avoir recours au cadre d'analyse du *care* pour penser l'expérience des proches des personnes incarcérées nous enjoint non seulement à penser leurs conjoints, leurs fils, leur ami ou leur mère comme des individus interdépendants, mais également à considérer les participantes à travers ce prisme. À la base, elles aussi ont leurs propres besoins d'être soutenues et de recevoir du *care* (Tronto, 2016). Or, en tant que pourvoyeuses du *care* aux portes des prisons, à leur vulnérabilité humaine ontologique s'ajoute celle spécifique à ce rôle qu'elles occupent et qui leur confisque une partie de leur autonomie, de leurs économies et, surtout, de leur énergie (*Éthique et travail de care*

avec Cécile Gagnon, s. d.). L'appareil de care qu'elles mettent en place n'est pas détaché de leur contexte social et de leur propre interdépendance. Plutôt, il s'appuie sur la constitution de réseaux de soutien, majoritairement informels, mais aussi formels, créés par et pour les proches des personnes incarcérées. En revanche, ces réseaux ne combleront pas l'ensemble des besoins des participantes et le travail qu'elles déploient ne trouve pas son équivalent en soutien, ce que les participantes identifient à plusieurs moments dans leurs récits. Dans les prochaines sections, nous explorerons donc ces réseaux de *care* que se créent les participantes, ainsi que les manques à gagner.

4.2.5.1 (Non)-reconnaissance formelle

Dans la quasi-totalité des entretiens, les participantes identifient très clairement le rôle majeur qu'elles jouent en soutien à leur proche incarcéré. Elles constatent que leur présence a un impact capital sur leur vie en prison, et remarquent une différence entre les personnes qui ont des proches présents ou soutenant, et celles qui n'en ont pas. Pour plusieurs, une question décisive les encourage à continuer d'apporter leur soutien, même face à l'adversité : *si ce n'est pas elles, qui ?*

Marie : Pis, en même temps, je trouve ça important parce qu'on fait partie de la réhabilitation, fait que t'sais, si on a déjà des embûches afin de soutenir notre proche, qui va s'occuper de ça? Qui va voir à ça? Qui va voir à l'amélioration de ce qu'on peut faire, nous, comme proches?

Si les participantes prennent la pleine mesure de l'ampleur du travail qu'elles effectuent, cela contraste avec l'absence de reconnaissance de ce dernier de la part des institutions sociales et carcérales. En effet, bien que les familles sont très souvent identifiées comme des piliers de la réinsertion sociale des personnes incarcérées (Hannem et Leonardi, 2015; Withers, 2001), peu, voire rien, n'est mis en place pour les y accompagner, qu'il s'agisse d'un soutien financier, d'une reconnaissance concrète et matérielle des conséquences qu'elles subissent ou d'un appui psychologique (Hannem et Leonardi, 2015; Lehalle et Plamondon-Dufour, 2021). Aure considère que, comme proches, elles sont « des victimes collatérales du rouage qui est la justice, (...) coincées dans l'engrenage, pis personne nous voit, personne nous entend, personne nous tend la main. Il y a pas vraiment de ressources, Relais-Famille, c'est une des rares ressources qui existent *pour les familles de victimes, euh..., pour les familles de détenus*⁴⁵ (Aure) ». D'autres dénoncent plutôt le

⁴⁵ Nous soulignons ce lapsus.

manque de reconnaissance qu'elles reçoivent non seulement en tant que victimes collatérales du système pénal, mais aussi en tant qu'outil principal de la réinsertion sociale. Autrement dit, les participantes souhaitent que leur vécu soit pleinement reconnu.

4.2.5.2 Réseaux formels de soutien

Dans leur quête afin de trouver des appuis formels, plusieurs participantes ont été déçues, ayant beaucoup de difficultés à trouver un soutien psychologique accessible et approprié :

Émilie : Pis en même temps, quand j'ai embarqué dans Relais-Famille, juste avant moi je trouvais pas d'aide, pis j'étais là « Voir que y'a aucun organisme qui aide les familles des détenus, t'sais c'est full pas... » T'sais j'ai dit « Oui, je veux parler avec une travailleuse sociale, mais comme... c'est zéro du monde de ma situation, pis c'est tellement une situation... ben, c'est quand même rare t'sais c'est pas tout le monde qui vit ça.

Plusieurs dénoncent le manque de ressources et l'absence de prise en considération de leurs réalités par le système de justice allant de pair avec la non-reconnaissance formelle de leur statut. N'étant pas admissibles à un soutien en phase avec la spécificité de leurs besoins, certaines émettent des doutes quant à la qualité de l'aide psychologique disponible pour elles, identifiant plusieurs limites. Selon Laurie, notamment, la plupart des professionnel·le·s sont peu outillé·e·s, et leur soutien, bien que souhaité, est néanmoins insuffisant :

Laurie : Pis moi aussi j'aimerais ça en avoir [de l'aide]... mais c'est trop dur pour tout... C'est gros là, quand même, pas tout le monde qui savent quoi dire à ça là. T'sais... Pas grand-chose là. C'pas évident pour personne là... Pis tu vas aller voir une travailleuse sociale où c'que tu voudras, si y'ont jamais eu de dossiers de même, ils vont dire quoi? Ils sauront pas, c'est trop dur pour eux-autres là.

Chercheuse principale : T'as l'impression qu'ils sont pas outillés?

Laurie : Non, non, vraiment pas. Pis t'sais, même mon docteur, a dit : "C'est gros, j'vais t'aider le plus que j'peux, mais, sérieusement j'ai pas les outils pour ça, j'peux pas là, j'pense que c'est hors de mon... je peux m'informer... mais... on n'est pas à la bonne place pour ça là." (...) Pis t'sais, si quelqu'un file pas ben jusqu'à la rencontre, elle fait quoi, t'sais ? Même si tu donnes des techniques, c'que tu voudrais, avec eux autres qui donnent des techniques... C'est pas assez là. C'est dur là, sur le moral là.

Par ailleurs, dans la quête d'un soutien psychologique approprié, le statut socioéconomique des participantes joue également pour beaucoup. En effet, les participantes mentionnant avoir accès à

un suivi psychologique par leurs propres moyens sont celles qui se trouvent dans une meilleure posture socioéconomique. L'inégalité dans la posture des participantes apparaît ici de manière flagrante, d'autant plus que l'accès à de l'aide psychologique est identifié comme un levier majeur pour prendre soin d'elles par les participantes – nous y reviendrons plus bas.

La quête d'un soutien psychologique a éventuellement mené les dix participantes à découvrir l'existence des quelques ressources communautaires s'adressant aux proches de personnes incarcérées. À un moment ou un autre de l'incarcération, ces ressources ont été un appui essentiel pour elles, que ce soit pour trouver des réponses à leurs interrogations, accéder à un soutien individuel, faire partie de groupes d'entraide, participer à des séances d'art-thérapie, ou même accéder à un transport pour se rendre en prison.

Pour plusieurs, l'aide matérielle offerte par Relais-Famille, Continuité famille auprès des détenues ou encore la Société Élisabeth-Fry a facilité le lien entre les participantes et leurs proches, et un premier contact les incitant à ensuite utiliser d'autres services offerts :

Virginie : Moi, dans le fond, ma première demande, c'était surtout pour du covoiturage, parce que moi je conduis pas, j'ai pas de véhicule, pis c'est ça, mon conjoint avait entendu dire qu'eux, parfois, ils amenaient des visiteurs. C'est ça, à faire le lien là, à faire le trajet. Donc moi, mon premier contact, ça avait été pour ça là, avec eux. Pis finalement, c'est ça, pendant la pandémie, j'avais eu vent qu'ils faisaient de l'art-thérapie par Zoom. Fait que ça, ça m'a été d'un bon soutien, là, quand même, là. Ça a été un temps difficile, fait que, c'était le fun de pouvoir partager, avec la thérapeute et avec les autres membres de Relais-Famille qui étaient aussi coupés que moi de la personne qu'ils aiment, là.

De même, l'accompagnement individuel qu'elles ont reçu grâce à ces organismes a été fort apprécié, autant pour les aider à naviguer à travers les processus administratifs, que pour les encourager à prendre soin d'elles et se prioriser à nouveau. Par exemple, c'est grâce à l'appui d'un de ces organismes que Léa a su comment émettre une plainte formelle aux services correctionnels après que sa mère ait subi des torts pendant son incarcération. De même, Claire explique que les échanges qu'elle a eus avec une travailleuse de Relais-Famille ont été déterminants dans sa capacité à s'affirmer et mettre ses limites face à son fils parfois très demandant.

En outre, ces organismes offrent surtout aux participantes un espace où elles peuvent partager leur vécu avec d'autres personnes traversant une épreuve similaire, leur permettant de se sentir entendues, comprises, soutenues, contrairement à ce qu'elles ont pu ressentir lors de rencontres avec des professionnel·le·s peu outillé·e·s : « Pis, ce qui m'a aidée, c'est justement, j'ai assisté à une journée de partages, pis d'entendre les autres parents. Ça m'a validée, ça m'a rassurée (Marie) ». Parfois, une simple carte reçue à Noël de la part des travailleuses de l'organisme suffit à émouvoir une participante, lui rappelant qu'elle n'est pas seule à vivre cette épreuve. En offrant la possibilité de se retrouver à plusieurs, les rencontres brisent l'isolement qu'elles expérimentent à plusieurs moments de l'incarcération, l'organisme devenant un nouveau repère sur lequel elles peuvent compter :

Aure : Oui, pis Relais-Famille m'a aidée beaucoup au début, parce que j'étais tellement perdue là-dedans, pis j'me sentais tellement toute seule, que quand j'ai eu... T'sais, j'ai été à juste une rencontre de Relais-Famille. Mais quand j'ai été, c'était beaucoup des gens qui racontaient leurs histoires, pis l'histoire de leur famille, pis j'me suis rendue compte que mon cas était vraiment pas si pire finalement (*rires*).

Pour certaines, la formalité des groupes de discussion permet d'aborder à un moment défini et dans un endroit déterminé les difficultés reliées à l'incarcération de son proche. Elles évitent alors d'avoir à le faire avec leur propre entourage, avec qui il peut devenir de plus en plus difficile d'en discuter :

Claire : Pis, à un moment donné j'me disais, bon. On sent qu'à un moment donné, les gens veulent plus en entendre parler. T'sais, c'est un peu comme le décès de ma fille, là. Moi, ça a été vite que j'en parlais pu, parce qu'après 6 mois, tout le monde, c'était réglé dans leur tête. Mais... c'est parce que... (...) Fait que j'en parlais plus tant. Pis, c'est pour ça qu'à Relais-Famille, ça faisait mon affaire, parce que c'est là que j'en parlais, je vivais mes affaires, pis j'avais pas besoin d'en reparler après ça aux autres, tu comprends?

Plusieurs nomment que leur participation à des groupes de partage leur permet de relativiser : « Pis, t'sais, des fois, je vais au groupe de Relais-Famille, y font un groupe de partage. Des fois, j'y vais. On dirait qu'en se comparant à ça, on se console parce qu'on se dit "Ouais, finalement, il y en a des pires que nous autres!" (Sophie) ». Souvent, la comparaison a un effet positif, apaisant. En revanche, des participantes jugent parfois un peu démoralisant ou démotivant d'être confrontées aux difficultés traversées par d'autres proches. C'est pour cette raison que Sophie préfère les échanges

informels avec d'autres conjointes de personnes incarcérées à ces discussions plus encadrées où toutes ont besoin de « se vider le cœur ».

4.2.5.3 Réseaux informels de soutien

Si les groupes de partage et les différentes aides offertes par les organismes communautaires sont essentiels, les participantes reçoivent également du soutien au sein de leur entourage immédiat – ces derniers vivant ainsi eux aussi les répercussions de l'incarcération par ricochet (Lehalle, 2019a; Lehalle et Plamondon-Dufour, 2021). Dans certains cas, l'engagement qu'elles ont envers leur proche est accueilli par l'incompréhension de certain·e·s ami·e·s, ternissant ou mettant même fin à des relations. À l'inverse, de nouveaux liens peuvent émerger au cours de l'incarcération et devenir une source de support importante pour les participantes. Quoiqu'il en soit, la présence (ou l'absence) des réseaux sociaux immédiats des participantes est centrale dans la constitution de leurs réseaux de soutien.

4.2.5.3.1 L'entourage du proche

Pendant les entretiens, toutes les participantes ont été questionnées afin d'en savoir plus sur les personnes de leur entourage chez qui elles pouvaient trouver du soutien. En parallèle, nous les avons aussi interrogées sur les relations qu'elles entretenaient avec ces derniers avant, pendant et après l'incarcération de leur proche. Dans beaucoup de cas, il en ressort que la place de l'entourage est ambiguë et que les réponses à ces deux questions sont souvent contradictoires. En effet, si la famille ou les ami·e·s proches représentent parfois la plus grande source de support pour une participante, la relation entretenue avec ces derniers peut néanmoins devenir tendue et difficile alors que la participante ressent un certain jugement, ou une incompréhension de leur part. C'est notamment ce qu'exprime Aure par rapport à sa belle-mère, ou Rosie par rapport à des ami·e·s : « Comme y'a plein d'amis qui savent pas, qui comprennent pas "Mais pourquoi tu te fais vivre ça? Ben pourquoi tu te fais vivre ça?" (Rosie) ». Dans certains cas, le jugement qu'elles reçoivent est tel que la relation d'amitié ou de proximité n'est plus possible. C'est notamment ce qui se produit pour Laurie :

Laurie : J'ai perdu beaucoup d'amis, parce qu'ils sont pas d'accord avec ça, j'ai beaucoup de famille que, dans ma famille, qui chialent. Qui m'ont dit que j'aurais dû

faire avorter, ou que j'aurais dû mettre mon fils en adoption. Que j'allais pas être capable, de m'occuper de mon enfant.

Dans beaucoup de cas, la peur du jugement – ou leur jugement réel – est suffisante pour décourager les participantes de se confier à leur entourage. Émilie, se souvenant avoir vécu beaucoup de gêne lors de l'incarcération d'un de ses parents pendant son adolescence, se confie très peu aux gens qui l'entourent à propos de l'incarcération de son conjoint :

Émilie : Ouin. C'était vraiment... Ben moi j'ai tout le temps trouvé ça vraiment gênant. T'sais je sais même pas comment j'ai fait pour le dire à mon collègue, ça faisait quoi, un an et 2-3 mois que je travaillais là. Je l'ai jamais dit à personne... je disais à tout le monde que j'étais célibataire. Je suis arrivée là-bas pis tout le monde me disait "Oh tu vas peut-être connaître un petit chum ici". J'étais comme "haha" t'sais genre... je disais rien à personne.

De son côté, Marie explique avoir aussi ressenti beaucoup de honte dans les premiers moments de l'incarcération de son fils, ce qui la dissuadait de se confier à qui que ce soit : « En même temps, si je recule au tout début, là, quand que c'est arrivé, l'arrestation. J'étais pas prête à parler à personne, là. Il y a le sentiment de honte, t'sais, d'humiliation, qui est présente, fait que, tu te dis "À qui je vais raconter ça?" (Marie) ». Cette difficulté à parler avec ses proches peut avoir pour effet d'isoler davantage certaines participantes, ou de renforcer leur sentiment de solitude.

La honte ressentie et la peur du jugement sont abordées par beaucoup des participantes au cours des entretiens. Elles s'inscrivent parmi les effets de la stigmatisation de courtoisie de l'entourage d'une personne incarcérée décrite au premier chapitre, postulant que les proches portent, bien malgré eux, le marquage social de leur association avec une personne incarcérée. Ce marquage occasionne alors plusieurs conséquences, notamment l'interférence avec leurs relations sociales (Braman, 2007; Hannem, 2019).

D'autres participantes racontent que leurs proches ne savent pas toujours quoi répondre face à leur peine, que cette situation pourtant centrale à leur vie devient redondante pour leurs ami·e·s ou leur famille. Sans nécessairement vouloir mal faire, leurs réactions pouvaient parfois causer plus de tort que de bien :

Aure : Ma famille, ben, c'est sûr que ma belle-mère supporte pas vraiment de me voir pleurer. Fait que, quand j'y parle, pis que je me mets à pleurer, ben, là, elle fait : "Ben là, arrête de pleurer, là, voyons, tu t'en fais pour rien, pis..." T'sais, elle va, elle va venir banaliser un peu la chose pour que je me sente mieux, mais ça fait juste me faire sentir... Comment qu'on dit ça? Invalidée! C'est invalidant, parce que c'est comme si ma peine, pis ma tristesse, pis ma colère étaient pas valides. Pis, c'est juste frustrant.

Néanmoins, certaines comptent grandement sur leur entourage ou, du moins, sur certains membres de leur entourage, pour les accompagner pendant cette épreuve. Les participantes vont nommer leur mère, leurs ami·e·s, leurs sœurs, leurs conjoints ou leurs collègues de travail comme des sources de support importants : « Ah, moi j'appelais ma mère, pis je pleurais (*rires*). Pis là, je l'appelais pas tout le temps, parce qu'à un moment donné, elle devient âgée. Pis j'appelais une de mes sœurs, beaucoup (Claire) ». Pour Virginie, c'est notamment parce qu'elle « [n'a] pas donné le droit à personne dans [s]on entourage de juger ça (Virginie) » et parce qu'elle croit que ses ami·e·s voient à quel point cette relation lui fait du bien qu'elle peut donc leur en parler librement. Elle se garde toutefois d'en parler avec ses collègues de travail, qui, à son avis, émettraient un jugement. Léa, au contraire, trouve en ses collègues (des intervenant·e·s auprès de personnes en situation de pauvreté) des confident·e·s précieux·ses, tout comme l'est son conjoint. De même, Marie peut compter sur son conjoint, sa mère et ses ami·e·s.

Dans certains cas, des participantes qui ont pu compter sur le soutien de leur entourage ont éventuellement dû se tourner vers d'autres ressources, voyant que ces derniers en souffraient également : « Ben je pense que dans ce temps-là aussi j'avais quand même une bonne amie que je parlais souvent pis... t'sais je le voyais que mon entourage s'épuisait aussi là (Émilie) ». De même, une participante exprime vouloir faire attention au respect de la vie privée de son fils avant tout, ce qui joue aussi sur ce qu'elle confie à son entourage. Plusieurs raisons entrent donc en jeu lorsqu'il s'agit de trouver du soutien auprès de son cercle social immédiat, qui demeure une ressource précieuse, bien que limitée.

4.2.5.3.2 Le proche incarcéré

Parmi les personnes chez qui les participantes trouvent du soutien figurent également les proches incarcérés. En effet, comme vu plus haut, ces derniers offrent également leur soutien, à leur manière, pendant leur incarcération. Ils demeurent les confident·e·s de certaines participantes, ou une source

de support importante, voire la première source de support. En revanche, les difficultés rencontrées par les participantes sont parfois mal comprises par les proches incarcérés, qui ne saisissent pas toujours leur ampleur. Pour Sophie et Laurie, par exemple, le fait que leurs conjoints ne reconnaissent pas les difficultés qu'elles rencontrent à l'extérieur a entraîné des tensions au sein de leur couple :

Chercheuse principale : Pis, tu me disais que les gars disaient que c'est plus facile pour vous en dehors... Penses-tu que ton chum ressent ça aussi?

Laurie : Oui, il me l'a dit. Ouais. J'étais pas très contente (*rires*). J'étais vraiment pas contente, y'a vu... Ça m'insulte me faire dire ça, j'ai raccroché au nez. C'était soit ça, où on s'engueulait. On s'engueule pas souvent là, ça l'arrive là, parce que c'est normal dans un couple. (...) Mais là j'étais comme "J'suis mieux de raccrocher, parce que si je dis quelque chose, ça va dégénérer là. Mais, ils s'est rendu compte que j'étais fâchée. Il m'a rappelée le lendemain, pis là j'étais plus calme, fait que là j'ai expliqué que t'sais j'me sentais insultée... Pis y'a fini par comprendre. (...) [Nos situations sont] pas pareil[les]. Mais on a fini par se comprendre.

Pour que leurs conjoints puissent leur offrir le soutien et l'écoute dont elles avaient besoin, il aura donc fallu qu'elles prennent le temps de leur rendre intelligible tout le travail effectué pour eux, ainsi que toutes les difficultés traversées. Souvent, néanmoins, les deux conjoints se comprennent difficilement, compte tenu de la différence immense dans leurs conditions de vie. Rappelons-le : « [entre] dehors et dedans, c'est un temps qui sépare » (Ricordeau, 2019, p. 64). Les incompréhensions peuvent vite s'accumuler entre les deux parties. Quant à elle, Marie a ultimement pris conscience que de parler à son fils des difficultés qu'elle vivait pouvait être lourd à porter pour ce dernier : « Mais, ça l'a amené une pesanteur pour mon fils, y'avait pas besoin d'entendre ça (Marie) ». Elle a donc pris la décision d'arrêter de se confier à lui, se tournant plutôt vers son conjoint et sa mère. De même, plusieurs participantes tentent de limiter ce qu'elles confient à leur proche incarcéré, notamment pour éviter de leur faire vivre encore plus de culpabilité.

4.2.5.3.3 Les réseaux de solidarité entre proches de personnes incarcérées

Parmi les personnes dont nous ont parlé les participantes lors des entretiens en tant que source de support, un groupe revient très souvent : les proches des personnes incarcérées. En effet, pour plusieurs d'entre elles et à plusieurs moments de l'incarcération, d'autres proches ont été pour elles

d'une grande importance. Rencontres via un organisme communautaire, les réseaux sociaux, leur conjoint incarcéré ou à l'intérieur des murs de la prison, ces proches, souvent d'autres femmes, ont pu leur offrir une écoute attentive et empathique, des réponses à leurs questions, de l'amitié et des conseils aiguisés et, surtout, leur solidarité. Pouvoir partager de l'information précieuse sur le fonctionnement de tel ou tel établissement, se donner des trucs pour naviguer à travers l'espace carcéral, échanger des conseils ou pouvoir se confier sur les difficultés traversées avec d'autres personnes vivant les mêmes épreuves a été bénéfique, et même essentiel, pour plusieurs d'entre elles.

Notamment, c'est grâce à l'aide de co-détenu·e·s et de leurs proches que plusieurs participantes ont pu éviter des dépenses faramineuses causées par des appels à frais virés: « C'est les gars de la prison qui, qui m'ont dit de la... de télécharger ça. Y'ont aidé pas mal... (...) Fait qu'y sont comme "Hey l'ami, passe-moi ta blonde on va l'aider (...)". C'est grâce à eux-autres là, y'ont aidé pas mal, là (*rires*)! (Laurie) ». Le support mutuel entre proches est immensément apprécié par les participantes. Elles sont plusieurs à exprimer un désir de transmettre à leur tour les connaissances qu'elles ont acquises à propos du système carcéral en s'impliquant dans des organismes, en donnant des conférences ou en faisant des présentations à plus grande échelle. C'est notamment ce que fait une participante, et ce qu'aspire à faire Rosie, afin de combler pour les autres un besoin qu'elles ont eu : « J'aimerais ça, moi, devenir conférencière pour enlever les tabous autour de l'incarcération pis parler avec les familles pis contribuer à un « *How to* vivre en prison » (...) (Rosie) ».

De surcroît, certaines participantes racontent avoir pu compter sur l'aide d'autres proches de personnes incarcérées afin de recevoir des nouvelles de leur conjoint incarcéré lorsqu'ils n'étaient pas en mesure de se parler, et vice-versa :

Laurie : T'sais des fois les blondes, y m'écrivaient... Ben, moi fallait des fois que j'écrive, t'sais, j'avais fait un message à une blonde... des gars vont dire : "J'peux pas l'appeler, fait que, peux-tu dire à ma blonde que j'peux pas l'appeler à soir, j'ai pas de temps sur ma carte d'appel, j'vais l'appeler demain vers telle heure." Fait que là, j'écrivais aux filles, aux sœurs, à quelqu'un de leur famille qui les connaissait. Pis, après, j'm'en souvenais, t'sais, j'étais comme : "Si tu parles à ton chum à soir, ben t'sais..." Je les contactais! C'est comme ça qu'on a eu des contacts. C'est de la seule façon que j'étais capable de savoir c'qui se passait, parce que sinon, on en avait pas.

Dans la prison, la présence d'autres proches représente aussi un soulagement pour les participantes, qui se sentent moins seules. Par exemple, elles peuvent échanger un regard complice et solidaire lorsqu'elles sont victimes ou témoins d'un abus de pouvoir de la part d'un agent correctionnel :

Marie : Fait que je dirais c'est cette solidarité-là qui était présente. Une compréhension commune aussi du fait qu'on peut pas parler. T'sais, on fait des airs, le non-verbal (*rires*) parle beaucoup plus, et... T'as une... t'es rassurée quand tu vois les autres, tu as une approbation de ce que tu penses. Fait que, tu te sens moins seule, là, dans ce que tu vis quand tu vas dans les prisons, en fait.

Cette solidarité qu'elle ressent entre les proches, Marie la considère pratiquement comme « acquise ». En dedans, elle leur ouvre la porte à échanger sur les difficultés traversées dans leur quotidien et collectiviser leurs frustrations, se sentant alors un peu moins seules : « Ben, quand je rencontrais d'autres gens à la prison, c'était le même processus [*c'est-à-dire faire plusieurs centaines d'appels pour obtenir une visite*] pour tout le monde. On pouvait en jaser, en disant "Câline, les appels, 'est quelque chose". Fait que, j'étais pas toute seule, t'sais, j'ai cru comprendre qu'on est plusieurs, là, à faire le même processus, en fait (Marie) ». De même, d'autres visiteuses les aiguillent à propos des comportements qu'elles devraient avoir en présence de certains agents, ce qui a sécurisé Claire, notamment, à certains moments.

Pour certaines, les autres proches deviennent pratiquement le seul réseau social qu'elles côtoient au quotidien. En effet, pour toutes les raisons énumérées à la section précédente, des participantes vont voir certaines de leurs relations sociales s'effriter et même se rompre pendant l'incarcération de leur proche. Les conjointes et amies de personnes incarcérées représentent alors un réseau social majeur, offrant compréhension et amitié :

Sophie : Ça, là-dessus, c'est pas facile, parce que t'as pas vraiment grand réseau à part les femmes de d'autres gars qui sont en prison, finalement. (...) Parce qu'autant qu'on se rend compte, ben en tout cas, moi je me rends compte, qu'on est toutes dans la même situation, on est toutes des femmes, souvent des femmes toutes seules de notre bord. Qu'on est toutes en dépression, on sort pu de la maison, pis on est toutes de même (*rires*). Fait que, j'suis comme, ben pourquoi pas qu'on se verrait, t'sais...

Dans certains cas, les participantes ont également pu compter sur la présence d'autres membres de l'entourage de leur proche pour les accompagner pendant l'incarcération. Par exemple, Émilie

pouvait échanger avec la mère de son conjoint à des moments plus difficiles. En revanche, pour certaines, la prise en charge des autres membres de l'entourage de leur proche a ajouté une charge de plus sur leurs épaules. En effet, certaines témoignent avoir dû mettre en place un système pour tenir la famille ou les ami·e·s informé·e·s de la situation de leur proche commun, ce dernier étant moins en contact avec le reste de son entourage pendant son incarcération. Pour Aure, ce travail lui a demandé beaucoup de temps et d'énergie, de telle sorte qu'en l'additionnant à tout le reste, il lui restait très peu de temps pour prendre soin d'elle-même :

Aure : Fait que je m'occupe de sa famille, je m'occupe de ses amis, je m'occupe de lui.

Chercheuse principale : Pis, comment tu t'occupes de toi?

Aure : Je m'occupe pas vraiment de moi (*rires*). J'ai commencé à m'occuper de moi cette semaine seulement.

4.2.5.3.4 Care pour soi (*self-care*)

Ce dernier extrait de l'entretien avec Aure nous amène à nous interroger sur une dernière composante du réseau de soutien de participantes : elles-mêmes. En effet, lors des entretiens, nous avons voulu savoir comment elles prenaient soin d'elles, quelles activités leur faisaient du bien, combien de temps elles s'allouaient en moyenne. Ici encore, les statuts socioéconomiques des participantes apparaissent assez clairement. Si les plus favorisées d'entre elles, que ce soit en termes de capital social, culturel ou financier, ont mentionné les passe-temps qui occupent leur quotidien ou les voyages et les vacances qui leur permettent de se ressourcer et de prendre du temps pour elles, ce n'est pas le cas pour toutes. Rosie et Marie, par exemple, s'adonnent à des activités leur permettant de canaliser leurs émotions : l'une s'est inscrite à une ligue de lançage de haches pour évacuer la colère qu'elle ressent vis-à-vis certains agents correctionnels; l'autre joue depuis peu au *pickleball*. Certaines participantes abordent les stratégies qu'elles mettent en place au quotidien pour rendre leur vie plus douce, entre autres en rédigeant dans un journal de bord tous les jours, en faisant de l'art, en prenant des bains chauds ou en jouant à des jeux vidéo. Plusieurs mentionnent des moments de socialisation qui leur ont fait du bien, allant de séjours en nature à des soupers entre ami·e·s.

Pour d'autres participantes, néanmoins, ces moments se font peu nombreux. Soit elles ne trouvent ni le temps ni l'envie; soit elles peinent à garder contact avec leurs réseaux sociaux. Pour Laurie, le cumul des tâches à réaliser comme nouvelle maman et comme première source de support de son conjoint incarcéré lui laisse très peu de temps, d'argent et d'énergie pour elle. La question du temps qu'elle prend pour elle tombe ainsi un peu à plat, perdant de son sens. Laurie se place en dernier dans sa liste de priorités : « T'sais moi ma priorité c'est ma famille, mes chats, mon chum, pis moi (Laurie) ».

4.3 Conclusion : les différentes composantes de l'appareil de *care*

En somme, l'appareil de *care* mis en œuvre par les participantes implique pour elles une activité et une disponibilité permanentes. Elles reçoivent des appels quotidiennement; elles font des visites ponctuellement; elles installent le nécessaire pour recevoir des appels en vidéoconférence de la prison; elles font leur bagage et accompagnent pendant quelques jours leur proche dans la quotidien carcéral; et, parfois, créent d'autres espaces pour communiquer à travers l'art et la création. En traversant un florilège de contraintes et d'obstacles, elles offrent à leur ami, leur conjoint, leur mère ou leur fils un espace pour que ces dernier·ère·s puissent ventiler, pleurer, discuter, partager leur quotidien et savoir que quelqu'un à l'extérieur continue de se soucier d'eux. En parallèle, elles leur font parvenir de l'argent et des biens pour agir sur leurs conditions de détention, et s'acquittent de toutes les dépenses reliées au maintien d'un appareil de *care*. Étant témoins des conditions de vie délétères auxquelles leurs proches sont soumis, et sachant l'influence qu'elles peuvent avoir sur celles-ci, leur présence apparaît alors comme nécessaire. Ce sont sous toutes ces formes que les participantes s'investissent dans la relation qu'elles ont avec leur proche, qu'elles construisent cet appareil de *care* aux portes des prisons, à l'intérieur de et malgré les restrictions imposées par l'institution.

Se disant motivées par l'attachement qu'elles leur portent et animées par la responsabilité éthique de *care* – nous y reviendrons au prochain chapitre – certaines attribuent également leur présence à l'absence d'alternative et de soutien au sein de la prison : « T'sais, pis... Je fais toute la job affective que personne fait en prison (Rosie) ». Par notre analyse, nous y voyons également le résultat d'une assignation genrée au *care*, notamment au sein de l'entourage du proche. C'est ce que révèle Marie dans cet extrait, alors qu'elle exprime voir son rôle comme celui d'offrir du support émotionnel, le

père de son fils pouvant faire le reste : « T'sais, mon rôle à moi, c'est de te soutenir, pis, je suis là au niveau émotif, fait que ça, c'est mon rôle. Le reste, ben, c'est ton père (Marie) ».

L'espace et l'énergie que demandent le *care* offert par les participantes à leur proche varie d'un cas à l'autre. Néanmoins, il n'y a que dans les cas de Léa (dont c'est la mère qui est incarcérée dans une prison pour femmes – la seule de l'échantillon⁴⁶) et de Dorothee (dont la relation avec son fils était inexistante avant la première incarcération et l'est redevenue après celle-ci) que les participantes ne s'identifient pas comme la première source de support de leur proche lorsque questionnées directement à ce propos. Pour toutes les autres, elles se considèrent comme étant, ou ayant été, la source principale de support, ou la personne ayant eu ce rôle dans leur vie pendant l'incarcération. C'est ce que dit explicitement Laurie :

Chercheuse principale : Pis là, tu disais que ton chum y'a pas beaucoup de soutien là-bas, y'a pas vraiment d'aide... Qu'est-ce que, comment est-ce qu'y trouve son soutien, où est-ce qu'il le trouve en ce moment?

Laurie : C'est avec moi. C'est avec moi.

Chercheuse principale : Hm, pis t'as personne qui...

Laurie : Non, ben... y peut... y'a pas de ressource là. C'est vraiment juste avec moi, c'est pour ça que je dois rester forte! – Laurie

Par ailleurs, en plus d'offrir leur présence quotidienne, les participantes s'impliquent dans le processus de réinsertion sociale de leur proche, non seulement parce qu'elles en ressentent la responsabilité, mais également parce qu'elles savent combien cela pèse dans la balance au moment de l'attribution, ou non, de la libération conditionnelle. Hors du système pénal, les participantes rendent nombre de services à leurs proches, allant d'une aide ponctuelle de gestion de tâches administratives jusqu'au paiement de loyers et la réalisation de tâches domestiques, en passant par une expérience de monoparentalité forcée ou le gardiennage de leurs petits-enfants. Bref, l'appareil de *care* mis en place par les participantes est un cumul de tous ces services rendus à leurs proches, un cumul où le tout est plus grand que la somme de ses parties (Hamrouni, 2015).

⁴⁶ Pour aller plus loin dans la question du *care* dans les prisons pour femmes, voir le mémoire *Le travail des femmes incarcérées : quels apports pour la théorie du sexage?* (2017) de Vanessa L'Écuyer.

Pour faire face à l'immensité de cette tâche qu'elles accomplissent quotidiennement, les participantes cherchent éventuellement à trouver du soutien pour elles-mêmes, qu'elles trouvent principalement auprès d'autres femmes dans la même situation qu'elles, dans les quelques organismes de soutien œuvrant auprès d'elles et, pour certaines, auprès de leurs proches. Néanmoins, recevoir du *care* n'est pas exempt de travail, puisqu'elles doivent, pour y avoir accès, produire un récit sur elles-mêmes et leurs proches qui justifie l'existence et la validité de leurs besoins. En effet, à l'intersection d'un discours pénal qui occulte les proches et d'une dévalorisation systémique du *care*, le vécu des participantes doit être constamment explicité et défendu pour être reconnu adéquatement. Nous reviendrons sur ce constat dans le chapitre suivant.

CHAPITRE 5

DISCUSSION

Dans ce chapitre, nous ferons une analyse de nos résultats en trois temps. Nous reviendrons d'abord sur l'appareil de *care* mis en œuvre par les participantes afin d'en examiner les spécificités. Nous analyserons les dynamiques propres aux relations qui se développent entre les participantes et leurs proches pendant l'incarcération, en portant une attention particulière aux émotions évoquées au cours des entretiens ainsi qu'à la question de la responsabilité éprouvée par celles-ci. Nous verrons comment ces éléments de leurs expériences s'inscrivent dans un processus genré d'assignation au *care*. Par la suite, nous examinerons ce que les participantes révèlent au sujet de la prison, notamment concernant sa soi-disant fonction de réinsertion sociale. En effet, les participantes acquièrent un ensemble de savoirs sur le système carcéral comme témoins et parties prenantes de celui-ci, leur octroyant une compréhension fine de ses différentes fonctions. Ces savoirs mettent en lumière le décalage qui persiste entre les discours officiels produits par les services correctionnels et la réalité qui y sévit. En outre, nous mettrons en commun ces deux composantes de l'analyse afin de dégager certains constats sur la manière dont l'institution produit un discours biaisé justifiant son maintien. Nous verrons alors que le rôle qu'occupent les participantes est essentiel pour mener une analyse féministe de nos institutions pénales. En somme, ce dernier chapitre répondra surtout à nos deux derniers objectifs de recherche, soit : (2) faire émerger le *care* des récits des proches des personnes incarcérées; et (3) mener une analyse du fonctionnement des systèmes carcéraux au Québec à partir des constats faits à l'égard des deux premiers objectifs, dans une perspective féministe anticarcérale.

5.1 Des relations de *care* en milieu carcéral ou ce que veut dire être la proche d'une personne incarcérée

Dans le chapitre précédent, nous avons présenté toutes les composantes de l'appareil de *care* mis en place par les participantes, brossant le portrait du travail rempli par celles-ci auprès de leur proche, et de ce qui en fait des relations de proximité, des relations de *care*. Au cours des entretiens, bien que les participantes aient abordé plusieurs éléments de leurs expériences du système pénal – tels que leurs points de vue sur certains des aspects de ce dernier et les difficultés induites par le contact avec la prison – leur relation avec leur proche constitue le prisme à travers lequel elles se

racontent, le nœud les rattachant au système pénal et à l’incarcération. Dans l’ensemble, les relations dont témoignent les participantes sont évidemment de natures diverses : chaque individu étant singulier, toutes les relations qu’il entretient le sont également. De même, le type de relation influence manifestement la dynamique de celle-ci (il va sans dire qu’une relation entre une mère et son fils diffère de celle qui existe entre deux conjoint·e·s, par exemple), tout comme le contexte socioéconomique agit aussi sur la relation entre deux proches.

Néanmoins, à travers les témoignages des participantes sur leur relation avec leur proche, certains éléments communs émergent concernant la conception qu’elles se font de leur rôle, les pratiques quotidiennes qu’elles adoptent et les discours qu’elles tiennent. D’abord, chez l’ensemble des participantes, l’attachement à l’autre et le souci de son bien-être sont les premiers éléments qu’elles identifient afin d’expliquer *pour quelles raisons* elles réalisent ce travail de *care*. À plusieurs moments au cours des entretiens, elles parlent de leur implication comme d’une évidence, et mentionnent s’être senties responsables d’apporter leur soutien. Le rapprochement entre l’attachement ressenti pour leur proche et la responsabilité de son bien-être est alors fait sans remise en question, le second étant vu comme la conséquence pratiquement « naturelle » du premier (Guillaumin, 2016). Dans cette section, nous examinerons ces éléments communs dans le portrait de l’autodéfinition que les participantes dressent de leur rôle – l’attachement qu’elles portent à leur proche, le sentiment de responsabilité qu’elles cultivent et le lien fait entre les deux – afin de mieux circonscrire ce que représente pour elles d’être la proche d’une personne incarcérée.

5.1.1 De l’attachement à l’autre à la responsabilité de soutenir

L’attachement, défini comme un « sentiment d’affection durable (lien) qui unit aux personnes (...) » (Le Robert en ligne, 2024b), est au cœur de tous les récits des participantes. Il apparaît explicitement dans le langage qu’elles mobilisent pour parler de leur proche et du lien qui les unit, les participantes les décrivant comme digne d’amour, de respect et de soins, et présentant la relation comme étant complexe, intime, précieuse, spéciale, importante. Tout au long de la présentation des résultats, comme nous pensons le *care* en tant qu’activité ou service rendu, notre analyse s’est concentrée autour des actions posées (Paperman, 2013). Les émotions et les sentiments qui y sont rattachés sont inextricablement liés aux actes physiques posés et émergent de la posture de proximité que procure l’activité quotidienne de *care*. En ce sens, « les sentiments ne sont qu’un

élément d'un cadre de compréhension des relations dont ils ne peuvent être dissocié » (Paperman, 2013, p. 33). Néanmoins, si les sentiments évoqués par les participantes ne constituent pas le cœur du travail de *care*, il nous est néanmoins impossible d'en faire abstraction étant donné que ce sont à travers eux que les participantes justifient leurs actions et à travers elles qu'elles en font le récit. Au cours des entretiens, elles témoignent donc d'un souci pour leur bien-être auquel elles contribuent activement – ce que nous liions aux premières phases du *care* selon Tronto, celles du *caring about*, du *caring for* et du *care-giving* (Tronto, 2016).

Dans leurs discours, le souci qu'elles ont pour le bien-être de cette personne avec qui elles entretiennent une relation de proximité est donc manifeste. Elles identifient ensuite la prison et le contexte carcéral comme ce qui influence la nature des besoins de leur proche et la façon dont elles parviennent à y répondre. En effet, la séparation physique et sociale induite par l'incarcération modifie les dynamiques qui, a priori, peuvent sembler aller de soi dans une relation de proximité, notamment en ce qui concerne la réciprocité et l'échange (Braman, 2007; Lévi-Strauss, 1949; Nelson, 2020). Les rôles joués par les deux parties se redessinent, se redéfinissent et se renforcent alors à l'intérieur du cadre qui le contient : c'est ce jeu qui nous intéresse ici⁴⁷. C'est donc par l'analyse du contexte carcéral sur la matérialisation du lien d'attachement entre la personne incarcérée et les participantes que nous voyons que les participantes se *définissent*, au sein de la relation de proximité, en tant que responsables du soutien de leur proche. Nous l'avons vu dans le chapitre précédent, leur soutien peut prendre plusieurs formes. Il est notamment moral, identitaire, pratique, ou substitutif, pour reprendre la classification de Touraut (2019), mais apparaît également dans leur investissement au sein du processus judiciaire de leur proche ainsi que dans le lien qu'elles créent avec d'autres proches et d'autres personnes incarcérées. Dans tous les cas, ce rôle traverse leur récit et leurs pratiques.

Pour expliquer leur présence auprès de leur proche, la plupart des participantes la présentent comme une évidence, traçant un lien de causalité à partir de l'attachement qu'elles ont pour leur proche jusqu'à une normalisation de leur soutien à leur égard. On voit ce mouvement s'opérer, par exemple, lorsqu'Aure explique que son amour pour son conjoint représente, en quelque sorte, une

⁴⁷ Notons, par ailleurs, que pour quatre des participantes, la relation s'est concrétisée alors que la personne était déjà incarcérée. Dans ces cas-là, le contexte carcéral joue un rôle de première heure sur la constitution du lien entre les deux parties et dans la définition des rôles assumés par chacun.

prescription à le soutenir. C'est aussi ce même schème de pensée que mobilise Laurie lorsqu'elle affirme qu'elle *devait* soutenir son partenaire. Similairement, dans le cas des trois mères participantes, leur présence auprès de leur fils apparaît comme une évidence, malgré les difficultés éprouvées pour l'offrir, comme ce fut le cas pour Claire, ou bien que le lien ne soit pas toujours souhaité par ce dernier, comme ce fut le cas pour Dorothée. En bref, pour les participantes, de cette relation de proximité qu'elles ont avec ce proche naît la responsabilité d'en prendre soin dans le contexte de l'incarcération. Ce glissement causal, visible dans la majorité des récits des participantes, pourrait être résumé ainsi : « *J'aime mon proche. Comme il est incarcéré, il a besoin de mon soutien. Il est de ma responsabilité de le lui donner, ce que je fais.* »

5.1.2 Travail de *care*, travail de femmes

Si cette façon de penser est normalisée par la plupart des participantes, notre analyse à partir de l'éthique du *care* nous fournit un éclairage nouveau sur la situation. D'abord, la perspective de Paperman nous indique que les émotions rattachées au *care* ne sont pas ce qui *explique* la prise en charge du travail de *care* (Paperman, 2013). Bien que les émotions se déploient à l'intérieur de relations interpersonnelles, elles sont un « corollaire des attitudes et des activités pratiques qui sont premières » (Paperman, 2013, p. 40). L'attachement et l'affection sont des moteurs à la présence des participantes aux portes des prisons, certes. Toutefois, bien qu'ils soient essentiels à la construction d'une relation de proximité, ces sentiments ne suffisent pas à expliquer entièrement ce qui pousse les participantes à construire l'appareil de *care* décrit au chapitre précédent.

Notre analyse tenant compte du genre des participantes nous indique que l'assignation *des femmes* au *care* constitue l'ancrage à partir duquel la compréhension de leur prise en charge des besoins de leur proche incarcéré doit être comprise (Hamrouni, 2013, 2015; Laugier, 2011). En effet, si les participantes offrent leur soutien à leur proche, c'est surtout en raison d'une dynamique genrée et sociale de responsabilisation éthique, et leur assignation au *care*. Se succèdent alors les phases du *care* et les compétences morales qui les caractérisent selon Tronto⁴⁸. Sachant que le travail de *care* pèse plus lourdement sur les épaules des femmes (Guillaumin, 2016; Hamrouni, 2013; Laugier, 2011; Laugier *et al.*, 2016; Molinier, 2010), et plus particulièrement sur celles des femmes au sein

⁴⁸ En l'occurrence, pour percevoir un besoin, encore faut-il se soucier de l'autre et être attentif à lui. Pour prendre soin, encore faut-il prendre le temps de le faire et avoir développé les compétences nécessaires, par exemple (Tronto, 2016).

de la famille nucléaire (Moller Okin, 2008), on comprend mieux que les participantes aient considéré comme leur « devoir moral » de rendre le *care* (Molinier, 2010). Cette idée que les relations familiales, au sens large du terme, sont construites sur des bases d'altruisme, d'amour et d'échange réciproque a d'ailleurs été critiquée par plusieurs théoriciennes féministes qui ont démontré que cette conception passe sous silence l'impact du genre dans la constitution de celles-ci et tend à naturaliser des pratiques socialement acquises (Moller Okin, p. 58). La famille et la sphère privée sont soumises aux normes coloniales du capitalisme patriarcal, où les femmes sont majoritairement responsables du travail gratuit de reproduction (Federici, 2019; Hamrouni, 2014; Vergès, 2019). Le *care*, conséquemment « n'est pas centralement une histoire de sentiments, ni un travail de l'amour » (Paperman, 2016, p. 99). Il est constitué d'un cumul de services rendus par des personnes bien spécifiques : en l'occurrence, les femmes de l'entourage des personnes incarcérées (Hamrouni, 2015).

À ce sujet, rappelons-nous que l'entourage des personnes incarcérées comprend d'autres proches, dont font parfois mention certaines des participantes, tantôt comme des sources de support pour elles, tantôt comme des sources de travail supplémentaire, et tantôt comme des composantes de l'appareil de *care* constitué autour du proche. Sans pouvoir faire l'analyse approfondie de la manière dont ces personnes perçoivent leur rôle et détailler leur implication concrète, il demeure parlant que si peu de pères, d'amis, de fils ou de conjoints issus de l'entourage immédiat des personnes incarcérées soient nommés comme participants actifs dans la mise en place de l'appareil de *care* par les participantes au cours des entretiens. En effet, seules deux d'entre elles rendent compte explicitement du travail directement fait auprès de ces derniers par des hommes de leurs entourages, en l'occurrence les pères de la personne incarcérée, qui sont également leurs ex-conjoints. Qui plus est, dans ces deux cas, l'implication aurait été précédée d'une demande venue de la participante, et l'aide semble être répartie très inégalement : une participante précise notamment être la seule responsable du soutien émotif, le père faisant « le reste » (bien que celle-ci énumère au cours de l'entretien avoir pris en charge bien plus que le travail émotif). Ce constat est cohérent non seulement avec ce qui se produit dans toutes les sphères du social : « même si nous disposons d'exemples où les hommes s'impliquent, de nombreuses enquêtes, qualitatives ou quantitatives, montrent la prédominance des femmes dans ce travail et cette responsabilité » (Damamme et Paperman, 2016, p. 138), mais d'autant plus en ce qui concerne la manière dont les

femmes sont surreprésentées aux portes des prisons (Comfort, 2003; Touraut, 2009). À ce propos, dans ses recherches, Ricordeau questionne notamment des hommes incarcérés concernant ce qu'ils s'imaginent faire dans l'éventualité où leurs conjointes se retrouveraient en prison, tandis qu'eux demeureraient à l'extérieur, inversant ainsi la situation en cours au moment de l'entretien (Ricordeau, 2008). Elle remarque alors que globalement, les hommes incarcérés cachent mal leur incapacité à s'imaginer prendre le rôle que leurs conjointes ont pu prendre pour eux. Ce rôle de pourvoyeuses du *care* en prison, qui semble si *naturellement* (Guillaumin, 2016) assumé par les participantes de cette recherche – et qui serait *attendu* selon les hommes interrogés par Ricordeau – aurait donc peu de chances d'être rempli par les hommes incarcérés. Certaines des participantes vont, au cours des entretiens, affirmer qu'elles pensent le contraire. S'il est impossible d'en avoir le cœur net et que là n'est pas l'objectif, les recherches sur le sujet vont dans la direction opposée : « Les femmes sont plus *solidaires* que les hommes » nous dit Ricordeau (2008, p. 59).

5.1.2.1 Le travail des femmes et les reconfigurations familiales

Dans les rapports sociaux étudiés ici, l'appareil de *care* constitué par les participantes a également ceci de particulier qu'il implique une reconfiguration des mobilités dans la famille (Touraut, 2009). Dans le modèle de la famille traditionnelle, celles qui rendent le *care* sont sédentaires et majoritairement confinées à l'espace privé, alors que les hommes, bénéficiaires de celui-ci, sont plutôt mobiles. Pendant l'incarcération, un renversement des mobilités se produit pour certaines des participantes : ce sont elles qui deviennent mobiles alors que leurs proches, majoritairement des hommes ($n = 9$), sont contraints à l'immobilité (Touraut, 2009). Pour d'autres, dont la relation de proximité débute pendant l'incarcération, cette configuration est la seule qu'elles auront connue avec ce proche, bien qu'elles aient connu des relations dans leur vie personnelle où les rôles étaient inversés. Les effets de la configuration créée par l'incarcération sont multiples, et parfois contradictoires. Pour certaines, elle les amène à accomplir des tâches nouvelles et prendre confiance en elle, comme c'est le cas pour Aure, qui est fière « d'avoir pu traverser tout ça (Aure) ». Deux participantes dont la relation a commencé pendant l'incarcération de leur conjoint ont apprécié l'espace que leur conférait cette configuration amoureuse, leur permettant notamment de se recentrer sur elles-mêmes dans leur espace privé. La relation de couple avec leur conjoint pouvait alors évoluer à un rythme plus lent qui plaisait, du moins au début, aux deux femmes. Pour Claire, cette mobilité forcée (Touraut, 2009) lui aura permis de prendre conscience de l'implication

immense qu'elle avait dans la vie de ses fils adultes – à leur demande – et d'apprendre à mettre ses limites.

En revanche, au même moment, nous l'avons vu, cela a impliqué pour elles de reprendre ou de s'inscrire encore plus fortement dans des rôles de *care-givers* (Touraut, 2019). En effet, l'attente envers les conjointes, s'il y en a, est qu'elles soient solidaires et présentes, tandis que les mères, en l'absence de conjointe, seraient censées combler cette place (Ricordeau, 2008, p. 60). Dans le cadre de cette recherche, les trois mères reprennent effectivement un rôle de mère plus actif pendant l'incarcération de leur fils célibataire, suivie d'une baisse des contacts à leur sortie – celle-ci étant avérée ou souhaitée, selon que le fils soit toujours en prison ou non au moment de l'entretien. La manifestation la plus évidente de cette mécanique est le cas de Dorothée, qui se saisit de « l'opportunité » que lui offre l'incarcération de son fils pour jouer un rôle de *care-giver* à son égard, et donc, reprendre contact avec lui. Si elle vit d'abord très bien cette reconnexion avec son fils, le regard qu'elle porte sur ces moments se voit ensuite modifié par la rupture de lien souhaitée par son fils à sa sortie, révélant la fonction de *care-giver* utilitaire que celle-ci occupait à ses yeux.

Malgré qu'elles soient moins nombreuses, d'autres proches que les mères et les conjointes peuvent bien sûr prendre en charge le *care* en prison, comme c'est notamment le cas pour Rosie et Léa. Néanmoins, dans leurs discours, on reconnaît rapidement que si elles ne sont ni la mère ni la conjointe, elles disent *occuper* des rôles similaires. Par exemple, elles reprennent couramment les codes de la famille nucléaire normative pour parler de leurs relations⁴⁹. D'une part, Rosie parle d'un amour « maternel » pour son ami. D'autre part, lorsque la mère de Léa vit des démêlés avec la justice, Léa prend en charge plusieurs responsabilités familiales et s'assure que sa mère respecte ses conditions de libération, comme cela serait attendu de la part d'une mère d'un délinquant mineur, notamment (Sallée *et al.*, 2020). Léa souligne d'ailleurs « l'ironie » de la situation, consciente que les rôles sont en quelque sorte inversés entre la mère et la fille. En bref, le renversement des mobilités induites par l'incarcération perturbe l'ensemble des dynamiques

⁴⁹ Ce constat ramène notamment à l'idée que les relations entre *fictive kins* sont souvent considérées comme *like family*, renvoyant à l'idée que les relations de proximité sont pensées à travers les codes de la famille traditionnelle, dont il est difficile de se détacher (Beaudry, 2018; Nelson, 2020).

familiales. Dans ses recherches, Caroline Touraut en arrive à cette conclusion qu'elle qualifie de paradoxale, similaire à ce que nous observons :

Paradoxalement, même si les femmes accomplissent des tâches nouvelles, l'expérience carcérale élargie accentue leur inscription dans des rôles féminins traditionnels. Les femmes de détenus, autant que leur mère, représentent le soutien du détenu. Aides matérielle, morale, identitaire et insérante, elles remplissent la « charge de solidarité » à son égard. Leur ancrage comme premier support familial est alors renforcé : « la solidarité familiale reste largement une affaire de femmes ». (...) Ainsi, l'expérience carcérale élargie accroît le domaine de compétences des femmes au sein du foyer tout en les maintenant inscrites dans des rôles familiaux traditionnels (Touraut, 2009, p. 9).

Pour résumer, la simplicité de la formule « *J'aime mon proche. Comme il est incarcéré, il a besoin de mon soutien. Il est de ma responsabilité de le lui donner, ce que je fais* » est remise en question par les éthiciennes de *care* et les théoriciennes féministes qui affirment plutôt que ce sont les processus d'assignation au *care* des femmes et la responsabilisation éthique à celui-ci qui sont en jeu (Hamrouni, 2015; Laugier, 2011; Paperman, 2013).

5.1.3 Une bouée de secours ou une cathédrale de lumière : la responsabilisation aiguë des proches dans l'espace carcéral diffus

Le sentiment de responsabilité que ressentent les participantes à l'égard de leur proche est omniprésent dans les entretiens. Plusieurs vont souligner tout simplement ne « pas pouvoir » faire autrement que de rester dans cette relation, le fait de partir étant perçu comme un abandon inconcevable. En effet, quitter n'est plus une option pour plusieurs qui en viennent à considérer leur présence comme essentielle au maintien de la santé mentale de leur proche et indispensable à leur (sur)vie à la peine d'incarcération. Éventuellement, ce sentiment en mène certaines à se sentir comme « une bouée de secours (Émilie) » permettant à leur proche de garder le cap pendant l'incarcération, voire représenter une « cathédrale de lumière qui flotte au-dessus du sous-marin qu'est [sa] vie » dans le cas de l'ami de Rosie. Elles sont plusieurs à témoigner de cette impression de représenter les rares éléments, voire les seuls, dans la vie de la personne incarcérée les maintenant dans un état de bonne santé physique et mentale. Plusieurs participantes ont la croyance intime que sans elles, leur proche se porterait bien plus mal, ou ne s'en serait tout simplement pas sorti. Et ce constat leur conférerait alors le devoir, la responsabilité morale de demeurer présentes.

Ce sentiment d'être responsables de participer activement au bien-être de leur proche évoque la conception du *care* comme étant une forme d' « obligation morale qui incombe [aux] proche[s] », une conception soutenue par Eva Feder Kittay (Hamrouni, 2013, p. 219). Dans ses travaux, Kittay (1999) concentre sa définition du *care* spécifiquement autour du soutien donné aux personnes vues comme dépendantes. Selon cette idée, « le donneur de soins [doit] devenir un « soi qui se donne », un « soi altruiste », mais surtout, un « soi transparent », afin d'être en mesure de bien décoder les besoins de l'autre et d'y répondre le mieux possible » (Hamrouni, 2013, p. 231). Dans le cas présent, ce sentiment d'obligation morale partagé par les participantes devient très fort : il ne leur semble tout simplement pas possible de faire autrement. Du moins, à partir du moment où elles s'impliquent, cette implication deviendrait essentielle. C'est alors qu'elles font le nécessaire pour se familiariser avec les moyens mis à leur disposition, qu'elles traversent les contraintes institutionnelles, qu'elles se rendent disponibles pour des appels et se déplacent pour des visites, qu'elles aident matériellement leur proche, qu'elles prennent en charge le travail domestique à exécuter à l'extérieur, et qu'elles accompagnent leur proche dans les processus judiciaires. Bref, qu'elles mettent en place l'appareil de *care* précédemment décrit. En assumant ce rôle de « proche d'une personne incarcérée », où l'implication et la prise en charge du *care* sont essentielles, elles deviendraient donc ce « soi qui donne » (Hamrouni, 2013, p. 231).

Pour Marilyn Frye, féministe matérialiste s'intéressant au travail gratuit réalisé par les femmes, l'ensemble des « services rendus » par les femmes aux hommes – en l'occurrence, des participantes à leurs proches – est ce qui « perme[t] aux hommes de continuer [...] de vivre » (Frye, 1983, dans Hamrouni, 2015). Dans le contexte de la prison, les personnes incarcérées sont *placées* dans une situation où ils dépendent grandement du *care* extérieur, celui-ci étant rendu principalement par les femmes de leur entourage (Comfort, 2003; Ricordeau, 2019b). Qui plus est, en remplissant ces services pour leurs proches, elles leur permettent, oui, de « continuer de vivre », mais peut-être serait-il aussi adéquat de dire qu'elles leur permettent de « continuer de *survivre* » dans un univers carcéral éprouvant. Plus encore, on peut penser que leur *care*, en agissant contre contrepoids à la violence du système carcéral, permet au système en lui-même de « continuer à (sur)vivre ». Les visiteuses, rappelons-le, occupent notamment la fonction de pacifier l'ordre carcéral, ce dont l'institution profite (Vacheret, 2005, 2006). Elles l'aident donc à perdurer en gommant quelques-

unes de ses conséquences directes, de la même manière que l'invisibilisation du travail des proches permet au mythe de la prison de résister. Nous creuserons ce constat plus bas.

La construction d'elles-mêmes en tant que « soi qui donne », ou sujet donnant, et l'intériorisation de ce sentiment de responsabilité est, lui aussi, un processus fortement genré. D'abord, la perception qu'il y a un besoin à remplir, composante de la première phase du *care* qu'est le fait de *care about*, implique de s'intéresser aux autres et de souhaiter que ce besoin soit rempli (Tronto, 2016, p. 37). Puis, et cette seconde phase du *care* est essentielle, la personne pourvoyant le *care* doit « prend[re] la responsabilité » (Raïd, 2016, p. 76) du *care*, avant de pouvoir le rendre lors de la troisième phase, celle du *care-giving*. Pour « prendre la responsabilité » du *care*, plusieurs forces sont en présence. D'abord, l'assignation des femmes au *care* n'est plus à démontrer. On attend des femmes, et surtout des conjointes et des mères, la réalisation des tâches invisibles de *care*, de reproduction, de soins (Comfort, 2003; Hamrouni, 2013; Molinier, 2010; Ricordeau, 2008; Touraut, 2009). Ensuite, le contexte carcéral place les personnes incarcérées en situation de dépendance avec l'extérieur, les retirant de la collectivité, de leurs réseaux et des opportunités de *care* qu'ils contiennent pour les isoler dans un contexte coercitif où le *care* est défaillant. En même temps, l'institution carcérale encourage les membres de l'entourage immédiat – entendons ici les femmes de celui-ci, au vu de ce que nous savons sur l'assignation au *care* – à s'impliquer dans le processus de réinsertion sociale et à demeurer présentes pendant l'incarcération (Hannem et Leonardi, 2015; Service correctionnel Canada, 2019a). Nous reviendrons également sur ce point dans la section suivante. Ce faisant, en étant présentes pour l'autre, en rendant tous ces services qu'elles seules, de leur point de vue, peuvent rendre à leur proche, un cercle vertueux se crée : plus elles offrent leur soutien matériel, financier et émotif, plus celui-ci leur semble essentiel. Éventuellement, cette responsabilité de *care* en crée une autre : celle de rester fortes et disponibles pour leur proche. Laurie l'explique assez clairement lorsqu'elle affirme qu'elle « ne [pouvait] pas être faible pour l'aider... lui... (Laurie) ». Rester « fortes » pour l'autre peut alors impliquer de faire plusieurs sacrifices, notamment en ce qui concerne sa propre autonomie, en plaçant les besoins de l'autre avant les siens. De cette manière, la dynamique de dépendance au *care* impacte par ricochet les pourvoyeuses de celui-ci qui se retrouvent en situation de plus grande vulnérabilité (*Éthique et travail de care avec Cécile Gagnon*, s. d.; Hamrouni, 2013; Lehalle, 2019a; Lehalle et Plamondon-Dufour, 2021).

En somme, le système pénal contribue à l'assignation des femmes de l'entourage des personnes incarcérées au *care* et à un repli sur la famille nucléaire, augmentant la vulnérabilité de celles-ci et les exposant à vivre la violence institutionnelle du système pénal. L'exacerbation de la vulnérabilité des pourvoyeuses de *care* en prison s'exprime de plusieurs manières. Certaines vont vivre des impacts financiers, notamment la perte de leurs économies ou de l'endettement (Lehalle et Plamondon-Dufour, 2021). Quelques-unes vont vivre beaucoup d'isolement, par manque de temps, d'énergie ou de la force nécessaire pour alimenter leurs relations sociales et affronter le regard des autres (Touraut, 2009). D'autres vont éprouver une détérioration de leur santé physique et mentale. En définitive, les conséquences vécues par les proches sont énormes, et sont le sujet de plusieurs projets de recherche⁵⁰. Dans le présent projet, il est clair que les participantes ont subi bon nombre de ces peines invisibles, ayant des impacts plus ou moins grands selon leurs conditions matérielles d'existence et l'ampleur de l'appareil de *care* qu'elles ont mis en place pour leur proche. Les besoins du proche et sa capacité à y répondre, les conditions matérielles de la participante et la présence d'un réseau social pour les deux parties sont tous déterminants de la manière dont les participantes vivent les conséquences de l'incarcération et de l'exacerbation de leurs vulnérabilités.

De surcroît, dans le discours de certaines, le sentiment de responsabilité qu'elles ressentent à l'égard de leur proche finit par s'étendre aux conséquences qu'elles-mêmes subissent en prison. Par exemple, deux d'entre elles s'attribuent explicitement une partie du blâme, Émilie affirmant qu'elle se considère « un peu blâmable de mon propre malheur, là (Émilie) ». Similairement, Aure, s'étant engagée émotionnellement dans la relation en sachant que l'incarcération de son conjoint allait éventuellement arriver, explique qu'elle ne peut que se blâmer puisqu'elle aurait pris une décision en toute connaissance de cause ou, autrement dit, qu'elle aurait « signé pour ». En *choisissant* de vivre une relation avec une personne incarcérée, il serait non seulement normal qu'elles en vivent des conséquences négatives, mais ces dernières seraient aussi de leur propre responsabilité.

Sans pour autant affirmer que cette réflexion est partagée par toutes les participantes, ni qu'elles sont toujours dans cet état d'esprit, il est frappant de constater jusqu'à quel point le processus de responsabilisation peut être profond, et surtout de voir comment le système correctionnel ne fait

⁵⁰ Voir les références au bas de la page 2 de l'introduction.

rien pour le déconstruire. Plutôt, les participantes deviennent à la fois des instruments et des sujets du processus de responsabilisation inhérent à la gouvernance néolibérale qui affecte les personnes incarcérées (Hache, 2007). Ainsi, lorsque les participantes « prennent la responsabilité » de *care* (Tronto, 2016), le processus de responsabilisation initialement dirigé envers leurs proches, se déplace et se réoriente sur elles également.

5.1.3.1 Des relations de soutien qui ont un effet sur la peine d’incarcération : la responsabilité de *care* en prison

Par ailleurs, soulignons que le sentiment de responsabilité vécu par les participantes ne provient pas de nulle part : leur proche est effectivement mis dans une situation de plus grande dépendance à l’aide extérieure. En effet, si certaines participantes se perçoivent comme les dernières bouées de secours pouvant offrir du soutien à leurs proches, et si la plupart considèrent leur présence essentielle au bien-être de ces derniers en l’absence d’alternatives, c’est aussi parce qu’elles sont des témoins privilégiés de la réalité à l’intérieur des prisons du Québec et qu’elles identifient les manques à combler. Dans leurs entretiens, notamment, Rosie et Laurie présentent ce qu’elles font comme une réponse directe à l’absence de soutien rendu en prison. Elles reconnaissent que le système pénal faillit à prendre soin des gens qui le vivent, et que leurs présences agissent comme un contrepoids à ce manque. À plusieurs moments au cours des entretiens, l’ensemble des participantes expriment avoir perçu les besoins et difficultés de leurs proches comme étant directement produits par l’institution, et être conscientes de l’impact crucial de leur présence pour y remédier, ou du moins en atténuer les impacts. Certaines constatent également l’importance qu’elles ont en comparant la situation de leur proche à celles des personnes incarcérées esseulées. D’autres font mention de l’importance pour les personnes incarcérées de savoir qu’elles sont attendues à l’extérieur et de recevoir de la visite pendant la période d’incarcération. Certaines identifient les familles (au sens large du terme) comme seule possibilité pour les personnes incarcérées d’améliorer leurs conditions de détention. La plupart estiment avoir joué un rôle clé dans l’engagement de leur proche dans un processus de réinsertion sociale. En bref, l’analyse des résultats dévoile que, s’il est incontestable que la peine d’incarcération a des impacts sur les proches, les proches aussi en ont énormément sur le déroulement et le vécu de celle-ci. Nous y reviendrons dans les sections qui suivent.

5.1.3.2 Les participantes dans l'espace carcéral genré

Le *care* rendu par les participantes se déploie dans un contexte bien spécifique : à l'intérieur de prisons structurées par le genre (Chetcuti-Osorovitz et Sanos, 2022b; Davis, 2014) et gouvernées en fonction du risque et de la responsabilité (Chantraine et Cauchie, 2006; Fontaine, 2022; Hache, 2007; Hannah-Moffat et Shaw, 2002). Dans ce contexte, ce ne sont pas toutes les émotions et tous les besoins qui peuvent être exprimés librement. En raison de la constitution d'une masculinité hégémonique dans les prisons pour hommes (Carrabine et Longhurst, 1998) et de la soumission à une surveillance continue de ses moindres faits et gestes, l'expression de certaines émotions telles la colère, la tristesse ou la frustration est soit inadmissible, soit elle provoque des conséquences négatives redoutées par les personnes incarcérées (par exemple la mise en isolement ou la perte de privilèges). La présence des participantes dans l'espace carcéral diffus offre ainsi un lieu pour que les personnes incarcérées puissent les évacuer, étant alors absorbées hors de la prison par les proches qui les reçoivent. Ainsi, alors que l'assignation des femmes de l'entourage au *care* produit différentes reconfigurations familiales à l'extérieur, leur présence permet au même moment à la prison de maintenir sa structure genrée à l'intérieur.

En somme, plus les participantes côtoient l'univers carcéral, plus elles en voient les violences et les injustices, et plus elles souhaitent agir pour améliorer les conditions de ceux qui y vivent. Paradoxalement, l'univers carcéral incite les proches à s'investir dans la réinsertion sociale de leur proche, tout en dressant nombre d'obstacles à ce qu'ils y arrivent. Cela place les participantes dans une posture exigeante, où soutenir implique de subir les violences institutionnelles du système carcéral, mais où ne pas soutenir est impensable. Quoi qu'il en soit, cette posture intenable leur confère aussi un point de vue privilégié sur le système carcéral, qu'il est urgent de dévoiler.

5.2 Témoins privilégiés du système carcéral : que nous disent les proches?

À travers les services qu'elles rendent à leur proche incarcéré et par leur participation au processus de libération conditionnelle et de réinsertion sociale, les participantes deviennent, en quelque sorte, des expertes de la prison. Au fil d'expériences vécues à l'intérieur du système pénal, elles cumulent des connaissances sur certains de ses (dys)fonctionnements. Sans pour autant en faire une présentation exhaustive, compte tenu de l'ampleur de la tâche, nous aborderons ici très sommairement la manière dont les participantes ont fait l'expérience de la prison et de l'ensemble

du système pénal et la perception qu'elles en conservent alors. Nous réfléchissons ensuite aux rôles qu'elles occupent dans celui-ci.

5.2.1 Injustices systémiques ou erreurs pénales : à quoi servent les lois ?

Par leur implication dans les processus judiciaires de leurs proches, plusieurs des participantes racontent avoir été témoins ou victimes d'erreurs commises par des acteurs du système pénal. Par exemple, les proches de deux participantes auraient reçu une sentence basée sur des preuves obtenues illégalement par des policiers. Sans remettre en cause l'illégalité du geste commis, les participantes sont critiques de la conduite des procédures judiciaires. Pour Émilie, elle se questionne à savoir « (...) pourquoi que y'existe ce torchon de papier là si on l'utilise pas dans le fond, je comprends pas! (Émilie) », référant ici à la législation qui encadre le fonctionnement de notre système de justice. Elle explique également avoir un jour constaté qu'un avocat avait caché certaines informations, à elle et son conjoint, dans le but de dissimuler une erreur dont il était entièrement responsable. De même, une erreur de l'agente de libération conditionnelle de son conjoint a failli lui coûter sa libération conditionnelle et provoquer un immense malentendu entre les deux amoureux. Bien que l'erreur fût éventuellement rectifiée, Émilie a traversé un stress immense.

De son côté, Laurie confie avoir été choquée et insultée d'avoir été dupée par les enquêteurs au moment de l'arrestation de son conjoint. En effet, ces derniers lui auraient fourni de fausses informations quant à l'endroit où il se trouvait. Qui plus est, elle leur reproche également de n'avoir jamais pris le temps de venir la visiter afin de la tenir informée des développements de l'enquête ou simplement pour s'enquérir de son bien-être. À l'inverse, Claire reproche aux policiers de son quartier de l'avoir visitée à outrance. Habitant dans le même logement que son fils, elle raconte avoir été harcelée par certains agents qui sonnaient chez elle à toutes les heures du jour et de la nuit lorsque son fils se trouvait en non-respect de ses conditions de libération. Par ailleurs, lorsqu'elle a été tentée de formuler une plainte, elle en a été dissuadée lorsqu'elle a su que les conséquences potentielles pour les agents fautifs seraient bien minimales en comparaison de l'énergie qu'elle aurait à déployer pour les poursuivre.

5.2.1.1 Une diminution de la confiance envers les institutions pénales et carcérales

Ultimement, tous ces constats et ces expériences vécues par les participantes ont eu pour conséquence d'affecter la confiance que plusieurs d'entre elles avaient envers le système pénal. Émilie, qui se dit pro-système, trouve difficile de s'expliquer toutes les erreurs qui ont été commises au cours de la judiciarisation de son conjoint. Léa, déjà, ne croyait pas en la capacité du système de « changer les gens à 100 % ». Elle voit toujours les choses ainsi. Quant à elle, Claire ne fait tout simplement plus confiance en la police. Après tout le harcèlement qu'elle a subi au moment d'un bris de conditions de son fils, elle en est ressortie traumatisée, incapable de faire de leur faire confiance à nouveau : « Avant, moi je me disais "Hey, quand que y'arrive de quoi, la police!" Pas pantoute! Je ne ferai plus jamais confiance à une police, ça, peu importe qui elle est, je te confirme : jamais. Pis... Pis pas parce qu'ils sont tous pareils, là. Mais, je saurai pu faire la différence, fait que je prendrais pas de chance (Claire) ».

Pour certaines, ce passage dans les rouages du système pénal leur donne envie de tout changer. « Si je pouvais, je changerais les structures, mais bon (*rires*). Les structures d'incarcération (*rires*)! (Marie) ». Pour sa part, Claire va encore plus loin, argumentant que c'est l'ensemble du système de justice qui est à repenser. Si la majorité des participantes ne remettent pas en cause l'entièreté du système pénal ni la responsabilité de leur proche, les injustices dont elles sont à la fois témoins et victimes suffisent à ébranler la confiance qu'elles ont envers le système pénal ou confirment des critiques qu'elles avaient déjà. Elles ne peuvent plus faire fi des incohérences entre les discours et la pratique.

5.2.2 Les proches au cœur du continuum « réinsertion sociale – risque – besoins »

Par ailleurs, toutes les participantes tiennent le même discours à propos de la réinsertion sociale : en prison, tout va à son envers. Rosie, par exemple, dénonce que les conditions de vie dans les prisons maintiennent les personnes incarcérées dans le passé. Marie est aussi très critique des discours sur la réinsertion sociale, qui se butent à des conditions matérielles qu'elle considère comme étant déficientes et inadéquates. De leur côté, Sophie et Laurie estiment toutes les deux que la mentalité de certains membres du personnel qui ne croient tout simplement pas en la réinsertion sociale fait en sorte qu'ils ne prennent aucune action en ce sens. Pour Léa, le système est « 100 % brisé! ». Émilie, Sophie et Léa ne peuvent pas concevoir que les acteurs d'un système qui crée

autant de traumatismes et qui traite aussi mal les gens puissent croire réellement en son pouvoir transformateur. Pour Sophie, c'est encore plus vrai dans les prisons provinciales, où on ne propose aucun vrai programme pour les personnes incarcérées. Par ailleurs, plusieurs participantes critiquent l'absence d'accompagnement psychosocial, non seulement pendant l'incarcération, mais aussi après celle-ci, alors que les besoins de soutien sont criants.

De son côté, Aure était sous l'impression que les peines d'incarcération remplissent d'abord une fonction de sécurité publique. Elle ne s'explique donc pas qu'il soit nécessaire de mettre son conjoint à l'écart de la société pendant plusieurs années alors qu'il ne pose aucun risque pour la sécurité. Quant à elle, Rosie critique le fait que la prison soit, paradoxalement et bien malgré elle, un des seuls lieux où il est possible pour son ami de recevoir des soins, d'être pris au sérieux. Selon les dires du principal concerné : « y'aura fallu [que son proche commette un crime] pour qu'on s'occupe de [lui] pour vrai (Rosie) ».

À cette absence de mesures pour la réinsertion sociale que les participantes dénoncent s'ajoute la prépondérance de mesures punitives et de sanctions privatives dans le quotidien de leurs proches incarcérés. Pour Rosie, les privations vont jusqu'à dans la qualité de la nourriture, qui n'a aucune saveur, et les punitions subies sont quotidiennes : « Tu fais des bons moves, ça te donne rien, mais par exemple, on te punit tous les jours. Pis, quand on parle du détenu, on parle toujours de son crime pis de sa demande de sortie (Rosie) ». Virginie fait un constat similaire à propos de son conjoint, qui ne reçoit lui non plus aucune récompense pour ses bons coups. Pour Virginie et Rosie, cette façon de faire des services correctionnels n'encourage pas les gens à mieux se porter, les empêchant d'aller de l'avant dans leur vie personnelle.

En somme, les participantes constatent un fossé entre les discours officiels sur la prison et ce qui s'y produit réellement, mettant en doute la fonction de réinsertion sociale dont elle se revendique. Elles dénoncent notamment des conditions matérielles qui ne permettent pas aux personnes incarcérées d'aller de l'avant dans leur vie personnelle ou, pour reprendre les écrits de Chantraine et Cauchie, de faire preuve : « “d'initiative personnelle”, “d'implication”, [de] “prise en main personnelle” » (2006, p. 13). En revanche, les participantes obtiennent des rappels constants que les « privilèges » qu'elles se font accorder comme visiteuses sont conditionnels à ce qu'elles

prouvent leur utilité dans le processus de réinsertion sociale de leur proche. Par ailleurs, les effets de leur identification en tant que responsables de la réussite du processus de réinsertion sociale semble provoquer les conséquences redoutées par Stacey Hannem, c'est-à-dire : « de créer des responsabilités et des obligations de surveillance et d'évaluation du comportement du proche. » (Hannem, 2019, p. 236). En effet, plusieurs d'entre elles disent s'assurer elles-mêmes que leur proche respecte ses conditions de libération conditionnelle ou adopte un bon comportement pendant son incarcération.

En parallèle, les participantes exposent les incohérences de la gestion par le risque également vantée par les services correctionnels :

Rosie : Fait que... on nous parle de sécurité des familles, pis de sécurité du public pis de gestion de la sécurité, pis, on a eu aucun suivi pis aucune explication pour les roulottes [VFP], pis moi on m'a lancée en 72 heures de roulotte avec [une personne ayant de lourds problèmes de santé mentale] pis 100 % des gardiens de la visite, responsables de notre visite, étaient pas au courant de l'état mental de ce gars-là. C'est inacceptable, inacceptable!

Ainsi, malgré que « [les] politiques carcérales considèrent les familles et les gèrent avant tout comme des risques potentiels à la sécurité de l'établissement » (Lehalle, 2019a, p. 10), les risques qu'eux-mêmes encourent en se retrouvant dans les confins de la prison sont souvent occultés. Le stigmatisme de courtoisie accolé aux proches détermine le regard porté sur eux par les membres du personnel : elles sont d'abord vues comme des risques pour l'institution avant d'être vues comme des personnes à part entière.

5.3 Les proches : une fissure dans le mythe de la prison gouvernementale

Responsables de mettre en place l'appareil de *care*, parties prenantes d'un processus défaillant de réinsertion sociale, témoins expertes de la quotidienneté en prison, victimes des violences carcérales institutionnelles : les participantes remplissent une multitude de rôles au sein du système pénal. Lorsqu'additionnés, ces rôles racontent une autre histoire sur les proches que celle véhiculée par les acteurs du système pénal qui, au mieux, les invisibilisent et, au pire, les tiennent pour responsables du soutien et de la réinsertion sociale de leur proche (Touraut, 2019). Mais les participantes racontent aussi une autre histoire sur le système carcéral en entier. Elles sont, tout

compte fait, une expression concrète de ses failles, une fissure dans le mythe de la prison gouvernementale. En effet, la prise en compte de leur vécu nous enjoint à remettre en question le récit dominant sur la prison. Dans cette dernière section, les témoignages des participantes nous serviront de point de départ et d’ancrage pour penser la prison gouvernementale et la rationalité qui la sous-tend (Cauchie et Chantraine, 2005; Chantraine, 2006; Pires, 2001; Vacheret *et al.*, 1998). Par la suite, nous présenterons la manière dont elles portent la complexité du récit de leur proche incarcéré, avant de plonger dans ce que nous pouvons apprendre du vécu des participantes pour repenser le rétablissement.

D’abord, rappelons que la prison gouvernementale se fonde sur l’idée que les personnes incarcérées seraient des *homo « absolutus »*, c’est-à-dire des personnes délivrées de tout lien (Hache, 2007). Pendant l’incarcération, on attendrait d’elles qu’elles soient autosuffisantes, qu’elles deviennent des entrepreneuses d’elles-mêmes, régulant leurs propres conduites et « [prenant] leurs responsabilités » (Hache, 2007) afin de « travailler » sur les problématiques qui les concerneraient (Chantraine, 2006; Fontaine, 2013; Hache, 2007) :

La notion de responsabilité serait donc au cœur de l’art de gouverner néolibéral, au sens où ce dernier s’appuierait sur l’identification de la responsabilité à une prise en charge matérielle de soi-même : « l’autonomie morale est mesurée par [la] capacité à prendre soin de [soi-même] – la capacité à pourvoir à ses propres besoins, à poursuivre ses propres ambitions » (Hache, 2007, p. 6).

La gouvernementalité néolibérale s’appuie sur le postulat qu’il existerait un « soi indépendant » auquel tous auraient accès, advenant simplement une « prise en charge » de soi pour y parvenir (Hache, 2007). Ce postulat est néanmoins remis en question par nombre de penseuses féministes qui savent combien la figure de l’individu autosuffisant occulte le travail gratuit de reproduction, le travail de *care* ou le travail domestique rempli majoritairement par les femmes (Bessière et Gollac, 2020; Bourgault et Hamrouni, 2016; Kergoat, 2005; Molinier, 2010). Pour Tronto, « [l]e *care* est par sa nature même un défi à l’idée d’individus entièrement autonomes et subvenant seuls à leurs besoins propres. Être dans une situation où l’on a besoin de *care* revient à être dans une position de vulnérabilité » (Tronto, 1993, p. 181, traduit par Layla Raïd dans Laugier *et al.*, 2009, p. 82). Susan Moller Okin, dans son ouvrage majeur sur les intrications entre la justice et le genre,

précise que les théories de la justice pensent couramment les individus de manière indépendante, sans questionner ce qui précède et conditionne ainsi l'atteinte de cette indépendance :

[Les théoriciens de la justice] considèrent les êtres humains adultes et indépendants comme les sujets de leurs théories sans expliquer comment ils en sont venus à cette manière d'être. Nous savons, bien sûr, que les êtres humains croissent et acquièrent de la maturité uniquement pour avoir bénéficié d'une grande attention et d'un labeur ardu, dont la majeure partie est de loin fournie par les femmes (Moller Okin, 2008, p. 37).

Dans ses recherches sur le *care*, Hamrouni met en avant la dimension souvent méconnue du *care* fourni aux indépendants, incluant tous les services invisibles qui permettent à la classe des hommes de maintenir sa domination sur la classe des femmes. Selon elle, l'invisibilisation de ce *care*, rendu discrètement aux indépendants, offre à ces derniers l'illusion d'une véritable indépendance (Hamrouni, 2013). Dans le contexte de la prison, si les services rendus ne sont pas directement assimilables à ceux destinés aux « indépendants », leur invisibilisation sert une fin similaire : maintenir l'illusion que les personnes incarcérées sont des individus indépendants, autosuffisants, déliés de tous liens sociaux.

Dans les faits, d'après ce que nous disent à la fois les participantes et les éthiciennes du *care*, le mythe posant les personnes incarcérées comme étant autosuffisantes et atomisées est bien loin de la réalité. Les personnes incarcérées, comme nous tous, sont interdépendantes et vulnérables ontologiquement (Laugier *et al.*, 2016). L'incarcération ne fait que les rendre encore plus dépendantes de l'aide extérieure, puisqu'elles sont moins à même de répondre à leurs propres besoins. La mise en place de l'appareil de *care* par les participantes en est la réponse directe. Dans les sections précédentes, nous avons vu que la présence des participantes remplit plusieurs fonctions, allant de la sauvegarde de la relation de proximité jusqu'à l'envoi d'argent et de biens matériels. Qui plus est, leur présence est nécessaire à la sauvegarde de qui ils sont, c'est-à-dire : « le centre d'un réseau complexe de relations de *care* » (Laugier *et al.*, 2016, p. 51).

Dans la perspective de la justice, qui part du postulat d'individus séparés, l'existence ou le maintien des liens entre les protagonistes reste un mystère dont les ressorts sont à rechercher dans la mise en place de structures externes de connexions (Paperman, 2013, pp. 33-34).

Ce mystère auquel réfère Paperman dans l'extrait ci-haut a tout à voir avec les phénomènes d'assignation et de responsabilisation genrés au *care* dont nous nous employons à faire la démonstration dans cette recherche. Le postulat maintenu par la justice et la prison gouvernementale voulant que les individus incarcérés soient déliés de tous liens sociaux est alors incompatible avec le portrait que nous dressons de tout le travail rempli par les participantes au sein du système carcéral. Les participantes vivent elles aussi la peine d'incarcération de leur proche. Également, leur présence ou leur absence, leur implication ou leur désengagement, leur capital social, culturel et matériel, leur capacité à naviguer à travers les rouages institutionnels ou leurs difficultés à s'y retrouver sont tous des éléments qui jouent non seulement sur la réinsertion sociale de leurs proches, mais également sur leurs vécus en prison⁵¹. Ainsi, tel que nous en avons fait l'hypothèse au commencement de ce projet, placer les proches des personnes incarcérées au centre d'une analyse de la peine d'incarcération participe au travail de déconstruction du mythe de l'autosuffisance sur lequel s'assoit la prison.

5.3.1 Porter la complexité de l'histoire de son proche incarcéré : le travail narratif

Dans les services correctionnels et le système pénal, les personnes incarcérées sont appelées des délinquants, des criminels, des détenus, des coupables, des accusés, des agresseurs. Par l'usage de ces expressions, le crime commis est au centre de l'histoire de vie de la personne : tantôt, il est impératif d'en identifier les causes, tantôt, il faut à tout prix éviter une récidive par une prise en charge des risques et des besoins de la personne incarcérée en fonction d'un calcul actuariel de ceux-ci (Cauchie et Chantraine, 2005; Hannah-Moffat et Shaw, 2002). Également, en invitant les personnes incarcérées à se voir comme les seules responsables de leur destin, l'institution produit un récit à propos de la réinsertion sociale qui occulte tout le travail rempli par les proches.

Au cours des entretiens, les participantes déconstruisent ces récits. En effet, mises face à des discours incomplets concernant leurs proches et elles-mêmes, ces dernières proposent des récits alternatifs et complexes, qui restituent la part de l'histoire qu'ils et elles se sont fait retirer par l'institution pénale. Ce faisant, elles participent à la réhumanisation de leur proche et au rappel de leur identité sociale (Touraut, 2019), tout en se replaçant elles-mêmes à l'intérieur du récit. Ce

⁵¹ En fait, ces deux composantes vont nécessairement de soi, puisque la sortie de prison et la réinsertion sociale sont au cœur de la peine d'incarcération (Hannah-Moffat et Shaw, 2002; Vacheret *et al.*, 1998).

travail narratif qu'elles accomplissent au moment des entretiens, elles l'actualisent au quotidien face aux membres de leur entourage et à l'ensemble de la société. Les rappels qu'elles font de l'existence de leur proche incarcéré dans le monde extérieur permettent de contrer leur effacement de l'espace public, dans certains cas de pallier une sorte de « mort sociale » (Liebling, 2017). Ce travail narratif est par ailleurs parfaitement en phase avec un raisonnement à partir du *care* :

Le raisonnement du *care* ne valide pas ses réponses par référence à des principes généraux, mais il prend la forme d'une narration où les détails concrets, spécifiques des situations toujours particulières prennent sens et deviennent intelligibles dans les contextes de vie des personnes. Entendue d'une voix différente, la morale se manifeste par et dans l'attention au particulier, la perception aiguë des traits moralement pertinents en contexte (Paperman, 2015, p. 31).

En effet, les participantes portent attention à la spécificité de leurs proches, aux détails qui font d'eux des personnes complexes et imparfaites. C'est ainsi qu'elles répondent à leurs besoins particuliers, et c'est également ainsi qu'elles reconstruisent leurs récits dans toute leur complexité.

5.3.2 Ce que les participantes nous disent de la prison et de la responsabilité

Le *care* que les participantes rendent aux portes des prisons n'est pas quelque chose dont il est souhaitable de se dispenser. Collectivement et individuellement, nous avons besoin de *care* pour vivre, et vivre bien (Hamrouni, 2013; Tronto, 1993). Et en convenant qu'il n'est pas simplement « rendu par amour », on peut commencer à réfléchir à ce qui nuit à sa mise en œuvre, notamment les rapports sociaux de sexe et de genre :

En jetant la lumière sur cette réalité masquée jusque dans la vaste majorité des approches féministes du *care*, cette définition veut attirer l'attention sur l'injustice qu'elle engendre et de laquelle elle découle. Souligner que les conditions dans lesquelles se déploie le *care* dans nos sociétés ne sont le plus souvent ni libres ni heureuses permet de soutenir l'idée que nous devons repenser ces conditions, si le *care* doit être motivé par l'amour, si le *care* doit être effectivement ce qui donne du sens à nos vies, si le *care* doit devenir une activité dotée de sens. Plutôt que de se voiler les yeux et prétendre qu'il est rendu par amour, il s'agit, en adoptant la définition du *care* comme « service rendu », de mettre en évidence les rapports sociaux de sexe qui président à son déploiement et qui posent des contraintes à la fois au *care* libre, à ce que j'appellerais ici un « *care* sans réserve » (Hamrouni, 2013, p. 238).

Pour que le *care* rendu soit sans réserve, comme l'entend Hamrouni, ce sont donc les conditions dans lequel il est rendu qui doivent être modifiées (Hamrouni, 2013). Dans le contexte coercitif et répressif qu'est l'univers carcéral, on peut difficilement s'imaginer qu'une quelconque réforme puisse le permettre. Par ailleurs, s'il n'est pas rendu dans un contexte souhaité, ce *care* en miettes, nous renseigne sur ce qui fait le cœur d'un processus de guérison et de responsabilisation : nos relations avec les autres. Hamrouni restitue à juste titre les activités du *care* comme essentielles et créatrices de liens avec les autres (2013). Dans ses travaux sur la justice transformatrice⁵², Hannah Barrie, féministe abolitionniste pénale, présente plusieurs des réflexions qu'elle se fait lors de sa participation dans un Cercle de soutien et de responsabilité⁵³. En voici l'une d'elles :

When you're the most supported, you're held the most accountable, someone says. If you build a relationship of trust, accountability is a given, someone else adds. We build accountable relationships to each other and the accountability spreads, externally, from there. *Support and accountability are inseparable*. This starts to reframe the way I think about the weekly, mundane circle meetings. Often, there is little to no mention in a meeting about the core member's abusive acts. At the first few meetings I attended, I was surprised that we didn't delve into the violence, the abuse, the feelings surrounding the act—I thought that holding someone accountable for their actions would always mean working through the abuse, how it happened, the aftermath, the survivor(s). But accountability can look different; it can look like showing up every week so that someone knows they are cared for, understood, seen, and supported. Support that creates a relationship of trust, ensuring that core members want to keep the relationship intact and sustain it into the future (Barrie, 2020, p. 81).

Dans cet extrait, Barrie en vient à la réalisation qu'une réelle prise de responsabilité ne se fait pas sans la présence d'un réseau. Cette réflexion résonne avec celles faites par Mariame Kaba, pour qui une militance guidée par « une éthique et une pratique du *care* » (2021, p. 111) est une stratégie en cohérence avec le projet d'un futur sans prison. Elle cite d'ailleurs l'autrice et militante Saidiya V. Hartman lorsqu'elle affirme que : « [*c*]are is the antidote to violence » (2021, p. 111). En somme, une réflexion faite à partir de l'éthique du *care* sur la prison et les personnes qui la vivent nous amène à réfléchir à la prise de responsabilité et la guérison dans un autre registre que ceux dans

⁵² Voir la conclusion pour une définition de ce qu'est la justice transformatrice.

⁵³ Les *Cercles de soutien et de responsabilité* ont pour mission d'accompagner des personnes ayant été reconnus coupables de violences sexuelles dans leur processus de réinsertion sociale et de prise de responsabilité. Ils fonctionnent grâce à l'investissement de bénévoles. Pour en savoir plus, voir le site de COSA Canada : <https://www.cosacanada.com/fr>.

lesquels nous nous situons actuellement. Ultimement, on ne peut donc penser un *care* qui serait sans réserve dans un monde où l'on continue d'avoir recours à l'emprisonnement, sachant qu'il mène à l'augmentation de l'assignation au *care* des femmes de l'entourage immédiat dans un contexte répressif. C'est du moins ce que nous défendons ici.

5.3.3 La présence des proches comme résistance

Tout au long de cette recherche, nous avons souligné combien le travail de *care* rempli par les participantes est à la fois exigeant pour elles, essentiel au bien-être de leur proche et profitable à l'institution pénale. Du même souffle, nous avons fait de leur présence une fissure dans le mythe de la prison gouvernementale, une énième preuve qu'il existe un fossé entre le discours que la prison produit sur elle-même et la réalité de ce qu'elle engendre. Les participantes sont aux premières loges des violences du milieu carcéral, qu'elles subissent elles aussi pleinement. Néanmoins, interpréter l'implication des participantes comme une forme de soumission à l'institution pénale serait une erreur immense. Plutôt, à l'instar de Ricordeau (2019b), nous pensons qu'il faut considérer leur présence dans cet environnement qui leur fait la vie dure comme une forme de résistance. Une résistance quotidienne, intime, incarnée, qui défie l'entreprise de rupture des liens sociaux menée – elle aussi quotidiennement – par la prison. Le travail qu'elles accomplissent est, ultimement, une preuve irréfutable de l'interdépendance des êtres humains et de notre besoin de recevoir du *care*. Il s'incarne dans une lutte concrète contre le mythe de l'autosuffisance sur lequel la prison fonde sa légitimité :

Mais nous résistons aussi. Être là, chaque semaine, à la porte des parloirs. Envoyer, chaque mois, un mandat. Assurer, chaque fin d'année, les colis. Trimballer, encore et encore, des sacs de linge. Cette présence est résistance. Car la prison est là pour détruire les liens qui font qu'un prisonnier n'est pas qu'un prisonnier. Notre présence et l'embarras que nous causons en usant de nos droits constituent des interstices dans les murailles des prisons (Ricordeau, 2019b, p. 9).

CONCLUSION

Nous avons fait le pari, au commencement de ce projet, qu'une analyse de l'implication des proches des personnes incarcérées en tant que travail de *care* serait productrice de connaissances nouvelles sur l'incarcération. En nous distinguant des recherches carcéralo-centrées, nous souhaitons produire une réflexion allant par-delà ses murs, s'intéressant aux effets produits par la logique carcérale jusque dans ses retranchements les plus intimes. Nous avons, pour ce faire, fait de l'expérience *et* de l'expertise des proches des incontournables pour une réflexion aboutie sur le système pénal. Par notre analyse, nous avons vu combien les participantes sont pleinement inscrites à l'intérieur du fonctionnement carcéral. Néanmoins, se retrouvant à l'intersection d'un système pénal binaire occultant l'impact de la peine sur les proches et d'un système social néolibéral et patriarcal qui invisibilise et dévalorise systématiquement le travail de *care*, le manque de reconnaissance sociale et institutionnelle de leurs réalités en est la conséquence structurelle naturelle (de Saussure, 2019; Hamrouni, 2013; Knudsen, 2019). En nous situant à rebours de cette tendance à leur invisibilisation, nous avons été en mesure de détailler l'étendue de l'appareil de *care* qu'elles mettent en place, et des conséquences que cela entraîne sur elles. Ceci nous a donné les outils pour proposer, *in fine*, une réflexion sur l'ensemble du système pénal et des mythes qui lui permettent de subsister.

Ce mémoire propose ainsi de nouveaux outils théoriques pour analyser les peines d'incarcération et le vécu des proches des personnes incarcérées, sans néanmoins avoir l'ambition de produire des connaissances généralisables à l'ensemble des proches des personnes incarcérées. Par conséquent, cette démarche comporte des limites sur lesquelles de futurs travaux de recherche pourraient fournir de nouveaux éclairages. Notamment, la façon dont la blanchité des participantes a influencé leur expérience de la prison et les impacts de leur posture en tant que proche d'une personne incarcérée mériteraient d'être explorés dans une recherche subséquente. Sachant que les impacts du ricochet carcéral se vivent différemment selon la position sociale de chaque personne (Hannem, 2019) et que la prison concerne de manière disproportionnée les personnes racisées et les populations autochtones au Canada, une exploration plus approfondie des intrications entre la race et la posture de proche nous semble nécessaire. Dans cette recherche, l'ensemble des participantes recrutées étaient des femmes blanches. Nous faisons l'hypothèse que la méthode de recrutement y

est pour beaucoup⁵⁴, mais elle nous laisse néanmoins avec des résultats incomplets quant à l'expérience des femmes et des personnes racisées ayant des proches incarcérés. En outre, nous regrettons de n'avoir pas réfléchi en amont à des manières d'aborder plus en profondeur la question de la race avec les participantes.

Également, dans une prochaine recherche, il serait nécessaire d'examiner davantage les différences entre les expériences des participantes ayant un proche purgeant une peine au niveau fédéral par rapport à celles ayant un proche incarcéré au niveau provincial. La réalité qui sévit à l'intérieur des pénitenciers canadiens est bien différente de ce qui se produit dans les prisons provinciales⁵⁵, affectant ainsi de ce fait le vécu des proches et leurs besoins. En outre, l'analyse du rôle joué par l'appareil de *care* mis en place par les proches en tant que partie prenante de l'institution pénale gagnerait à être approfondie dans de futures analyses. Puisque nous considérons le *care* comme l'endroit où se jouent les rapports de pouvoir (Hamrouni, 2013, p. 170), une réflexion sur la place que l'appareil de *care* occupe au sein de l'ensemble du dispositif pénal serait féconde.

Par ailleurs, la réflexion que nous proposons dans cette recherche dépasse largement le champ pénal. En effet, nous croyons qu'il faut voir dans l'expérience des proches des personnes incarcérées le reflet d'un fonctionnement qui concerne l'ensemble du corps social. La prison n'est pas un espace hors du temps, elle nous concerne tous. Elle reflète ce qui se produit au quotidien, elle est à l'image des comportements auxquels nous ne portons plus attention tant ils sont profondément enracinés dans nos comportements sociaux. C'est ce que constate Elsa Deck Marsault dans son ouvrage *Faire justice : Moralisme progressiste et pratiques punitives dans la lutte contre les violences sexistes* (2023). En effet, dans l'ensemble de la société, ce sont majoritairement les femmes et les personnes minorisées qui « portent la charge mentale des conséquences des pratiques punitives » (Deck Marsault, 2023, p. 39). Comme c'est le cas aux portes des prisons, elles demeurent les premières sources de soutien de leurs proches lorsque ceux-ci sont concernés par des pratiques d'exclusion ou de dénonciation ayant cours à l'extérieur des

⁵⁴ Il est possible que les organismes avec lesquels nous avons collaboré soient majoritairement fréquentés par des personnes blanches.

⁵⁵ Notamment en raison de la différence dans la durée des peines qui y sont purgées et par la proportion élevée de personnes prévenues dans les prisons provinciales (Malakieh, 2020).

circuits pénaux. Les constats que nous dressons dans cette recherche ne doivent donc pas être cantonnés à ce qui se produit dans l'espace carcéral.

Dans l'objectif d'aller à l'encontre de réflexes punitifs solidement ancrés, plusieurs féministes anticarcérales ont intégré à leurs critiques des systèmes pénaux une réflexion sur des pratiques alternatives de justice, que certaines d'entre elles identifient comme le point de départ de leurs analyses théoriques sur la prison (Barrie, 2020; Kaba, 2021; Kim, 2018). Ayant émergé au sein de communautés marginalisées et militantes souhaitant limiter leur recours à la police et aux tribunaux, ces processus de justice alternative se sont constitués complètement à l'extérieur des circuits pénaux⁵⁶. Ces approches visent une transformation du contexte social dans lequel les préjudices ont lieu, en plus d'une réparation des torts causés (Barrie, 2020; Kim, 2018). Ruth Morris, une activiste sociale quakeresse a consacré l'expression « *transformative justice* » (*justice transformatrice*) pour les désigner. Essentiellement, la justice transformatrice s'oppose à l'individualisation des enjeux sociaux engendrée par les politiques néolibérales (Vernus, 2022). Elle reconnaît que les préjudices prennent place dans des contextes sociaux qui ne peuvent être évacués du récit :

Ultimately, as community members directly impacted by violence but also sharing home and collective space with victims and perpetrators of violence, they hold the potential for greater investment in the wellbeing of all parties involved and the creation of conditions that could prevent future harm, including that perpetrated by the state (Kim, 2018, p. 227).

Lors d'une agression ou lorsqu'une violence est causée, les blessures infligées vont au-delà de *l'agresseur* et de la *victime* : elles touchent l'ensemble de la collectivité. À son tour, la collectivité doit donc prendre part au processus de guérison puisqu'elle est alors considérée comme une partie prenante. L'objectif de la justice transformatrice est donc la transformation des conditions sociales

⁵⁶ Pour plus d'exemples de processus de justice transformatrice, voir les ouvrages *We Do This Til' We Free Us* (2021) de Mariame Kaba, *Faire justice : Moralismes progressistes et pratiques punitives dans la lutte contre les violences sexistes* (2023) d'Elsa Deck Marsault et *Personne ne s'excusera* (2024) d'Aurélien Lanctôt. Voir également les sites internet des groupes de justice transformatrice Incite : <https://incite-national.org/>; Generation FIVE : https://transformharm.org/resource_author/generation-five/; Critical Resistance : <https://criticalresistance.org/>; et le collectif Lueurs : <https://www.collectiflueurs.org/>.

ayant précédé le préjudice pour éviter que celui-ci ne se reproduise, tout en considérant le mal causé et en prenant soin de l'ensemble des personnes concernées (Kim, 2018, pp. 226-227).

Ces initiatives de justices alternatives nous offrent des pistes pour penser autrement les conflits et les violences. Elles partent d'une conception des individus comme étant interdépendants et placent le *care* au cœur du processus de guérison – un *care* « sans réserve » comme le théorise Hamrouni, puisqu'il serait alors rendu à l'extérieur de la contrainte. Dans notre système pénal actuel – tout comme dans la société tout entière – le poids de la charge gratuite, invisible et non reconnue de ce qu'on appelle la réinsertion sociale repose largement sur les épaules des femmes de l'entourage des personnes incarcérées, qui remplissent un travail quotidien incommensurable. Les féministes anticarcérales nous offrent des pistes pour s'en affranchir : qu'attendons-nous pour nous en inspirer?

ANNEXE A

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Titre du projet de recherche

Les proches des personnes incarcérées : leurs expériences de care au sein du système carcéral

Étudiante-chercheuse

Mathilde Chabot-Martin

Étudiante à maîtrise en travail social, profil mémoire de recherche

Adresse courriel

Direction de recherche

Catherine Chesnay

École de travail social

Adresse courriel et numéro de téléphone

Préambule

Nous vous demandons de participer à un projet de recherche qui implique de participer à un entretien individuel semi-dirigé d'une durée d'une à deux heures. Cet entretien, portant sur vos expériences en tant que proches de personnes incarcérées, sera mené par l'étudiante-chercheuse. Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de comprendre et de considérer attentivement les renseignements qui suivent.

Ce formulaire de consentement vous explique le but de cette étude, les procédures, les avantages, les risques et inconvénients, de même que les personnes avec qui communiquer au besoin.

Le présent formulaire de consentement peut contenir des mots ou des phrases que vous ne comprenez pas. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles.

Description du projet et de ses objectifs

La recherche s'inscrit dans le cadre d'un mémoire de recherche, présenté comme exigence partielle à la maîtrise en travail social. Cette recherche s'intéresse aux expériences des proches des personnes incarcérées et a pour objectif de partir de leurs expériences afin de réfléchir au recours à la peine d'incarcération. Nous considérons, pour ce faire, que les points de vue des personnes directement concernées sont nécessaires à la réalisation de ce projet. Nous souhaitons questionner une dizaine de personnes se considérant comme proches de personnes incarcérées.

Nature et durée de votre participation

Votre participation consistera à une discussion avec l'étudiante-chercheuse d'une durée d'une à deux heures à propos de vos expériences comme proche d'une personne incarcérée.

Les entretiens pourront se dérouler à l'endroit de votre choix, que ce soit dans un café, dans votre demeure ou dans un local prêté par l'organisme Relais-Famille, situé dans le Plateau Mont-Royal. Si une rencontre est réalisée à votre domicile, la directrice du mémoire sera contactée avant et après la rencontre. Elle sera aussi informée de la localisation. Dans le cas où une rencontre serait réalisée dans un local de l'organisme Relais-Famille, des sous seront alloués pour une Halte-garderie pour vos enfants en cas de besoin. Il est aussi possible de faire l'entretien par vidéoconférence via l'application Zoom si vous le préférez.

Les rencontres seront enregistrées sous forme audio uniquement. Si vous ne souhaitez pas être enregistré, une prise de notes sera effectuée. À tout moment lors de votre participation, vous pouvez refuser de répondre à certaines questions et mettre fin à l'entretien si vous le souhaitez.

À la suite de cet entretien, une invitation sera lancée à l'ensemble des participants afin de les inviter à participer de façon volontaire à une présentation en groupe des premiers résultats afin de pouvoir y réagir. Vous êtes libres d'y participer ou non.

Avantages liés à la participation

Vous ne retirerez personnellement pas d'avantages à participer à cette étude. Toutefois, vous aurez contribué à l'avancement de la science et des connaissances.

Risques liés à la participation

En principe, aucun risque n'est lié à la participation à cette recherche.

Toutefois, il est toujours possible que les discussions que nous aurons au cours de l'entretien soient émotives. Si vous ne vous sentez pas capables de continuer l'entretien, vous pouvez toujours prendre une pause ou y mettre fin. De plus, l'étudiante-chercheuse en travail social s'assurera de votre bien-être tout au long de la rencontre.

Également, les organismes-ressource suivants sont aussi disponibles :

Relais-Famille

(514) 419-6632 ou 1 (855) 419 6632

info@relaisfamille.org

Centre de crises à Montréal :

Association IRIS (Nord de l'Île de Montréal) : (514) 388-9233

Centre l'Autre Maison (Sud-ouest de l'Île de Montréal) : (514) 768-7225

Le Transit (Centre-est de l'Île de Montréal) : (514) 282-7753

TRACOM (Centre-ouest de l'Île de Montréal) : (514) 483-3033

Centre de crise de l'ouest de l'île : (514) 684-6160

Centre d'écoute et de référence Halte Ami de l'UQAM

1265, rue Berri, 4^e étage, suite 400, Montréal

(438) 796-8701

centre_ecoute@uqam.ca

Confidentialité

Vos informations personnelles ne seront connues que des chercheuses et ne seront pas dévoilées lors de la diffusion des résultats. Les entrevues transcrites seront numérotées et seules les chercheuses auront la liste des participantes et du numéro qui leur aura été attribué. Toutes les informations personnelles contenues dans ces transcriptions seront aussi codées afin d'assurer votre anonymité. Les enregistrements seront conservés dans un dossier nécessitant un mot de passe pour y avoir accès.

L'ensemble des documents sera détruit cinq ans après la publication du mémoire de recherche.

Participation volontaire et retrait

Votre participation est entièrement libre et volontaire. Vous pouvez refuser d'y participer ou vous retirer en tout temps sans devoir justifier votre décision. Ceci est donc vrai avant, pendant et après l'entretien. Si vous décidez de vous retirer de l'étude, vous n'avez qu'à aviser l'étudiante-chercheuse Mathilde Chabot-Martin verbalement ou autrement; toutes les données vous concernant seront détruites.

Indemnité compensatoire

Aucune indemnité compensatoire n'est prévue.

Des questions sur le projet?

Pour toute question additionnelle sur le projet et sur votre participation, vous pouvez communiquer avec les responsables du projet :

Catherine Chesnay
Adresse courriel et numéro de téléphone

Mathilde Chabot-Martin
Adresse courriel

Des questions sur vos droits ? Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE) a approuvé le projet de recherche auquel vous allez participer. Pour des informations concernant les responsabilités de l'équipe de recherche au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains ou pour formuler une plainte, vous pouvez contacter la coordination du CERPE :

La personne coordonnatrice
cerpe.fsh@uqam.ca
(514) 987-3000, poste 3642

Remerciements

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de notre projet et l'équipe de recherche tient à vous en remercier.

Consentement

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tels que présentés dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction.

Je, soussigné(e), accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision.

Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

Prénom Nom

Signature

Date

Engagement de la chercheuse

Je, soussignée certifie

- (a) avoir expliqué au signataire les termes du présent formulaire;
- (b) avoir répondu aux questions qu'il m'a posées à cet égard;
- (c) lui avoir clairement indiqué qu'il reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus;
- (d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

Prénom Nom

Signature

Date

Communication des résultats de la recherche

Souhaitez-vous recevoir les résultats de la recherche une fois celle-ci terminée ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Si oui, quelle est la meilleure manière de vous les communiquer ?

Par courriel :

Par téléphone :

Par courrier :

ANNEXE B

COURRIEL DE RECRUTEMENT

Bonjour,

Mon nom est Mathilde Chabot-Martin. Je suis une étudiante à la maîtrise en travail social à l'UQÀM.

Dans le cadre de mon mémoire de maîtrise, je m'intéresse aux expériences de personnes dont un proche est, ou l'a été à l'intérieur des cinq (5) dernières années, incarcéré dans un centre de détention ou un pénitencier situé au Québec. Pour répondre à cet objectif, il me semble plus que nécessaire de sonder à ce sujet les personnes directement concernées par cette problématique.

Ce courriel s'adresse donc à toutes les personnes qui se considèrent comme des proches de personnes incarcérées. Que vous vous décriviez comme la mère, la confidente, la sœur, le père, le cousin, l'ami, le collègue, l'amant, la grand-mère, l'amoureuse, le fils, la voisine, le beau-père, la belle-sœur, la camarade, le conjoint, l'ex-copine, la fréquentation, le petit-fils, le correspondant ou le meilleur ami, par exemple, d'une personne incarcérée, je suis intéressée à m'entretenir avec vous.

Dans un premier temps, je souhaite réaliser des entretiens individuels d'une durée **d'une à deux heures** avec une dizaine de participantes. Lors de ces entretiens, nous aborderons tout ce qui a trait à votre réalité comme proche d'une personne incarcérée. Plus précisément, je cherche à comprendre l'ensemble de vos expériences du système carcéral et de la peine d'incarcération, ainsi que la place que prend le *care* dans toute sa complexité (le *care* étant la réception et le don de soin, le souci et la prise en charge de l'autre, entre autres) pour vous.

Dans un deuxième temps, je recontacterai les personnes ayant participé aux entretiens individuels pour les inviter à participer à une rencontre de groupe en vidéoconférence afin de leur présenter quelques analyses préliminaires des résultats, et les questionner sur ceux-ci. Je souhaite ainsi avoir accès à leur point de vue sur le traitement de ces données afin de m'assurer qu'elles reflètent bien leurs réalités. Cette deuxième participation est entièrement volontaire : **la participation à un entretien individuel ne vous engage en rien à la participation à la rencontre de groupe.**

Il sera possible de réaliser ces entretiens en personne ou par vidéoconférence (Zoom) : le choix est entièrement le vôtre! Les entretiens peuvent aussi avoir lieu dans les locaux de l'organisme Relais-Famille.

Si vous êtes intéressé·e·s à participer à ce projet de recherche ou pour toute question de précision, vous pouvez me contacter par courriel ou par téléphone. Il n'y a aucune question futile – n'hésitez pas à me contacter, il me fera plaisir de vous répondre!

Merci d'avoir pris le temps de me lire, et en espérant avoir la chance de vous rencontrer bientôt!

Mathilde Chabot-Martin

ANNEXE C

CANEVAS D'ENTRETIEN INDIVIDUEL

Bonjour, et encore merci d'avoir accepté de me donner de votre temps aujourd'hui pour mon projet de recherche. Je me présente : je m'appelle Mathilde, je suis étudiante à la maîtrise en travail social à l'UQÀM. Avant toute chose, préférez-vous le vouvoiement ou le tutoiement ? *(dans ce canevas, le vouvoiement est utilisé, mais propice à changement si besoin).*

Comme vous le savez, dans le cadre de mon mémoire de maîtrise, je m'intéresse à l'incarcération et à ses multiples effets, notamment sur les proches des personnes incarcérées. Pour ma recherche, je souhaite placer les expériences de ces individus – donc *vos* expériences – comme point central pour mener une réflexion large sur le système pénal et carcéral. C'est donc dans cet objectif que je vous rencontre aujourd'hui – celui de mieux comprendre votre réalité.

Les entretiens comme celui-ci forment donc le cœur de ma collecte de données. Toutefois, je vous assure que toutes les informations données lors de cet échange seront anonymisées : il sera impossible de savoir ce que vous avez dit ou de vous identifier. D'ailleurs, un formulaire de consentement l'explique plus en détails : on va prendre le temps de le lire ensemble.

Lecture et signature des deux copies du formulaire de consentement (une pour le-la participant-e, une pour la chercheuse).

Est-ce que vous avez des questions? Vous sentez-vous prêt·e·s à commencer l'entretien? Aussi, je vous rappelle qu'il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses – sentez-vous à l'aise de répondre ce que vous souhaitez. Si vous vous sentez prêt·e·s, je vais partir l'enregistrement à partir de maintenant.

Début de l'enregistrement audio.

1^{ère} partie : Questions sociodémographiques

1. D'abord, j'aimerais bien en savoir un peu sur vous... Pourriez-vous vous présenter brièvement ?

Relances :

- a) Pouvez-vous me dire quel est votre âge?
- b) Quelles sont vos origines ethniques?
- c) À quel endroit êtes-vous né? Pouvez-vous me parler de votre parcours migratoire ?
- d) Où demeurez-vous – dans quelle région?
- e) Quelles sont vos occupations ?
- f) Avez-vous des enfants ? Si oui, quel est leur lien avec votre proche incarcéré?

2^e partie : L’incarcération – (L’expérience de l’incarcération et du milieu carcéral pour soi et son proche)

1. Pouvez-vous me parler de votre proche incarcéré ou ayant vécu l’incarcération? Qui est-il·elle pour vous?
2. Depuis combien de temps votre proche est-il incarcéré ? *OU* Combien de temps votre proche a-t-il été incarcéré ? Depuis quand est-il sorti de détention?

3^e partie : Être un·e proche d’une personne incarcérée – (La relation avec son proche incarcéré – avant, pendant et après l’incarcération)

1. Pouvez-vous me parler de la réalité pour vous d’être le·la proche d’une personne incarcérée? En gros, qu’est-ce que c’est?

Relances :

- a) Comment a été vécue l’incarcération ?
- b) Comment se sont passées toutes les étapes du passage dans le système pénal de votre proche? (l’arrestation, le procès, le prononcé de la sentence d’incarcération...)

4^e partie : les peines invisibles – (Les impacts hors les murs de l’incarcération)

Objectif 2 : Développer le concept des peines invisibles en faisant dialoguer les expériences des proches des personnes incarcérées avec les théories féministes décoloniales;

1. Selon vous, quels impacts l’incarcération de votre proche a-t-elle eu sur vous ? Sur votre entourage? (impacts financiers, sociaux, physiques, psychologiques)

Relances :

- a) Combien est-ce que ça coûte d’avoir un proche incarcéré? (plus de dépenses, de responsabilités...)
 - b) Comment est-ce que ça impacte selon vous votre santé mentale et physique?
 - c) Est-ce que ça impacte vos autres relations sociales ? Vos enfants ?
 - d) Est-ce que vous avez perçu des changements dans votre vie depuis l’arrestation et l’incarcération?
 - e) Comment est-ce que votre relation avec votre proche incarcéré a évolué avant, pendant et après l’incarcération?
2. Pouvez-vous me parler un peu des moments lors desquels vous avez eu à côtoyer l’univers carcéral – donc la prison et les autres institutions y étant reliées ? Comment vous y êtes-vous senti·e ?

Relance :

- a) Selon vous, est-ce que le système carcéral a des attentes envers vous? De quel type?

5^e partie : la place du *care* dans l'expérience d'un·e proche d'une personne incarcérée – (Le *care* reçu et le *care* donné)

Objectif 1 : Rendre visible les expériences de care des proches de personnes incarcérées.

1. Pouvez-vous me parler des liens que vous avez eus avec votre proche pendant son incarcération ? L'avez-vous visité ou appelé, vous êtes-vous écrit? *Aborder la fréquence des échanges, la durée des visites, la responsabilité de la prise de contact.*

Relances :

Pouvez-vous me parler de l'état physique et mental de votre proche pendant son incarcération?
Suite à son incarcération?

- a) Quel soutien votre proche a-t-il reçu pendant cette période?
- b) L'avez-vous soutenu ou le soutenez-vous sur ces enjeux? De quelles manières?
- c) Pouvez-vous me parler de votre état physique et mental pendant et après l'incarcération de votre proche?
- d) Quel soutien avez-vous eu pendant cette période? Qu'est-ce qui a été ou est aidant pour prendre soin de vous? (organismes, d'autres proches...).
- e) Avez-vous perçu des attentes du système carcéral à votre égard à ce sujet?

Conclusion :

1. Y a-t-il d'autres réflexions que vous aimeriez me partager concernant l'incarcération en général? Celle de votre proche?

Fin de l'enregistrement.

Merci encore énormément de votre participation. Je demeure disponible si vous avez des questions ou si vous souhaitez ajouter quelque chose dans les prochaines semaines. Je vous laisse mes coordonnées, sentez-vous à l'aise de me contacter au besoin. D'ici le dépôt de mon projet, vous pouvez me contacter pour vous retirer du projet si désiré.

BIBLIOGRAPHIE

- Ahmed, S. (2003). Feminist futures. Dans M. Eagleton (dir.), *A Concise Companion to Feminist Theory* (p. 236-254). John Wiley & Sons, Ltd. <https://doi.org/10.1002/9780470756683.ch12>
- Ahmed, S. (2014). Introduction : Feel your way. Dans *The Cultural Politics of Emotion* (NED-New edition, 2, p. 1-19). Edinburgh University Press.
- Anadón, M. et Guillemette, F. (2006). La recherche qualitative est-elle nécessairement inductive? *Recherches qualitatives*, 5(1), 26-37.
- Barrie, H. (2020). No one is disposable: Towards feminist models of transformative justice. *Journal of Law and Social Policy*, 33(1), 65-92.
- Beaudry, C. (2018). « Le groupe, c'est ma famille » : la famille choisie selon l'intersectionnalité poststructurelle et l'approche informée par le trauma auprès d'un groupe pour minorités sexuelles et de genre migrantes. *Intervention*, (148), 17-27.
- Beckett, K. et Western, B. (2001). Governing social marginality: Welfare, incarceration, and the transformation of state policy. *Punishment & Society*, 3(1), 43-59. <https://doi.org/10.1177/14624740122228249>
- Belknap, J. (1996). *The invisible woman : gender, crime, and justice*. Wadsworth Publishing Company.
- Bellot, C. et Sylvestre, M.-È. (2017). La judiciarisation de l'itinérance à Montréal : les dérives sécuritaires de la gestion pénale de la pauvreté. *Revue générale de droit*, 47, 11-44. <https://doi.org/10.7202/1040516ar>
- Benelli, N. et Modak, M. (2010). Analyser un objet invisible : le travail de care. *Revue française de sociologie*, 51(1), 39-60. <https://doi.org/10.3917/rfs.511.0039>
- Bérard, J. et Chantraine, G. (2017). Chercher son modèle et trouver son double ? : Les usages de l'exemple québécois/canadien dans la conception des réformes pénales et pénitentiaires françaises depuis les années 2000. *Politix*, 120(4), 87. <https://doi.org/10.3917/pox.120.0087>
- Bernheim, E. (2019). Judiciarisation de la pauvreté et non-accès aux services juridiques : quand Kafka rencontre Goliath. *Reflets*, 25(1), 71-93. <https://doi.org/10.7202/1064668ar>
- Bernstein, E. (2012). Carceral politics as gender justice? The “traffic in women” and neoliberal circuits of crime, sex, and rights. *Theory and Society*, 41(3), 233-259.
- Bernstein, E. (2021). La politique carcérale comme justice de genre ? : La « traite des femmes » et les circuits néolibéraux de la criminalité, du sexe et des droits. *Cultures & conflits*, 2(122), 141-173. <https://doi.org/10.4000/conflits.22995>

- Bessière, C. et Gollac, S. (2020). *Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités*. La Découverte.
- Bony, L. (2013). Enfermement et mobilités : les détenus et leurs proches à l'épreuve de l'incarcération. *e-Migrinter*, (11), 127-136. <https://doi.org/10.4000/e-migrinter.312>
- Bourgault, S. et Hamrouni, N. (2016). Travail, genre et justice sociale. *Politique et Sociétés*, 35(2-3), 3-13. <https://doi.org/10.7202/1037007ar>
- Braman, D. (2007). *Doing time on the outside: Incarceration and family life in urban America*. University of Michigan Press.
- Brochu, S., Noreau, P., Proulx, J., Rondeau, G., Langlois, C., Castonguay, S. et Fredette, C. (1998). *Le recours au droit pénal et au système pénal pour régler les problèmes sociaux* (28). Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal.
- Brodeur, J.-P. (1993). « Alternatives » à la prison : diffusion ou décroissance du contrôle social : une entrevue avec Michel Foucault. *Criminologie*, 26(1), 13-34. <https://doi.org/10.7202/017328ar>
- Brown, W. (2007). Le cauchemar américain : le néoconservatisme, le néolibéralisme et la dé-démocratisation des Etats-Unis. *Raisons politiques*, 28(4), 67-89. <https://doi.org/10.3917/rai.028.0067>
- Bumiller, K. (2008). *In an abusive state : How neoliberalism appropriated the feminist movement against sexual violence*. Duke University Press.
- Bureau de l'enquêteur correctionnel. (2023a, 30 juin). *Rapport annuel 2022-2023*.
- Bureau de l'enquêteur correctionnel. (2023b, 11 novembre). L'enquêteur correctionnel publie des conclusions actualisées sur l'état des services correctionnels pour Autochtones au Canada : Les organisations autochtones nationales publient des déclarations de soutien [Communiqué]. <https://oci-bec.gc.ca/fr/content/enqueteur-correctionnel-publie-conclusions-actualisees-sur-etat-services-correctionnels>
- Cardi, C. (2007). Le contrôle social réservé aux femmes : entre prison, justice et travail social. *Déviance et Société*, 31(1), 3-23. <https://doi.org/10.3917/ds.311.0003>
- Cardi, C. (2009). Le féminin maternel ou la question du traitement pénal des femmes. *Pouvoirs*, 128(1), 75-86. <https://doi.org/10.3917/pouv.128.0075>
- Carrabine, E. et Longhurst, B. (1998). Gender and prison organisation: Some comments on masculinities and prison management. *The Howard Journal of Criminal Justice*, 37(2), 161-176. <https://doi.org/10.1111/1468-2311.00088>
- Cauchie, J.-F. et Chantraine, G. (2005). De l'usage du risque dans le gouvernement du crime. *Champ pénal/Penal field*, (Vol. II). <https://doi.org/10.4000/champpenal.80>

- Cégep Marie-Victorin. (s. d.). *Milieu carcéral*. Cégep Marie-Victorin. Récupéré le 13 janvier 2025 de <https://cegepmv.ca/formation-continue/cours-et-autres-formations/milieu-carceral>
- Chantraine, G. (2006). La prison post-disciplinaire. *Déviance et Société*, 30(3), 273-288. <https://doi.org/10.3917/ds.303.0273>
- Chantraine, G. et Cauchie, J.-F. (2006). Risque(s) et gouvernementalité. Reconstruction théorique et illustration empirique : les usages du risque dans l'économie du châtiment légal. *Sociologos*, 1. <https://hal.univ-lille.fr/hal-02445167>
- Chartrand, V. (2019). Unsettled times: Indigenous incarceration and the links between colonialism and the penitentiary in Canada. *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*, 61(3), 67-89.
- Chéné, B. (2019). *Profil de la population correctionnelle 2015-2016*. Direction générale des services correctionnels, ministère de la Sécurité publique.
- Chetcuti-Osorovitz, N. et Paperman, P. (2020). *Genre et monde carcéral: perspectives éthiques et politiques séminaire, du 16 octobre 2017 au 14 mai 2018, ENS Paris-Saclay*. MSH Paris-Saclay éditions.
- Chetcuti-Osorovitz, N. et Sanos, S. (2022). *Le genre carcéral : Pouvoir disciplinaire, agentivité et expériences de la prison du XIXe au XXIe siècle*. Éditions des maisons des sciences de l'homme associées. <https://hal.science/hal-04158470>
- Clemmer, D. (1940). *The prison community* (p. xi, 341). Christopher Publishing House.
- Collins, P. H. (1997). Comment on Hekman's « Truth and Method: Feminist Standpoint Theory Revisited »: Where's the Power? *Signs*, 22(2), 375-381.
- Comfort, M. (2007). Punishment beyond the legal offender. *Annual Review of Law and Social Science*, 3(1), 271-296. <https://doi.org/10.1146/annurev.lawsocsci.3.081806.112829>
- Comfort, M. L. (2003). In the tube at San Quentin: The “secondary prisonization” of women visiting inmates. *Journal of Contemporary Ethnography*, 32(1), 77-107.
- Connell, R. W. (2005). *Masculinities*. University of California Press.
- Damamme, A. et Paperman, P. (2016). Care domestique : délimitations et transformations. Dans *Qu'est-ce que le care? Souci des autres, sensibilité, responsabilité* (p. 133-155). Payot & Rivages.
- Davis, A. (2014). *La prison est-elle obsolète?* Au diable vauvert.
- Davis, A. (2016). *Une lutte sans trêve*. La fabrique éditions.
- Deck Marsault, E. (2023). *Faire justice : Moralismes progressistes et pratiques punitives dans la*

lutte contre les violences sexistes. Remue-Méninges.

de Saussure, S. (2019). Les effets de la peine sur les proches des contrevenants : difficultés et discussion quant à leur problématisation lors de la détermination de la peine. *Criminologie*, 52(1), 203-224. <https://doi.org/10.7202/1059546ar>

de Saussure, S. (2024). *Les effets de la peine sur les proches des personnes condamnées : connaissances scientifiques, représentations du droit et rationalités de prise en compte lors de la détermination de la peine* [Université d'Ottawa]. <http://hdl.handle.net/10393/49832>

Division de la recherche et de la statistique. (2018, mars). *Tendances relatives à la population carcérale d'âge adulte dans les établissements fédéraux* [Précis des faits]. Ministère de la Justice du Canada.

Division de la recherche et de la statistique. (2022, 24 novembre). *La surreprésentation des personnes noires dans le système de justice pénale canadien*. Ministère de la Justice Canada. <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jr/spnsjpc-obpccjs/index.html>

Dorlin, E. (2008). Épistémologies féministes. *Philosophies*, (1), 9-31.

Dorlin, E. (2011). Dark care : de la servitude à la sollicitude. Dans P. Paperman et S. Laugier (dir.), *Le souci des autres : Éthique et politique du care* (p. 117-127). Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales. <https://doi.org/10.4000/books.editionschess.11656>

Dorlin, E. (2019). *Se défendre*. La Découverte. https://www.editionsladecouverte.fr/se_defendre-9782348054976

El Atifi, S. et Le Mer, H. (2021). Visiter un proche : la place centrale des femmes dans le maintien des liens familiaux en détention. *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, (55), 12.

Éthique et travail de care avec Cécile Gagnon. (s. d.) (n° 5) [Épisode de balado]. <https://www.toutesoupantoute.com/episode/s3e5-ethique-et-travail-de-care-avec-cecile-gagnon/>

Federici, S. (2019). *Le capitalisme patriarcal*. La Fabrique.

Ferreccio, V. (2019). L'expérience de l'enfermement chez les proches de détenus : une approche de l'extension des logiques carcérales. *Criminologie*, 52(1), 37-56. <https://doi.org/10.7202/1059538ar>

Fontaine, V. (2013). *Réguler et ouvrir : La prison dans l'horizon néolibéral* [Mémoire accepté, Institut d'études politiques de Paris].

Fontaine, V. (2017). *Réguler et conduire: de la critique de la prison à la pénalité néolibérale* [Thèse accepté, Institut d'études politiques de Paris].

Fontaine, V. (2022). La réinsertion : un dispositif post-disciplinaire. *Strathèse*, (3).

<https://doi.org/10.57086/strathese.216>

Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir*. Gallimard.

Frye, M. (1983). *Politics of reality: Essays in feminist theory*. Clarkson Potter/Ten Speed.

Gagnon, M., Beaudry, C. et Deschenaux, F. (2019). « Prendre soin » des participants lors d'entretiens réalisés en contexte de recherches sensibles. *Recherches qualitatives*, 38(2), 71-92. <https://doi.org/10.7202/1064931ar>

Galerand, E. et Kergoat, D. (2008). Le potentiel subversif du rapport des femmes au travail. *Nouvelles Questions Féministes*, 27(2), 67-82. <https://doi.org/10.3917/nqf.272.0067>

Gaudet, S. et Robert, D. (2018). *L'aventure de la recherche qualitative*. University of Ottawa Press. <https://doi.org/10.2307/j.ctv19x4dr>

Gilmore, R. W. (2007). *Golden gulag: prisons, surplus, crisis, and opposition in globalizing California*. University of California Press.

Guay, C., Grammond, S. et Delisle-L'Heureux, C. (2018). La famille élargie, incontournable chez les Innus. *Service social*, 64(1), 103-118. <https://doi.org/10.7202/1055893ar>

Guberman, N. (2004). La rémunération des soins aux proches : enjeux pour les femmes. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(1), 186-206. <https://doi.org/10.7202/009634ar>

Guillaumin, C. (2016). *Sexe, race et pratique du pouvoir : l'idée de nature*. IXE.

Hache, É. (2007). La responsabilité, une technique de gouvernementalité néolibérale ? *Raisons politiques*, 28(4), 49-65. <https://doi.org/10.3917/rai.028.0049>

Hamrouni, N. (2011). La non reconnaissance du travail des femmes : Smith n'est pas coupable: *Revue de philosophie économique*, 12(1), 53-89. <https://doi.org/10.3917/rpec.121.0053>

Hamrouni, N. (2013). *Le care invisible : genre, vulnérabilité et domination* [Université de Montréal / Université catholique de Louvain]. <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/9059>

Hamrouni, N. (2014). Prise en charge familiale des personnes âgées. *Care, genre et pouvoir*. Dans C. Bourgeois (dir.), *Les fausses bonnes idées pour les femmes : Sortir du sexisme et du capitalisme* (L'Université des femmes, p. 121-154).

Hamrouni, N. (2015). Vers une théorie politique du *care*: entendre le *care* comme «service rendu». Dans S. Bourgault et J. Perreault (dir.), *Le care, éthique féministe actuelle* (p. 71-93). Remue-Ménage.

Hannah-Moffat, K. (2005). Criminogenic needs and the transformative risk subject: Hybridizations of risk/need in penalty. *Punishment & Society*, 7(1), 29-51.

<https://doi.org/10.1177/1462474505048132>

Hannah-Moffat, K. et Shaw, M. (2002). Situation risquée : le risque et les services correctionnels au Canada. *Criminologie*, 34(1), 47-72. <https://doi.org/10.7202/004755ar>

Hannem, S. (2019). Déconstruire la stigmatisation des familles dans le discours sur les familles affectées par l’incarcération. *Criminologie*, 52(1), 225-245. <https://doi.org/10.7202/1059547ar>

Hannem, S. et Leonardi, L. (2015). *ForgottenvVictims: The mental health and well-being of families affected by crime and incarceration* [Rapport de recherche]. Canadian Families and Corrections Network. <http://rgdoi.net/10.13140/RG.2.1.1094.9284>

Hannem, S. N. (2009). *Marked by association: Stigma, marginalisation, gender and the families of male prisoners in Canada* [PhD Thesis, Carleton University].

Harding, S. (1986). The instability of the analytical categories of feminist theory. *Signs*, 11(4), 645-664.

Henry, L. (2022). *Délivrez-nous de la prison Leclerc! Écosociété*.

Hochschild, A. R. (2003). Travail émotionnel, règles de sentiments et structure sociale. *Travailler*, 9(1), 19-49. <https://doi.org/10.3917/trav.009.0019>

Jacobs, L. A., Kim, M. E., Whitfield, D. L., Gartner, R. E., Panichelli, M., Kattari, S. K., Downey, M. M., McQueen, S. S. et Mountz, S. E. (2021). Defund the police: Moving towards an anti-carceral social work. *Journal of Progressive Human Services*, 32(1), 37-62. <https://doi.org/10.1080/10428232.2020.1852865>

Kaba, M. (2021). *We do this’ til we free us: Abolitionist organizing and transforming justice*. Haymarket Books.

Karmis, D. (1993). Cultures autochtones et libéralisme au Canada: les vertus médiatrices du communautarisme libéral de Charles Taylor. *Canadian Journal of Political Science*, 26(1), 69-96. <https://doi.org/10.1017/S0008423900002468>

Kergoat, D. (2005). Rapports sociaux et division du travail entre les sexes. Dans M. Maruani (dir.), *Femmes, genre et sociétés, l’état des savoirs* (p. 94-101). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.marua.2005.01.0094>

Kim, M. E. (2018). From carceral feminism to transformative justice: Women-of-color feminism and alternatives to incarceration. *Journal of Ethnic & Cultural Diversity in Social Work*, 27(3), 219-233. <https://doi.org/10.1080/15313204.2018.1474827>

Kim, M. E. (2020). Anti-carceral feminism: The contradictions of progress and the possibilities of counter-hegemonic struggle. *Affilia*, 35(3), 309-326. <https://doi.org/10.1177/0886109919878276>

- Kittay, E. F. (1999). *Love's labor: Essays on women, equality and dependency*. Routledge.
- Knudsen, E. M. (2019). La curieuse invisibilité des enfants de détenus dans la politique canadienne de justice pénale. *Criminologie*, 52(1), 177-202. <https://doi.org/10.7202/1059545ar>
- Laidlaw, L. (2024). Prison abolition for collective freedom: Facilitating co-resistance to binary colonial prisons. *Feminist Legal Studies*. <https://doi.org/10.1007/s10691-024-09550-3>
- Lanctôt, A. (2024). *Personne ne s'excusera. Affranchir la justice féministes de la violence de l'État*. Atelier 10.
- Laugier, S. (2011). Le *care* comme critique et comme féminisme. *Travail, genre et sociétés*, 26(2), 183-188. <https://doi.org/10.3917/tgs.026.0183>
- Laugier, S., Molinier, P. et Paperman, P. (2016). *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité*. Payot & Rivages.
- Le Robert en ligne. (2024a). Appareil. Dans *Dico en ligne Le Robert*. Récupéré le 8 janvier 2025 de <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/appareil>
- Le Robert en ligne. (2024b). Attachement. Dans *Dico en ligne Le Robert*. Récupéré le 9 janvier 2025 de <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/attachement>
- L'Écuyer, V. (2017a). *Le travail des femmes incarcérées : quels apports pour la théorie du sexage?* [Mémoire accepté, Université du Québec à Montréal].
- L'Écuyer, V. (2017b). *Le travail des femmes incarcérées : quels apports pour la théorie du sexage?* [Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal]. <http://archipel.uqam.ca/id/eprint/10783>
- Lehalle, S. (2019a). Introduction : le ricochet carcéral chez les proches des personnes incarcérées. *Criminologie*, 52(1), 9-18. <https://doi.org/10.7202/1059536ar>
- Lehalle, S. (2019b). Les sens et non-sens de la peine infligée à l'entourage des personnes détenues. Dans D. Bernard et K. Ladd (dir.), *Les sens de la peine* (p. 201-230). Presses de l'Université Saint-Louis.
- Lehalle, S. et Beaulieu, M. (2019). Le « rôle » de mères de détenus : une maternité confrontée aux contraintes carcérales et aux attaques sociales. *Criminologie*, 52(1), 135-156. <https://doi.org/10.7202/1059543ar>
- Lehalle, S. et Plamondon-Dufour, L. (2021). *Le ricochet carcéral: les proches dans l'ombre des prisons et pénitenciers canadiens* [Rapport de recherche]. Groupe de recherche sur le ricochet carcéral, Département de Criminologie Université d'Ottawa.
- Lévi-Strauss, C. (1949). *Les structures élémentaires de la parenté*. De Gruyter.

- Liebling, A. (2017). The meaning of ending life in prison. *Journal of Correctional Health Care*, 23(1), 20-31. <https://doi.org/10.1177/1078345816685070>
- MacKenzie, K. (2019). « La seule constance... c'est l'inconstance » : les répercussions des faux positifs des scanners à ions sur les familles des détenus canadiens. *Criminologie*, 52(1), 157-176. <https://doi.org/10.7202/1059544ar>
- Malakieh, J. (2020). *Statistiques sur les services correctionnels pour les adultes et les jeunes au Canada, 2018-2019* (85). Statistique Canada.
- Maurutto, P. et Hannah-Moffat, K. (2006). Assembling risk and the restructuring of penal control. *The British Journal of Criminology*, 46(3), 438-454. <https://doi.org/10.1093/bjc/azi073>
- Mazabraud, B. (2010). Foucault, le droit et les dispositifs de pouvoir: *Cités*, n° 42(2), 127-189. <https://doi.org/10.3917/cite.042.0127>
- Ministère de la Sécurité publique. (2020). *Profil de la population carcérale en 2018-2019*.
- Ministère de la Sécurité publique. (2022, 30 mai). *Visiter une personne incarcérée*. <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/services-correctionnels/visites-informations-proches-personnes-incarcerees>
- Ministère de la Sécurité publique. (2024). *Statistiques correctionnelles du Québec 2022-2023*. Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/securite-publique/publications/statistiques-correctionnelles/statistiques-correctionnelles-quebec-2022-2023>
- Molinier, P. (2010). Au-delà de la féminité et du maternel, le travail du care. *Champ psy*, 58(2), 161-174. <https://doi.org/10.3917/cpsy.058.0161>
- Molinier, P., Laugier, S. et Paperman, P. (2016). Introduction. Qu'est-ce que le care ? Dans P. Molinier, S. Laugier et P. Paperman (dir.), *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité* (p. 7-31). Payot & Rivages.
- Moller Okin, S. (2008). *Justice, genre et famille*. Champs essais.
- Morris, R. (2000). *Stories of transformative justice*. Canadian Scholars' Press.
- Nakano Glenn, E. (2016). Le travail forcé : citoyenneté, obligation statutaire et assignation des femmes au care. Dans P. Molinier, S. Laugier et P. Paperman, *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité* (p. 113-131). Payot & Rivages.
- Nelson, M. K. (2020). The limits of like-sibling bonds. Dans *Like Family* (p. 37-54). Rutgers University Press. <https://doi.org/10.2307/j.ctvx1hvnh.6>
- Nichols, R. (2014). The colonialism of incarceration. *Radical Philosophy Review*, 17(2), 435-455. <https://doi.org/10.5840/radphilrev201491622>

- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2016). L'être essentiel de l'analyse qualitative. Dans *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (4e éd.). Armand Colin.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2021). L'analyse thématique. Dans *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (5e éd., p. 269-357). Armand Colin. <https://shs.cairn.info/l-analyse-qualitative-en-sciences-humaines--9782200624019-page-269>
- Paperman, P. (2013). *Care et sentiments* (1^{re} éd.). Presses universitaires de France.
- Paperman, P. (2015). L'éthique du *care* et les voix différentes de l'enquête. *Recherches féministes*, 28(1), 29-44. <https://doi.org/10.7202/1030992ar>
- Paperman, P. (2016). D'une voix discordante : désentimaliser le *care*, démoraliser l'éthique. Dans P. Molinier, S. Laugier et P. Paperman, *Qu'est-ce que le care? Souci des autres, sensibilité, responsabilité* (p. 89-110). Payot & Rivages.
- Perriard, A., Christe, C., Greset, C. et Lois, M. (2020). Les affects comme outils méthodologiques dans la production d'un savoir collectif. *Recherches qualitatives*, 39(2), 237-259. <https://doi.org/10.7202/1073517ar>
- Pires, A. (2001). La rationalité pénale moderne, la société du risque et la juridicisation de l'opinion publique. *Sociologie et sociétés*, 33(1), 179-204. <https://doi.org/10.7202/001562ar>
- Pires, A. (2004). La recherche qualitative et le système pénal : Peut-on interroger les systèmes sociaux ? Dans D. Kaminsky et M. Kokoreff (dir.), *Sociologie pénale: système et expérience* (p. 171-198). Érès.
- Protecteur du citoyen. (2023, septembre). *Rapport annuel d'activités 2022-2023*. Protecteur du Citoyen, Assemblée nationale Québec.
- Raïd, L. (2016). Care et politique chez Joan Tronto. Dans P. Molinier, S. Laugier et P. Paperman (dir.), *Qu'est-ce que le care? Souci des autres, sensibilité, responsabilité* (p. 57-87). Payot & Rivages.
- Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s. (2018). *Libération conditionnelle : la prochaine étape du parcours Renseignements pour la famille, les amis, le personnel de soutien et les personnes incarcérées*. Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s.
- Ricordeau, G. (2005). *Les relations familiales à l'épreuve de l'incarcération : solidarités et sentiments à l'ombre des murs* [Thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne - Paris IV]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00116347>
- Ricordeau, G. (2008). *Les détenus et leurs proches: solidarités et sentiments à l'ombre des murs*. Autrement.
- Ricordeau, G. (2012). Entre dedans et dehors : les parloirs. *Politix*, 97(1), 101-123.

- Ricordeau, G. (2019a). « Faire son temps » et « attendre » : temporalités carcérales et temps vécu dedans et dehors. *Criminologie*, 52(1), 57-72. <https://doi.org/10.7202/1059539ar>
- Ricordeau, G. (2019b). Pas de mouvement abolitionniste sans nous ! *Criminocorpus*, (14). <https://doi.org/10.4000/criminocorpus.6866>
- Ricordeau, G. (2019c). *Pour elles toutes : Femmes contre la prison*. Lux Éditeur.
- Salle, G. (2003). Situation(s) carcérale(s) en Allemagne : Prison et politique. *Déviance et Société*, 27(4), 389-411. <https://doi.org/10.3917/ds.274.0389>
- Sallée, N., Mestiri, M. A. et Bourdages, J. (2020). Suivre à la trace : Responsabilisation et traçabilité dans le suivi hors les murs de jeunes délinquants à Montréal. *TSANTSA – Journal of the Swiss Anthropological Association*, 25, 74-89. <https://doi.org/10.36950/tsantsa.2020.025.08>
- Savoie-Zacj, L. (2009). L’entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale: de la problématique à la collecte des données* (5e ed). Presses de l’Université du Québec.
- Service correctionnel Canada. (2012, 3 août). *Visites familiales privées* [consultations; descriptions d’organisation]. <https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/organisation/lois-reglements-politiques/directives-commissaire/710-8.html>
- Service correctionnel Canada. (2014, 22 septembre). *Directive du commissaire 730 : affectations des délinquants aux programmes et rétribution des détenus* [consultations; descriptions d’organisation]. <https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/organisation/lois-reglements-politiques/directives-commissaire/730.html>
- Service correctionnel Canada. (2019a, 17 janvier). *Rendre visite à un détenu* [descriptions d’organisation]. <https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/services/scc-vous/visites-communications/rendre-visite-detenu.html>
- Service correctionnel Canada. (2019b, 17 janvier). *Visites à un détenu et communications*. <https://www.csc-scc.gc.ca/family/003004-index-fr.shtml>
- Service correctionnel Canada. (2019c, 15 avril). *Évaluations communautaires* [directives du commissaire]. <https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/organisation/lois-reglements-politiques/directives-commissaire/715-3.html>
- Service correctionnel Canada. (2024, 2 janvier). *Formation en apprentissage de CORCAN*. <https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/programmes/corcan/formation-apprentissage-corcan.html>
- Simonet, M. (2018). *Travail gratuit : la nouvelle exploitation ?* Textuel.
- Smith, D. E. (1974). Women’s perspective as a radical critique of sociology. *Sociological Inquiry*, 44(1), 7-13. <https://doi.org/10.1111/j.1475-682X.1974.tb00718.x>

- Statistique Canada. (2024a). *Tableau 35-10-0155-01 Comptes moyens des contrevenants dans les programmes fédéraux, Canada et régions*. Services correctionnels Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3510015501>
- Statistique Canada. (2024b). *Tableau 35-10-0175-01 Comptes moyens mensuels des adultes en détention dans les établissements fédéraux et provinciaux/territoriaux*. Services correctionnels Canada. <https://doi.org/10.25318/3510017501-fra>
- Tanguay, S. (2022, 21 janvier). La COVID-19, une prison dans la prison. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/societe/662610/milieu-carceral-la-covid-19-une-prison-dans-la-prison>
- Terwiel, A. (2020). What is carceral feminism? *Political Theory*, 48(4), 421-442. <https://doi.org/10.1177/0090591719889946>
- Tircher, P. et Hébert, G. (2021). *Le profil des personnes judiciairisées au Québec* [Rapport de recherche]. IRIS.
- Touraut, C. (2009). Entre détenu figé et proches en mouvement. « l'expérience carcérale élargie » : une épreuve de mobilité. *Recherches familiales*, 6(1), 81-88.
- Touraut, C. (2019). L'expérience carcérale élargie : une peine sociale invisible. *Criminologie*, 52(1), 19-36. <https://doi.org/10.7202/1059537ar>
- Tronto, J. (2002, 1^{er} février). The value of care. *Boston Review*. https://www.bostonreview.net/forum_response/joan-tronto-value-care/
- Tronto, J. (2016). Care démocratique et démocratie du care. Dans P. Molinier, S. Laugier et P. Paperman (dir.), *Qu'est-ce que le care ? Souci des autres, sensibilité, responsabilité* (p. 35-55). Payot & Rivages.
- Tronto, J. C. (1993). *Moral boundaries: a political argument for an ethic of care*. Routledge.
- Vacheret, M. (2005). Les visites familiales privées au Canada, entre réinsertion et contrôle accru : portrait d'un système. *Champ pénal/Penal field*, (Vol. II). <https://doi.org/10.4000/champpenal.81>
- Vacheret, M. (2006). Gestion de la peine et maintien de l'ordre dans les institutions fédérales canadiennes. contrôle, pouvoir et domination : les « réussites » de la prison. *Déviance et Société*, 30(3), 289-304. <https://doi.org/10.3917/ds.303.0289>
- Vacheret, M., Dozois, J. et Lemire, G. (1998). Le système correctionnel canadien et la nouvelle pénologie : la notion de risque. *Déviance et société*, 22(1), 37-50. <https://doi.org/10.3406/ds.1998.1648>
- Van Campenhoudt, L., Marquet, J. et Quivy, R. (2017). Sixième étape – L'analyse des informations. Dans *Manuel de recherche en sciences sociales* (vol. 5e éd., p. 265-313). Dunod.

<https://doi.org/10.3917/dunod.vanc.2017.01.0263>

Vergès, F. (2019). *Un féminisme décolonial*. La Fabrique.

Vergès, F. (2020). *Une théorie féministe de la violence : Pour une politique antiraciste de la protection*. La fabrique.

Vernus, J. (2022). *Art communautaire et alternatives à l'incarcération : penser le système pénal à l'aune des théories féministes du care* [Mémoire accepté]. Université du Québec à Montréal. <https://archipel.uqam.ca/15844/>

Wacquant, L. (2010a). Crafting the neoliberal state: Workfare, prisonfare, and social insecurity1: Crafting the Neoliberal State. *Sociological Forum*, 25(2), 197-220. <https://doi.org/10.1111/j.1573-7861.2010.01173.x>

Wacquant, L. (2010b). La fabrique de l'État néolibéral: « Workfare », « prisonfare » et insécurité sociale. *Civilisations*, (59-1), 151-174. <https://doi.org/10.4000/civilisations.2249>

Wang, J. (2019). *Capitalisme carcéral*. Éditions de la rue Dorion.

Weedon, C. (1987). Principles of poststructuralism. Dans C. Weedon, *Feminist Practice and Postructuralist Theory* (p. 12-42). Basil Blackwell Ltd.

Whynacht, A. (2021). *Insurgent love: Abolition and domestic homicide*. Fernwood Publishing.

Withers, L. (2001). *Qui purge la peine?* Regroupement canadien d'aide aux familles des détenu(e)s.